UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

TRAJECTOIRES SINGULIÈRES ET CITOYENNETÉ PLURIELLE DE FEMMES RÉFUGIÉES AU QUÉBEC

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR LOUISE PAQUET

OCTOBRE 2010

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

AVANT-PROPOS

À mon entrée à la maîtrise en travail social, j'avais déjà l'intention de me pencher sur la question de la citoyenneté au cours de mes études. Il s'agissait d'un sujet que je connaissais un peu puisque, dans le cadre de mes emplois antérieurs, je m'étais beaucoup intéressée à la participation politique des femmes et à l'inclusion sociale et professionnelle des personnes appauvries. La citoyenneté m'apparaissait alors, et m'apparaît encore, comme un concept très large, sujet de débats dans les milieux intellectuels et objet d'expériences favorisant le changement social dans les milieux de pratiques.

Mon choix de traiter de la citoyenneté chez les femmes réfugiées peut s'expliquer de plusieurs manières. À un premier niveau, je dirais que le fait de ne rien connaître au sujet m'attirait beaucoup et ce, pour une raison très simple : je voulais effectuer cette recherche en adoptant véritablement une posture de chercheure. Pour moi qui étais depuis toujours une praticienne, choisir un sujet par rapport auquel je n'étais pas engagée, était une façon de me protéger du danger de « retomber » dans mes vieilles habitudes de militante.

Je dirais aussi qu'en 2006 j'avais eu l'occasion de participer à un atelier sur la communication interculturelle dans les groupes de femmes. J'avais alors été sensibilisée à la problématique d'insertion des femmes immigrantes. Ma curiosité étant avivée, j'avais le goût d'explorer cette question pour mieux comprendre ce qu'il en était car, spontanément, j'avais une sympathie pour ces femmes qui avaient tout laissé derrière pour venir s'établir ici. À un niveau plus personnel, j'ajouterais qu'il n'est peut-être pas nécessaire de tout quitter et d'émigrer à l'étranger pour ressentir le besoin de « faire sa place » quelque part. Il me semble que c'est une réalité qui ne m'est pas totalement étrangère et qui me rapproche d'elles.

De plus, en discutant avec ma directrice. j'ai appris que le sujet de la citoyenneté chez les femmes réfugiées n'avait pas été vraiment investigué et qu'on trouvait peu d'écrits sur la question. C'était une autre raison de m'y intéresser car mon intention n'était certes pas de marcher dans des sentiers déjà « battus » par beaucoup d'autres avant moi.

J'ai donc abordé cette recherche avec un grand enthousiasme qui n'a fait que croître à chaque étape. Je voulais partir du « global » (l'historique, les concepts) pour aller ensuite dans le spécifique, le singulier (l'histoire individuelle de chacune des femmes rencontrées), et pour terminer, si j'en étais capable, effectuer un retour au global pour dégager une synthèse cohérente. Pour ce faire, je voulais à la fois m'abreuver à la pensée d'intellectuels et d'auteures de disciplines différentes (philosophie, sociologie, science politique, etc.) et mener des entrevues en profondeur avec des femmes réfugiées afin d'avoir accès véritablement au sens de leur expérience. Tous ces désirs m'animaient en même temps.

Au terme de cette recherche, je ressens un sentiment de satisfaction par rapport au travail accompli et à l'ensemble des apprentissages que j'ai faits au cours de ce processus. Je reste surtout avec le désir de poursuivre la démarche entreprise, oubliant, pour un instant, les moments plus difficiles où j'étais inquiète de m'aventurer dans des « territoires inconnus » et certains autres où j'ai douté carrément de mes capacités à « faire parler » tout le matériel recueilli alors que j'avais la conviction d'avoir un véritable trésor entre les mains.

Cela m'amène à exprimer mes remerciements à Lilyane Rachédi, ma directrice de mémoire. Elle a été d'une aide inestimable, m'éclairant de ses connaissances et de son expérience en recherche, usant de renforcement positif à mon égard aux moments opportuns, me formulant des commentaires judicieux toujours exprimés de manière respectueuse...même quand je faisais preuve d'obstination. Je remercie aussi ma co-directrice, Michèle Vatz Laaroussi, cette femme qui est restée dans l'ombre la plupart du temps mais dont j'ai senti le soutien tout au long du processus.

Je tiens aussi à remercier le personnel enseignant de l'École de travail social car chacun des cours que j'ai suivis a contribué d'une manière ou d'une autre à forger ma pensée, à éclairer ma problématique, à me doter d'instruments de recherche et d'analyse, etc. Bref, ils m'ont préparée adéquatement à la démarche que j'ai entreprise.

Je dois aussi mentionner l'avantage d'avoir pu bénéficier d'une bourse d'excellence du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture qui a soutenu mon travail durant deux ans et d'une bourse de fin de rédaction du Centre d'études ethniques des universités montréalaises. C'est grâce à cette aide précieuse que j'ai pu me consacrer à mes études à temps plein ce qui m'a permis de m'investir à fond dans ma recherche.

Finalement, j'ai gardé ces remerciements pour la fin, mais ils sont d'une grande importance. Je veux remercier les huit femmes avec qui j'ai eu des entretiens. Elles ont fait preuve d'une grande générosité de leur temps, d'une réelle ouverture face à leur vécu et d'une grande confiance envers moi. J'ai été touchée par leurs témoignages. J'ai pleuré et j'ai ri avec elles. Je les ai toutes aimées et admirées pour leur force et leur fragilité à la fois, leur simplicité et leur lucidité. Elles m'ont beaucoup appris sur leur pays d'origine, sur leur histoire personnelle de réfugiée et sur la Vie. Je crois que, maintenant, grâce à ellcs, je suis une personne encore plus ouverte aux différences culturelles.

C'est animée par le désir de témoigner de leur réalité que j'ai entrepris la rédaction de ce mémoire et je dois dire qu'elles ont été un élément majeur de ma motivation à mener ce travail à terme, voire à le poursuivre. Carmen, Christina, Léonie, Maria, Justine, Nadia, Hiyam, Tuyet¹, soyez toutes remerciées pour votre contribution!

¹ Les noms ont été changés pour protéger leur identité.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	ii
LISTE DES FIGURES	X
LISTE DES TABLEAUX	xi
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	xii
résumé	xiii
ABSTRACT	xiv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LA PROBLÉMATIQUE	5
1.1 La problématique	5
1.2 L'état de la question	8
1.2.1 La citoyenneté	8
1.2.1.1 Un survol historique	8
1.2.1.2 Les conceptions de la citoyenneté	10
1.2.1.3 La citoyenneté contemporaine	16
1.2.1.4 Les composantes de la citoyenneté	19
1.2.2 Le phénomène des réfugiés	29
1.2.2.1 Le contexte mondial	29
1.2.2.2 Quelques définitions	30
1.2.2.3 Les discours gouvernementaux canadien et québécois sur l'immigration	31
1.2.2.4 La réalité en chiffres	35
1.2.2.5 Le processus d'entrée et d'accueil	40
1.2.2.6 Les obstacles à l'accueil et à l'insertion	43
1.2.2.7 L'obtention de la citoyenneté canadienne	47
1.2.2.8 La trajectoire migratoire	49

1.2.2.9 Les stratégies d'insertion-citoyenneté	52
1.3 La pertinence sociale et scientifique de la recherche	54
1.4 La question, l'hypothèse et les objectifs de la recherche	55
Conclusion	57
CHAPITRE II : LE CADRE THÉORIQUE	58
2.1 Le modèle théorique : une grille d'analyse tridimensionnelle	58
Conclusion.	65
CHAPITRE III : LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE	67
3.1 La stratégie de recherche	67
3.2 La population à l'étude et la sélection de l'échantillon	68
3.3 La méthode et les instruments de collecte de données	71
3.3.1 La méthode	71
3.3.2 Les instruments de collecte des données	73
3.4 Les méthodes d'analyse des données	74
3.5 Les limites de l'étude	76
Conclusion	77
CHAPITRE IV : LES RÉSULTATS DE RECHERCHE	78
4.1 Les études de cas	78
4.1.1 L'étude de cas de Carmen du Chili	79
4.1.2 L'étude de cas de Christina de l'ex-Yougoslavie	85
4.1.3 L'étude de cas de Léonie de la République démocratique du Co	•
4.1.4 L'étude de cas de Maria de Roumanie	96
4.1.5 L'étude de cas de Justine du Rwanda	102

	4.1.6 L'étude de cas de Nadia d'Algérie	. 109
	4.1.7 L'étude de cas de Hiyam de Palestine	.115
	4.1.8 L'étude de cas de Tuyet du Vietnam	.122
4	.2 La synthèse des résultats	.128
	4.2.1 La vie dans le pays d'origine	.128
	4.2.2 La vie dans le pays (espace) de transit	. 130
	4.2.3 Le projet migratoire	. 131
	4.2.3.1 Le choix et les motivations de venir ici	. 131
	4.2.3.2 Les démarches réalisées en vue de l'émigration et les réactions à l'acceptation	.132
	4.2.4 L'arrivée et l'installation au Québec	.133
	4.2.4.1 Les obstacles à l'installation	133
	4.2.4.2 Les éléments facilitateurs à l'installation	. 137
	4.2.5 La description et le sentiment de citoyenneté	138
	4.2.6 Les droits civils, politiques, sociaux et culturels	139
	4.2.6.1 Dans les pays d'origine et de transit	. 140
	4.2.6.2 Dans la société d'accueil	143
	4.2.7 L'identité	. 145
	4.2.7.1 Les liens avec le pays d'origine	. 145
	4.2.7.2 La description identitaire et le lieu du chez-soi	145
	4.2.7.3 Le retour dans le pays d'origine ou le désir de demeurer ici	146
	4.2.7.4 L'évolution des réseaux de relations	. 147
	4.2.8 La participation civique	. 148
	4.2.8.1 La participation civile	148
	4.2.8.2 La sensibilité aux questions politiques et l'engagement	149
	4.2.9 Le statut de citoyenne	151
	4.2.9.1 Le sentiment d'avoir sa place dans la société d'accueil	151
	4.2.9.2 Le changement créé par l'obtention de la citovenneté	. 151

4.2.9.3 Les décisions et événements marquants en lien avec l'obtention citoyenneté	
4.2.9.4 La possession d'une autre citoyenneté	153
Conclusion	153
CHAPITRE V : LA DISCUSSION DES RÉSULTATS	154
5.1 Les aspects émergents des récits migratoires	154
5.1.1 L'exil, une expérience toujours difficile	154
5.1.2 Des blessures difficiles à guérir	155
5.1.3 La relation de couple comme entrave possible à la citoyenneté	157
5.1.4 La difficile conjugaison de l'égalité et de la différence	157
5.1.5 Le retour impossible, aspect facilitant l'insertion ou non?	158
5.1.6 L'importance des enfants, tant dans la décision de s'exiler que dans l'enracinement dans la société d'accueil	160
5.1.7 L'exil comme passage vers l'âge adulte et l'émancipation de la femm	ie. 161
5.2 Le retour au cadre théorique	162
5.2.1 La citoyenneté	162
5.2.1.1 Les droits	162
5.2.1.2 L'identité et l'appartenance	163
5.1.2.3 La participation civique	165
5.2.2 Le temps	167
5.2.3 L'espace	169
5.3 Les réponses aux questions de recherche	171
5.3.1 La perception et le sentiment de citoyenneté	172
5.3.2 Les obstacles rencontrés et les avancées	173
5.3.3 Les stratégies d'insertion-citoyenneté	174
5.3.4 Les changements survenus après l'obtention de la citoyenneté	176
5.3.5 Le lien entre la trajectoire migratoire et l'expérience de la citovennete	é 177

5.4 Une typologie de la citoyenneté des femmes réfugiées	178
5.5 Quelques pistes d'intervention et de recherche	180
5.5.1 Au plan de l'intervention	180
5.5.1.1 Les politiques en matière d'immigration du gouvernement fédé	ral.181
5.5.1.2 Les mesures de soutien à l'insertion des nouveaux arrivants	181
5.5.1.3 Le changement de la perception de la population face aux persoréfugiées	
5.5.1.4 L'utilisation du récit comme outil d'intervention	186
5.5.2 Au plan de la recherche	186
Conclusion.	188
CONCLUSION	189
APPENDICE A: CANEVAS D'ENTREVUE	193
BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE	198

LISTE DES FIGURES

Figure 2.1: Grille d'analyse de la citoyenneté en lien avec la trajectoire migratoire des femmes réfugiées	66
Figure 4.1: Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Carmen (Chilienne)	84
Figure 4.2 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Christina (ex- Yougoslave)	89
Figure 4.3 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Léonie (Congolaise)	95
Figure 4.4 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Maria (Roumaine)	101
Figure 4.5 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Justine (Rwandaise)	108
Figure 4.6 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Nadia (Algérienne)	114
Figure 4.7 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Hiyam (Palestinienne)	121
Figure 4.8 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Tuyet (Vietnamienne)	127
Figure 5.1 : Importance accordée à la participation civile	166
Figure 5.2 : Importance accordée à la participation politique	166
Figure 5.3 : Définitions identitaires, lieux du chez-soi et participation civique en lien avec les niveaux de citoyenneté	170

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Personnes protégées admises au Canada de 2004 à 2008 et prévisions pour 2009 et 2010
Tableau 1.2 : Portrait des demandes d'asile au Canada 2000-2007
Tableau 1.3 : Résidents permanents admis au Québec de 2003 à 2008
Tableau 2.1 : Les composantes de la citoyenneté
Tableau-synthèse 2.2 : Situation des personnes réfugiées et fondements de la protection offerte selon les étapes de la trajectoire migratoire
Tableau 3.1 : Conditions de vie des femmes réfugiées
Tableau 4.1 : Origine et âge des réfugiées à l'arrivée, vie dans le pays d'origine et événement ayant provoqué le départ
Tableau 4.2 : Séjours dans un pays (espace) de transit
Tableau 4.3 : Description de la citoyenneté et sentiment de citoyenneté
Tableau 4.4 : Perception des droits dans le pays d'origine et dans le pays (espace) de transit
Tableau 4.5 : Description identitaire et lieu du chez-soi
Tableau 4.6 : Liens établis avec des membres de la communauté d'origine, des personnes immigrées et des Québécois-es et évolution des relations
Tableau 4.7 : Activités de participation civile, motivations et importance accordée149
Tableau 4.8 : Intérêt et implication politique avant l'arrivée au Québec et au Québec 150
Tableau 4.9 : Sentiment d'avoir fait leur place ici
Tableau 5.1 : Comparaison entre les éléments du cadre théorique et le vécu des femmes réfugiées rencontrées selon les étapes de la trajectoire migratoire
Tableau 5.2 : Changements survenus suite à l'obtention de la citoyenneté

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AiDDA Association d'individus à la défense du droit d'asile

CCR Conseil canadien pour les réfugiés

CIC Citoyenneté et Immigration Canada

CISR Commission de l'immigration et du statut de réfugié (Canada)

COFI Centre d'orientation et de formation des immigrants (Québec)

CRI Conseil des relations interculturelles

HCNUDH Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HCNUR Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

ou HCR

LIPR Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada)

MICC ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (Québec)

MRCI ministère des relations avec les citoyens (Québec)

OCDE Organisation pour la coopération et le développement économiques

ONU Organisation des Nations Unies

PAR Programme d'aide au réétablissement (Canada)

PNUD Programme des Nations Unies pour le développement

PPPR Programme de parrainage privé de réfugiés (Canada)

TCRI Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et

immigrantes

UNRWA Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de

Palestine

RÉSUMÉ

Cette recherche explore le lien entre la trajectoire migratoire de femmes réfugiées et leur expérience de la citoyenneté. Il s'agit d'une recherche qualitative réalisée auprès de huit femmes réfugiées au Québec dont les origines et les profils sont diversifiés. L'hypothèse de cette étude est que le vécu des femmes réfugiées aux différentes étapes de leur trajectoire migratoire influence leur expérience de la citoyenneté.

Au cœur de la problématique de la citoyenneté, on retrouve les notions d'accès aux droits (civils, politiques, sociaux, culturels), d'identité et d'appartenance à une communauté ainsi que de participation civique. Ces notions sont inter-reliées avec la notion de temps, c'est-à dire la trajectoire migratoire de la réfugiée (exil, accueil, installation et citoyenneté); et avec celle d'espace, soit les divers niveaux de citoyenneté (local, municipal, régional, national, fédéral, supranational et transnational). Ce cadre tridimensionnel guide l'exploration de la réalité des femmes réfugiées à l'intérieur de cette recherche.

L'analyse des entrevues démontre qu'il existe un rapport entre la trajectoire migratoire de la femme réfugiée et son expérience de la citoyenneté. Ce rapport est unique puisqu'il est tributaire, non seulement des faits vécus, mais aussi de la résonance interne de ces événements ainsi que des mécanismes de défense et des stratégies développés par la personne pour s'adapter à la situation et prendre sa place dans son milieu d'accueil. Ce rapport est influencé par divers facteurs tels que l'âge de la réfugiée, l'histoire familiale et le mode de vie antérieur, les valeurs, le contexte de la migration, etc.

La recherche débouche sur l'élaboration d'une typologie mettant en évidence les rapports différents qu'entretiennent les femmes réfugiées à la citoyenneté. En effet, chaque histoire est singulière et le récit de chacune des femmes montre diverses façons de penser, de ressentir et d'exercer leur citoyenneté. En ce sens, on peut donc parler de « citoyenneté plurielle ».

Mots clés : citoyenneté, réfugiées, trajectoire migratoire, droits, identité, participation civique, stratégies.

ABSTRACT

This research explores the relationship between the migratory trajectory of refugee women and their citizenship experience. It is a qualitative research study of eight refugee women in Quebec with diversified profiles and backgrounds. The hypothesis of this study is that the life events of refugee women at various stages of their migratory trajectory affect their citizenship experience.

At the heart of the citizenship issue are notions of access to rights (civil, political, social, and cultural), of identity, and of belonging to a community, as well as of civic participation. These notions are interrelated with the notion of time, in other words, the migratory trajectory of the refugee (exile, reception, settlement, and citizenship), and with that of space, that is to say, the various levels of citizenship (local, municipal, regional, national, federal, supranational, and transnational). This three dimensional framework guides the exploration of the realities of refugee women within this research.

An analysis of the interviews shows that there is a relationship between the migratory trajectory of the refugee woman and her citizenship experience. This relation is unique because it rests on, not only real-life experiences, but also on how these events resonated internally, as well as on the defence mechanisms and strategies developed by the individual to adapt to the situation and take her place in the host community. This relation takes into consideration various factors such as the refugee's age, family history, previous lifestyle, values, migration context, etc.

The research leads to a typology that highlights the various relationships that refugee women maintain with citizenship. In fact, each story is unique and each woman's narrative shows various ways of thinking about, being affected by, and exercising citizenship. In this sense, one can therefore talk about "plural citizenship."

Key words: citizenship, refugees, migratory trajectory, rights, identity, civic participation, strategies.

INTRODUCTION

L'immigration est un phénomène de plus en plus répandu partout sur la planète. Cela peut s'expliquer par de multiples raisons : la mondialisation de l'économie, la présence de conflits armés dans certains pays, l'occurrence de catastrophes naturelles, l'amélioration des niveaux d'éducation et d'information, l'augmentation des inégalités, la non-étanchéité des frontières, les tendances démographiques, l'augmentation des opportunités d'emplois combinée à la baisse des coûts des communications et des transports, etc. (PNUD, 2009). Tous les pays sont interpellés par cette question puisque les flux migratoires sont en constante augmentation. En effet, il y a toujours un « ailleurs meilleur » pour celui ou celle qui craint pour sa sécurité ou qui veut tout simplement vivre l'aventure d'aller habiter dans une autre contrée. Les pays occidentaux sont particulièrement concernés par cette situation. Que cette ouverture soit volontaire et motivée par des raisons démographiques, économiques ou humanitaires ou qu'il s'agisse d'une situation partiellement involontaire en raison de la perméabilité des frontières (comme dans le cas des États-Unis et de plusieurs pays d'Europe), cette question touche l'ensemble des États. Dans certains pays où les flux migratoires sont peu ou pas contrôlés, l'immigration est parfois considérée comme un « problème » plutôt que comme une nécessité. Et, fait important à noter, depuis le 11 septembre 2001, une obsession sécuritaire liée à la peur du terrorisme international s'est développée (Labelle, 2005; Ouellet et Vatz Laaroussi, 2002).

L'insertion des personnes immigrantes constitue un défi de taille pour l'ensemble des États (HCNUR, 2009; Piché, 2005; Kymlicka, 2001). Non seulement s'agit-il d'assurer leur apprentissage de la langue commune (quand ce n'est pas déjà acquis), mais en plus, il faut faciliter leur incorporation aux plans économique, civique, social, etc. afin qu'elles-ils deviennent des citoyennes et des citoyens à part entière. Pour le Québec, en particulier, l'insertion des nouveaux arrivants et de leurs descendants est cruciale et présente des difficultés particulières. D'abord, il constitue une petite nation francophone vulnérable, car minoritaire, à l'intérieur d'un continent largement anglophone; ensuite, comme État, il est assujetti à la politique d'immigration canadienne et, par conséquent, il ne dispose pas de tous

les leviers décisionnels et d'action; et, finalement, il participe à une « compétition identitaire » (Rocher et al., 2007) avec le gouvernement fédéral auprès des personnes immigrantes qui sont sollicitées à s'intégrer, d'un côté, à la citoyenneté formelle (canadienne) et de l'autre côté, à la citoyenneté substantielle (québécoise) (Martiniello, 2000, p.14).

Dans cette étude, notre champ d'intérêt est irrémédiablement le Québec mais, là comme ailleurs, les réalités canadienne et québécoise sont « inséparables » car, dans le domaine de l'immigration en général, et de la sélection ou acceptation des personnes réfugiées en particulier, les lois déterminantes sont principalement fédérales alors que la responsabilité de l'accueil et de l'installation est essentiellement du ressort des « provinces ». Nous composerons donc avec cette dualité.

L'accueil des nouveaux arrivants questionne l'attitude de la société d'accueil envers les personnes immigrantes ainsi que les politiques publiques qui y sont liées. Évidemment, l'accueil des personnes réfugiées sous-tend une problématique spécifique, tant par les politiques gouvernementales qui le régissent, que par les caractéristiques particulières de ces populations.

L'originalité de cette recherche est de croiser le concept de citoyenneté et ses différentes composantes avec la trajectoire de femmes réfugiées, « de leur terre d'exil à la terre d'accueil » (Saillant, 2005b). En effet, si plusieurs études ont été réalisées sur la citoyenneté des femmes en général, très peu l'ont été sur celle des femmes immigrantes et, encore moins, sur les femmes réfugiées. Pourtant, on peut poser comme hypothèse que le fait d'être en situation de perte de droits civils, de dangers de toutes sortes (menaces, persécution, etc.) au point de devoir quitter leur pays pour chercher refuge à l'étranger, a une influence sur leur définition de la citoyenneté, sur leur sentiment de citoyenneté et sur les stratégies qu'elles utilisent dans l'exercice de leur citoyenneté. Voilà certaines des questions que nous allons explorer au cours de cette recherche.

Dans le premier chapitre, nous allons situer la problématique générale en nous appuyant, d'une part sur les réflexions de divers auteures et intellectuels de différentes disciplines (sociologie, science politique, philosophie, anthropologie, travail social, etc.) qui se sont penchés sur la question de la citoyenneté et, d'autre part sur les informations obtenues à travers la recherche documentaire concernant les politiques gouvernementales d'immigration et d'accueil, le processus d'entrée et d'accueil des personnes réfugiées, les obstacles et l'impact psychologique ainsi que les différentes étapes de la trajectoire migratoire vécues par les personnes réfugiées. Nous terminerons ce chapitre en précisant la pertinence sociale et scientifique de notre recherche et en expliquant notre question, notre hypothèse ainsi que les objectifs de recherche poursuivis.

Dans le chapitre deux, nous présenterons le cadre théorique retenu et les principaux concepts qui le sous-tend. Évidemment, ce cadre s'inspire beaucoup des lectures effectuées pour l'élaboration de la problématique mais nous avons tenté de schématiser notre propre modèle conceptuel.

Dans le chapitre trois, nous expliquerons le dispositif de recherche et nous décrirons notre échantillon. Aussi, nous préciserons la méthode et les instruments de collecte de données ainsi que les méthodes d'analyse utilisées et les limites de la recherche.

Nous présenterons les résultats obtenus dans le chapitre quatre en mettant en évidence deux angles de regard. D'une part, chaque entrevue réalisée fera l'objet d'une étude de cas que nous terminerons par une schématisation des différentes trajectoires (migratoire, personnelle, de citoyenneté) où nous mettrons en évidence les faits saillants de chaque récit. D'autre part, nous présenterons les principaux résultats de la recherche de manière transversale en fonction des thèmes abordés lors des entrevues. Cette façon de faire, comme nous le verrons, va apporter une grande richesse à l'interprétation des résultats malgré la taille réduite de notre échantillon.

Le chapitre cinq sera l'occasion de discuter des résultats de la recherche en procédant à une analyse des informations émanant des récits recueillis et en effectuant un retour à notre cadre théorique et aux questions sous-tendant notre recherche. Cela nous conduira à dégager une typologie de la citoyenneté des femmes réfugiées et à formuler des pistes d'intervention et de recherche pour le futur.

Finalement, nous terminerons par une conclusion résumant ce qui se dégage de cette recherche.

CHAPITRE I: LA PROBLÉMATIQUE

Dans ce chapitre nous allons préciser en premier lieu la problématique liant la citoyenneté et la réalité des personnes réfugiées. Par la suite, nous allons présenter l'état de la question à travers une recension des écrits sur les deux sujets ce qui nous amènera à montrer la pertinence sociale et scientifique de cette recherche. Enfin, nous terminerons par l'énoncé de notre questionnement et de nos objectifs de recherche.

1.1 La problématique

Le phénomène des réfugiés est en augmentation continuelle sur la planète. Selon le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCNUR), à la fin de 2008, il y avait quelque 15,2 millions de réfugiés² dans le monde (selon la définition de la Convention de Genève), 822 000 demandeurs d'asile (cas en suspens) et 26 millions de personnes déplacées dans leur propre pays (dont bon nombre vivaient dans des camps de réfugiés) pour un total de 42 millions de personnes déplacées de force³. Il s'agit de personnes craignant, avec raison, d'être persécutées ou torturées si elles retournaient dans leur pays d'origine ou de résidence (Canada, Rapport annuel 2008). Elles sont donc contraintes « de quitter leur pays à cause d'importantes violations à leurs droits » (CCR, 2008a, p. 2). Ce phénomène qui ne semble pas en voie de diminution est accentué par divers facteurs influençant la hausse de l'immigration en général : « l'accroissement démographique, la mondialisation des marchés, les progrès de la technologie des communications, la facilité des déplacements, la conjoncture politique, économique et sociale » et, bien sûr, les conflits régionaux (Canada, Plans et priorités 2008-2009, p.16).

Si certains mouvements de réfugiés se réalisent vers les pays limitrophes, la pression s'accentue vers les pays occidentaux ou industrialisés car de plus en plus d'individus sont

² Cela inclut les 4,7 millions de réfugiés Palestiniens qui dépendent de l'UNRWA, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine. http://www.un.org/unrwa/english.html

³ Voir le site du HCNUR : http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d2f7.html

désireux de chercher refuge dans un endroit sûr afin de donner une vie meilleure à leurs familles. L'intervention des pays d'accueil, comme le Canada, s'inscrit à l'intérieur d'objectifs humanitaires doublés d'objectifs démographiques et économiques et prenant en compte des préoccupations importantes pour la sécurité et la santé de leurs citoyennes et citoyens⁴.

Il existe deux types de personnes réfugiées. D'abord, il y a celles qui correspondent à la définition de la « Convention sur les réfugiés⁵» c'est-à-dire qui sont sélectionnées par les gouvernements lorsqu'elles sont encore à l'étranger. Au Canada, elles sont reconnues comme résidentes permanentes peu après leur arrivée⁶ et elles bénéficient de divers services de soutien à leur installation. L'autre type est celui des personnes demandeuses d'asile ou revendicatrices du statut de réfugié⁷ qui réussissent à passer au travers les différentes barrières à l'entrée pour finalement arriver (par leurs propres moyens) dans le pays d'accueil et qui obtiennent ce statut après étude de leur cas. Elles ont aussi accès à la résidence permanente si leur demande d'asile est acceptée.

Pour la grande majorité des personnes réfugiées, les premières années sont marquées par des difficultés majeures liées à l'apprentissage d'une des deux langues officielles, à l'obtention d'un emploi et à la création d'un réseau social. La réunification des familles s'étend souvent sur des années et, parfois, est même impossible à réaliser. Toutes ces situations font vivre aux personnes réfugiées des situations importantes de stress et, dans certains cas, affectent leur santé physique et psychologique (Rachédi et Legault, 2008; Lacroix, 2004; Hauswirth et al., 2004; Vatz Laaroussi et Rachédi, 2003; Moreau et al., 1999; Jacob et al., 1996: Jacob, 1993). Pour les demandeurs d'asile, les délais d'attente d'une décision peuvent être particulièrement longs et les résultats loin d'être garantis. Pour certaines personnes, il s'agit d'un véritable « parcours du combattant » où les obstacles peuvent se dresser les uns après les autres, créant une situation particulièrement éprouvante au plan humain (Rachédi et Legault, 2008).

⁴ La préoccupation pour la sécurité se manifeste particulièrement depuis le 11 septembre 2001 et celle pour la santé depuis certaines crises telles que celle du SRAS au Canada en 2003.

⁵ Elle est aussi appelée Convention de Genève.

⁶ Elles perdent alors l'étiquette de réfugiées.

⁷ Nous utiliserons les deux termes indifféremment.

La concrétisation du projet de devenir citoyenne ou citoyen (la naturalisation) est donc tributaire de l'obtention de la résidence permanente et le temps d'attente peut donc varier considérablement selon le type de personne réfugiée. Pour les personnes réfugiées acceptées au sens de la Convention, cela prend un minimum de quatre ans⁸. Pour celles qui demandent le statut de réfugié dans le pays d'accueil ou à la frontière, les délais peuvent être beaucoup plus importants et, dans les cas de refus, cela peut conduire à des situations de vide juridique ou encore à des extraditions vers leur pays d'origine.

Au sens strict du terme (citoyenneté formelle), l'accès à la citoyenneté repose donc sur la reconnaissance du statut de « national » et celui-ci accorde à la personne la possession de l'ensemble des droits et des devoirs qui y sont rattachés. Comme nous le verrons plus loin, en plus des droits et des devoirs, la notion plus « complexe » de citoyenneté se construit à travers un processus ou un parcours qui met en jeu le développement d'un sentiment identitaire et d'appartenance à la société d'accueil et l'exercice de formes de participation civique. Notre étude permettra de voir comment ce processus de citoyenneté se concrétise dans la vie d'un certain nombre de femmes réfugiées vivant au Québec en faisant le lien avec leur trajectoire migratoire. Ce faisant, nous pensons attirer l'attention sur des aspects laissés dans l'ombre par les chercheurs tels que l'influence de la trajectoire migratoire sur l'expérience de la citoyenneté, les stratégies utilisées pour s'insérer comme citoyennes dans la société d'accueil, les définitions identitaires de ces femmes plusieurs années après l'obtention de la citoyenneté formelle, etc.

Mais, tout d'abord, il importe de bien situer notre sujet d'étude en clarifiant le concept clé qu'est la citoyenneté et en faisant le point sur la situation des personnes réfugiées.

⁸ Après trois ans de résidence permanente, on peut demander la citoyenneté canadienne.

1.2 L'état de la question

Dans cette partie, nous allons, dans un premier temps, examiner le concept de citoyenneté sous l'angle historique mais en nous attardant surtout à sa définition ainsi qu'à celles de ses composantes. Pour ce faire, nous ferons parler de nombreux auteurs de disciplines diverses : sociologie, philosophie, science politique, etc.

Dans un deuxième temps, notre regard se portera sur l'univers des personnes réfugiées. Après avoir mis en évidence les orientations gouvernementales en ce domaine et certaines statistiques sur l'état de la situation, nous présenterons les différences entre les catégories de réfugiés, les réalités spécifiques liées à leur processus d'entrée et d'insertion ainsi que les obstacles rencontrés. Nous terminerons cette partie avec la description des différentes étapes faisant partie de la trajectoire migratoire de la personne réfugiée.

Dans un troisième temps, nous expliquerons l'intérêt de cette recherche au plan scientifique et social ainsi que notre question et nos objectifs de recherche.

1.2.1 La citoyenneté

1.2.1.1 Un survol historique

On attribue aux <u>Grecs</u> « l'invention » de la démocratie et de la citoyenneté. En effet, au 5° siècle avant J.-C., les Grecs ont mis en place un système politique où les citoyens⁹ étaient égaux entre eux. Ils participaient à la délibération publique, votaient les lois et voyaient à l'organisation de la Cité. L'égalité entre les citoyens visait une égale participation à l'exercice du pouvoir (isonomie) ce qui faisait que certains postes étaient rotatifs, à durée limitée et même parfois attribués par tirage au sort. Mais tous n'étaient pas reconnus comme citoyens. Environ 10% de la population d'Athènes avait ce statut car on excluait les femmes, les

⁹ La forme masculine utilisée ici pour parler des « citoyens » est intentionnelle et s'avère conforme à la réalité historique car les femmes n'ont été reconnues comme citoyennes qu'au 20° siècle.

esclaves, les enfants ainsi que les hommes dont les parents n'étaient pas nés à Athènes (Dufresne, 1994).

La citoyenneté romaine a défini le citoyen en termes juridiques (sujet de droit), ce qui a permis l'inclusion graduelle des étrangers. Comparée à la citoyenneté athénienne qui était plus ethnique (Schnapper, 2000), la citoyenneté romaine avait une vocation davantage universelle. Aussi, parce qu'elle était plus éclatée géographiquement, les Romains ayant été de grands conquérants, elle accordait plus d'importance aux lois et aux droits qu'à la participation et à la délibération politiques comme c'était le cas à Athènes (Le Pors, 1997).

<u>La période entre l'Antiquité et le monde moderne</u> en est une où l'idée de démocratie a connu d'importants reculs faisant place au pouvoir autoritaire des rois ou des despotes, pouvoir légitimé par le droit divin, l'hérédité ou la force, souvent en alliance avec le pouvoir des églises. S'il faut nommer certains « indices » positifs en lien avec la citoyenneté, Touraine et Schnapper mentionnent tous les deux que la chrétienté a pu contribuer à l'acceptation graduelle de l'idée de droits naturels pour tout être humain¹⁰.

Par la suite vint <u>le temps des révolutions</u>¹¹ qui correspond à la naissance de la modernité politique, c'est-à-dire à une société qui tient « sa légitimité d'elle-même, de la souveraineté populaire, et non de Dieu, de la tradition ou d'une race » (Touraine, 1994, p.100). Les gains apportés par les différentes révolutions sont nombreux : la reconnaissance des droits de l'homme et des droits liés à la citoyenneté, l'instauration d'institutions parlementaires, la constitutionnalité des lois, la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire), la séparation de l'Église et de l'État, la séparation du public et du privé, l'élargissement graduel de la citoyenneté, etc.

On constate que l'extension horizontale de la citoyenneté, c'est-à-dire la redéfinition des frontières de la communauté par l'inclusion de personnes exclues auparavant, ne s'est pas

¹⁰ Cela n'a toutefois pas empêché la chrétienté de porter atteinte aux droits fondamentaux de millions d'êtres humains. Pensons seulement à l'Inquisition.

¹¹ La révolution britannique (1688), la révolution américaine (1776) et la révolution française (1789).

faite à la même vitesse dans tous les États ni pour toutes les catégories sociales (Juteau, 1999, 2008). Ainsi, malgré l'abolition de l'esclavage aux États-Unis en 1865, ce n'est qu'en 1964 que le *Civil Rights Act* vient déclarer illégale la discrimination basée sur la race, la couleur, la religion, le sexe ou l'origine nationale. En France, c'est en 1848 que le droit de vote universel est reconnu, principalement sous la pression des ouvriers et des paysans. Enfin, on le dit « universel » mais il ne l'est pas vraiment puisqu'il y a encore beaucoup d'exclus, dont la moitié de l'humanité, c'est-à-dire les femmes! Elles finissent enfin par obtenir la reconnaissance de leurs droits politiques : en France, c'est presque 100 ans après la proclamation des droits universels, soit en 1944, bien après les Canadiennes (1918). les Américaines (1920) et les Britanniques (1928)¹².

Mentionnons, finalement, qu'au Canada, le droit de vote des autochtones n'est officiellement reconnu qu'en 1960.

Ces quelques exemples se limitant au monde occidental démontrent que la citoyenneté s'est construite partout sur la base de l'exclusion de catégories de personnes et que son histoire reflète les longues et multiples luttes pour l'inclusion des peuples colonisés, des ouvriers et paysans, des Noirs, des femmes, des autochtones, etc. à travers le temps. Cette lutte pour l'inclusion est loin d'être terminée mais c'est moins en regard de l'obtention du statut juridique et des droits politiques qu'elle se réalise maintenant. L'enjeu est davantage au plan de l'extension verticale de la citoyenneté c'est-à-dire le passage des droits formels aux droits substantifs ou de l'égalité de droits à l'égalité de faits (de résultats). Cela touche aux droits collectifs, aux mesures de redistribution sociale et à la reconnaissance identitaire (Juteau, 1999, 2008).

1.2.1.2 Les conceptions de la citoyenneté

En s'inspirant de la philosophie politique, nous pouvons dégager des conceptions différentes de la citoyenneté qui s'articulent autour de la tension entre deux pôles : la conception

¹² Au Québec, c'est en 1940, après une lutte épique contre le clergé et les parlementaires (Lamoureux, 1989).

pluraliste en opposition à la conception universaliste et la conception libérale en opposition à la conception républicaine. Nous allons voir les différences entre chacune et nous mettrons en évidence l'impact sur la prise en compte de la diversité.

La conception pluraliste ou différentialiste versus la conception universaliste

a) La conception pluraliste (d'influence anglo-saxonne)

La conception anglo-saxonne a été expliquée par plusieurs philosophes britanniques (Burke, Locke, Hume, Mill). Elle est fondée sur l'idée de l'importance de respecter la diversité des appartenances et des attachements particuliers présents dans la société. « Le pluralisme y est perçu comme l'expression naturelle des libertés publiques [...]. L'intérêt général est composé des intérêts particuliers » (Schnapper, 2000, p. 42-43). La prise en compte de la diversité des intérêts sociaux de la population est donc vue comme une garantie démocratique que les droits de tous soient respectés.

Le Pors (1997) rappelle que le différencialisme est une démocratie des droits des minorités où l'on reconnaît le pluralisme des groupes d'intérêts. Pour les auteurs favorables à la reconnaissance de la diversité, nier les droits de ces groupes constitue une forme d'oppression de la majorité sur les minorités (Taylor, 1994, Kymlicka, 2001, Wieviorka, 2001, Fraser, 2004).

En s'inspirant de Iris Marion Young (2000), Magnette souligne que l'argument majeur invoqué en faveur du pluralisme est « qu'en niant les différences objectives entre les groupes ethniques et religieux, entre les sexes et les groupes sociaux, l'état laisse se reproduire les inégalités de chances, et empêche de réaliser une véritable égalité civique » (2007, p. 35).

La conception pluraliste est aussi qualifiée de multiculturaliste ou de communautariste puisqu'elle amène la reconnaissance de la diversité dans l'espace public ainsi que la mise en place de mesures particulières de « protection des droits des minorités surtout en matière de racisme et de discrimination » (Piché, 2005, p.17).

b) La conception universaliste (d'influence française)

Dans la conception universaliste de la citoyenneté, le pouvoir légitime vient du pacte social établi entre les citoyennes et les citoyens. « La tradition nationale est fondée sur l'intégration individuelle et non collective ou communautaire » (Schnapper, 2004, p.177). Elle favorise une démocratie unitaire et centralisée où « le tout est plus grand que la somme de ses parties » (Le Pors, 1997, p.15). Le citoyen universel abstrait, individualiste et égalitaire est détaché de ses caractéristiques particulières qui sont renvoyées dans la sphère privée (Schnapper, 2001). La citoyenneté est comme la nation, un tout indivisible. Contrairement à la conception anglaise qui s'incarne dans la continuité et dans la réalité, la conception française est rationnelle et volontariste. Elle ne tient pas compte de la réalité historique ou de la hiérarchie existante dans la société; elle défend un idéal abstrait comme projet parce que celui-ci est considéré comme moralement supérieur (Schnapper, 2000, 2004).

Critiques

Schnapper met en évidence trois dangers liés à la reconnaissance du multiculturalisme ou du communautarisme : 1) reconnaître l'existence de droits particuliers peut « enfermer les individus dans leur particularisme », ce qui brimerait leur liberté; 2) la reconnaissance publique de groupes particuliers peut consacrer « les particularismes aux dépens de ce qui unit les citoyens », voire à conduire à des replis sur les communautés pouvant entraîner la fragmentation sociale; et enfin, 3) elle questionne la manière de conjuguer l'égalité entre les citoyens si on leur accorde des droits différents (2000, p. 237-238).

Pour sa part, Juteau dénonce la vision universaliste car « les minorités sont définies comme étant les Autres, comme incarnant la spécificité et la différence, alors que les majorités se présentent comme incarnant l'universalité. Les membres des groupes dominants ne sont différents de personne. Ils SONT » (Juteau, 1999, p.126). Selon cette vision, les membres des minorités n'ont d'autre choix que de s'assimiler à la culture dominante, l'expression des différences se limitant à la sphère privée.

Taylor exprime bien la critique adressée à la conception universaliste de la citoyenneté :

Avec la politique d'égalité, ce qui est établi est censé être universellement le même, un ensemble identique de droits et de privilèges, avec la politique de la différence, ce qu'on nous demande de reconnaître, c'est l'identité unique de cet individu ou de ce groupe, ce qui le distingue de tous les autres [...]. Ce qui est sous-jacent aujourd'hui à l'exigence de reconnaissance est un principe d'égalité universelle [...]. Et l'exigence universelle promeut la reconnaissance de la spécificité. (Taylor, 1994, p. 58).

Pour Nancy Fraser « la lutte pour la reconnaissance est devenue le paradigme privilégié du conflit politique en cette fin de siècle, les demandes de « reconnaissance de la différence » se faisant de plus en plus nombreuses de la part des « groupes mobilisés autour de la nationalité, de l'ethnicité, de la « race », du « genre » et de la sexualité » (Fraser, 2004, p.111). Selon elle, « la justice implique à la fois la redistribution et la reconnaissance » (p.112)¹³. En effet, pour corriger les injustices économiques dans la société, il importe d'avoir des politiques de redistribution des ressources qui contribuent à l'abolition des différences entre les individus alors que pour combattre les injustices culturelles présentes dans la société, il est nécessaire de mettre en place une politique de reconnaissance respectueuse des différences entre ces mêmes individus. Voilà ce qu'elle qualifie de dilemme redistribution/reconnaissance.

Enfin, Juteau mentionne, qu'avec le temps, « d'une opposition exigeant un choix parfois douloureux entre l'universalisme et le particularisme, le politique et l'identitaire, l'égalité et la différence, la justice sociale et la diversité culturelle, on s'est davantage rapproché d'une perspective cherchant à les concilier » (Juteau, 1998, p. 64)

La conception libérale versus la conception républicaine

a) La conception libérale

La conception libérale met l'accent sur la dimension juridique de la citoyenneté (les droits) et minimise l'importance de l'activité civique du citoyen (John Locke. Adams Smith, John Rawls, etc. sont des tenants de cette conception). Fort de ses droits, « le citoyen » est perçu comme un partisan de la liberté s'intéressant d'abord aux sphères économique et privée et à

¹³ Lors d'une conférence prononcée à Montréal le 20 novembre 2009, Fraser a ajouté la « représentation » à sa conception d'une théorie de la justice.

ses intérêts individuels (Habermas, 1998a). Le citoyen s'identifie surtout à sa famille ou à sa profession (relativement peu à l'État). Ses obligations se limitent souvent à exercer son droit de vote, à payer ses impôts et à faire son service militaire (Weinstock, 2000).

Selon cette conception, les droits de l'homme se réaliseront spontanément ou naturellement, sans intervention particulière de l'État, en se limitant à la reconnaissance des libertés civiles et politiques et en misant sur l'autorégulation de la société (modèle du libéralisme américain) (Ferry et Renault, 1985).

b) La conception républicaine

Cette conception défendue entre autres par Rousseau et Arendt met « plutôt l'accent sur la participation directe du citoyen à la délibération collective portant sur des questions d'intérêt public et sur sa participation active à la poursuite du bien commun » (Weinstock, 2000, p.19). L'appartenance à la communauté politique est importante et l'engagement civique y est hautement valorisé.

Selon cette conception, la réalisation des droits naturels de l'homme passe par la reconnaissance des droits du « citoyen » de même que par une intervention active et une régulation de l'État, au-delà des libertés civiles et politiques, donc, incluant les droits économiques et sociaux (modèle du républicanisme français) (Ferry et Renault, 1985).

Critiques

Weinstock (2000) considère que ces conceptions sont des *idéaux-types* qui sont en train d'être dépassés, particulièrement en ce qui concerne la conception républicaine qui a toujours pris pour points de référence les petites villes-États de l'Antiquité (grecque ou romaine) et de la Renaissance italienne. Quant à la conception libérale, il est d'avis qu'elle s'accommode bien des valeurs du système capitaliste actuel et de l'individualisme dominant.

Touraine (1994), quant à lui, pense que les républicains accordent un rôle central à l'État, à sa transformation et à son intervention alors que l'esprit « démocrate » accorde un rôle central

aux acteurs sociaux, à leur implication et à l'élimination du pouvoir des dirigeants. « Il n'y a de démocratie que quand l'État est au service non seulement du pays et de la nation, mais des acteurs sociaux eux-mêmes et de leur volonté de liberté et de responsabilité » (p. 62). Un des dangers du républicanisme serait donc la perte de pouvoirs des citoyennes et des citoyens (individuellement et collectivement) au profit d'un renforcement du pouvoir bureaucratique. Et l'un des dangers du libéralisme serait l'absence de « ciment » liant l'ensemble des composantes de la société.

Plusieurs auteurs défendent une troisième voie qui pourrait intégrer à la fois les conceptions libérale et républicaine. Ainsi, Le Pors privilégie « une société libérale tempérée par le jeu des valeurs républicaines car, pour elle, l'ultralibéralisme anglo-saxon est synonyme de la loi du plus fort » (1997, p.173). Thériault abonde dans le même sens en affirmant que « la seule option viable est le maintien d'une tension entre les deux [...] l'égalitarisme républicain arcbouté au différencialisme libéral dans une tension créatrice » (1997, p. 29).

D'autres mettent de l'avant une « conception délibérative de la citoyenneté » (Habermas, 1998a, Tully, 2001, Le François, 2004). En s'appuyant sur le « principe de discussion » et sur le « principe de procédure » comme deux exigences élémentaires à l'intérieur du modèle de la démocratie délibérative d'Habermas, cela conduit à un « principe d'autolégislation ». Mais dans cette conception, il est essentiel que l'ensemble des citoyennes et des citoyens participent à la délibération (Le François, 2004, p.82).

Effet de ces conceptions sur la reconnaissance de la diversité et l'intervention de l'État

Il va sans dire que le fait pour une société de valoriser telle conception plutôt que telle autre influence l'importance accordée à l'inclusion de la diversité dans son fonctionnement, de même que la plus ou moins grande intervention de l'État. Peut-être est-ce en raison de ses racines françaises et de ses institutions britanniques que le Québec est traversé par l'ensemble de ces courants? Pensons seulement aux débats en cours présentement sur la place du

pluralisme¹⁴ dans la société québécoise et sur le rôle de l'État selon qu'il est défini par les *lucides* ou les *solidaires*.

1.2.1.3 La citoyenneté contemporaine

La citoyenneté est un concept équivoque et polysémique. Il est certainement facile de s'y perdre tellement les réalités géographiques, culturelles, sociologiques et politiques sont différentes à une époque et à un endroit donnés (Picard, 2002), sans compter les divers angles d'analyse que l'on peut adopter selon que l'on emprunte à la tradition historique, juridique, sociologique ou philosophique (Gaille, 1998).

T.H.Marshall (1949) constitue une référence incontournable quand on parle de la citoyenneté. Rappelons qu'il l'a définie d'abord comme un statut (celui de *citoyen*). les personnes ayant ce statut étant égales en regard des droits et des devoirs. Selon lui, la citoyenneté comprend les droits civils, politiques, sociaux ainsi que les institutions à travers lesquelles ces droits s'exercent. Il soutient que ces droits ont évolué au plan historique selon le continuum suivant: les droits civils au 18^e siècle, les droits politiques au 19^e siècle et les droits sociaux au 20^e siècle. Il prétend aussi que ces droits sont cumulatifs (Turner, 1997, p.11).

C'est donc au 18° siècle que l'on commence à reconnaître les droits civils : la liberté de pensée, d'expression, de croyance, le pouvoir de passer des contrats et d'aller en justice, pour n'en nommer que quelques-uns. Ce sont les tribunaux qui assurent cette première dimension. Les droits politiques, eux, se développent particulièrement au 19° siècle. Il s'agit des droits relatifs à l'exercice du pouvoir politique (le droit de vote et d'éligibilité principalement). Ces droits se manifestent surtout dans les institutions que sont le Parlement et les conseils locaux. Au 20° siècle, les États commencent à reconnaître des droits sociaux, c'est-à-dire la sécurité sociale et toutes les mesures de protection de l'individu qui s'appuient essentiellement sur les services sociaux et le système d'éducation (Turner, 1997).

¹⁴ Ce débat se manifeste particulièrement sur des questions telles le port de signes religieux dans l'espace public ou le nouveau programme d'enseignement des religions en milieu scolaire.

Les devoirs formels liés à la citoyenneté sont relativement limités : voter, payer ses impôts. respecter les lois et défendre l'État s'il est attaqué. On peut aussi invoquer un certain devoir « moral » de participation politique et civique comme cela était valorisé au temps des Grecs 500 ans avant J.-C. mais cela n'a rien de contraignant.

Considérant cette théorie incomplète, Turner, en s'inspirant de nombreux auteurs, y apporte six critiques (1997, p.12-16) :

- a) Il conteste l'ordre d'importance des droits affirmant qu'au 20° siècle la citoyenneté économique impliquant la participation des travailleurs est un pré-requis à l'exercice des autres droits.
- b) Il affirme l'importance des droits culturels tels le droit de parler sa langue, voire même la protection des langues minoritaires.
- c) Il déplore que Marshall considère les sociétés modernes comme homogènes au plan culturel, ne prenant pas en compte la diversité ethnique, religieuse, culturelle qu'on y trouve et axant uniquement son analyse sur les différences de classes.
- d) Il fait état des nombreuses critiques féministes à l'effet que Marshall reproduit le contrat social sexué entre les hommes et les femmes, les premiers ayant accès à la sphère publique, les secondes étant limitées à la sphère privée...avec les enfants! Selon lui, les nombreux changements survenus dans la société au 20° siècle démontrent que cette théorie est maintenant dépassée¹⁵.
- e) Il critique la logique de l'évolution et du cumul des droits sous deux aspects: 1) dans les pays communistes les droits sociaux et économiques étaient importants sans pour autant que les droits civils soient respectés; 2) en période de crise ou d'affluence des demandes, des possibilités de recul au plan des droits peuvent survenir (par exemple, les jeunes arrivant sur le marché du travail n'ont pas les mêmes droits que leurs aînés)¹⁶.

¹⁵ Parmi les féministes ayant critiqué la théorie de Marshall et l'exclusion politique des femmes, mentionnons Diane Lamoureux (1989), Iris Marion Young (2000) et Carole Pateman (2000).

¹⁶ Les féministes contestent aussi le soi-disant « continuum » des droits puisque les femmes ont acquis certains droits sociaux avant même d'obtenir la reconnaissance de leurs droits politiques et que, même, jusque dans les années 1960, certains droits civils leur échappaient encore (incapacité juridique de la femme mariée) (Lamoureux, 1989).

f) Finalement, il conclut que le modèle de Marshall ne prend pas en compte la variété des types de citoyenneté que l'on trouve dans les divers pays¹⁷ ainsi que le caractère actif (participation) et non seulement passif (droits) de la citoyenneté.

En ce qui concerne les droits, Turner ajoute les droits culturels aux droits civils, politiques et sociaux. Il s'agit du droit de parler sa langue dans l'espace public, de la liberté de religion, etc. (Turner, 1997). Pour lui, les droits constituent des ressources à partager afin de diminuer les inégalités entre les membres d'un même État-nation. En ce sens, la citoyenneté réduit les conflits entre classes sociales en raison de cette redistribution de ressources. Cela rejoint l'idée de Marshall à l'effet que la citoyenneté « combines some element of democratic egalitarism and inequality of capitalist relations in the capitalist market-place and the capitalism economy » (Turner, 1997, p.11). Ces inégalités se manifestent dorénavant non seulement aux plans des classes sociales, mais aussi au niveau du genre, de l'âge et de l'ethnicité. Ce partage de ressources met en évidence deux principes contradictoires : la solidarité et la rareté des ressources dans toutes les sociétés (Turner, 1997).

Une autre dimension de la citoyenneté est la notion d'identité culturelle conférée tant aux individus qu'aux groupes. Si, lors de la période de l'industrialisation, la lutte des classes prédominait, Turner souligne que la fin du 20° siècle a été marquée par l'augmentation des demandes de reconnaissance de la part de diverses catégories de personnes (femmes, gais, autochtones, etc.). Il s'agit de ce que l'on a qualifié de « identity politics ». Les sociétés libérales sont confrontées à ces demandes, d'autant plus quand il s'agit de sociétés multinationales et multiethniques.

Donc, pour Turner, la citoyenneté est composée des droits et des obligations liés au statut de « citoyen » mais il y ajoute les droits culturels, l'identité et l'appartenance à une communauté politique ainsi que la participation civique.

¹⁷ D'autres auteurs ont formulé la critique à l'effet que la théorie de Marshall s'appliquait à l'Angleterre et ne pouvait être généralisée.

Pour Le Pors (1997), la citoyenneté est constituée de trois dimensions : l'appartenance ou l'adhésion, l'existence de droits et d'obligations civiques et l'action civique. Pour sa part, Jean Leca (1991) prétend qu'il s'agit d'un statut juridique conférant des droits et des devoirs, d'un ensemble de rôles sociaux (électeurs, militants, etc.) et d'un ensemble de qualités morales (civisme) orientées vers l'intérêt public. Enfin, Weinstock (2000) établit que les fondements de la citoyenneté sont au nombre de trois : un statut juridique, un pôle identitaire et un ensemble de pratiques, trois dimensions qui interagissent et qui sont conceptuellement inter-reliées.

De toute évidence, il y a plusieurs points communs entre tous ces auteurs. Nous retiendrons donc les composantes suivantes de la citoyenneté: un ensemble de droits (civils, politiques, sociaux et culturels) et les institutions qui s'y rattachent, un pôle identitaire et d'appartenance ainsi que la participation civique (incluant la participation politique et civile).

1.2.1.4 Les composantes de la citoyenneté

La citoyenneté comme statut juridique conférant des droits aux membres d'une communauté politique¹⁸

Le premier critère d'octroi de la citoyenneté est la nationalité mais on constate tout de même que, dans de nombreux pays, des non-citoyens ont acquis certains droits civils, sociaux, voire politiques¹⁹. Cela amène Martiniello (2000, p.14) à faire la différence entre la citoyenneté formelle liée à la nationalité et la citoyenneté substantielle qui correspond à un ensemble de droits et de pratiques nonobstant la nationalité.

Le statut de « citoyen » est toujours placé en relation à celui de non-citoyen. Qui est « citoyen »? Qui peut le devenir? Sur quels critères accorder la citoyenneté nationale (la nationalité)? Quels droits accorder aux individus qui sont des « non-nationaux »? Toutes les

¹⁹ Au Québec, les personnes résidentes permanentes en attente de leur naturalisation par les autorités canadiennes voient leurs droits civils protégés par les Chartes des droits canadienne et québécoise et ont accès à la plupart des droits sociaux (ex : l'assurance-maladie, l'assurance-emploi, la sécurité du revenu, etc.). Cette situation est loin d'être exceptionnelle dans les pays occidentaux.

Comme nous le verrons plus loin, la communauté politique peut être de divers niveaux géographiques mais la référence de base est certainement l'État-nation.

sociétés sont aux prises avec ces questions de nos jours.²⁰ Joppke, faisant référence à Marshall, constate lui aussi que la question se pose maintenant différemment : au lieu de « How can workers be citizens? ». nous sommes passés à « How can foreigners be citizens and who are we? ». Ainsi, le questionnement en regard du membership d'un État, et de l'identité qui y est liée, est dorénavant plus important que celui en regard des classes sociales (Joppke, 2007, p. 38).

Ensuite, il constate une importante libéralisation de l'accès à la citoyenneté, passant par l'abolition des barrières de genre et ethniques et par l'ouverture à la migration internationale²¹. Ces changements ont entraîné une diversification interne des sociétés, l'augmentation de l'importance du droit à la non-discrimination et à la reconnaissance ainsi que le recul d'une vision de la nation à caractère ethnique. « Above all. the principle of conditional "jus soli" gained in importance over the classic nation-state principle of "jus sanguinis" » (Joppke, 2007, p. 39). Cela se manifeste de diverses façons telles l'élimination des obstacles pour les travailleurs installés de longue date, l'obtention automatique de la citoyenneté à la 2^e ou à la 3^e génération²², la réduction du temps de résidence, la tolérance à la double citoyenneté, etc. « As a result, citizenship has become de-sacralized and less nationalistic » (Joppke, 2007, p. 39).

Même si dans la plupart des pays, on constate une « désethnicisation » des politiques de citoyenneté, cette ouverture ne constitue pas une réalité absolue puisque, entre autre, dans la foulée des événements du 11 septembre 2001, certains pays ont dressé des obstacles à l'immigration, sans pour autant remettre en question le « droit du sol » (Joppke, 2007). Enfin, certains auteurs font la différence entre les droits-liberté et les droits-créance (Ferry et Renault, 1985). Alors que les premiers « relèvent d'une conception négative de la loi dont la fonction exclusive est d'interdire des actions qui empêcheraient autrui de jouir de ses droits, [les seconds] suggèrent, quant à eux, une fonction positive de la loi » impliquant la

²⁰ Les réponses à ces questions démontrent les valeurs d'inclusion ou d'exclusion prévalant dans une société.

²¹ Cette ouverture ne se manifeste pas de la même façon pour tous les types de personnes migrantes.
²² Pour le Canada, on parle de la 1^{ère} génération.

satisfaction « d'une revendication du corps politique à l'égard d'un bien considéré comme commun » (Gaille, 1998, p. 30).

Nous allons tenter ici de catégoriser les divers types de droits afin de mieux les comprendre ²³ mais il faut savoir que certains droits peuvent alterner d'une catégorie à l'autre car celles-ci ne peuvent être parfaitement étanches (ex : le droit à la syndicalisation peut être vu à la fois comme la liberté d'association et comme lié à un droit économique). Même s'il existe différents traités internationaux relatifs aux droits, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'ONU en 1948, les droits varient d'un pays à l'autre. Généralement, ils sont prévus à l'intérieur des lois, des Chartes des droits et libertés ou même des Constitutions des États.

- a) Les droits civils sont souvent appelés droits-liberté parce qu'ils garantissent les libertés fondamentales des individus: le droit à la vie et à la sécurité; la liberté de la personne, soit la liberté d'opinion, d'expression, d'association ou de religion; le droit à la justice, l'égalité devant la loi, le droit de propriété, etc. On les qualifie aussi de droits négatifs car ils servent à protéger le citoyen. Les institutions liées à l'exercice de ces droits sont principalement les cours de justice et les tribunaux.
- b) Les droits politiques sont identifiés aussi à des droits-liberté en plus de correspondre à des devoirs²⁴: droit de vote et d'éligibilité, droit de participer à la vie politique et d'être informé. Les institutions liées à l'exercice de ces droits sont les institutions parlementaires et gouvernementales ainsi que les systèmes électoraux.
- c) Les droits sociaux (incluant les droits économiques) sont souvent appelés les droitscréance ou droits positifs parce qu'ils impliquent l'intervention de l'État en faveur des citoyens : le droit au travail, à l'éducation, à la protection sociale qui peut s'exercer sous différentes formes telles que les allocations familiales, l'assurance-maladie, les allocations de

-

²³ La référence de base, ici, dans cet exercice est Martiniello (2000) mais les idées s'inspirent de plusieurs autres auteurs.

²⁴ Qui n'a pas entendu l'expression « faire son devoir de citoyen? »

chômage, l'aide sociale, le salaire minimum, les fonds de retraite, les garderies subventionnées, les prêts et bourses, les congés parentaux, etc. Les droits économiques et sociaux ne font pas l'unanimité chez tous les auteurs. Certains prétendent qu'ils sont moins importants que les droits civils et politiques; d'autres considèrent qu'ils sont tout aussi importants puisqu'ils facilitent ou permettent l'exercice des autres droits. Dans nos sociétés, les droits sociaux font référence à un partage ou à une socialisation des risques contrairement aux droits civils et politiques.

Les institutions liées à ces droits sont surtout les services sociaux et le système éducatif mais on peut penser aussi aux normes et au code du travail.

d) Les droits culturels sont certainement les droits qui font le plus l'objet de débats présentement. Joppke (2007) constate que les droits sociaux ont cédé la place en importance aux droits des minorités. Deux développements juridiques importants ont eu lieu en ce domaine. D'abord, l'extension des droits aux non-citoyens et la création ou le renforcement des droits des minorités. Par contre, ces deux aspects varient considérablement d'un pays à l'autre. Il mentionne aussi que les politiques d'immigration peuvent avoir pour effet de créer une pression sur les droits sociaux, dans le sens d'un accroissement des demandes pour des ressources.

Plusieurs penseurs tenants d'une conception pluraliste de la citoyenneté (Kymlicka, Taylor, Turner, Fraser) défendent l'importance de reconnaître la diversité présente dans nos sociétés et d'accorder des droits aux individus membres des minorités, voire des statuts spéciaux à des groupes minoritaires déterminés²⁵. Cela peut aussi se manifester par des mesures d'action positive particulières pour égaliser les chances (exemple : les quotas), des pratiques d'accommodements raisonnables dans l'espace public, etc.

au Canada, d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise au Québec.

²⁵ À titre d'exemple, on peut prendre le cas des anglophones du Québec qui bénéficient de droits culturels leur permettant d'obtenir certains services en langue anglaise (comme ceux liés à la justice), d'avoir leurs propres institutions financées par l'État (écoles, hôpitaux), d'avoir des municipalités dont le statut est bilingue et, surtout, pour les parents ayant fréquenté l'école anglaise

Pour les défenseurs des droits culturels, « l'individu universel abstrait » si cher à la pensée républicaine ne suffit pas à créer le lien social nécessaire au vivre-ensemble à l'intérieur de la communauté politique. Ainsi, Taylor (1994) défend une politique de la reconnaissance culturelle s'inscrivant dans la même logique que la reconnaissance des droits sociaux qui prend en compte les diverses appartenances de classes. En accordant des droits aux minorités culturelles, on se rapprocherait donc davantage de l'idéal civique et l'on favoriserait une plus grande inclusion à la citoyenneté dans la continuité de ce qui a été fait pour d'autres catégories de personnes auparavant (exemples : l'accès des ouvriers aux droits politiques au 19° siècle et le développement des droits sociaux au 20° siècle pour égaliser les chances entre les classes sociales).

Mais il est certain que la citoyenneté culturelle crée des tensions avec les autres types de citoyenneté car les droits civils, politiques et sociaux appellent une vision de la société « homogénéisante » alors que la citoyenneté culturelle fait appel à la reconnaissance de l'Autre avec ses différences et à l'émergence d'une citoyenneté fragmentée, multiple, superposée (Thériault, 2000). C'est d'ailleurs ce qui alimente les objections des tenants de la conception universaliste (Schnapper, Le Pors) qui réagissent fortement à cette approche qualifiée de communautariste en raison du danger de fragmentation sociale.

Pour Wieviorka, « la question est de penser et de mettre en œuvre des formules permettant la coexistence des différences ». Il reconnaît le paradoxe qui fait que « les positions les plus favorables à une reconnaissance politique et juridique des droits culturels des groupes, tout en se voulant progressistes, ne peuvent que promouvoir la reproduction des identités et des cultures» (2001, p.71).

Finalement, on peut penser que les institutions liées à ces droits sont les tribunaux (par les jugements qu'ils rendent²⁶) et les institutions publiques (santé, éducation, police, etc.) appelées à adopter des mesures d'action positive et des pratiques d'accommodements

_

²⁶ Pensons aux jugements sur le port du kirpan à l'école ou du voile islamique.

raisonnables envers certaines populations, particulièrement envers les minorités de toutes sortes.

En fonction de ces quatre types de droits, on peut donc parler de citoyenneté civile, politique, sociale et culturelle. Leur contenu n'a pas fini d'évoluer sous l'influence du débat public entourant ces questions, sous la pression des forces sociales désireuses d'acquérir plus de droits ou de protection et en fonction des décisions des tribunaux.

La citoyenneté comme pôle identitaire

En complément à l'approche des droits, la sociologie et l'anthropologie « insistent sur la nécessité de concevoir la citoyenneté comme une relation entre les hommes, un mode d'appartenance à une communauté et l'affirmation d'une identité » (Gaille, 1998, p.12). Pour sa part, Taylor (1994) définit le terme « identité » comme « quelque chose qui ressemble à la perception que les gens ont d'eux-mêmes et des caractéristiques fondamentales qui les définissent comme être humain » (p. 41). Il fait état du caractère unique de chaque personne et du fait que « la reconnaissance est un besoin humain vital » (p.42).

En règle générale, la base identitaire de la citoyenneté est liée à un territoire (cité, nation) et il existe une forte croyance en la concordance entre un État et une nation, donc à une sorte d'homogénéité culturelle (Martiniello, 2000). Dans la réalité c'est loin d'être toujours le cas. En effet, Touraine (1994) affirme que la conscience d'appartenance nationale est fortement liée à l'esprit démocratique, mais il existe toujours d'autres appartenances et, parfois, cellesci peuvent être prédominantes : territoriales, ethniques, religieuses, linguistiques, de classes, etc. Ces appartenances sont liées à des identités de plus en plus multiples. Il s'agit d'une « pluralité des identités de sujets » (Mouffe, 2000). Ces identités plurielles ne sont pas figées pour chaque individu. Elles peuvent bouger dans le temps en fonction de la manière dont une personne se définit.

Dans le même esprit, Helly, Lavallée et Mc Andrew (2000) considèrent que le concept d'identité se définit simultanément par l'identité nationale ou collective d'une communauté politique et par les identités particulières des individus qui la composent.

L'identité nationale « résulte d'un sentiment de continuité historique, de croyances, de traits culturels et de coutumes (fondation, liens avec un territoire, grandes victoires ou défaites, traditions, langues, pratiques et comportements publics). Des principes et des institutions politiques y sont aussi associés » (Houle, 2001, p.104). Héritée du passé, l'identité collective nationale évolue à travers les différentes générations (transformations des valeurs, coutumes et institutions) ainsi que sous l'influence des nouveaux arrivants.

Nous pourrions dire que l'appartenance à une identité nationale est en « tension » avec les appartenances particulières vécues par les individus : d'une part, il y a l'appartenance à la société et l'adhésion à certains de ses « marqueurs identitaires » tels que la langue, la culture civique commune (principes démocratiques, chartes). le patrimoine, etc.: et, d'autre part, il existe une diversité d'attachements individuels (sociaux, culturels, religieux, linguistiques, etc.). Cette « tension » est particulièrement significative pour les personnes immigrées car elles sont appelées à se construire une « nouvelle identité qui n'est ni perte des origines, ni refus des appropriations nouvelles [...]» (Lahlou, 2002, cité par Vatz Laaroussi, 2003, p.155). En ce sens, on peut parler d'une forme de *métissage* entre la culture de la société d'accueil et l'identité particulière de chaque personne. Le terme métissage :

autorise donc le changement et la transformation culturelle, mais par le bas, c'est-à-dire par des processus d'ordre individuel, même si ces derniers se répètent assez pour donner l'impression d'un processus de groupe [...] le métissage serait autrement dit facteur de subjectivation en ce qu'il confère au sujet la faculté de se construire et de se traduire en actes (Wieviorka, 2005, p.75 cité par Rachédi, 2008, p.94).

Selon une étude menée auprès d'immigrants adultes de la première et de la seconde génération au Québec, trois facteurs influencent leur sentiment identitaire : le sentiment d'intégration à la société d'accueil. l'importance de leurs racines (origine, enfance, culture) et

le choix du pays d'immigration (dans les deux sens : le pays que l'on choisit et le pays qui nous accepte) (Labelle, Field et Icart, 2007).

Il faut donc reconnaître la « fluidité politique et situationnelle des identités » qui va bien audelà de l'État-nation. Plusieurs auteurs ont d'ailleurs parlé de bricolage identitaire pour mettre en évidence cette variété : l'identité immigrée et/ou nationale d'origine (mexicaine, marocaine), l'identité à trait d'union (italo-québécoise), l'identité citoyenne (canadienne ou québécoise), l'identité « racisée » (Black, Latino) ou même « une identité fabriquée de toutes pièces par l'État comme « les minorités visibles » (Labelle, Field et Icart, 2007, p. 18).

La citoyenneté en tant que participation civique (politique et civile)

Plusieurs auteurs (Touraine, Picard, Heater, Weinstock, Martiniello) considèrent la participation civique comme une dimension essentielle à la citoyenneté. « La démocratie repose sur la responsabilité des citoyens d'un pays » (Touraine, 1994, p. 97). En ce sens, Picard considère que « le cœur de la citoyenneté, dans une démocratie moderne, réside dans la participation, directe ou indirecte, mais cosouveraine, à la constitution et à la régulation de la Cité » (Picard, 2000, p. 52). Elle consiste dans le pouvoir de participer à l'élaboration de ses règles fondamentales, de contribuer à l'organisation de la société par ses impôts ou par l'exercice de fonctions diverses (politiques, juridiques, administratives), d'élire ses dirigeantes et dirigeants et d'obtenir une reddition de comptes de leur part.

Pour Weinstock (2000), il y a comme une gradation dans l'engagement : à la base, il y a simplement la détention du statut; ensuite, l'accomplissement de ses devoirs de façon minimale (comme voter) et, finalement, une participation au-delà de ce que prévoit la loi. Cette participation civique « engagée » se manifeste au plan de la participation politique par le militantisme dans un parti, la participation à des manifestations, l'exercice du droit de pétition, la recherche d'une information critique, le fait de présenter sa candidature à une fonction élective, etc.

Toutefois, cette participation est aussi civile dans le sens qu'elle est une construction des mécanismes du vivre-ensemble et des liens sociaux qui unissent les citoyens d'une « cité »

déterminée. Elle les amène à « se solidariser avec d'autres dans un agir public » (Young, 2000, citée par Lamoureux, 2004, p. 36). Elle se manifeste donc à travers des engagements diversifiés dans des groupes associatifs multiples : mouvements sociaux, environnementaux. féministes, culturels, de quartiers, etc. La citoyenneté n'est donc pas que passive, c'est-à-dire développée d'en haut par l'État qui accorde des droits aux citoyens; elle est aussi active, donc, développée d'en bas par l'engagement des citoyennes et des citoyens « en tant qu'acteurs sociaux et politiques qui utilisent les droits acquis parfois pour en revendiquer d'autres et ainsi améliorer la qualité de la citoyenneté » (Martiniello, 2000, p.15).

Concernant les personnes immigrantes, Vatz Laaroussi insiste sur l'importance qu'elles accordent à la dimension familiale, tant dans le projet migratoire que dans les efforts d'insertion à la société d'accueil. En ce sens, les familles immigrantes expérimentent de « nouveaux modes de participation sociale » s'appuyant sur la cellule familiale plus que sur l'individu (2003, p.163). Pour sa part. Tossuti (2003) mentionne que les nouveaux arrivants ont tendance à s'impliquer dans des associations à caractère ethnique dans les années suivant leur arrivée. Il apparaît que cet attrait diminue avec le temps (Labelle et al., 2009).

La citoyenneté en tant qu'appartenance à une communauté politique

Le point de référence de la citoyenneté est l'État-nation car « c'est le niveau le plus pertinent d'articulation de l'universel et du particulier » (Le Pors, 1997, p.120) mais la citoyenneté contemporaine se situe maintenant « à plusieurs niveaux». Pour Heater (1990), il existe « une superposition de citoyenneté » ou une citoyenneté multiple et cumulée. En effet, il y a toujours bien sûr la citoyenneté dite nationale (citoyenneté formelle) qui est liée à la détention (ou à l'obtention) de la nationalité d'un État (ex : canadienne). Celle-ci coïncide souvent avec l'appartenance culturelle à une nation, mais pas toujours, comme c'est le cas du Québec, de l'Écosse ou de la Catalogne qui se définissent comme des nations sans être des États souverains. Ainsi, à l'instar du Royaume-Uni, de l'Espagne et de bien d'autres pays, le Canada est un État multinational²⁷ (Kymlicka, 2001, Gagnon, 2001, 2006, Seymour, 2004),

²⁷ On y trouve les nations canadienne et québécoise ainsi que les Premières nations.

puisqu'il y a « coexistence au sein d'un même État, de communautés historiques différentes, disposant de cultures propres, réunies par conquête ou par consentement plus ou moins volontaire » (Dieckhoff, 2000, p. 182).

Il y a aussi la citoyenneté infranationale qui, comme son nom l'indique, se situe à l'intérieur de l'État-nation (ex : ontarienne, californienne). La citoyenneté se vit même au plan local. municipal ou régional (ex : sherbrookoise, bordelaise). Et ces citoyennetés multiples impliquent des ensembles divers de devoirs, de droits et de loyautés.

À l'autre pôle, on peut retrouver une citoyenneté supranationale. C'est le cas pour tous les résidents des pays membres de l'Union européenne qui détiennent une citoyenneté leur donnant le droit de vote lors des élections locales (là où ils résident et nonobstant leur nationalité) ainsi qu'aux élections européennes. Cette citoyenneté leur donne aussi accès à certaines protections sociales²⁸. Mais il arrive aussi que les politiques ou principes valorisés par ces diverses citoyennetés puissent être en opposition les uns avec les autres, créant une certaine concurrence entre les divers niveaux²⁹ (Le Pors, Habermas).

Plusieurs auteurs abordent la question d'une citoyenneté mondiale ou transnationale (Heater, Kymlicka, Habermas). Kymlicka (2004) en présente plusieurs manifestations : le maintien des liens des migrants avec la mère-patrie, voire dans certains cas, l'adoption de la double nationalité, la présence de réseaux militants d'ONG transnationales, le renforcement du droit international et la mise en place d'instances de contrôle (ex : Tribunal pénal international, Organisation mondiale du commerce, etc.), la création de parlement supranational comme l'Union européenne, etc. Mais, pour lui, l'État-nation demeure « le lieu privilégié de la participation et de l'autonomie politiques et l'espace de solidarité par excellence » (Kymlicka, 2004, p.97).

En ce qui concerne les personnes immigrées, les relations transnationales sont particulièrement importantes puisque la plupart d'entre elles maintiennent des liens avec leur

-

²⁸ Cette citoyenneté est définie sous le terme de citoyenneté-résidence puisqu'il n'est plus nécessaire d'avoir la nationalité des pays membres pour détenir ces droits.

²⁹ Pensons aux relations Québec-Canada mais aussi à celles entre la France et l'Union européenne.

pays d'origine ou de transit (Vatz Laaroussi, 2009; Le Gall, 2009). Il peut s'agir de liens juridiques (double nationalité), mais aussi de liens sociaux (famille, amis), économiques (envoi d'argent aux proches laissés derrière) et bien sûr de liens culturels (Barber, 2003).

Après avoir fait un tour d'horizon de la question de la citoyenneté, nous allons maintenant porter notre regard sur le phénomène des réfugiés dans le monde, au Canada et au Québec et sur la réalité vécue par ces personnes : processus d'entrée et d'accueil, obstacles rencontrés, trajectoire migratoire, stratégies d'insertion, etc.

1.2.2 Le phénomène des réfugiés

1.2.2.1 Le contexte mondial

C'est au sortir de la 2^e guerre mondiale que la communauté internationale prend conscience de l'importance de se doter d'un instrument juridique de protection des réfugiés « pour ne pas répéter les erreurs s'étant produites durant l'Holocauste, alors que de nombreux pays avaient refusé l'asile à des réfugiés juifs, contribuant au bilan des victimes du génocide ³⁰» (CCR, 2008, p.2). Cela conduisit à la rédaction de la *Convention relative au statut des réfugiés* en 1951³¹ qui stipule que :

Les réfugiés au sens de la Convention sont des personnes qui craignent, avec raison, d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion. de leur nationalité, de leur appartenance à un groupe social particulier ou de leurs opinions politiques, et qui se trouvent hors de leur pays de nationalité ou de résidence habituelle et ne peuvent ou, du fait de cette crainte, ne veulent pas retourner dans ce pays (Canada, Rapport annuel 2008, p. 28).

³⁰ Selon le Conseil Canadien des réfugiés, le Canada aurait été l'un des pays les plus fautifs.

³¹ On l'appelle couramment la Convention de Genève. Dans les faits, elle est composée de deux documents : la Convention de 1951 qui établit les principes et modalités de base de protection des réfugiés suite à la 2^e guerre mondiale et le *Protocole relatif aux droits des réfugiés* (1967) qui élargit la portée du premier accord à toute victime ultérieure. Les deux documents sont en quelque sorte soudés l'un à l'autre même si l'on parle généralement de la Convention. http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/basics/opendoc.pdf?tbl=BASICS&id=41a30b9d4

Le Canada s'est joint aux pays signataires de la Convention en 1969 en acceptant aussi « l'obligation légale internationale [...] d'étendre cette protection aux personnes qui demandent l'asile dès leur arrivée au Canada ou par la suite » (Canada, Rapport annuel 2008, p. 33). Cet engagement implique le principe de non-refoulement d'une personne vers un pays où elle pourrait subir de la persécution (CCR, 2008a, p.2).

Il est à noter aussi qu'en 1993, le Canada a été « le premier pays à reconnaître officiellement que les femmes puissent être persécutées en raison de leur sexe » et que la Convention devait être interprétée en conséquence, ce qui a ouvert la voie à d'autres pays qui ont fait de même (CCR, 2008a, p.2).

1.2.2.2 Quelques définitions

Selon les pays, les interprétations données au terme « réfugié » peuvent différer de façon importante. Il est donc nécessaire de préciser certaines définitions issues de la Loi canadienne afin de rendre plus clair notre propos.

La personne protégée, selon la *Loi canadienne sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) est « une personne reconnue par le Canada comme :

- a) soit réfugiée au sens de la Convention,
- b) soit une personne à protéger (c'est-à-dire une personne qui ne satisfait pas la définition de la Convention, mais qui se trouve dans une situation semblable définie par la loi canadienne comme nécessitant la protection, par exemple parce qu'elle est menacée de torture) » (CCR, glossaire, p.1). Celle-ci peut donc se trouver déjà au Canada.

La personne réfugiée selon la Convention peut être parrainée, soit par le gouvernement, soit par un organisme privé (souvent un organisme caritatif) ou un groupe de cinq personnes ou plus. Elle est sélectionnée alors qu'elle est encore à l'extérieur du Canada. Les critères d'admissibilité sont : de ne pas pouvoir retourner dans son pays d'origine, ni demeurer là où

elle est; de subir un examen médical; de réussir le contrôle de sécurité et la vérification de casier judiciaire (Canada, Rapport annuel 2008).

La personne revendicatrice du statut de réfugié³² demande à être reconnue comme réfugiée <u>alors qu'elle est déjà sur le sol canadien ou à ses frontières.</u> Dans ce cas, c'est la *Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada* (CISR) qui aura à décider de l'acceptation ou non de la demande (Canada, Rapport annuel 2008). Une fois sa demande acceptée, elle a accès à la résidence permanente.

« Le résident permanent n'est pas encore un citoyen canadien, mais est autorisé à vivre et à travailler au canada indéfiniment, pourvu qu'il satisfasse aux exigences en matière de résidence et qu'il ne perde pas son statut à la suite d'un acte criminel, d'une atteinte à la sécurité ou aux droits de la personne, d'activités liées au crime organisé ou de fausses déclarations » (Canada, Rapport annuel 2008, p. 12).

Les personnes réfugiées au sens de la Convention qui émigrent au Canada obtiennent *de facto* la résidence permanente. Après trois ans de résidence permanente au Canada, elles peuvent demander la citoyenneté canadienne.

1.2.2.3 Les discours gouvernementaux canadien et québécois sur l'immigration

Le Canada

C'est le ministère *Citoyenneté et Immigration Canada* (CIC) qui est responsable de la politique d'immigration canadienne. Sa mission est de bâtir « un Canada plus fort en :

- élaborant et en mettant en place des politiques, des programmes et des services qui :
 - faciliteront la venue et l'intégration des personnes de manière à optimiser leur apport, tout en protégeant la santé des Canadiens et en assurant leur sécurité;
 - perpétueront la tradition humanitaire du Canada en protégeant les réfugiés et les personnes ayant besoin de protection;

³² Terme synonyme de demandeur ou demandeuse d'asile.

- permettront de renforcer les valeurs associées à la citoyenneté canadienne et de promouvoir les droits et les responsabilités qui y sont attachés :
- favorisant l'adoption dans le monde de politiques migratoires qui concourront aux objectifs humanitaires et d'immigration du Canada;
- améliorant les outils et les mécanismes d'accessibilité afin de mieux détecter les demandeurs susceptibles de constituer un risque pour le Canada pour divers motifs, notamment menace à la santé, raisons de sécurité, criminalité, crime organisé, ou atteinte aux droits de la personne ou aux droits internationaux³³» (Canada, Rapport sur le rendement 2008-2009, p. 8).

Dans d'autres documents, le gouvernement est plus explicite quant aux enjeux de l'immigration au Canada. On insiste beaucoup sur l'importance de maintenir la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale, de permettre le renouvellement de la population canadienne et l'accroissement de la main-d'œuvre, en particulier de la main-d'œuvre qualifiée. À ce sujet, le gouvernement prévoit que, « d'ici la fin de la prochaine décennie, [...] toute la croissance de la population active sera attribuable à l'immigration » (Canada, Rapport au parlement 2009, p. 5). La diversité culturelle est particulièrement valorisée dans les textes car elle « constitue une force extraordinaire, tissant une toile de liens mondiaux qui enrichit notre tissu social et rehausse notre prospérité économique » [...] ». À terme, le Canada a « pour objectif final de faire des nouveaux arrivants des citoyens à part entière » (Canada, Plans et priorités 2008-2009, p. 16).

Enfin, le Canada considère qu'il est « l'un des plus généreux pays au monde quand il s'agit de permettre aux personnes qui le désirent de rester au pays. Le Canada constitue un chef de file en ce qui touche la protection des groupes vulnérables, dont les femmes et les enfants³⁴ ». Quant au programme spécifique d'aide aux réfugiés et aux personnes protégées, il est décrit à chaque année essentiellement de la même façon :

³³ Ce 3^e élément est un ajout à la mission de Citoyenneté et Immigration Canada effectué depuis le rapport 2007-2008. On y reconnaît l'importance accordée à la sécurité.

³⁴ Site web de CIC consulté le 20 avril 2009 : http://www.cic.gc.ca/français/information/fag/refugies/ref-sar-fag06.asp

Remplir les obligations internationales du Canada en venant en aide aux personnes au Canada ayant besoin de protection et maintenir la tradition humanitaire du Canada en protégeant les réfugiés à l'étranger et en les réétablissant au Canada (Canada, Plans et priorités 2008-2009, p. 41).

Selon l'article 95 de la Constitution canadienne, l'immigration est une compétence partagée entre les provinces et le fédéral. En conséquence, le gouvernement du Canada a établi des ententes de collaboration avec la plupart d'entre elles. L'entente avec le Québec est la plus ancienne puisqu'elle a été signée le 5 février 1991.

Aux termes de l'*Accord Canada-Québec*, le Québec est habilité à établir ses propres objectifs annuels en matière d'immigration et est chargé de sélectionner ses immigrants. Le Canada a pour responsabilité de sélectionner les membres de la catégorie du regroupement familial et de déterminer le statut des personnes qui demandent l'asile au Canada (Canada, Rapport annuel 2007, p. 10).

Le Canada est seul responsable du traitement des revendications de statut de réfugié présentées par des personnes se trouvant déjà au Canada. En ce qui concerne les réfugiés et d'autres personnes en situation semblable sélectionnés à l'étranger, le Canada détermine qui est un réfugié et quelles sont les personnes en situation semblable, tandis que le Québec choisit ceux qui, à son avis, sont les plus à même de s'établir au Québec³⁵ [...]. Le Québec s'engage également à accepter un nombre approprié de réfugiés et de personnes en situation semblable sélectionnés à l'étranger (Young, 1998, p. 3-4).

Cet accord est le plus élaboré car le Québec assume entièrement les services d'aide à l'établissement et d'intégration qu'il offre en retour de transferts fiscaux de la part du fédéral (Canada, Rapport annuel 2008).

Le Québec

En 1990, le Québec se dotait d'un Énoncé de politique en matière d'immigration dans lequel on précisait la contribution attendue de l'immigration sous la forme de quatre défis majeurs : le redressement démographique, la prospérité économique, la pérennité du fait français et

³⁵ Ce qui signifie qu'une fois que le Canada a reconnu une personne au sens de la Convention, le Québec applique ses propres critères (dont la connaissance du français) dans le choix des réfugiés qu'il entend parrainer (les caractères gras sont de nous).

l'ouverture sur le monde (dans le sens de l'enrichissement de la culture québécoise par la diversité ethnoculturelle) (Québec. MICC³⁶, 1990).

En matière d'intégration, les orientations guidant l'action du Québec étaient :

- le partage du français comme langue commune de la vie publique de la société québécoise;
- le droit et le devoir de tous les citoyens, quelle que soit leur origine, de participer et de contribuer pleinement à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Québec;
- l'engagement à bâtir ensemble un Québec pluraliste où les citoyens de toutes cultures et de toutes origines pourront s'identifier et être reconnus comme des Québécois à part entière (Québec, MICC, 1990).

Dans son plan d'action 2005-2007, le MICC rappelle les enjeux de l'immigration pour le Québec. Les enjeux démographiques, économiques et linguistiques sont réitérés mais on insiste en plus sur l'enjeu de la régionalisation de l'immigration (Québec, MICC, 2003).

Selon la *Table de concertation au service des personnes réfugiées et immigrantes* (TCRI), le Québec :

se retrouve dans une situation unique et enviable puisqu'il est maître d'œuvre de ses politiques d'immigration en matière de sélection et d'intégration sans avoir à assumer le fardeau du contrôle de ses frontières nationales ou celle d'expulser les personnes en situation irrégulière. Par ailleurs, il peut se fier sur un gouvernement fédéral qui assure l'intégrité des procédures et de la reconnaissance du statut de réfugié réputées complexes, onéreuses et très sensibles politiquement. Contrairement à d'autres pays d'immigration, il a uniquement un rôle positif à jouer en matière d'immigration et d'intégration des nouveaux arrivants qui, en plus, ne lui coûte rien. Rappelons que le Québec bénéficie à 100% de l'apport économique des nouveaux arrivants puisque les mesures d'intégration des nouveaux arrivants ne génèrent aucun coût au trésor public québécois. Mieux encore, le Québec récupère chaque année plus d'argent qu'il n'en dépense pour les nouveaux arrivants³⁷ (TCRI, 2007, p. 4).

³⁶ Il s'agit du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles du Québec. Il a déjà porté le nom de ministère des Relations avec les citoyens (MRCI) sous le gouvernement du Parti québécois.

Les transferts du fédéral sont indexés annuellement sans compter que le Québec facture pour quelque 30 millions de dollars de frais (taxes, permis, certificats et autres) aux nouveaux arrivants à chaque année (TCRI, 2007).

1.2.2.4 La réalité en chiffres

Au Canada

Le Canada a accueilli en 2008 près de 250 000 résidents permanents. Il « affiche par personne l'un des taux d'immigration permanente les plus élevés au monde : 0,8 % ces dernières années » (Canada, Plans et priorités 2008-2009, p.16). Depuis quinze ans, 3,5 millions d'immigrants se sont ajoutés et la proportion des personnes immigrantes au Canada représente maintenant près de 20 % de la population canadienne³⁸. Bon an mal an, sur l'ensemble des nouveaux résidents permanents admis annuellement au Canada. plus de 50 % sont de la catégorie des immigrants économiques. Cette catégorie constitue donc une priorité pour le gouvernement canadien³⁹.

Les personnes protégées occupent une place relativement « modeste » à l'intérieur de ces résultats spectaculaires⁴⁰. En effet, la catégorie des personnes protégées est en diminution constante depuis 2004, tant en chiffres absolus qu'en proportion par rapport aux autres catégories d'immigrants acceptés au Canada : 13,86 % en 2004, 13,64 % en 2005, 12,9 % en 2006, 11,8 % en 2007. En 2008, cette proportion n'était que de 8,8 %⁴¹ (Canada, Rapports annuels, 2004 à 2009). Le ministère justifie ce faible résultat par le manque de commissaires disponibles pour évaluer les demandes. Avec la nomination récente de 52 commissaires et le renouvellement du mandat de 22 autres, on prévoit que cette situation sera corrigée sous peu (Canada, Rapport annuel, 2009).

On peut voir dans le tableau 1.1 les données concernant les personnes admises au Canada dans la catégorie des personnes protégées. Bien que le nombre de réfugiés au sens de la

³⁹ Il faut mentionner que le gouvernement a créé en 2008 une nouvelle catégorie d'immigrants, la catégorie de l'expérience canadienne, qui vise les travailleurs qualifiés et les étudiants étrangers déjà présents au Canada. Cela confirme la priorité à l'immigration économique.

³⁸ Recensement de 2006.

⁴⁰ Pour éviter toute confusion, rappelons que CIC définit la catégorie des personnes protégées comme 1) les personnes réfugiées au sens de la Convention qui peuvent être a) parrainées par les gouvernements b) par le privé et 2) les personnes protégées, soit les demandeurs d'asile qui ont obtenu le statut de réfugié et les membres de leurs familles.

⁴¹ Jusqu'en 1992, le pourcentage variait entre 15 % et 23 %.

Convention soit légèrement à la hausse, le nombre de personnes protégées, déjà sur place au Canada, qui obtiennent le statut de réfugié, lui, est à la baisse.

Tableau 1.1 : Personnes protégées admises au Canada de 2004 à 2008 et prévisions pour 2009 et 2010

Catégorie	2004	2005	2006	2007	2008	Prévisions 2009 ⁴²	Prévisions 2010
Réfugiés parrainés par le gouvernement	7 411	7 4 1 6	7 316	7 574	7 295	7 300- 7 500	7 300- 8 000
Réfugiés parrainés par le privé	3 115	2 476	3 337	3 588	3 5 1 2	3 300- 4 500	3 300- 6 000
Personnes protégées au Canada	15 901	19 935	15 892	11 700	6 994	7 000- 9 000	9 000- 12 000 ⁴³
Personnes à charge à l'étranger ⁴⁴	6 258	5 441	5 947	5 094	4 059	6 000- 6 200	
Total personnes protégées	32 685	35 768	32 992	27 956	21 860	23 600- 27 200	19 600- 26 000

Sources : Compilation effectuée à partir des *Rapports annuels au Parlement sur l'immigration* produits par CIC pour la période 2005-2009.

Il est nécessaire de mentionner que le Canada étant une destination de plus en plus prisée dans le monde par les personnes immigrantes et réfugiées, les demandes d'immigration atteignent des quantités faramineuses puisque *Citoyenneté et Immigration Canada* reconnaissait en 2008 avoir 850 000 demandes en attente toutes catégories confondues (Canada, Plans et priorités, 2008-2009). Comme il s'agit du même personnel qui gère l'ensemble des demandes en provenance de l'extérieur du Canada (via les consulats et les

⁴² La fourchette prévisionnelle est une estimation; elle ne constitue pas un plancher minimal ni un plafond maximal.

Pour 2010, ces deux catégories sont intégrées.

⁴⁴ Il s'agit des membres des familles des personnes protégées qui ont obtenu le statut de résidents permanents au Canada.

ambassades)⁴⁵, les temps d'attente sont « interminables » (Canada, Rapport de rendement 2007-2008). Pour la période de 2008 à 2010, des efforts de rattrapage de l'arriéré sont consentis par CIC grâce à l'investissement de budgets additionnels, mais la Loi a été modifiée en 2009 afin « d'enlever l'obligation de traiter toutes les demandes reçues, sauf en ce qui concerne les demandes d'asile et les demandes pour motifs d'ordre humanitaire présentées depuis le Canada » (Canada, Rapport annuel 2009, p.11).

Les demandes d'asile

Le tableau 1.2 permet de voir le nombre de demandes d'asile enregistrées par année depuis l'an 2000 ainsi que le nombre de personnes revendicatrices du statut de réfugié encore présentes sur le territoire canadien et en attente d'une réponse⁴⁶. On peut observer clairement la diminution des demandes après 2001, soit depuis la mise en place de barrières à l'entrée pour des raisons sécuritaires et pour diminuer l'accès aux demandeurs d'asile au territoire canadien.

Tableau 1.2: Portrait des demandes d'asile au Canada 2000-2007

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Entrées totales dans l'année	37 186	44 470	33 350	31 809	25 471	19 702	22 879	28 473
Toujours présents	82 162	91 703	109 661	117 550	120 751	113 475	95 388	83 657
Demandeurs d'asile	119 348	136 173	143 011	149 359	146 222	133 177	118 267	112 130

Source: Statistique Canada, Faits et chiffres 2007

En 2008, le Canada a reçu près de 37 000 demandes d'asile, soit 30 % de plus qu'en 2007. Cette augmentation s'explique par la recrudescence de demandes en provenance de certains

⁴⁵ CIC compte 46 points de service au Canada et 90 points dans 76 pays (Canada, Rapport sur le rendement, 2007-2008).

Rappelons que les termes de demandeur d'asile et de revendicateur du statut de réfugié sont synonymes.

pays tels le Mexique, la République tchèque, Haïti, etc. qui correspondent à environ 40 % de l'ensemble des demandes (Canada, Rapport sur le rendement 2008-2009).

Ouelques caractéristiques de la catégorie des personnes protégées

En 2008, le groupe le plus important de personnes protégées admises au Canada était constitué par les personnes originaires de l'Afrique et du Moyen-Orient (41,2 %), suivi de l'Asie et du Pacifique (29,3 %) et enfin de l'Amérique du sud et centrale (21,5 %)⁴⁷.

Parmi les personnes protégées de 15 ans et plus, 34,8 % avaient moins de 10 ans de scolarité et 30,6 % de 10 à 12 années d'étude. Le niveau de scolarité était considérablement inférieur à celui de l'ensemble des résidents permanents.

Dans la catégorie des personnes protégées, 43,4 % connaissaient au moins l'anglais, 7,8 % au moins le français et 2,8 % les deux langues. Par ailleurs, 46,1 % ne connaissaient aucune des deux langues (Canada, Faits et chiffres 2008).

Les femmes

Selon Statistiques Canada, bon an mal an, la proportion de femmes protégées admises au Canada varie peu, se situant autour de 48 %. C'est toujours la cohorte des 25 à 44 ans qui est la plus importante (47 % à 51 %) suivie des filles de moins de 15 ans (entre 20 % et 23 %). En 2007, parmi les demandeurs d'asile, on retrouvait 45 % de femmes, ce qui correspond sensiblement aux années antérieures. Elles avaient généralement un degré de scolarité moindre et un plus faible degré de connaissance des langues officielles au moment de leur arrivée au Canada (Canada, Faits et chiffres 2007).

Au Québec

En 2008, le Québec a reçu 18 % du total des résidents permanents admis au Canada, soit 45 212 nouveaux résidents permanents. Ce résultat correspond sensiblement à ceux des

⁴⁷ La provenance des personnes réfugiées peut varier en fonction du règlement de certains conflits et des ententes particulières prises par le gouvernement. Ainsi, pour la prochaine année, le Canada a accepté de recevoir un nombre important de réfugiés iraquiens, karens et afghans (Canada, Rapport annuel 2009).

années précédentes comme on peut le voir dans le tableau 1.3 (variation de 16 % à 19% de l'ensemble des résidents admis au Canada).

En ce qui concerne la catégorie des personnes protégées, on peut dire qu'après trois années d'affilée de hausse graduelle (de 2004 à 2006), le nombre de personnes protégées admises au Québec a chuté considérablement en 2007 (-20 %). Cette catégorie représente généralement entre 13 % et 16,5 % de l'ensemble des nouveaux résidents permanents admis de 2003 à 2007. Notons que dans les années 1990 cette proportion variait de 20 % à 25 % (TCRI, 2007). Les piètres résultats pour 2008 s'expliquent par la baisse des demandes étudiées et acceptées par la CISR, problème dont nous avons parlé précédemment.

Tableau 1.3 : Résidents permanents admis au Québec de 2003 à 2008

Catégories d'immigrants	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Catégorie économique	23 560	26 661	26 289	25 952	28 032	29 375
Regroupement familial	8 815	8 628	8355	9 2 1 9	8 524	9 141
Personnes protégées	6 176	7 382	7 161	7 102	5 934	4 522
(Total) et % de l'ensemble des personnes admises	15,61 %	16,68 %	16,53 %	15,90 %	13,13 %	10 %
Réfugiés parrainés par le gouvernement	2 052	1 819	1 841	1749	1 736	1878
Réfugiés parrainés par le privé	341	270	224	529	339	538
Personnes protégées	2 889	3 747	3 868	3 461	2 719	1 271
Personnes à charge à l'étranger	894	1 546	1 228	1 363	1 140	835
Autres (motifs humanitaires, d'intérêt public et autres)	1000	1 568	1 503	2 404	2 718	2 174
Grand total	39 551	44 239	43 308	44 677	45 208	45 212
% des résidents permanents admis au Canada	n.d.	18,8 %	16,51 %	17,75 %	19,09 %	18%

Source : Compilation effectuée à partir des *Rapports annuels au Parlement sur l'immigration* produits par CIC pour la période 2004-2009.

Tout comme au Canada, la diminution relative et absolue de la catégorie des personnes protégées admises au Québec est accompagnée d'une augmentation continuelle de la proportion de la catégorie des immigrants économiques (62 % en 2007 et 65 % en 2008).

Notons aussi que, selon l'Accord Canada-Québec, le Québec est tenu d'accueillir une proportion de personnes protégées équivalente à son poids démographique au sein du Canada (Québec, 1990, Accord, article 1 (8)). On peut constater que cette clause de l'Accord n'est pas respectée depuis plusieurs années puisque, selon le recensement de 2006, le poids du Québec est de 22 %.

L'origine des personnes protégées qui s'établissent au Québec est différente de celles qui s'installent dans les provinces du Canada. Elles proviennent d'abord de l'Afrique et du Moyen-Orient (35,8 %), puis de l'Europe et du Royaume-Uni (24,3 %) et ensuite de l'Amérique du sud et centrale (20,4 %) (Canada, Faits et chiffres 2008).

1.2.2.5 Le processus d'entrée et d'accueil

Nous allons décrire brièvement le processus d'entrée et d'accueil au Canada selon que la personne est réfugiée au sens de la Convention ou qu'elle est demandeuse d'asile. Cette description est importante puisque ce processus est au cœur de notre sujet d'étude dans le sens où il influence directement la trajectoire migratoire de la femme réfugiée. Nous verrons aussi qu'il varie considérablement selon le statut de la personne. Systématisons les étapes et les caractéristiques pour plus de clarté...

Personne reconnue comme réfugiée au sens de la Convention

- 1. Cette personne a été choisie par le gouvernement alors qu'elle était à l'étranger. Elle répond aux critères de la Convention de Genève c'est-à-dire qu'elle doit être :
 - a. éligible (être une réfugiée ou être dans une situation similaire);
 - admissible (non exclue pour des raisons de criminalité, de risque pour la sécurité ou de danger pour la santé publique);

- c. en mesure de s'établir avec succès au Canada:
- d. sans perspective raisonnable d'une solution durable (rapatriement volontaire, intégration locale ou réinstallation dans un autre pays);
- e. soutenue financièrement, soit par le gouvernement, soit par un organisme privé (CCR, 2008a).

Les dépenses de transport, d'examen médical et certaines dépenses d'établissement sont assumées par le gouvernement sous forme de prêt que la personne réfugiée doit s'engager à rembourser dans les meilleurs délais⁴⁸. On évalue facilement à quelque 3 000 \$ la valeur de ces dépenses pour une personne seule. Évidemment, dans le cas d'une famille, les sommes peuvent doubler facilement (Saillant, 2008).

- 2. Après son arrivée, le statut de réfugié est remplacé par celui de résident permanent. La personne qui arrive au Canada est, soit parrainée par le gouvernement (dans le cadre du Programme d'aide au réétablissement, le PAR), soit parrainée par un organisme privé⁴⁹ ou un groupe de personnes (dans le cadre du Programme de parrainage privé de réfugiés, le PPPR). Dans ce cas, l'organisme ou le groupe doit s'engager à « fournir un logement, une aide au réétablissement et un soutien moral » généralement pour une durée maximale d'un an (Canada, Rapport annuel 2008, p.31).
- 3. Si elle a été sélectionnée pour venir au Québec, c'est le gouvernement du Québec qui prendra en main son accueil et son intégration (en collaboration avec des organismes communautaires). Les services auxquels elle aura droit sont : accueil à l'arrivée, hébergement temporaire, aide pour trouver un logement permanent et conseils financiers. Elle aura aussi droit à la sécurité du revenu pour une période de douze mois en général⁵⁰. Pour l'aider dans son installation, elle pourra compter sur le soutien des organismes communautaires reconnus par le gouvernement du Québec durant les cinq années suivant son arrivée.

⁴⁸ Un fonds de 100 millions de dollars a été institué à cet effet. Après 50 ans d'existence les taux de remboursement sont de plus de 90%.

⁴⁹ Il s'agit la plupart du temps de groupes confessionnels, ethniques, syndicaux, etc.

⁵⁰ Pour les personnes victimes de traumatisme ou de torture, cette aide peut aller jusqu'à 24 mois.

4. Trois ans après qu'une personne ait obtenu sa résidence permanente, elle peut demander la citoyenneté canadienne ce qui peut prendre environ douze à quinze mois à obtenir dépendamment de l'affluence des demandes.

Personne déjà au Canada ou à la frontière canadienne qui revendique le statut de réfugié (demandeur d'asile)

- La recevabilité de sa demande est évaluée. « Une demande n'est pas recevable si le demandeur :
 - a. a déjà fait une demande d'asile au Canada;
 - b. a le statut de réfugié dans un autre pays;
 - c. est arrivé en transitant par un « tiers pays sûr⁵¹ »
 - d. est inadmissible pour certains motifs de sécurité ou de criminalité. » (CCR. 2008a, p. 5).
- 2. La personne doit faire reconnaître son statut de réfugié par la *Commission de l'immigration et du statut de réfugié* (CISR) qui aura à « évaluer si :
 - a. elle est une réfugiée au sens de la Convention ou
 - b. fait face à un risque de torture, ou
 - c. fait face à un danger de mort ou de traitements ou punitions cruels et inhabituels » (CCR, 2008a, p.5).
- 3a. <u>Si sa demande est acceptée</u>, elle devient une personne protégée. Elle peut alors demander la résidence permanente pour elle et pour sa famille immédiate qui est à l'étranger et entreprendre les démarches de réunification (sous forme de parrainage).

_

⁵¹ Le « tiers pays sûr » est le pays par lequel la personne a transité juste avant d'arriver au Canada et qui ne présente aucun danger pour elle. Elle peut donc y être extradée puisque sa sécurité n'y est pas menacée.

3b. <u>Si sa demande est refusée</u>, elle n'a pas le statut de personne protégée. (Notons qu'en 2007, seulement 42,5 % des demandes où une décision a été rendue ont été acceptées par la CISR (Canada, Rapport annuel 2008)).

Il n'y a pas de droit d'appel en cas de refus. La personne peut demander un contrôle judiciaire à la Cour fédérale mais il s'agit « d'une forme de révision bien plus limitée qu'un appel sur le fond » (CCR, 2008a, p.5). En cas d'un second refus, elle peut demander un *Examen des risques avant renvoi* (ERAR) pour le pays où le gouvernement compte l'expulser, mais elle ne peut s'appuyer que sur des faits nouveaux. D'ailleurs, très peu de demandes sont acceptées.

Si sa demande est de nouveau refusée, elle peut être expulsée du Canada ou, si son pays d'origine ou de transit présente des risques trop importants, il peut y avoir un moratoire à son expulsion⁵². Elle se retrouve alors sans statut, sans papiers, dans une sorte de vide juridique, non-désireuse de retourner dans son pays pour des raisons de sécurité, tout en étant dans l'impossibilité de s'intégrer à la société canadienne. Malheureusement, cette situation peut durer pendant des années.

Certaines de ces personnes finiront par être acceptées au Canada pour des considérations humanitaires mais, quand les délais d'attente sont si longs et la situation si angoissante, il y a un risque d'hypothéquer sérieusement leur intégration future (Lacroix, 2004).

1.2.2.6 Les obstacles à l'accueil et à l'insertion

Au gouvernement fédéral, on reconnaît que les personnes réfugiées rencontrent plus de difficultés d'intégration que les autres catégories d'immigrants et qu'elles ont aussi « des besoins plus nombreux et plus diversifiés que les précédentes populations de réfugiés » (Canada, Rapport annuel 2008, p.31).

⁵² La Convention contre la torture, dont le Canada est signataire, interdit le retour d'une personne dans un pays « où il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture ». On n'y prévoit aucune exception (HCNUDH, 1987, article 3).

Les obstacles généraux quel que soit le statut

Plusieurs obstacles se dressent sur la route des personnes réfugiées en général⁵³ :

- l'apprentissage d'une des deux langues officielles⁵⁴ (Canada, Rapport annuel 2008);
- la difficulté d'insertion au marché du travail et le manque de reconnaissance des expériences et diplômes antérieurs, ce qui les amène à accepter des formes de travail précaires ou encore un travail en deçà de leurs capacités;
- la difficulté d'accès à un logement soit par manque de logements sociaux ou en raison de la discrimination;
- les problèmes de santé physique et mentale en raison des expériences traumatisantes vécues dans leur pays d'origine⁵⁵ (Moreau et al., 1999; Hauswirth et al., 2004; Lacroix, 2004):
- les longs délais de réunification des familles (en moyenne trois ans et demi) et les séquelles laissées par ces séparations⁵⁶ (Moreau et al., 1999);
- la décision de CIC d'empêcher les personnes qui sont prestataires de l'aide sociale de parrainer les membres de leurs familles demeurés à l'étranger (même s'il s'agit d'un enfant), décision qui rend certaines réunifications familiales presque impossibles (CCR, 2008a)⁵⁷;
- la perte totale ou partielle de leur capital social (réseaux) (CRI, 2004).

⁵³ Comme nous ne sommes plus dans des catégories statistiques, nous allons parler des personnes réfugiées en général, sauf lorsqu'il sera important de faire la distinction entre celles reconnues selon la Convention et celles revendicatrices du statut de réfugié.

⁵⁴ Une enquête longitudinale réalisée par Statistique Canada en 2001, 2003 et 2005 auprès de 12 000 personnes immigrantes âgées de 15 ans et plus a confirmé que les deux plus grandes difficultés rencontrées sont la langue et l'emploi. Parmi les personnes réfugiées, 26% ont nommé la recherche d'emploi et 30% l'apprentissage du français ou de l'anglais (Canada, Rapport annuel 2008).

Le Gouvernement du Québec a imposé un délai de carence de trois mois pour l'accès aux services de santé, décision contrebalancée par le programme fédéral intérimaire sur la santé qui a pris le relais pour cette période (TCRI, 2007).

¹⁶ 80% des personnes réfugiées arrivent au Québec sans leur conjoint ni leurs enfants.

⁵⁷ La majorité des prestataires d'aide sociale sont des femmes avec enfants.

Les obstacles spécifiques aux demandeurs d'asile

Pour les personnes qui sont revendicatrices du statut de réfugié, il faut ajouter des difficultés très importantes qui, pour la plupart, se situent en amont de l'obtention du statut de réfugié (CCR, 2004):

- le resserrement des mesures sécuritaires et les larges pouvoirs de la LIPR en cette matière permettant de « détenir, arrêter et déporter des individus en s'appuyant sur une simple suspicion ou des preuves secrètes⁵⁸ [...] les victimes sont en grande majorité des musulmans et des arabes » (CCR, 2004, p.1);
- l'absence de possibilité d'appel sur le fond en cas de premier refus;
- les délais d'attente à la CISR qui sont très longs en raison des retards du gouvernement à nommer des commissaires;
- la possibilité de détention des personnes qui sont sans papier d'identité ⁵⁹;
- l'entente sur le « *tiers pays sûr* » qui permet au Canada de refuser l'entrée aux personnes qui demandent l'asile à sa frontière et de les refouler aux États-Unis⁶⁰;
- l'impossibilité pour les enfants arrivés seuls au Canada de demander le statut de réfugié pour leurs parents, leurs frères et leurs sœurs;
- l'exclusion des demandeurs d'asile des services offerts par les organismes d'aide à l'établissement alors que ce sont eux qui ont besoin le plus de support (Lacroix, 2004, TCRI, 2007);
- le fait de se retrouver dans un vide juridique, privés de nombreux droits et services dans le cas d'un refus de la demande d'asile et d'un moratoire à l'expulsion.

⁵⁹ Il y a souvent de bonnes raisons pour qu'une personne réfugiée n'ait pas de document d'identité avec elle (départ précipité, destruction de ses biens personnels, non-émission de tels papiers par certains pays, contexte politique entraînant le départ, etc.) (CCR, Au-delà des apparences).

60 Il y a des exceptions dans les cas de réunification des familles et de protection de l'intérêt fondamental de l'enfant. Voir le site Internet de CCR : http://www.ccrweb.ca/TPS.htm

⁵⁸ Même l'accusé et son avocat ne peuvent y avoir accès.

Le Canada, terre d'accueil?

Rachédi et Legault (2008, p. 257) mentionnent que, dans les années 1980 et 1990, « le Canada a interprété de façon plus étroite la notion de réfugié, a durci ses procédures de détermination du statut de réfugié et a limité l'accès aux mécanismes de demande d'asile ». Cette tendance se poursuit. Depuis 2002, le gouvernement du Canada a mis en place des mesures d'interception pour limiter l'arrivée des demandeurs d'asile. D'abord, il y a l'entente signée avec les États-Unis sur le « tiers pays sûr » dont nous avons déjà parlé qui permet de contrôler la totalité des frontières terrestres. Le Canada impose aussi des amendes aux compagnies aériennes qui ne contrôlent pas adéquatement l'identité de leurs passagers et la possession de visas canadiens. Enfin, l'émission de visas de séjours temporaires au Canada est de plus en plus contrôlée afin d'éviter que des personnes ne demandent l'asile à l'occasion de leur passage au Canada⁶¹.

Lorsque les agents estiment qu'une personne cherche à voyager au Canada afin d'échapper à la persécution, celle-ci n'obtiendra pas un visa. Si des atteintes graves aux droits de la personne ont lieu dans un pays d'où un visa n'est pas requis, alors le Canada en impose un afin de restreindre l'arrivée de réfugiés (CCR, 2000, p.2).

C'est ce qui s'est produit à l'été 2009 alors que le Canada a rendu obligatoire l'obtention d'un visa pour toute personne en provenance du Mexique et de la République tchèque, deux pays dont les demandes d'asile avaient augmenté considérablement ces dernières années. Par la même occasion, le Canada a levé les moratoires sur les expulsions au Rwanda, au Libéria et au Burundi. Ces expulsions visent des personnes qui sont au Canada depuis plusieurs années (5, 10 ou 15 ans) et qui n'ont pour seul recours que de demander d'être acceptées pour considérations humanitaires.

L'adoption éventuelle du projet de loi C-11 qui est présentement à l'étude au Parlement canadien pourrait avoir pour effet d'ajouter de nouveaux obstacles pour certaines catégories de demandeurs d'asile. Celui-ci prévoit la mise en place d'une section d'appel (mais pas pour tous les demandeurs). Il comporte des dangers très importants : l'accélération déraisonnable

⁶¹ Au 31 mars 2009, le visa de résident temporaire était exigé par le Canada pour 144 pays.

des délais pour la tenue des entrevues (8 jours) et des audiences (60 jours), la prise de décision en première instance par des fonctionnaires, l'impossibilité pour les demandeurs d'asile de faire une demande simultanée pour considérations humanitaires, etc.⁶².

Il apparaît évident que l'effet visé par l'ensemble des mesures mises en œuvre par le gouvernement est de diminuer le nombre de demandeurs d'asile entrant au Canada (Labelle, Rocher et Antonius, 2009). Serait-ce pour augmenter en contrepartie le nombre de personnes réfugiées sélectionnées à l'étranger en fonction des critères gouvernementaux? Serait-ce tout simplement pour diminuer dans son ensemble le nombre de personnes réfugiées et protégées acceptées au Canada pour mettre encore plus l'accent sur la catégorie des immigrants économiques?

Selon Piché, un peu partout dans le monde, la gestion des frontières devient de plus en plus « serrée » et « les politiques migratoires de plus en plus sélectives, ne permettant qu'aux détenteurs de capitaux, qu'ils soient financiers ou humains, de circuler librement dans le monde » (2005, p. 24).

1.2.2.7 L'obtention de la citoyenneté canadienne

Le Canada se targue d'avoir l'un des taux de naturalisation les plus élevés parmi les pays de l'OCDE⁶³ (États-Unis : 40 %, Australie : 75 %, Royaume-Uni : 56 %). Selon le recensement de 2006, 85 % des personnes qui étaient admissibles ont demandé la citoyenneté canadienne. C'est dire qu'il s'agit d'un statut réellement valorisé (Canada, Rapport sur le rendement 2008-2009). En 2008, plus de 176 000 personnes ont acquis la citoyenneté canadienne sur un total de 186 200 demandes traitées. C'est moins qu'en 2007 (183 464) et qu'en 2006 (244 108)⁶⁴.

⁶² Voir le site Internet de CCR http://ccrweb.ca/files/C-11weighingproposalFR.pdf

⁶³ L'Organisation de coopération et de développement économiques.

⁶⁴ 239 600 demandes ont été faites en 2008. Selon CIC, c'est le manque de ressources financières qui explique les retards de traitement.

Pour le Canada, les politiques et programmes de soutien à l'intégration des nouveaux arrivants font partie de la stratégie pour en arriver « à leur pleine participation à la société canadienne ».

L'obtention de la citoyenneté constitue une étape importante du processus d'intégration au Canada, puisqu'elle confère aux nouveaux arrivants la totalité des droits et des responsabilités qu'ont tous les Canadiens, tout en leur offrant les outils nécessaires pour développer et favoriser chez eux un sentiment d'appartenance au Canada (Canada, Rapport sur le rendement 2007-2008, p. 45).

L'intérêt d'obtenir la citoyenneté est l'acquisition d'un statut semblable à toutes les autres personnes nées au Canada. Ce statut est accompagné des droits politiques tels que le droit de vote et d'éligibilité, celui d'être juré et, parfois la possibilité de postuler certains emplois réservés aux citoyennes et citoyens canadiens. De plus, la citoyenneté permet l'obtention d'un passeport canadien ce qui facilite les déplacements à travers le monde.

Mentionnons aussi qu'en 2009, le Canada a produit un nouveau *Guide de la citoyenneté* afin de préparer les personnes résidentes permanentes à leur examen de citoyenneté et les aider à mieux connaître le Canada ainsi que leurs devoirs et responsabilités.

Par ailleurs, depuis 1977, le Canada reconnaît la double citoyenneté c'est-à-dire le fait que des personnes peuvent détenir la citoyenneté d'un autre pays en plus de celle du Canada⁶⁵. En 2006, seulement 863 100 personnes (2,8 % de l'ensemble de la population canadienne) étaient dans cette situation et 80 % d'entre elles étaient nées à l'extérieur du Canada⁶⁶.

Regardons maintenant par quels chemins doivent passer les personnes réfugiées avant d'arriver au Canada et d'avoir accès à la citoyenneté canadienne. Pour ce faire, nous allons examiner la trajectoire migratoire qu'elles empruntent.

.

⁶⁵ Si l'autre pays ne reconnaît pas la double citoyenneté, alors la personne aura à faire un choix.

⁶⁶ Recensement de 2006.

1.2.2.8 La trajectoire migratoire

Nous allons d'abord regarder les types de conflits qui provoquent l'exil des personnes réfugiées afin de mieux comprendre comment le contexte conflictuel influence le départ de leur pays d'origine et la façon dont s'organise la fuite.

Nous verrons aussi que tout au long de leur exil, les personnes réfugiées s'inscrivent dans un circuit de l'Humanitaire mis en place pour leur apporter de l'aide.

Les particularités des conflits et des trajectoires de fuite

Selon Vatz Laaroussi et Rachédi (2003) qui ont réalisé plusieurs recherches sur les personnes réfugiées, il existe différentes trajectoires-types de fuite qui sont caractérisées par des séparations familiales, des retrouvailles ou des modes de vie particuliers : la fuite multi-pays, la vie au camp de réfugiés et la fuite à l'intérieur de son propre pays.

Cet exil est provoqué par différents types de conflits. Elles en identifient trois types :

- les conflits bipolaires internes (conflits ethniques ou religieux) tels qu'en Yougoslavie ou au Rwanda;
- les violences instituées dans la durée où l'on retrouve la confusion, le chaos, comme en Algérie et en Colombie;
- les conflits internationaux comme en Afghanistan et en Irak.

Le circuit de l'Humanitaire

Pour l'anthropologue Francine Saillant, les personnes réfugiées se retrouvent à l'intérieur du circuit de l'Humanitaire qu'elle définit comme un système d'aide, dont les relations s'articulent du global au local, comme « un circuit pluriel de pratiques et de sens plaçant en tension dé-territorialisation et re-territorialisation » (Saillant et al., 2005b, p. 116).

L'expérience de réfugié est liée à la perte ou à la brisure des liens territoriaux, relationnels, culturels et sociaux avec la société d'origine (Rachédi, 2008). Cette rupture est douloureuse. Il y a perte de la communauté et, à la fois, quête d'une communauté nouvelle (Saillant, 2008).

Le parcours de l'Humanitaire se fait donc « de la terre d'exil à la terre d'accueil » (Saillant, 2005b, p. 117).

L'Humanitaire, en tant que circuit, s'appuie sur trois niveaux: transnational, national et local. À chaque niveau correspondent des organismes humanitaires qui ont le mandat d'intervenir auprès des populations en difficultés mais de façons différentes en fonction de leur place sur la trajectoire migratoire de la personne réfugiée. L'accueil des personnes réfugiées dans le pays refuge fait partie de ce circuit.

Niveau transnational

À ce niveau, l'image que nous avons de la personne réfugiée nous est transmise par les médias. « Le réfugié y apparaît en tant que figure incarnée du besoin et de la demande muette, du sujet nu (selon Agamben, 1995, 1997, 2005). du sujet dénudé et dont le corps est réduit à ses besoins élémentaires » (Saillant et Truchon, 2008, p. 65). Il est objet passif de droits dans une masse anonyme. Il disparaît comme individu : c'est un « corps parlé par d'autres » (Saillant et Truchon, 2008, p. 65).

L'intervention humanitaire s'appuie sur le droit humanitaire international qui se définit par « la philosophie des Droits de l'Homme, l'universalisme, la neutralité politique et l'accès à des services d'urgence ou de base pour tous » (Ryfman cité dans Saillant et al., 2005a, p.161). « Le réfugié est accueilli pour ses caractéristiques universelles (un être humain avant tout), contingentes (être menacé dans son intégrité au sens de la Convention de Genève » (Saillant, 2008, p. 292).

Niveau national

Au niveau national, la personne réfugiée est souvent associée aux immigrants en général (surtout si c'est une réfugiée au sens de la Convention qui détient la résidence permanente). Elle est vue comme une personne à « re-territorialiser ». Elle est un sujet « canadianisable » (Crépeau. 2003, cité dans Saillant, 2007) perçu comme producteur éventuel de richesses

utiles aux projets économiques et démographiques canadien et québécois. L'approche est plus centrée sur l'individu que sur la catégorie.

Saillant (2005a) soulève deux paradoxes. D'abord, elle remarque que c'est en raison de leur différence que les personnes sont accueillies au Canada et que cette différence est perçue comme un enrichissement pour la société. Or, c'est généralement en raison de leur différence (leur identité) que ces gens ont été rejetés dans leur pays d'origine, différence liée à la « race », à la religion, à leurs opinions politiques, etc. Aussi, elle mentionne que pour un bon nombre d'entre elles, cette « différence qui enrichit contribue le plus souvent à stigmatiser et à appauvrir, donc à les placer aux marges des centres de décision économique et de la citoyenneté sociale » (Saillant, 2008, p. 300).

Niveau local

À ce niveau, le terme « humanitaire » est remplacé par celui de « communautaire ». Les valeurs humanistes qui y sont véhiculées rejoignent toutefois celles de l'Humanitaire. On y retrouve les organismes communautaires mandatés pour soutenir l'accueil, l'installation et l'insertion des personnes réfugiées au Québec. Ils sont des lieux de services pour répondre concrètement à leurs besoins (toit, nourriture, vêtement) mais aussi des lieux d'information, d'accompagnement, de soutien et de socialisation. Par ailleurs, ils constituent des lieux de prise de parole pour les personnes réfugiées, lieux perçus comme moins menaçants que les milieux institutionnels. Ces organismes ouvrent la porte à la reconnaissance et à l'émergence du « sujet » en raison de leurs capacités à établir la confiance, de leur souci de personnaliser les relations et les liens, de leur sensibilité aux différences culturelles (Saillant et al., 2005a).

Par leur intervention, ils tendent « à faire sortir les réfugiés de leur position de victime, en déplaçant la formulation de la demande muette vers des pratiques qui affirment les subjectivités, le pluralisme et la citoyenneté agie » (Saillant et Truchon, 2008, p. 69). C'est à travers ces pratiques et les différentes stratégies d'insertion mises en œuvre par les personnes réfugiées que se tisse autour d'elles, au fil du temps, un tissu social significatif, et que peut se

manifester la reconnaissance dont elles ont besoin pour faire leur place dans la société d'accueil.

Selon Saillant, ce parcours de l'Humanitaire se réalise en trois étapes, soit l'exil, l'accueil et l'installation. C'est ce que nous verrons un peu plus loin dans notre cadre théorique.

Pour le moment, regardons quelles stratégies les personnes réfugiées mettent en œuvre une fois arrivées dans la société d'accueil pour s'insérer dans la communauté en tant que citoyennes et citoyens.

1.2.2.9 Les stratégies d'insertion-citoyenneté

Selon Groulx, « la notion de stratégie constitue en quelque sorte un « concept carrefour » dans les analyses qualitatives en travail social au Québec » (1998, p. 36). Cette situation tiendrait à la visée même du travail social qui valorise l'engagement de la personne dans la résolution des problèmes.

Vatz Laaroussi (2001) a étudié les stratégies d'insertion-citoyenneté utilisées par les familles immigrantes tant au Québec qu'en France, et ce, quelle que soit leur origine.

Les dynamiques des familles immigrantes illustrent à quel point le parcours familial de migration est fondateur d'insertion. C'est dans ces trajectoires qui conjuguent l'histoire collective, les rapports internationaux, les changements individuels et les transmissions familiales que s'ancrent les stratégies et modalités d'adaptation, d'insertion et de citoyenneté des membres des familles immigrantes (Vatz Laaroussi, 2001, p. 196).

Elle en a identifié quatre : les stratégies de compétition, les stratégies de réseaux, les stratégies de promotion des différences et les stratégies collectivistes⁶⁷. Même si elles correspondent à « une dynamique générale mise en œuvre par la famille » pour faire sa place dans la société d'accueil (Vatz Laaroussi, 2001, p. 209), il est intéressant de les présenter

⁶⁷ L'ordre de présentation correspond à l'ordre de fréquence rencontré dans le cadre de la recherche menée par Vatz Laaroussi.

succinctement⁶⁸ afin de pouvoir vérifier ultérieurement la présence de similitudes ou non avec les stratégies utilisées par les femmes réfugiées rencontrées lors de notre recherche.

- Les stratégies de compétition : compétition ou confrontation avec le milieu d'accueil afin d'exceller (peu importe le domaine); valorisation de la compétence, l'insuccès pouvant être vécu comme échec ou impuissance; comparaison entre les diverses sociétés sous l'angle de leur efficacité sociale; désir d'intégration socio-économique mais maintien des valeurs de la communauté d'origine; recherche d'une citoyenneté fonctionnelle et rentable au plan économique.
- Les stratégies de réseaux : établissement de réseaux diversifiés de relations à des fins de mobilisation, d'influence, d'ancrage, de visibilité, etc.; fonctions utilitaires et affectives des liens avec la famille élargie, la communauté d'origine, le réseau local multiethnique, les membres de la société d'accueil; la compétence est secondaire par rapport au relationnel pour l'obtention de la reconnaissance.
- Les stratégies de promotion des différences: valorisation des différences tant à l'interne qu'à l'externe de la famille afin de « faire valoir ce en quoi on se perçoit différent » (Vatz Laaroussi, 2001, p. 215), particulièrement au plan des valeurs mais aussi par rapport aux formations et aux expériences; importance de la culture d'origine perçue comme « un plus » et promotion de cette différence culturelle; parcours migratoires exceptionnels; la marginalité assumée et valorisée est le fil conducteur de la mise en œuvre de la citoyenneté.
- <u>Les stratégies collectivistes</u>: perception de la famille comme un collectif et disparition de l'individu à l'intérieur; utilisation du collectif à des fins de changement, d'adaptation, d'insertion et de participation; importance de la famille et de la communauté d'origine comme référents identitaires et comme base des processus et tactiques de relations avec l'extérieur et d'insertion fonctionnelle;

⁶⁸ La synthèse descriptive qui suit est de nous.

proximité symbolique avec le pays d'origine; rapports de complémentarité ou d'extériorité avec la société d'accueil.

La façon dont les familles actualisent ces stratégies est liée « au pays d'origine, mais surtout à la façon dont les familles l'ont quitté, et à la distance symbolique qu'elles instaurent avec celui-ci, au travers de leurs liens avec la famille élargie et la communauté d'origine dans la localité d'accueil » (Vatz Laaroussi, 2001, p. 219).

1.3 La pertinence sociale et scientifique de la recherche

L'objet de cette recherche rejoint des préoccupations sociales à l'avant-scène de l'actualité puisque la question de l'immigration en général, et des personnes réfugiées en particulier, constitue de plus en plus un enjeu important dans l'ensemble des sociétés occidentales. C'est particulièrement le cas pour le Canada et le Québec. Le phénomène des personnes réfugiées est en constante augmentation partout dans le monde; il n'y a qu'à suivre l'actualité pour s'en rendre compte puisque rares sont les semaines où l'on ne parle pas de cette question. Mais, ce n'est pas parce que l'on en parle beaucoup dans les médias que la population démontre plus d'ouverture. En effet, ces personnes sont couramment l'objet de rejets, de préjugés, de racisme, sans oublier les possibilités de refoulement hors de nos frontières. Si la diffusion des résultats de cette recherche pouvait apporter un peu plus de compréhension face à la situation des personnes réfugiées, elle aurait déjà été utile.

En 2005, Myrlande Pierre déplorait le peu d'études sur les femmes immigrées au Québec et insistait sur l'importance de corriger cette situation. Pour nous, le choix d'étudier de près la réalité des femmes réfugiées est une façon de mettre en évidence leur situation. Il s'agit « d'un moyen de visibilisation et de reconnaissance sociale de ces femmes au sein de la société québécoise et dans les politiques publiques : c'est contribuer à les **faire exister**⁶⁹ socialement et politiquement dans les représentations communes de la société québécoise » (Pierre, 2005, p.78).

-

⁶⁹ Les caractères gras sont de nous.

Par ailleurs, il nous est apparu pertinent de choisir des femmes réfugiées plutôt que des femmes « simplement » immigrées car nous pensions que l'expérience des femmes réfugiées devait être particulièrement « sensible » eu égard à la citoyenneté puisque cette dernière avait été altérée, pour ne pas dire davantage, dans leur pays d'origine ou dans les pays par lesquels elles avaient transité. Ainsi, le fait d'avoir été obligées de se déraciner de leur pays pour trouver une terre d'asile où poursuivre leur existence n'est certainement pas « neutre » comme expérience, ne serait-ce qu'au plan de l'identité et de l'appartenance, et le fait d'avoir craint pour leur vie ou leur sécurité ou d'avoir perdu l'ensemble de leurs droits civils (quand elles en avaient) ne l'est pas non plus.

De plus, lors de la revue de littérature sur notre sujet d'étude, nous avons vu qu'il existait très peu de recherches qui s'intéressaient à la question de la citoyenneté chez les personnes réfugiées en général, et encore bien moins chez les femmes réfugiées en particulier. Nous voulons donc « défricher » le terrain en contribuant à un avancement des connaissances sur l'expérience de la citoyenneté chez les femmes réfugiées.

Enfin, nous avons constaté qu'en travail social le concept de citoyenneté est souvent réduit à la participation des individus au plan social, ce que l'on qualifie souvent de « participation citoyenne ». Loin de nous l'idée de prétendre que cette dimension n'est pas importante, mais il nous semble que cette approche est très réductrice. Peut-être notre étude pourrait-t-elle favoriser une conception plus globale de ce concept dans le domaine du travail social tout en contribuant à une meilleure compréhension de la réalité des femmes réfugiées?

1.4 La question, l'hypothèse et les objectifs de la recherche

L'objet de cette recherche est de saisir l'articulation entre les trajectoires migratoires des femmes réfugiées au Québec et leur expérience de la citoyenneté afin de faire avancer les connaissances à ce sujet. Plus précisément, notre question de recherche est : Comment la trajectoire migratoire de femmes réfugiées au Québec interagit-elle avec leur expérience de la citoyenneté?

À partir du regard d'un certain nombre de femmes réfugiées ayant obtenu la citoyenneté canadienne, nous voulons vérifier quel sens la citoyenneté a pour elles et comment celle-ci se concrétise dans leur vie. Pour ce faire, il sera nécessaire d'explorer un univers de questions et de sens autour de leur trajectoire migratoire et de leur expérience de la citoyenneté et ce, depuis leur exil jusqu'à maintenant, en passant par l'obtention de la citoyenneté formelle au Canada.

Notre objet de recherche ayant été peu étudié, il apparaît pertinent de l'investiguer de manière large. Notre unique hypothèse de recherche est à l'effet qu'il existe un lien entre la trajectoire migratoire des femmes réfugiées et leur expérience de la citoyenneté. Plus précisément, elle se formule comme suit : Le vécu des femmes réfugiées aux différentes étapes de leur trajectoire migratoire influence leur expérience de la citoyenneté.

Nos principaux objectifs de recherche sont :

- Comprendre le sens qu'elles donnent à la citoyenneté et vérifier si elles ont le sentiment d'être « citoyennes »;
- Connaître les obstacles rencontrés tout au long de leur parcours migratoire en regard de leurs droits, de leur identité et de leur participation civique et, en contrepartie, les avancées obtenues en regard de ces mêmes dimensions;
- Savoir les stratégies qu'elles ont utilisées;
- Vérifier si l'obtention du statut de « citoyenne » a transformé leur réalité.

Lors des entrevues, nous allons donc porter notre attention sur les perspectives historique (dimension diachronique), relationnelle (dimension synchronique) et systémique (dimension structurelle) de leur trajectoire (Vatz Laaroussi, 2001, citée par Rachédi, 2008). Ainsi, par rapport à la perspective historique, nous voulons les inviter à raconter leur vie dans leur pays d'origine (avant et après les événements perturbateurs), dans les pays de transit traversés, le cas échéant, et dans la société d'accueil depuis leur arrivée. Nous aborderons aussi les aspects relationnels liés à leur vécu : les relations avec les proches, les liens conservés ou perdus à

travers l'espace et le temps, les réseaux sociaux développés, etc. Enfin, nous les interrogerons sur la perspective systémique de leur migration comme, par exemple, la reconnaissance par les autorités de leur statut de réfugié, l'organisation de l'émigration et les difficultés liées, l'obtention de la citoyenneté formelle, etc.

Conclusion

Dans ce premier chapitre portant sur la problématique, nous avons pris le temps d'expliquer l'histoire de la citoyenneté, d'en présenter diverses conceptions et d'expliquer ses fondements et composantes en mettant à contribution des auteures et intellectuels de disciplines diverses. Par la suite, nous avons fait état de l'ampleur du phénomène des réfugiés, des politiques canadienne et québécoise en ce domaine, des processus d'entrée et d'accueil selon le type de réfugiés et des obstacles rencontrés par ces personnes. Puis, nous avons expliqué les étapes de la trajectoire migratoire et différentes stratégies possibles d'insertion et de citoyenneté. Enfin, nous avons présenté la pertinence sociale et scientifique de la recherche et décrit notre questionnement et nos objectifs de recherche. Dans le chapitre II. nous allons maintenant voir comment s'articule notre cadre théorique.

CHAPITRE II : LE CADRE THÉORIQUE

Le cadre théorique est composé d'un ensemble d'éléments inter-reliés et réunis en raison de leurs rapports avec la problématique étudiée et la question de recherche. Il doit permettre d'analyser l'ensemble des données recueillies et s'appliquer à une variété de situations (Turcotte, 2000). Lors de la recension des écrits, nous avons examiné les points de vue d'auteures et d'intellectuels de diverses disciplines; ici, il nous faut choisir les notions qui nous paraissent les plus significatives et les intégrer dans une vision cohérente.

Dans ce chapitre, nous décrirons donc notre modèle théorique ainsi que ses principales dimensions. Évidemment, les composantes de la citoyenneté tiennent une place centrale dans ce modèle mais elles sont mises en relation avec les niveaux de citoyenneté et la trajectoire migratoire des femmes réfugiées. Pour plus de clarté, nous présenterons une modélisation de l'articulation de ces éléments entre eux.

2.1 Le modèle théorique : une grille d'analyse tridimensionnelle

Notre modèle théorique s'articule autour d'une grille d'analyse tridimensionnelle. Ses trois dimensions sont <u>la citoyenneté</u>, <u>l'espace et le temps</u>. Nous pouvons les décrire comme suit :

- les composantes de la citoyenneté ou ce que l'on peut appeler le « contenu » de la citoyenneté : *de quoi parlons-nous?*
- l'espace ou, plus précisément, les espaces dans lesquels la citoyenneté se manifeste, tant au plan physique que symbolique ⁷⁰: *Où nous situons-nous?*
- le temps comme aspect fondamental de la trajectoire migratoire qui permet que se manifestent les changements réels et perceptuels de la réalité en regard de la citoyenneté: *D'où venons-nous et où en sommes-nous?*

⁷⁰ L'espace symbolique fait référence aux représentations des personnes et non seulement à la réalité purement géographique (exemple : la représentation du pays d'origine).

La citovenneté

Pour définir les composantes de la citoyenneté, nous nous sommes principalement inspirée du sociologue Bryan Turner (1997). Sans répéter tout ce qui a été dit au chapitre I, rappelons tout de même que la citoyenneté se définit par I) les droits civils, politiques, sociaux (incluant les droits économiques) et culturels détenus par les citoyennes et les citoyens d'une communauté politique, 2) par le sentiment identitaire et d'appartenance qu'ils-elles entretiennent à l'égard de cette communauté, sentiment qui est en tension avec leur appartenance particulière, et 3) par la participation civique à la dynamique de cette société, qu'elle soit à caractère politique ou civil. Le contenu de ces diverses composantes est illustré dans le tableau 2.1 présenté à la page suivante.

Mentionnons que nous n'avons pas intégré l'obtention du statut à cette grille⁷¹, puisqu'au Canada, le statut interfère principalement dans l'accès aux droits politiques et non par rapport aux autres droits qui sont, pour la plupart, tous acquis avant la régulation du statut ou la naturalisation⁷².

⁷¹ L'obtention du statut n'est pas éliminée du cadre théorique puisque cet aspect sera réintégré plus loin.

⁷² Cependant, pour les personnes demandeuses d'asile, l'obtention du statut a des implications importantes en termes d'accès à certains services : garderies, programmes publics de formation professionnelle, carte de l'assurance-maladie et certains services de santé.

Tableau 2.1 : Les composantes de la citoyenneté

Composantes	Contenus	Description	
	Droits civils	Liberté de la personne (liberté d'opinion, d'expression, d'association ou de religion); droit à la sécurité, à la justice, égalité devant la loi, droit de propriété, etc.	
	Droits politiques	Droit de vote et d'éligibilité, droit de participer à la vie politique et d'être informé.	
Droits	Droits sociaux	Droit au travail, à l'éducation, à la protection sociale	
	(économiques)	sous toutes ses formes, etc.	
	Droits culturels	Droits aux individus membres de minorités, statuts spéciaux à des groupes minoritaires déterminés, mesures particulières (ex : quotas), pratiques d'accommodement raisonnables dans l'espace public, etc.	
Pôle identitaire	Appartenance	Métissage entre 1) la culture de la société d'accueil (culture publique commune ⁷³ , langue, patrimoine, histoire, etc.) et 2) les attaches particulières (ethniques, religieuses, linguistiques, etc.) et sentiment d'appartenance.	
Participation civique	Participation politique Participation civile Devoirs et responsabilités, compétences civiques Participation politique et civile.		

L'espace

Ici, notre inspiration vient du politologue Derek Heater (1990) qui a établi la « superposition de citoyenneté » en fonction d'espaces géographiques eux-mêmes superposés (voir le chapitre I). Nous avons cependant légèrement adapté son modèle pour tenir compte de la place du Québec comme nation à l'intérieur de l'État fédéral qu'est le Canada. Nous avons

⁷³ La culture publique commune pourrait comprendre les valeurs liées aux droits et libertés qui sont partagées par les citoyennes et citoyens (ex : l'égalité, la laïcité), les lois et principes d'organisation de la société (ex : la démocratie), les institutions politiques, etc. Ces aspects sont en constante transformation sous l'influence du débat public. (Voir Houle (2001) pour une analyse plus poussée de ce concept).

donc retenu les niveaux suivants : local⁷⁴, municipal, régional, national (Québec), fédéral (Canada), supranational et transnational⁷⁵.

Il est à remarquer que le niveau « transnational » peut refléter la place du pays d'origine ou même du pays de transit pour les personnes immigrées. En effet, il serait ethnocentriste⁷⁶ d'interpréter la réalité à partir de leur arrivée dans la société d'accueil. Il y avait une histoire auparavant...et les liens et les appartenances demeurent souvent à travers l'espace (Vatz Laaroussi, 2009; Le Gall, 2009; Barber, 2003).

Le temps

Le temps s'articule à travers la trajectoire migratoire et celle-ci est jalonnée de lieux, d'expériences et de sentiments divers. « La trajectoire migratoire, parce qu'elle intègre des dimensions spatiotemporelles, culturelles et structurelles, permet de se placer dans le mouvement même de l'expérience d'immigration avec sa dynamique complexe » (Rachédi, 2008, p. 96). Le récit de cette trajectoire est à la fois objectif et subjectif et « les différences entre les deux sont entretenues par l'idée qu'il y a reconstruction du réel par rapport au vécu [...] » (Rachédi, 2008, p. 97).

Nous avons déjà mentionné que Saillant (2007) divise cette trajectoire en trois étapes : l'exil, l'accueil et l'installation. Compte tenu que notre objet de recherche est la citoyenneté, nous ne pouvons penser que le processus s'achève avec l'installation dans la société d'accueil. Nous avons donc ajouté une quatrième étape afin de voir l'évolution des femmes réfugiées sur une plus longue période, soit après l'obtention de la citoyenneté formelle (le statut).

A cet égard, il est important de rappeler que ces niveaux de citoyenneté pourraient être potentiellement différents dans un autre État.

⁷⁴ Il s'agit d'un lieu d'appartenance *micro*, comme le quartier ou l'arrondissement.

⁷⁶ L'ethnocentrisme a été défini par Sumner (1906) comme « un point de vue selon lequel le groupe auquel on appartient est le centre du monde et l'étalon auquel on se réfère pour juger tous les autres » (Bourque, 2008, p.72).

Les temps de la migration

Pour chacune des étapes de la migration, nous allons porter notre attention aux expériences vécues par les femmes réfugiées et aux significations qui leur sont données.

- 1. <u>L'exil</u>: On fait référence ici à la période de migration comme telle où la personne peut avoir circulé dans un ou plusieurs pays de transit mais aussi à tout ce qui l'a précédée dans le pays d'origine (insécurité, violence), ce qui inclut évidemment les événements ayant provoqué le départ mais aussi le projet d'avenir qui animait la migrante dans son désir d'un « ailleurs meilleur »⁷⁷. Cette motivation à partir peut même être une question de survie pour elle-même ou pour ses enfants (Vatz Laaroussi, 2003). Elle se retrouve souvent sans maîtrise de sa situation, en attente d'une terre d'asile.
- 2. <u>L'accueil</u>: C'est le moment de l'arrivée au Québec avec tout ce qui s'ensuit dans les premiers jours ou semaines : les premières impressions, les nouveaux repères à se définir, les besoins de base à combler, l'incompréhension des codes culturels, les chocs d'arrivée (Legault et Fronteau, 2008) et climatique, etc.
- 3. <u>L'installation</u>: Valtonen est d'avis que la période d'installation « se rapporte aux activités et processus de se fixer après l'arrivée dans le pays d'installation » (2004, p.70). Pendant cette période, la personne doit faire des efforts importants pour s'insérer dans la société d'accueil. Elle cherche à « faire sa place » par l'apprentissage de la langue commune, la recherche d'un emploi, la création d'un réseau social, etc.
- 4. <u>La citoyenneté (comme statut juridique)</u>: C'est le moment où la femme réfugiée est devenue officiellement une citoyenne canadienne. Elle détient maintenant tous les droits qui y sont liés et est assujettie aux mêmes devoirs que la citoyenne de naissance. Elle possède un passeport canadien ce qui lui facilite les voyages internationaux. Sous l'influence de la culture de la société d'accueil son identité commence à se transformer

.

Ce projet est souvent un projet familial comme plusieurs recherches l'ont démontré (Jacob et al., 1996; Meintel, 1998, Vatz Laaroussi, 2001, Vatz Laaroussi et Rachédi, 2003).

(métissage⁷⁸) et elle développe un sentiment d'appartenance à la société qui l'a accueillie. Pour plusieurs, c'est aussi le début des activités de participation civique.

Le tableau 2.2 présente, selon les différentes étapes de la trajectoire migratoire, les fondements de la protection offerte aux personnes réfugiées et leur situation selon la revue de littérature effectuée⁷⁹.

En regardant ces quatre étapes, on constate que les fondements de la protection « évoluent » :

- du droit humanitaire international,
- au respect des droits humains par le Canada et à la protection des droits civils de chaque personne se trouvant sur le sol canadien,
- puis, à la reconnaissance de droits sociaux et au soutien « humaniste » apporté par les organismes communautaires d'accueil,
- jusqu'à l'obtention de la citoyenneté formelle (naturalisation) qui donne accès aux droits politiques et qui entraîne la reconnaissance de l'ensemble des droits et des devoirs liés à la citoyenneté.

Quant à la situation des personnes réfugiées à travers ces étapes, on pourrait la résumer ainsi : 1) insécurité, rupture et exil; 2) besoins de base à combler et nouveaux repères à se définir; 3) recherche d'une place dans la société d'accueil et stratégies d'insertion-citoyenneté; 4) transformation identitaire et participation civique.

⁷⁸ Le métissage est le résultat « de la fusion de deux ou plusieurs cultures par suite de contacts intensifs et prolongés » (Bouchard et Taylor, 2007, p. 43).

79 Voir la section 1.2.2 portant sur les personnes réfugiées.

Tableau-synthèse 2.2 : Situation des personnes réfugiées et fondements de la protection offerte selon les étapes de la trajectoire migratoire

Étapes	Fondements de la	Situation des personnes réfugiées
Exil	Droit humanitaire international (neutralité, universalisme, droits de l'Homme, réponse aux besoins de base urgents)	Vécu d'insécurité, de violence, etc. Sans maîtrise sur leur situation (période d'attente) Rupture des liens territoriaux, sociaux, etc. Recherche d'une terre d'accueil (sécurité) et d'un meilleur avenir pour les enfants
Accueil	Droits humains (Canada remplit ses obligations internationales) Réponse aux besoins de base Droits civils (protection de la Charte canadienne des droits)	Besoins de base à combler (logement, nourriture, vêtements) Nouveaux repères à se définir
Installation	Droits sociaux et économiques (politiques sociales de l'État) Philosophie humaniste des organismes communautaires	Recherche d'une place dans la société : - l'apprentissage de la langue - l'obtention d'un emploi - la compréhension des codes culturels - la création d'un réseau social - la participation Développement de stratégies d'insertion- citoyenneté
Citoyenneté	Obtention du statut de citoyenneté (accès aux droits politiques) Reconnaissance de l'ensemble des droits et devoirs liés à la citoyenneté	Possession et exercice des droits (civils, politiques, sociaux et culturels) Transformation de l'identité et développement d'un sentiment d'appartenance à la société d'accueil Activités de participation civique

Ces descriptions demeurent sommaires puisque c'est justement l'objet de la recherche de vérifier ce qu'il en est dans la réalité des femmes réfugiées. Nous allons donc nous intéresser à certains moments clés qui font partie de la trajectoire migratoire « typique » d'une personne réfugiée : les événements perturbateurs ayant provoqué l'exil, les démarches en vue de l'émigration, l'obtention du statut de réfugié, la réunification de la famille le cas échéant, etc.

Mais il y a aussi des moments importants plus spécifiques à chacune des femmes (mariage, naissances, etc.). En plus des événements, il faut aussi prendre en compte les états physiques, psychiques et relationnels tout au long de la trajectoire (forces vives de la personne, relations intersubjectives, situation sociale (statut familial, emploi, ressources, logement, etc.) (Bertaux, 1997).

Dans cette recherche, notre préoccupation est double : d'une part, il s'agit « d'isoler » et d'analyser la trajectoire singulière de femmes réfugiées et de faire des liens avec leur expérience individuelle de la citoyenneté et, d'autre part, il s'agit d'identifier l'existence de dénominateurs communs entre ces femmes afin de mieux connaître notre <u>objet social</u>, soit l'expérience de citoyenneté vécue par une femme réfugiée au Québec. En conséquence, il est important d'extraire de leurs expériences des informations aidant à comprendre les dynamiques internes à cet objet social (Bertaux, 1997).

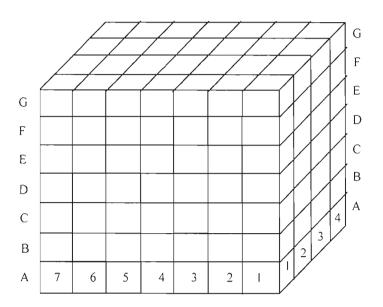
En nous inspirant encore une fois de Derek Heater (1990), nous avons modélisé notre grille d'analyse⁸⁰. Comme on peut le voir à la figure 2.1, nous retrouvons les composantes de nos trois dimensions mises en relation les unes avec les autres et formant des intersections issues des croisements. Lors de notre enquête, les réponses variant selon les personnes, il est probable que certaines intersections puissent demeurer « vides »... car vides de sens pour certaines femmes, alors que, pour d'autres, elles seront « pleines », c'est-à-dire remplies d'un contenu significatif en fonction de leur expérience.

Conclusion

Une fois notre cadre théorique présenté, il reste maintenant à faire état de la méthodologie de recherche que nous comptons utiliser pour atteindre nos objectifs, c'est-à-dire la stratégie de recherche, le choix de l'échantillon, les méthodes de collecte et d'analyse des données, etc. C'est ce que nous verrons dans le chapitre III.

Notre modèle comporte une différence importante avec celui de Heater car, au lieu de la trajectoire migratoire, celui-ci avait *l'éducation à la citoyenneté* comme dimension. Cela ne nous semble pas un élément fondamental par rapport à notre sujet d'étude (ce qui ne veut pas dire que nous soyons défavorables à ce type d'intervention, bien au contraire; mais alors, il s'agit plutôt d'un moven).

Figure 2.1 : Grille d'analyse de la citoyenneté en lien avec la trajectoire migratoire des femmes réfugiées



Largeur : Composantes de la citoyenneté	Profondeur : Trajectoire migratoire (étapes)	Hauteur : Niveaux de citoyenneté
 Droits 1. Droits civils 2. Droits politiques 3. Droits sociaux (incluant les droits économiques) 4. Droits culturels Pôle identitaire 5. Identité (appartenance) 	1. Exil 2. Accueil 3. Installation 4. Citoyenneté (statut)	A- Local B- Municipal C- Régional D- National (Québec) E- Fédéral (Canada) F- Supranational G- Transnational
Participation civique 6. Participation politique 7. Participation civile		

Adaptation d'une grille de Derek Heater (1990, p. 319)

CHAPITRE III: LA MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Les aspects méthodologiques sont importants car c'est leur agencement qui permet de réaliser les objectifs d'une recherche. Dans un premier temps, nous présenterons la stratégie générale que nous avons adoptée, soit celle d'une recherche qualitative, exploratoire et d'approche phénoménologique. Ensuite, nous prendrons le temps de décrire la population à l'étude et les critères de recrutement pour constituer un échantillon le plus diversifié possible. Nous présenterons aussi les instruments de collecte des données et d'analyse du contenu recueilli pour terminer avec les limites de cette étude.

3.1 La stratégie de recherche

La recherche réalisée est <u>qualitative</u> c'est-à-dire qu'elle a « pour objet l'examen des significations et la recherche de sens » (Fortin, Côté et Fillion, 2006, p. 29) permettant de rendre compte de l'expérience des personnes visées. La recherche qualitative n'a pas toujours obtenu la reconnaissance des milieux scientifiques. En effet, elle a traversé plusieurs crises de légitimité qui se sont articulées autour de la question de la représentation (ampleur des échantillons étudiés), de l'implication des chercheurs (biais possible des résultats), de l'éclatement des stratégies et méthodes, tout cela contribuant à la remise en question de la validité scientifique de ce type de recherche (Anadon, 2006). Elle a finalement acquis ses « lettres de noblesse » face au positivisme « trop axé sur une conception déterministe du comportement humain » (Poupart, 1980, cité dans Mayer et Ouellet, 1998, p. 175).

« D'une façon générale, on peut dire que les recherches qui s'inspirent des tendances dites « qualitatives » privilégient le point de vue des acteurs sociaux dans l'étude des réalités sociales » (Deslauriers et Kérisit, 1997, cités dans Mayer et Deslauriers, 2000b, p. 188). Giordano ajoute que la démarche est d'abord inductive, itérative et « qu'il ne s'agit pas de rechercher des régularités statistiques (entre individus substituables) mais de rechercher les significations, de comprendre des processus, dans des situations uniques et/ou fortement contextualisées » (2003, p. 16).

À la différence de l'approche quantitative qui procède à un balayage en surface pour recueillir un petit nombre d'informations sur un grand nombre de cas, l'approche qualitative porte son regard sur un petit nombre de cas pour aller chercher un grand nombre d'informations approfondies et croisées (Desjeux, 2003, cité dans Bertaux, 2005, p. 9). Ainsi, en ce qui concerne notre recherche, tant le nombre de répondantes que la manière de recueillir l'information ne permettent pas de généralisations statistiques. La réalité que nous avons voulu connaître émane directement de l'expérience des femmes réfugiées rencontrées.

Cette recherche est <u>exploratoire</u> puisqu'il n'y a que très peu d'études qui mettent en interrelation le concept de citoyenneté et la réalité des femmes réfugiées. Il s'agit donc d'une problématique inédite dans la littérature bien que la question de la citoyenneté soit un thème récurrent chez de nombreux chercheurs de toutes disciplines. Conséquemment, nous avons fait le choix d'investiguer notre sujet à partir d'une question large, ramifiée en plusieurs dimensions, avec une seule hypothèse générale. Par ailleurs, « l'approche exploratoire privilégie la description, [...] mène à insister sur la diversité des manières d'être et d'agir et aboutit souvent à la construction de typologies [...] » (Groulx, 1998, p. 34).

La recherche s'inspire de l'approche phénoménologique. Cette approche « explore le sens manifeste des discours, elle privilégie le vécu, la perception des acteurs et leur expérience. [...] Les sujets témoignent d'une expérience singulière, unique, particulière qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre le sens de l'action » (Groulx, 1998, p. 35). Et c'est ce que nous avons voulu faire : saisir le sens de l'expérience de la citoyenneté vécue par ces femmes réfugiées en lien avec leur trajectoire migratoire.

3.2 La population à l'étude et la sélection de l'échantillon

Notre échantillon était composé de huit femmes réfugiées d'origines diverses installées au Québec et dont les trajectoires migratoires étaient diversifiées. Elles avaient toutes la citoyenneté canadienne depuis plus de trois ans.

Les principaux critères de sélection de notre échantillon visaient à obtenir une diversité de profils chez les femmes participantes à la recherche :

a) La diversité des origines des femmes réfugiées:

L'échantillon comprenait des femmes de huit pays différents répartis sur quatre continents et ayant vécu des types de conflits différents :

- conflits bipolaires (Rwanda, ex-Yougoslavie);
- violences instituées : Algérie et République démocratique du Congo;
- conflits internationaux : Vietnam, Palestine⁸¹;
- conflits essentiellement à caractère politique interne: Roumanie, Chili⁸².

b) <u>La diversité des trajectoires migratoires</u>:

- cinq femmes ont fui par un autre pays alors que deux ont vécu dans un camp de réfugiés et une a été en fuite dans son propre pays;
- cinq femmes ont été reconnues comme réfugiées selon la Convention de Genève
 (et parrainées par le gouvernement) et trois ont revendiqué le statut de réfugié une fois arrivées ici;
- quatre sont arrivées en région et quatre à Montréal (une a quitté sa région d'accueil peu après son arrivée pour venir à Montréal).

c) La diversité des profils personnels :

- âge au moment de l'entrevue : trois dans la trentaine, une dans la quarantaine et quatre dans la cinquantaine;
- âge à l'arrivée : de 12 à 42 ans;
- période d'arrivée : 2 = décennie 80, 4 = décennie 90, 2 = décennie 2000

Notre choix, qui est discutable, est de placer la Palestine à l'intérieur de la catégorie des conflits internationaux parce que c'est une décision de la communauté internationale au sortir de la 2^e guerre mondiale qui a autorisé la création de l'État d'Israël sur les terres palestiniennes.

⁸² Nous avons ajouté cette 4^e catégorie à la typologie avancée par Vatz Laaroussi et Rachédi car elle nous semblait incomplète. En effet, les conflits dans ces deux pays ne s'expliquent pas par des conflits ethniques ou religieux (voir la section 1.2.2.8 portant sur la trajectoire migratoire).

nombre d'années depuis l'obtention de la citoyenneté canadienne : deux femmes entre 7 et 10 ans; trois femmes entre 10 et 15 ans; une entre 15 et 20 ans; deux plus de 25 ans.

Nous avions aussi comme critères, qu'après leur arrivée ici. elles aient passé la plus grande partie de leur vie au Québec et qu'elles aient une connaissance fonctionnelle du français.

Afin de recruter ces femmes, nous avons essayé de mettre à contribution certains organismes intervenant auprès des femmes et des personnes immigrantes. Des contacts téléphoniques et l'envoi d'une affichette ont été faits pour stimuler la participation. Dans certains cas, il était offert d'aller sur place lors d'une activité, offre qui a été déclinée. Finalement, trois des participantes ont été recrutées de cette façon. Compte tenu du succès relatif de cette première stratégie, nous avons alors mis en action nos différents réseaux relationnels afin de trouver les cinq autres femmes.

Au terme de la constitution de notre échantillon, nous avons constaté avec satisfaction que celui-ci était encore plus diversifié que ce que nous souhaitions, particulièrement sous l'angle des conditions de vie (voir le tableau 3.1 à la page suivante). Les conditions de vie des femmes réfugiées sont influencées par plusieurs facteurs : leur scolarité (technique, collégiale, universitaire), les emplois qu'elles occupent (secteurs public, privé, communautaire), la conformité ou non de cet emploi à leurs qualifications et le type de logement auquel elles ont accès (propriétaire ou locataire)⁸³.

⁸³ Bien sûr, il y a le salaire mais il n'était pas de notre intention de questionner à ce sujet.

Tableau 3.1 : Conditions de vie des femmes réfugiées

	Scolarité			Travail			Conf/Qualif.		Logement	
	Tech.	Coll.	Univ.	Pub.	Priv.	Com.	Conf.	Non conf.	Prop.	Loc.
Chilienne			Х			х	X			Х
Roumaine	Х			Х			X	+	Х	
Congolaise	X			-	-	-	-	-		X
ex- Yougoslave		Х			х			X		X
Rwandaise			Х		Х		Х		Х	
Algérienne			Х			Х	X			Х
Palestinienne			х			х		х	Х	
Vietnamienne			х	х			X		Х	

Comme nous pouvons le voir, au plan de la scolarité, ces femmes sont très scolarisées puisque cinq d'entre elles ont des formations universitaires (dont trois avec une maîtrise).

À l'exception de la réfugiée congolaise qui est en réorientation de carrière, elles sont toutes sur le marché du travail. Cinq considèrent avoir un travail conforme à leurs qualifications et deux occupent des emplois non-conformes.

En ce qui concerne les conditions de logement, le groupe se divise également. En effet, quatre femmes sont propriétaires et quatre sont locataires⁸⁴.

3.3 La méthode et les instruments de collecte de données

3.3.1 La méthode

La méthode de collecte de l'information que nous avons utilisée s'inspire des récits de vie. Selon Bertaux (1997), le récit de vie peut être utilisé pour connaître, soit un monde social (ex : les employés des Centre Jeunesse), soit une catégorie de situation telle que les femmes réfugiées au Québec. En effet, ces femmes n'ont pas de monde commun mais elles partagent

⁸⁴ Dont une qui habite sous le même toit que ses parents.

une situation commune : leurs contraintes et logiques d'actions font l'objet de similitudes: elles sont traitées par les mêmes institutions et elles sont perçues à travers les mêmes schèmes collectifs (Bertaux, 1997).

Le récit de vie en sciences sociales (*life story*) est un entretien narratif où une personne, raconte la totalité ou une partie de son expérience vécue, cette description étant objective et subjective à la fois (Bertaux, 1997). Cette méthode est efficace car elle suscite l'élaboration de trajectoires de vie⁸⁵ qui permettent de « saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée, et comment ils s'efforcent de gérer cette situation » (Bertaux, 1997, p.15). Car des personnes placées au même endroit, dans une même situation, développeront des points de vue et des comportements différents, en raison justement de leur trajectoire particulière. Le récit de vie met en évidence non seulement l'enchaînement des événements, les contextes dans lesquels ils se sont déroulés, les logiques d'action des sujets mais aussi ce que ceux-ci savent et pensent rétrospectivement de leur histoire. Il s'agit de ce que Bertaux nomme la totalisation subjective. Elle est toujours en évolution sous l'influence de la mémoire, des souvenirs, de la mise en perspective, des réflexions et évaluations rétrospectives, du jugement moral, de l'idéologie, etc. (Bertaux, 1997).

Selon Pineault et Le Grand (1993), le récit est une production construite à plusieurs étages :

- « le regard d'un présent sur un passé » qui produit du sens;
- dans une interaction sociale datée (narrateur/narrataire);
- où il y a un travail de mise en forme par le passage de l'oral à l'écrit;
- en fonction d'un objectif préétabli (dans notre cas, c'est un objectif de recherche)
 (p.107).

En ce sens, on peut dire que le récit donne du pouvoir à la personne qui se raconte, pouvoir de dire ou de ne pas dire ou de dire à sa manière. Il contribue à la reconstruction identitaire de la personne (Vatz Laaroussi et Rachédi, 2003, p. 43).

⁸⁵ Toujours selon Bertaux (1997), la trajectoire n'est pas assimilable à une ligne droite harmonieuse. Au contraire, la ligne est souvent brisée au sens géométrique du terme.

Ainsi, il ne se cantonne pas à une narration chronologique des faits et des événements, il rend compte des liens affectifs et symboliques. L'immigrant narrateur y est partie prenante avec ses repères, sa lecture des événements, ses témoignages. Adressé aux chercheurs ou aux travailleurs sociaux, il est d'une certaine façon reconstruit. Le récit est à la fois le reflet de l'histoire d'une personne en même temps qu'il la produit (Rachédi, 2008b, p. 89).

3.3.2 Les instruments de collecte des données

L'entrevue individuelle est apparue comme l'instrument le plus adéquat pour recueillir l'information recherchée. D'une part, notre échantillon était réduit et d'autre part, nous voulions obtenir des informations approfondies (plutôt qu'étendues) relatives au sens et aux pratiques des « acteurs » (Mayer et St-Jacques. 2000). Nous avons donc procédé à la tenue d'entrevues semi-structurées (à questions ouvertes) avec chacune des huit femmes ⁸⁶. Elles se sont déroulées entre juin et septembre 2009 et leur durée variait entre deux heures et trois heures. Certaines ont eu lieu directement à leur domicile et d'autres dans un organisme communautaire ou à l'UQAM. Ces entrevues ont permis d'obtenir des informations personnelles sur l'expérience de chaque femme, plus précisément sur son vécu (pays d'origine, pays de transit et société d'accueil) et sur son expérience de la citoyenneté ⁸⁷. Toutes les entrevues ont été enregistrées afin de garder notre attention sur les personnes et de faciliter la compilation et l'analyse des données par la suite.

En complément à ces entrevues, une recherche a été effectuée par le biais des journaux et de l'Internet concernant les événements ayant perturbé la vie de ces femmes dans leur pays d'origine. L'objectif de cette démarche était de comprendre ces événements au plan historique et de placer les différents récits dans leur contexte sociopolitique.

⁸⁶ La première entrevue a servi de pré-test. Le canevas d'entrevue fut validé malgré de légères modifications. On trouve ce canevas en annexe.

⁸⁷ En général, le récit de la trajectoire migratoire avait autant d'importance que l'expression des opinions et des perceptions en regard de la citoyenneté.

3.4 Les méthodes d'analyse des données

Les méthodes d'analyse utilisées dans le cadre de la recherche sont l'étude de cas et l'analyse thématique. Voyons brièvement les différentes étapes réalisées.

Dans un premier temps, nous avons procédé à une « lecture flottante » des huit récits afin de nous imprégner du contenu, de « dégager le sens général du récit et de cerner les idées majeures propres à orienter le travail d'analyse » (Nadeau, 1987, cité dans Mayer et Deslauriers, 2000, p.164). Par la suite, nous avons rédigé une étude de cas pour synthétiser la trajectoire spécifique de chaque femme réfugiée. Selon Anadon, l'étude de cas repose sur quatre traits principaux : particulariste, descriptive, heuristique et inductive.

Elle est particulariste parce que ce qui l'intéresse c'est le cas particulier. Elle est descriptive car le résultat est une description minutieusement détaillée du cas étudié. L'étude de cas est heuristique car elle permet une compréhension approfondie du cas étudié. Finalement, l'étude de cas est inductive, elle part de l'observation de terrain et par raisonnement inductif le chercheur peut élaborer des liens entre les propriétés du cas, des catégories et des hypothèses interprétatives (Anadon, 2006, p. 23).

Elle est particulièrement utile quand il s'agit d'explorer des phénomènes nouveaux ou peu explorés, pour comprendre le contexte dans lequel se situe le cas et pour apporter des connaissances préthéoriques (descriptions, classifications, typologies pouvant servir à dégager des hypothèses plausibles qui pourront être vérifiées dans des travaux ultérieurs) (Roy, 2006).

La rédaction des études de cas nous a permis de dégager des trajectoires propres à chacune des femmes réfugiées selon trois dimensions : la trajectoire migratoire⁸⁸, la trajectoire personnelle et la trajectoire de citoyenneté.

⁸⁸ Jusqu'à maintenant, nous utilisions l'expression *trajectoire migratoire* dans un sens large. Pour les études de cas, nous dissèquerons, si l'on peut dire, la vie de la femme réfugiée en trois trajectoires particulières et complémentaires pour comprendre son histoire personnelle.

- La trajectoire migratoire relate les faits saillants de leur histoire en lien avec l'exil de leur pays et la migration dans la société d'accueil. On y trouve les événements les plus significatifs ayant marqué ce processus.
- La trajectoire personnelle met en évidence les faits saillants de leur parcours de vie (ex : conditions de vie) et la manière dont les situations ont été vécues, c'est-à-dire perçues, ressenties et agies (Bertaux, 1997).
- La trajectoire de citoyenneté fait état des faits saillants de leur vécu directement en lien avec les dimensions de la citoyenneté (droits, identité, participation). Il peut s'agir de faits liés au contexte sociopolitique ou d'aspects plus personnels (ex : actions, réactions, préoccupations, etc.).

Ces trajectoires sont présentées en parallèle mais, dans la réalité, elles sont inter-reliées puisque les événements survenant dans une trajectoire peuvent avoir une résonance dans une autre (comme une guerre civile ou le fait d'avoir un enfant par exemple).

Dans un deuxième temps, nous avons procédé à une analyse thématique de l'ensemble du matériel recueilli. L'analyse thématique « est une méthode qui consiste à classer ou à codifier les divers éléments d'un message dans des catégories afin de mieux en faire apparaître le sens » (Mayer et Deslauriers, 2000, p. 161). Évidemment, cet exercice se réalise en lien avec la problématique de recherche.

Ainsi, après avoir retranscrit fidèlement le verbatim des entrevues, nous avons fait une analyse thématique (ligne par ligne) et une codification détaillée du contenu. Puis, nous avons procédé à une opération de classification (agrégation) des informations selon des catégories issues pour la plupart de notre modèle théorique (quelques-unes ont émergé de l'enquête terrain). Cette opération « laborieuse » a permis de constater l'ampleur et la richesse du matériel recueilli⁸⁹.

⁸⁹ Dans le cadre de ce mémoire, il a fallu concentrer nos efforts d'analyse sur les aspects directement en lien avec notre question de recherche et laisser de côté certaines autres dimensions abordées lors des entretiens.

Dans un troisième temps, l'analyse a été effectuée de manière transversale, c'est-à-dire que le contenu recueilli à l'intérieur des différentes catégories a été analysé afin de faire ressortir les possibilités d'association entre les thèmes, les convergences et les divergences entre les différents récits et les liens avec notre cadre théorique.

L'interprétation des résultats nous a conduit à dégager une typologie c'est-à-dire une interprétation de la réalité en portant notre attention sur les types de relations à la citoyenneté vécus par les femmes réfugiées (Schnapper, 1999). La typologie est un instrument permettant de synthétiser les tendances principales des observations effectuées et de servir « de repères à partir desquels les phénomènes ou acteurs observés peuvent être situés par un jeu de proximité-distance par rapport à chacun des types » (Quivy et Van Campenhoudt, 2006, p.197).

3.5 Les limites de l'étude

Cette recherche comporte certaines limites. D'abord, la taille et le recrutement de l'échantillon ne permettent évidemment pas de dégager des généralisations statistiques concernant le rapport à la citoyenneté des femmes réfugiées au Québec. Le mode de recrutement des participantes qui s'est appuyé principalement sur nos réseaux relationnels a pu biaiser l'échantillon. Par exemple, on constate que les participantes sont très scolarisées et, pour plusieurs, très impliquées dans leur communauté. De plus, l'hétérogénéité des profils doit être mentionnée : l'expérience de la migration à 12 ans et à 42 ans est très différente, de même que le fait d'avoir migré dans les années 1980, 1990 ou 2000. Non seulement le climat politique a changé au cours des trois décennies, mais il en est de même pour les lois et les programmes en matière d'accueil et d'intégration.

Par ailleurs, avec un aussi petit échantillon, il était prévisible que nous n'atteignions pas la *saturation* des données dans le cadre de cette recherche, c'est-à-dire le moment où « la poursuite de la collecte des données n'apprend plus rien au chercheur, n'apporte plus aucune idée nouvelle comparativement à celles qui ont déjà été trouvées, ne fournit pas une meilleure

compréhension du phénomène étudié » (Mucchielli, 1996, cité par Ouellet et St-Jacques, 2000, p. 87). Des entrevues supplémentaires auraient certainement pu enrichir notre analyse.

Aussi, dans le cadre d'une telle recherche qualitative, basée sur la confiance qui doit s'installer entre l'intervieweuse et l'interviewée, il est toujours difficile de mesurer l'objectivité de la première et l'abolition de la censure chez la seconde. La narratrice « est immergée dans sa vie, cherche à s'en dégager suffisamment pour trouver la distance nécessaire à une vision compréhensive » alors que la chercheure est étrangère à cette vie. Elle « doit s'en rapprocher suffisamment pour trouver sa distance de vue, de compréhension » (Pineault et Legrand, 1993, p. 96). De plus, dans le cas présent, ce rapport a été établi entre une chercheure d'origine québécoise et des femmes réfugiées d'origine étrangère. Ce rapport n'est donc pas neutre mais il est impossible de savoir comment cela a pu affecter les propos formulés.

Conclusion

Nous avons vu dans ce chapitre sur quelle base méthodologique nous avons appuyé cette recherche qualitative, la description de notre échantillon et les critères de sa composition, la méthode et les instruments de collecte des informations, la méthode d'analyse des données ainsi que les limites de cette étude.

Le prochain chapitre fera état des résultats de la recherche. En premier lieu, nous présenterons les études de cas des huit femmes réfugiées ce qui donnera l'occasion de connaître leur trajectoire individuelle. Ensuite, nous mettrons en évidence une synthèse croisée du contenu recueilli ce qui permettra de constater les ressemblances et les différences entre les divers récits.

CHAPITRE IV : LES RÉSULTATS DE RECHERCHE

Dans cette partie, nous allons faire état des résultats de notre recherche. Tout d'abord, nous allons présenter les études de cas des huit femmes réfugiées rencontrées. Cette plongée à la verticale permettra de comprendre le parcours individuel, le vécu personnel et l'expérience de citoyenneté vécus par chacune tout au long de sa trajectoire migratoire et jusqu'à maintenant. Dans un deuxième temps, nous allons présenter une synthèse des informations obtenues en regroupant les contenus sur une base horizontale afin d'identifier les aspects communs et différents qui ressortent des récits des huit femmes réfugiées.

4.1 Les études de cas

Les huit études de cas sont construites sensiblement de la même manière. D'abord, il y a, dès le départ, un effort de placer dans son contexte le récit de la femme réfugiée. Il s'agit essentiellement du contexte sociopolitique ayant entouré les événements perturbateurs dans le pays d'origine ce qui permet de mieux comprendre la situation générale. Pour ce faire, nous avons utilisé des sources d'informations complémentaires aux propos des femmes réfugiées (sites Internet, articles de journaux).

Ensuite, les études de cas respectent le même ordonnancement au plan du contenu : 1) situation dans le pays d'origine et vie de la réfugiée avant les événements perturbateurs, explication de ces événements, vie de la réfugiée après les événements; 2) départ, vie dans le pays de transit, le cas échéant, 3) arrivée et installation dans la société d'accueil, pour se terminer avec 4) les commentaires de la réfugiée sur le sens et l'expérience de citoyenneté⁹⁰. Il est à noter que l'accent est mis sur les faits saillants qui se dégagent de chaque récit.

Finalement, chaque étude de cas se termine par une schématisation où nous avons décomposé la trajectoire de chacune des femmes réfugiées en synthétisant les faits saillants de leurs trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté⁹¹.

⁹⁰ Les citations sont fidèles aux paroles formulées même si les règles de la grammaire et de la syntaxe ne sont pas toujours respectées. En aucun cas, cela ne rend leurs propos inintelligibles. Rappelons aussi que les noms et certains faits ont été modifiés afin de préserver la confidentialité.
⁹¹ Lors de la schématisation des différentes trajectoires, les événements perturbateurs ayant conduit à

⁹¹ Lors de la schématisation des différentes trajectoires, les événements perturbateurs ayant conduit à l'exil seront mis en évidence par l'utilisation d'une trame. De plus, une légende personnelle à chaque femme est insérée en bas de page afin d'aider à la compréhension des abréviations.

4.1.1 L'étude de cas de Carmen du Chili

Jeune mariée et mère d'un nouveau-né, Carmen mène une vie tranquille au Chili quand, le 11 septembre 1973, se produit le coup d'état orchestré par l'armée qui conduira au suicide du président Salvador Allende et à la prise du pouvoir par une junte militaire ⁹². Âgée de 22 ans, elle étudie à l'université et, sans être membre d'un parti politique, elle soutient politiquement le gouvernement socialiste. Son mari étant militant d'un parti politique, il devient rapidement « recherché » par la police secrète. Il doit se cacher car des membres de sa famille sont arrêtés. En effet, de nombreuses disparitions, des emprisonnements arbitraires, des actes de torture et des assassinats caractérisent la période de l'après-coup d'état⁹³. Le couple décide de fuir en amenant avec eux leur bébé âgé d'un mois seulement ⁹⁴.

Grâce au soutien de l'église catholique, ils arrivent en Argentine qui constitue, à l'époque, la filière organisée de passage des militants de gauche en situation de danger. Ils y restent deux mois, tout juste le temps d'obtenir le statut de réfugié de la part du HCR⁹⁵ et de trouver une terre d'asile. Les conditions de vie y sont médiocres et le couple vit dans la peur de se faire voler ou, pire encore, d'être ramené au Chili. « Non, on ne se sentait pas en sécurité. Il y a beaucoup, beaucoup de nos camarades qui sont tombés en prison en ce temps-là et qui ont disparu en Argentine ». Toutefois, ils peuvent compter sur le soutien financier de l'ONU. Le Canada ayant répondu le premier à leur demande d'immigration, en 1974, ils arrivent au Manitoba, sans rien connaître de ce qui les attend là-bas. Ils y demeureront quatre ans.

Leur installation se fait grâce au soutien du Parti communiste ouvrier. Ils sont en lien avec quelques Chiliens déjà sur place mais ils ne réussissent pas à établir des relations avec les

⁹² Le gouvernement socialiste avait été élu démocratiquement en 1970. Finalement, la démocratie ne sera rétablie qu'en 1990.

⁹³ Selon un rapport rendu public par le gouvernement chilien en 2004, il y aurait eu. entre 1973 et 1990, 3 000 assassinats et disparitions ainsi que 35 000 cas de torture. Ces chiffres sont considérés sous-estimés par de nombreux militants de gauche. Source : Le Monde, « Le Chili et le chemin de la vérité profonde » 10 décembre 2004.

⁹⁴ Le coup d'état a provoqué l'exil de 500 000 personnes sur 11 millions de Chiliens à l'époque. Source : Le temps, « Pour les exilés le retour au pays demeure compliqué », 11 septembre 2003. http://www.letemps.ch/Page/Duid/0480fcb2-b04b-11dd-b87c-1c3fffea55dcl0

⁰⁵ Haut-commissariat aux réfugiés des Nations unies.

Manitobains. Ils sentent plutôt de l'indifférence et du racisme. « Le monde nous ignorait complètement ». Au début, Carmen reste à la maison pour prendre soin de « la petite ». Elle et son mari connaissent une déqualification professionnelle. Elle va travailler en manufacture, faute de mieux. Le couple commence à « avoir des problèmes » après la naissance du 2^e enfant et finit par se séparer. Son mari prend le chemin du Québec où de nombreux Chiliens sont établis. Leurs commentaires sont très positifs : « Là-bas, c'est comme au Chili! » en faisant référence au climat social progressiste qui anime la société québécoise à cette époque. Elle décide de venir le rejoindre. Elle a alors 28 ans et deux jeunes enfants. Dès son arrivée, elle ressent l'accueil chaleureux des gens de Pointe St-Charles. « Tout le monde voulait nous écouter, tout le monde était là pour nous ». Elle se sent épaulée par certains membres de la communauté chilienne qui est bien organisée et fort dynamique.

Après avoir appris l'anglais dans l'ouest canadien, elle suit maintenant les cours du COFI pour apprendre le français. Cependant, elle déplore que l'usage de l'anglais soit si répandu à Montréal, dans les magasins, dans les entreprises, car cela nuit à l'apprentissage du français chez les personnes immigrées.

Mais la réunification du couple ne va pas de soi. Ainsi, elle est seule à assumer les soins des enfants et doit trouver de l'aide auprès d'amies ou de voisines quand il faut les faire garder. Elle vit aussi de la violence conjugale. « Il était très violent avec moi. Mais j'ai eu plein d'amis autour de moi qui m'ont soutenue ». Elle décide de divorcer. Après le divorce, elle s'est retrouvée sans argent (et responsable des enfants), et même sans papier, puisque son mari était parti avec leurs papiers d'identité⁹⁶. « J'ai voulu changer mes papiers et j'avais rien pour montrer c'était quoi mon vrai nom. Même le papier rose qu'on nous donne comme résidente, il était marqué le nom de famille de mon mari. Et le mien n'était même pas là ».

Elle ressort de son divorce avec un grand sentiment de fragilité. « [...] en ce temps-là, j'étais très vulnérable [...] j'étais très isolée et pas sûre de moi. Mon estime de moi était très basse. Mais c'était pas à cause du pays comme tel que je vivais cela; c'était à cause de ma situation personnelle ». L'appui de ses amis l'a beaucoup aidée ainsi que l'engagement dans son

⁹⁶ Ils avaient un passeport familial. Le départ du mari avec les papiers l'a placée dans une situation de vulnérabilité.

milieu car cela lui a permis de développer un réseau de relations. « Une fois que j'ai tombé entre bonnes mains, une fois que j'ai commencé à militer avec du monde, les choses sont allées mieux ».

Être impliquée dans sa communauté n'est pas nouveau pour Carmen. « Je crois pas qu'en restant chez moi, en me plaignant de tout ce qui arrive, que je vais solutionner quelque chose ». Ce fut toujours ainsi, tant dans son pays d'origine qu'au Québec. Mais, avec le temps, son engagement s'est modifié. « Avant, c'était plus militant de gauche. Maintenant, c'est plus féministe ». Pour elle, son réseau social et même ses amitiés se développent à travers le travail et le militantisme. Ces activités lui permettent de « parler plus français et de connaître plus le milieu » tout en se dégageant de ses problèmes personnels. « Mon implication politique m'aidait à sortir de mon isolement individuel ».

Carmen est une femme très politisée et engagée. Quelques années après son arrivée, elle s'implique activement pour le OUI lors de la campagne référendaire de 1980, dans les coopératives populaires d'habitation, au Conseil des parents à l'école, etc. Encore maintenant, elle manifeste de nombreuses préoccupations politiques et elle milite dans un parti. Elle a toujours envie de faire des changements et « de continuer à faire partie du changement ».

Pour elle, la citoyenneté c'est « faire partie intégrante de la société, participer, voter [...]». Elle se sent citoyenne ici comme elle le ressentait dans son pays d'origine avant le coup d'état. « Je me considérais respectée, écoutée, partie intégrante ». Au Québec, elle a le sentiment d'avoir tous les droits. Elle apprécie le milieu qui l'a accueillie. Maintenant, elle a le sentiment d'avoir sa place ici car elle fait un travail qu'elle adore ⁹⁷, elle est impliquée dans la société et elle est très fière de sa famille. « J'ai une belle famille. Mes enfants sont mariés avec des Québécois [...] Dans ma famille, maintenant, j'ai des petites plus noires que moi. Pis j'ai une blonde aux yeux bleus ».

⁹⁷ Intervenante dans une maison d'hébergement pour femmes en difficultés.

Carmen montre un grand attachement à la fois au Chili et au Québec. « J'ai demandé à ma fille, quand je serai morte, qu'elle sépare mes cendres et qu'elle lance un peu ici et qu'elle lance un peu là-bas (rires) parce que c'est ma vie. J'ai vécu plus ici que chez moi ». Elle ne renonce pas à son identité d'origine tout en admettant que c'est ici qu'est elle est bien. « Je serai toujours Chilienne. C'est quelque chose que je peux pas me l'enlever. C'est dans ma peau, c'est dans mon sang. Ça coule [mais], je vais toujours me sentir mieux ici qu'au Chili ». Quand à la façon dont elle se définit maintenant, elle répond simplement : « je vais toujours me définir comme femme immigrante ».

Aussi, il importe de mentionner l'importance du sentiment d'appartenance qui l'a liée à Pointe St-Charles durant quinze ans. Elle appréciait particulièrement que ce soit un quartier actif au plan social. « Pis j'ai tombé bien. J'ai tombé pile dans une garderie impliquée socialement, dans un quartier hyper riche socialement, avec du monde qui était très proche de la lutte chilienne. Ça, ça m'a aidée à moi à m'intégrer ». Ce quartier a constitué pour elle sa véritable terre d'accueil au Québec. C'était « un milieu magnifique [...] Pour moi, c'était revenir chez moi; c'était retrouver ma ville ». Maintenant, quand elle parle de son chez-soi, c'est ici.

En 1987, elle est retournée au Chili avec son nouveau conjoint avec l'intention de se réinstaller là-bas. Le projet d'entreprise et la relation amoureuse ont échoué tous les deux. C'est là qu'elle a pris conscience qu'elle était mieux au Québec que dans son pays d'origine car, « je me sentais complètement, complètement perdue là-bas [...] J'avais pas un réseau comme ici ». Seule, avec trois enfants, et considérant qu'il était difficile pour elle de trouver du travail à son âge (36 ans), il était hors de question de rester là-bas. Elle revient au bout d'un an. « Aujourd'hui, en étant une adulte, en ayant mes enfants, en ayant travaillé ici, je me sens ici plus en sécurité, plus sûre de moi, plus épanouie. Je connais mon réseau; j'ai des ressources où je peux aller en cas de besoin. Là-bas, je suis dépendante ».

Maintenant, il est clair pour elle qu'elle va finir ses jours au Québec car sa famille est ici. « Chez nous, c'est Québec. Oui. C'est Montréal. C'est chez moi. Oui, c'est chez moi ». Làbas, elle va toujours « se sentir comme de la visite ». Par ailleurs, si, un jour, les ressortissants

Chiliens vivant à l'étranger avaient le droit de vote au Chili, Carmen redemanderait à avoir la citoyenneté chilienne afin de pouvoir influencer l'avenir de son « autre » pays.

Finalement, Carmen affirme avoir sa place au Québec et s'y sentir bien. « Je dirais que je me sens hyper bien, comblée. J'pense que oui que j'ai réussi [...] C'est ça. Je me sens comme lorsque j'avais 20 ans : sûre de moi-même, de ce que je vais faire demain ».

Figure 4.1 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Carmen (Chilienne)

Trajectoire migratoire

	70	73	74	76	78	80	87	88	92	01	08	
1951											20	009
nCh										vĊh		8ans
			ExCa				3 ^c					

Trajectoire personnelle

Trajectoire de citoyenneté

engagée pol/so	e. 73	74	75	78	80	engagée pol/soc travail valorisant, militantisme= résea	ıu social.
1951					.		2009
		ExAr,SR.				dualité identitaire/Ch-Qc, chez-soi = Qc	Qc
		ExCa					

Légende générique	Légende personnalisée	
n : naissance (+pays)	Ch: Chili	D : divorce
1 ^{er} , 2 ^e : naissance des	Ar : Argentine	gouv.; gouvernement
enfants	Élect. : Élections du gouv.	pol. : politiquement
Ex : départ du pays d'origine	socialiste d'Allende	soc.: socialement
ou de transit (+pays de	CE: coup d'état; renversement	
destination)	du gouvernement élu	
SR : statut de réfugié	rCh : retour au Chili	
RP : résidence permanente	rQc : retour au Québec	
CC : citoyenneté canadienne	vCh : visite au Chili	
Qc : arrivée au Québec		
Ca: Canada		

4.1.2 L'étude de cas de Christina de l'ex-Yougoslavie

Christina est née en Yougoslavie en 1953. D'après elle, avant la guerre civile des années 1990, la Yougoslavie était un pays socialiste avancé. « C'était complètement différent par exemple de la Roumanie ou de la Russie. On a eu vraiment tous les droits, toute la liberté ». Elle était très fière de vivre dans ce pays et elle souhaite à ses enfants d'avoir une vie comme la sienne avant la guerre. Elle fait la démonstration que la vie dans la Yougoslavie d'antan était aussi bien, sinon meilleure, que celle d'ici. « On avait tout, tout,

Elle vient d'un milieu relativement à l'aise, fille d'un père orthodoxe (Serbe) et d'une mère catholique (Croate). Son père occupe un poste de haute responsabilité dans l'administration publique. Elle est mariée à un homme « 100 % Serbe » et vit à Mostar, dans la province de Bosnie-Herzégovine, ville où 70% de la population est « mélangée ». Avant la guerre, les gens de là-bas ne se sont jamais posé de questions sur l'identité de leurs voisins. Sa meilleure amie était d'ailleurs musulmane.

D'après elle, « tout allait à merveille » dans le pays jusqu'à la mort de Tito, le président à vie décédé en 1980. À ce moment-là, des conflits pour le pouvoir éclatent entre les leaders serbes, croates et musulmans. Sur une période de 10 ans, la situation se détériore graduellement: embargo économique imposé par l'Occident engendrant un manque de denrées essentielles, création de partis politiques religieux exacerbant les nationalismes ethniques, influences exercées par des pays étrangers, armement de troupes, etc. La guerre civile éclate en 1991 à l'encontre de la volonté de la population qui ne veut pas de cette guerre qu'elle ne comprend pas. Cela conduira à la partition du pays : la Slovénie, majoritairement peuplée de Slovènes aux Slovènes; la Croatie essentiellement croate, aux

⁹⁸ Elle éprouve un besoin manifeste d'insister puisque le « tout » est répété 12 fois de suite.

Croates; la Serbie majoritairement serbe, aux Serbes et la Macédoine aux Macédoniens. La Bosnie-Herzégovine dont la population est mixte sera l'objet d'une guerre sanglante entre Serbes. Croates et Musulmans⁹⁹. « C'est en Bosnie-Herzégovina où l'on a payé pour tout ça. » La guerre y dura jusqu'en 1995.

En 1991, la situation devient plus tendue dans sa région. Son mari décide de partir pour quelques jours avec leurs enfants visiter une tante à la campagne. Il a le pressentiment qu'un événement se prépare. Ne sentant pas le danger imminent, elle décide de demeurer à Mostar. Les hostilités éclatent durant la fin de semaine et, bientôt, les routes sont coupées par de nombreux barrages de l'un et l'autre camp. Quatre jours plus tard, elle quitte la ville en n'emportant rien avec elle afin de ne pas éveiller les soupçons. « Donc, j'avais juste ma sacoche, deux culottes (rires); c'est ca que j'ai mis et j'suis partie sans rien. J'ai tout laissé, tout l'appartement bien, bien, meublé, rénové, tout ça. Et j'ai jamais revenu ». C'est avec soulagement qu'elle retrouve sa famille. Comme la maison est petite, ils décident de se diriger vers Belgrade, là, où une autre tante peut les héberger temporairement.

Ils se retrouvent donc en exil en Serbie après avoir tout perdu : leur appartement et tous leurs biens personnels, leur travail, leurs amis, leurs économies. « J'pouvais pas retirer mon argent qui était sur mon compte. Mon mari non plus ». Ils vivent trois années de misère, mais ils réussissent à survivre grâce à la mère de Christina qui leur fait parvenir de l'argent. Il leur est à peu près impossible de travailler. « Travailler! Les gens voulaient rien savoir de nous. On était complètement rejetés comme si on était venus de Mars. J'étais tellement déçue; j'étais tellement blessée ». Elle finit par accepter un petit boulot très mal payé dans une école.

Je gagnais presque rien mais je suis allée parce qu'y faut que je fasse quelque chose. Si je reste enfermée entre quatre murs, je deviens folle, folle, folle, folle, complètement. Parce que, quand les mois passent, vous dites: Ah, mon Dieu, j'ai perdu ma vie que j'ai eue, c'est sûr. J'ai perdu mon job. J'ai perdu presque 18 ans de travail. J'ai perdu toute l'argent, tout ce que je gagnais durant 40 ans (pleurs).

⁹⁹ Le Monténégro et le Kosovo acquerront leur indépendance de la Serbie dans les années 2000.

Étrangers dans leur propre pays, la vie est vraiment difficile. « C'est vraiment très. très mauvais souvenirs. Ce qui me blesse, même encore aujourd'hui, c'est que c'était mon peuple, mon pays. Je me sentais rejetée ». Ostracisés en Serbie, ils ne peuvent aller ni en Croatie, ni en Bosnie; nulle part, ils sont les bienvenus. « Si moi j'étais 100 % Serbe, peut-être qu'on aurait la chance de rester en Serbie. Mais c'était pas le cas, parce que les Serbes, quand ils voient que ma mère est catholique, ça passe pas 100 ».

Ils décident donc d'émigrer au Canada. À la première demande, la famille est refusée. « Mon Dieu, c'était la fin du monde ». Acceptés comme réfugiés à leur deuxième demande, c'est avec soulagement qu'ils quittent en août 1995 pour s'installer au Québec. La famille arrive tout juste deux mois avant le référendum sur la Souveraineté. Christina vivra un stress important durant cette période car, ne connaissant pas la mentalité des gens d'ici, elle craignait de revivre la même situation que dans son pays d'origine. « Et comme on savait pas trop; on venait d'arriver. On connaissait pas l'histoire; on connaissait pas les mentalités non plus ».

À l'instar de beaucoup d'autres réfugiés, les principales difficultés liées à son insertion sont la langue, le manque de contacts, la non-reconnaissance des diplômes et de l'expérience acquise et le problème de trouver du travail. « Les gens doutent de vos capacités, de votre savoir-faire parce que c'est pas la même affaire. Il faut savoir comment ça marche ici ». Étant déjà dans la quarantaine, l'obtention d'un travail est encore plus difficile pour elle. Elle subira une importante déqualification professionnelle en travaillant comme serveuse dans un restaurant. Elle affirme avoir essayé de garder l'esprit ouvert, d'apprendre ce qui était le mieux « de l'autre côté » et de mettre en évidence ses valeurs.

Pour elle, être citoyenne c'est être impliquée dans son milieu et c'est avoir un emploi afin de contribuer à la société. Elle s'implique activement comme bénévole depuis son arrivée pour défendre la cause des femmes immigrantes. Elle a besoin d'une vie sociale et d'être utile socialement. L'engagement civique lui permet de joindre les deux. Cela a pris du temps mais,

¹⁰⁰ Là-bas, on peut identifier l'origine ethnique des gens par les noms et prénoms.

maintenant, elle a un réseau ici : ses collègues de travail, quelques amis proches et les militantes avec qui elle s'implique. L'obtention de la citoyenneté canadienne a été un événement important pour elle car, avant, elle se sentait de nulle part, sans pays. sans passeport. À partir de ce moment-là, elle a senti qu'elle avait sa place ici. « Après cette cérémonie-là, on a dit : bon, on recommence à zéro. On va essayer de faire ce qu'on peut pour nos enfants ».

La rupture avec son pays d'origine semble définitive; cela se manifeste par l'utilisation de l'expression « mon ex-pays ». En effet, elle vient d'un pays qui n'existe plus. « [...] c'est tellement difficile de se rendre compte, à notre âge, que le pays où vous êtes né, où vous avez passé plus de la moitié de votre vie n'existe plus. C'est tellement difficile. C'est dur à avaler ». C'est un deuil à faire un peu, un peu plus tous les jours « [...] mais ça fait toujours mal ». Elle pense qu'elle va mourir avec cette peine-là, à moins que le temps se charge de l'effacer année après année.

Elle s'identifie comme canadienne maintenant. C'est son nouveau pays. De là-bas, elle veut conserver « les plus beaux souvenirs ». Lorsqu'elle est retournée en Bosnie-Herzégovine en 2002, ce fut difficile. « J'étais préparée mais j'pensais pas que c'était jusqu'à ce point-là. Parce que la ville était dévastée. C'était pas réparé. On avait toujours des ruines partout. C'était triste ». Elle ne prévoit pas y retourner. « C'est mieux garder le souvenir qu'on a eu ». Toutefois, elle tient à conserver sa culture et sa langue.

Parce que ce sont nos racines. Donc, il faut pas oublier ça, comme je dis à mon garçon. On parle toujours à la maison notre langue. Il faut qu'il sache, qu'il n'oublie pas, parce qu'il est venu tout petit. Il faut toujours se souvenir de où l'on vient. C'est important pour moi. Garder quelque chose de notre culture, c'est aussi important pour moi.

Elle se sent chez elle ici mais, pour le futur, elle prévoit suivre les traces de ses enfants. Tout dépendra des choix qu'ils feront.

Figure 4.2 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Christina (ex-Yougoslave)

Trajectoire migratoire

								4.
	80	81	88	91	92	95	02	
1953								
nYo	Tito	l er	2°	Gciv	ExSc	Qc	vBH 56 an.	

Trajectoire personnelle

		a tout pe	erdu	
Vie simple	80 couple mélangé/menacé	91 fuite 9	92 ostracisée 9	95 sécurité, déqualification professionnelle
1953			.	. 2009
	Tito tensions/relig+ethn.			

Trajectoire de citoyenneté

	liberté, a tous les droits.	92	95	98 réseaux sociaux, participation	sociale
1953.					2009
	gouv. socialiste Tito, conflits de pouvoir	ExSc		CC identité=Ca. chez-soi =Ca	
			КP		

Légende générique	Légende personnalisée
n : naissance (+pays)	Yo: Yougoslavie
1 ^{cr} , 2 ^e : naissance des enfants	Tito. : Mort de Tito
Ex : départ du pays d'origine ou de transit	Gciv : guerre civile
(+pays de destination)	Se : Serbie (espace de transit)
SR : statut de réfugié	vBH : visite en Bosnie-Herzégovine
RP: résidence permanente	gouv.: gouvernement
CC : citoyenneté canadienne	harm : harmonie
Qc : arrivée au Québec	relig+ethn: religieuses et ethniques
Ca : Canada	

4.1.3 L'étude de cas de Léonie de la République démocratique du Congo (RDC)

Léonie est née en 1967 dans le nord-est de la République démocratique du Congo. Jusqu'à l'âge de 20 ans, elle mène une vie tranquille dans une ville d'environ 100 000 habitants. Elle a terminé ses études secondaires puis a commencé à travailler. Elle est fiancée. Les troubles commencent dans sa région en 1988 et, en 1989, des manifestations étudiantes importantes se déroulent. Celles-ci sont réprimées par la force (elle parle de massacres) par le gouvernement du président Mobutu. Quelques années plus tard, soit en 1991, la population ainsi que l'armée se révoltent contre la dictature. « Tu dors, tu te réveilles et tout a basculé d'un coup. Tu ne peux pas comprendre. Tu ne sais pas d'où vient cela. Tu vas en ville, c'est l'armée et pis la population qui vole et se révolte ». Il s'ensuit de grands pillages ainsi que plusieurs disparitions, surtout chez les jeunes intellectuels. D'ailleurs, son fiancé disparaît. Elle décide alors qu'elle ne veut plus vivre dans ces conditions et part pour le Kenya.

Arrivée là-bas, elle est sans papier et ne voit pas d'autre issue que de s'installer dans un camp de réfugiés. Elle y passera cinq ans. « J'étais là parce que je ne savais pas où aller. J'avais pas d'autre milieu ». Elle obtient rapidement son statut de réfugiée par le HCR et écrit aux ambassades pour trouver un pays d'accueil. La vie au camp est rudimentaire : elle dort sous la tente, sur une natte, vulnérable aux morsures de serpents et de scorpions. « Moi, j'ai été mordue deux fois par les scorpions dans le camp ». Il y a peu de nourriture.

Là-bas, c'est tout simplement qu'on te donne à manger et le reste, débrouille-toi. Même à manger ce n'est pas vraiment beaucoup. Moi, je me souviens. Il y avait un gobelet grand comme cela [2 tasses]. On te donne deux pour la nourriture pour deux semaines : farine 2, haricots 2, huile 1. Je me souviens; c'est tout.

Les services de santé sont primaires et surtout, l'endroit est non sécuritaire : vols, viols et violences sont monnaie courante et demeurent impunis. « Le HCR est pas capable de mettre tout le monde dans une prison ». Sa foi la soutient dans cette épreuve. Elle se lie à un Congolais et donne naissance à une fille. Victime de violence, elle finit par le quitter.

Au camp, Léonie devient la « cheftaine » du comité des femmes congolaises. Elle agit donc à titre de porte-parole auprès des autorités du camp. On l'invite à donner des cours aux autres femmes sur la fabrication du pain afin de maximiser le potentiel de la nourriture qui leur est donnée. Elle a un bon réseau social et devient rapidement très connue. Ses activités de « participation civique 101 » l'aident à « passer au travers » puisqu'elle a un rôle à jouer. « C'est comme au lieu de tomber, de pleurer. il fallait que je fasse quelque chose pour me soutenir, pour m'avancer là-dedans. Après tout, la vie n'a pas de photocopie. C'était ma vie à l'époque ». Elle considère que la vie dans le camp est une expérience qui l'a formée à plusieurs niveaux. « [...] ça m'a permis d'apprendre beaucoup de choses. [....] Ça m'a donné comment reconnaître les besoins, les difficultés, les problématiques des femmes dans le camp. Et puis, les réseaux de conflits qui existaient aussi [...] ça m'a vraiment, vraiment formée ».

Après avoir crû un instant qu'elle irait aux États-Unis, elle est acceptée par le Canada. Cela importe peu pour elle puisqu'elle ne connaît ni l'un, ni l'autre pays. « Moi j'ai dit : ni États-Unis, ni Canada, je ne sais rien. Mais j'aimerais seulement quitter ici si c'est possible ». Ce qui compte c'est que son rêve se réalise enfin et qu'elle aille dans un pays sûr. Elle finit par obtenir son papier officiel.

C'est le papier que j'ai attendu longtemps, pendant cinq ans. Et c'est ça; c'est vrai. C'est ça, juste. Je lisais. Je regarde. C'est mon nom. Mais j'ai dit : c'est ça. J'ai payé cinq ans pour avoir ça. J'étais comme ébahie. J'étais là. Je pleurais. J'ai dit : c'est un cadeau du ciel. Aujourd'hui, Dieu a écouté ma prière.

Pour Léonie, il a été particulièrement aidant d'être jumelée à une Québécoise dès son arrivée. Elle s'implique dans la communauté au sein d'un organisme interculturel, dans l'accueil des nouveaux arrivants et comme interprète. Cela lui permet d'apporter quelque chose aux gens et lui donne plus d'ouverture aux autres.

¹⁰¹ Dans le contexte, on peut les qualifier ainsi.

Ses amis sont en grande majorité des Africains. Elle n'a qu'un seul grand ami Québécois. À cet égard, elle souligne qu'il n'est pas facile de créer des amitiés avec les gens d'ici.

C'est comme si tu as crainte : ah! je vais déranger. Mais, nous, on se dérange pas. On s'en fout! On vit! Tu comprends? J'peux aller chez mon amie. C'est une Africaine, une Togolaise, une Centrafricaine. J'arrive là, on jase; elle me donne le pain. Et pis, j'ai le droit d'aller toucher même son frigidaire. Elle n'est pas de mon pays mais je m'en fous! Je vis, moi. C'est ma sœur.

Le principal obstacle lié à son installation est la demande de parrainage de son fiancé (elle l'a finalement retrouvé). Le dossier, qui a été ouvert en 2000 à l'Immigration canadienne, a été refermé après un refus en 2006. Cette décision est encore extrêmement douloureuse pour elle car, durant cette période, elle a fait d'importants sacrifices : arrêter ses études pour travailler, envoyer de l'argent là-bas pour subvenir aux besoins de son fiancé, payer pour l'ouverture du dossier, refuser d'autres propositions maritales, attendre et espérer en vain. Compte tenu de son âge (42 ans), elle considère que son projet de refaire sa vie avec un autre homme et d'avoir d'autres enfants est maintenant impossible. De toute évidence, cette situation la peine tout autant qu'elle la met en colère. «Ça, ça m'a donné un coup». Elle considère que les délais d'enquête sont tout à fait déraisonnables. « Mais pas attendre six ans, sept ans. C'est toute une vie. Je suis en prison, moi? »

Léonie se considère comme citoyenne sous l'angle des droits et des services mais cette citoyenneté est liée au « papier » qui fait d'elle une citoyenne. Elle se voit différente des autres, et pour toujours, en raison de la couleur de sa peau.

Y a une fleur rose, ce n'est pas une fleur noire, une fleur jaune. C'est deux fleurs qui sont différentes [...] On est deux femmes immigrantes : une Yougoslave et moi. Mais, moi, je vais rester toujours immigrante, mais, elle, non, parce que sa peau et l'autre peau, c'est la même ».

Elle trouve important de demeurer une Africaine. « Je serai toujours Africaine! [...] Africaine dans un pays canadien qui m'a donné la liberté, qui m'a donné le goût de vivre, qui m'a donné tout ce que je peux avoir ». Elle reconnait qu'elle s'identifie à la fois à son pays d'origine et, à la fois, à son pays d'accueil. « Je m'identifie dans l'origine. Je dis : c'est là

d'où je suis venue. Ici, je m'identifie parce que j'ai tout comme droits ». Utilisant la métaphore de l'adoption, elle mentionne qu'elle sait qu'elle a une mère naturelle, « mais, là, j'suis bien avec celle qui m'a fait grandir ». Il semble clair pour elle que son chez-soi est au Canada. « Oui, le sentiment d'appartenance, ici, je l'ai. C'est ça que je voulais. J'ai pleuré beaucoup de temps avant d'avoir une place comme celle-ci. Je l'ai. Enfin, je suis là ». D'ailleurs, elle affirme qu'elle ne pourrait retourner vivre au Congo. D'une part, parce qu'elle a trop changé et, d'autre part, parce qu'elle se considère mieux ici que dans son pays d'origine 102.

L'événement le plus marquant pour elle en termes de citoyenneté a été l'obtention du passeport canadien qu'elle a célébrée en s'offrant un voyage en Europe. Le passeport lui a donné une liberté qu'elle n'imaginait pas (celle de faire le tour du monde si possible) et une reconnaissance comme personne liée à la crédibilité du pays. C'est là qu'elle s'est sentie citoyenne canadienne. « Mon premier voyage (quand elle a quitté le Kenya pour venir ici), je suis venue ici: je ne savais pas. On me dirige. Un peu comme un mouton. Mais le jour que j'ai eu mon passeport, c'est MOI-MÊME qui me dirige maintenant ».

Léonie croit que sa vision des choses a changé depuis son arrivée ici. Rappelons que dans son pays le droit d'aînesse se conjuguait avec l'autorité (et son corollaire, le respect). Les règles coutumières plaçaient les femmes en situation de subordination aux hommes (c'était mal vu pour une femme de se marier avec un homme plus jeune qu'elle). Dorénavant, elle estime que les femmes n'ont pas à accepter d'être violentées par leurs conjoints. « Tu n'as pas à vivre cela. Tu ne dois pas rester dans la dominance. Non, ce n'est pas comme ça la vie qu'il faut vivre. J'ai ça maintenant. Mais avant, peut-être je n'avais pas ça ».

-

La région du nord-Kivu n'est toujours pas sécurisée en raison de conflits entre des troupes rebelles et l'armée gouvernementale. Source : http://www.unhcr.org/490889d14.html

En janvier 2009, le UNHCR dénombrait 523 157 Congolais reconnus comme réfugiés selon la Convention de Genève et 36 288 demandeurs d'asile dont le sort était en suspens (présents au Congo ou à l'étranger). À ces chiffres, il faut ajouter 1 460 102 personnes déplacées à l'intérieur même du pays. Source : http://www.unhcr.org/cgi-bin/texis/vtx/page?page=49e45c366# consulté le 9 août 2009.

Par ailleurs, elle considère que le fait d'être entre deux cultures est véritablement une richesse. Cela lui donne une plus grande facilité à comprendre les gens des deux cultures.

Toutefois, elle considère que le gouvernement prend la place des parents dans l'éducation des enfants. Ici, elle pense que l'enfant affirme ses droits au détriment de l'autorité parentale, ce qui est particulièrement difficile pour les femmes chefs de familles monoparentales (ce qu'elle est).

Figure 4.3 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Léonie (Congolaise)

Trajectoire migratoire

	89	91	92	96	98	00	06	
1967								2009
nCo	manifs	Rév.	ExK	camp 1er camp	ExQc	parr.	refus/parr.	42 ans

Trajectoire personnelle

Vie simple, disparition/fianc	92 insécurité, viol/conj. part. 98 sécurité, liberté, espoir déçu/réunification/fian	ce = colère
1967		2009
	xK cond/précaires, dés/partir — Qc - choc culturel /droits enfants, 1er voyage=fiert	

Trajectoire de citoyenneté

	92	93	98 réseau=africa	iin. 02 part. soc chez-soi = Ca	
1967					2009
Co	gouy. Mobutu, corruption Ex-			CC ident/Africaine couleur/po	

Légende générique	Légende personnalisée	
n: naissance (+pays) ler, 2c: naissance des enfants Ex: départ du pays d'origine ou de transit (+pays de destination) SR: statut de réfugié RP: résidence permanente CC: citoyenneté canadienne Qc: arrivée au Québec Ca: Canada	Manifs: manifestations étudiantes Rév: révolte populaire Co: Congo (RDC) K: Kenya camp: vit dans un camp de réfugiés parr.: demande de parrainage de son fiancé	refus: refus de la demande de parrainage viol/conj.: violence conjugale part.: participation cond.: conditions de vie ident.: identité

4.1.4 L'étude de cas de Maria de Roumanie

Maria est née en 1956 dans une famille modeste de Roumanie. Elle habite dans divers lieux avant de s'établir à Timisoara, une ville d'environ 100 000 habitants. Avant de quitter la Roumanie, elle travaille dans les services publics; elle est mariée et mère d'un garçon et d'une fille. Maria veut quitter la Roumanie depuis l'époque d'avant la Révolution car la vie y est très difficile, pour ne pas dire misérable. L'approvisionnement en nourriture essentielle est limité car tout est rationné. « On était quatre. On avait droit à un paquet de beurre. On avait droit à un litre de l'huile, le sucre et la farine étaient tous sur des papiers ».

Je faisais quatre ou cinq magasins, pis j'attendais la file une heure ou deux heures de temps et après y avait plus de lait vu qu'y avait beaucoup de monde. Après, aller dans un autre magasin, y en avait plus, aller dans un autre magasin, y en avait plus. Pendant ce temps-là, l'enfant était à la maison tout seul. Alors, c'est ça la misère!

En plus, il existait un danger d'émettre des opinions ou critiques du régime en place car la délation était monnaie courante. « T'avais peur de parler en public même à des amis. Tu savais pas si tu peux y dire. On disait un p'tit peu comme ça mais on faisait attention toujours. On était pas sûrs ». Il s'agissait donc d'un régime de peur marqué par le contrôle de l'information et la propagande, la corruption à tous les niveaux, les emprisonnements arbitraires, etc. Elle n'a que très peu de bons souvenirs de son pays d'origine.

Elle dénonce la politique nataliste du président Ceaucescu qui allait totalement à l'encontre de la santé et des droits des femmes. Ainsi, les femmes n'avaient pas droit à un avortement tant qu'elles n'avaient pas cinq enfants. « [...] les femmes voulaient pas avoir plus d'enfants parce qu'on avait quasiment rien à manger, quasiment rien à donner aux enfants ». Cette politique a engendré des drames terribles, plusieurs femmes ayant recours à des avortements clandestins qui ont mal tourné.

Ça, par exemple, madame, j'vous le dis, parce que j'suis trois fois allée à l'hôpital pour ça. Y a beaucoup de femmes qui sont mortes pis y avait leurs mamans qui étaient à l'hôpital et qui pleuraient. Y essayaient de faire de quoi avec les médecins mais y pouvaient rien faire parce que, eux aussi, si y avaient fait de quoi y auraient été en prison.

Elle fait état aussi d'une loi sur le divorce qui avantageait les hommes, du harcèlement sexuel en milieu de travail et de la non-intervention de la police en cas de violence faite aux femmes ou de viols. « C'était le pouvoir de l'homme! »

La révolution a débuté dans sa ville en décembre 1989 et il s'en suivit des émeutes dans plusieurs villes du pays. Elle raconte que les gens tiraient partout dans la rue, que « beaucoup de monde se sont fait tuer par la Sécurité¹⁰³ », que les ambulanciers achevaient les gens dans les ambulances, qu'on a découvert une grande fosse commune, que certains prêtres étaient de mèche avec la Sécurité, que des gens enfermés dans la cathédrale avaient été massacrés, etc.¹⁰⁴ « J'avais tellement peur que j'pensais que j'allais devenir folle, que j'allais pas m'en sortir tellement j'ai vécu des expériences épouvantables ». Évidemment, à l'époque, il n'y avait aucun moyen de vérifier les informations qui circulaient¹⁰⁵.

La chute du Régime a favorisé son départ...tout en le rendant encore plus nécessaire. Si, au début, elle voulait s'exiler à cause des conditions de vie qui étaient précaires, avec la Révolution, la situation d'insécurité généralisée due à la guerre civile est devenue la première raison invoquée. « Tu ferais n'importe quoi pour te sauver de ça ». Il fallait partir à tout prix pour être en sécurité et donner un avenir meilleur à ses enfants. À l'hiver 1990, après deux ans de démarches et le versement de nombreux « pourboires », Maria obtint enfin un visa de touriste de deux semaines pour voir sa sœur établie au Québec. Une fois arrivée ici, elle fait rapidement une demande d'asile qui sera acceptée environ six mois plus tard. « J'étais au 9^e ciel! J'ai pleuré tellement j'étais contente ». Un refus aurait été dramatique car elle avait tout perdu là-bas. « C'était vraiment la seule chance que j'avais ».

103 Il s'agit de la police secrète.

Les faits réels et les rumeurs s'enchevêtrent et contribuent à l'expérience traumatisante qu'elle a vécue.

¹⁰⁵ Il a été démontré après la guerre qu'une terrible stratégie de propagande avait été mise en œuvre pour... faire peur à la population? L'inciter à se soulever? Alerter l'Occident? À l'époque, les médias européens (dont le journal Le Monde) ont rapporté pas moins de 70 000 morts en Roumanie dont 4 630 découverts dans le charnier de Timisoara. Or, le bilan officiel des victimes pour toute la Roumanie s'élève à 689 morts, pas 70 000. A Timisoara, il y aurait eu entre 90 et 147 victimes (et pas de charnier) et non 12 000. Source : Observatoire des médias http://www.acrimed.org/article1.html consulté le 24 juillet 2009. Encore maintenant, Maria semble ignorer ces informations.

Elle n'a pas eu de soutien des organismes d'aide aux réfugiés, ceux-ci considérant que c'était sa sœur qui devait s'en occuper. « J'avais pas de l'aide de personne pour m'expliquer qu'est-ce que tu peux faire, comment tu ... PERSONNE! » Elle n'a pas été capable d'aller chercher de l'aide non plus car, trop habituée à ne pas avoir de droits en Roumanie, elle ne s'est pas affirmée pour faire valoir ses droits ici (par exemple, le droit de demander des services, d'aller poser des questions, etc.). « La peur et toute l'abstinence que j'avais en Roumanie, je pouvais pas aller parler et demander des droits ». Elle s'est donc organisée comme elle a pu.

En plus, elle n'a pas eu de soutien de sa sœur. Celle-ci lui a chargé un loyer ce qui l'a obligée à travailler dès son arrivée; elle ne pouvait téléphoner à son mari parce que ça coûtait trop cher; et, même un soir, elle s'est retrouvée perdue en plein hiver dans la ville qu'elle ne connaissait pas. « Ce soir-là, j'ai cru que j'allais mourir ». La période de séparation avec sa famille est très difficile d'autant plus qu'ils sont pratiquement sans contacts les uns avec les autres. D'ailleurs, son mari lui lance un ultimatum qui sème une grande détresse chez elle: « Si tu réussis pas à nous faire venir plus vite, ou tu reviens en Roumanie, ou on se sépare parce que j'suis plus capable ». Après seize mois d'attente, enfin, la famille est réunie. « [...] je pouvais pas pleurer, je pouvais pas rire. J'étais tellement nerveuse (rire) que je tremblais et que j'étais pas capable de réagir ».

Maria se plaint à plusieurs reprises de la relation avec son mari : homme peu collaborateur à la maison, il s'occupe peu des enfants; aussi, il dépend d'elle car il ne maîtrise pas la langue sans compter qu'il contrôle ses allées et venues, qu'il refuse qu'elle voit des gens, des amis, etc. Elle dit qu'elle a appris en regardant la télévision qu'elle avait des droits ici mais, pour elle, le mot divorce est « un sujet tabou ». Quant aux enfants, ils ont été laissés à eux-mêmes, sans encadrement, les parents étant très occupés à travailler.

Le plus jeune me reproche que j'étais pas là avec eux autres quand y a fallu. Moi, tout ce que je voulais, j'voulais travailler parce qu'y fallait qu'on mange, y fallait qu'on survit, où rester, payer le loyer. Moi j'étais la seule qui gagnait....... Moi, j'ai travaillé comme une folle [...] J'avais quasiment jamais une journée de congé. Quand j'arrivais à la maison, j'étais tellement brûlée, pis y fallait que j'fasse à manger, pis toute.

Les parents ont eu aussi de la difficulté à adapter leurs comportements aux normes en vigueur ici relativement à l'éducation des enfants. Ils ne connaissaient pas les lois concernant la protection de la jeunesse. Le comportement du père à l'égard de son fils a été sanctionné par la justice ce qui a entraîné une situation humiliante pour la famille: étalement de leur vie dans les médias, emprisonnement du père durant deux jours et placement du fils en famille d'accueil pour un certain temps.

Les enfants ont subi de mauvaises influences dès l'école primaire, influences que les parents ne pouvaient voir ou contrer. Maria admet qu'il y a eu « des terribles problèmes » et que ce n'est pas terminé. « Y ont souffert d'une autre façon [...] Y avaient pas de racines nulle part ». Elle veut qu'ils réussissent et considère que c'est son prochain objectif à relever. « C'est important, oui, parce qu'on vit pour les enfants [...] Ils vont rester mes enfants jusqu'à la fin de mes jours ».

Elle se sent Québécoise à 80 %; pas à 100 % parce qu'elle ne maîtrise pas la langue française. Pour elle, la langue est le critère pour être Québécoise et elle trouve très important de parler français. « Ben disons que peut-être les enfants de mes enfants y pourront dire : j'suis vraiment un Québécois, parce qu'ils sont nés ici ». Elle ne veut pas se définir comme immigrante car tout le monde est immigrant, ici, à quelques générations près. Elle voue un attachement au Canada parce qu'il est sécuritaire à cause de sa taille. « J'ai comme une sorte d'idée, disons que, plus que le pays est grand, plus qu'il a des forces. Plus c'est petit, plus... c'est plus dangereux, disons... Canada est très, très grand ». Elle se sent fière « d'appartenir au Canada ». Maria n'envisage pas de retourner vivre en Roumanie. Elle y est allée en 2007 pour voir sa famille et ne s'y est pas sentie en sécurité. Elle souhaite terminer ses jours ici.

L'idéal de la citoyenneté, pour elle, c'est ici. Et la citoyenneté, c'est avoir des droits et, surtout, celui de demeurer ici. « C'est là où t'es sûr et certain qu'y pourront pas te sortir d'ici, que tes racines vont se faire ici ». Mais elle a conservé sa citoyenneté roumaine comme une police d'assurance au cas où il y aurait des troubles ici...comme la guerre. « Si y arrive quelque chose, je peux m'en retourner dans mon pays si je vois qu'ici ça va mal ». Elle a fait

référence aux guerres ethniques qui surviennent un peu partout dans le monde et au fait qu'elle n'est pas totalement Québécoise. La sécurité ressort comme une préoccupation constante dans son discours. « C'est vrai que. peut-être avec la crainte que j'ai eue, ça me suit encore cette crainte-là ».

lci, elle a le sentiment d'être une personne, d'être quelqu'un, d'être plus respectée. Elle considère comme un devoir de voter, de parler la langue et de contribuer au pays qui l'a accueillie. « [...] si on vient ici et on est accueilli par le Canada, il faut que tu apportes aussi des choses pour ce pays ». La journée où elle a obtenu sa citoyenneté a été très importante. « On était très fiers de nous... Fierté pour appartenir au Canada! C'est quelque chose parce qu'y a du monde qui veulent venir, pis y peuvent pas ».

Pour Maria, la vie est un combat. « Ben je me suis toujours battue, pis je me bats encore toujours ». Elle s'offre peu de plaisirs. Elle n'a qu'une seule amie qu'elle voit à l'occasion en cachette de son mari. Le couple n'a pas d'amis, pas de loisirs. En 19 ans, ils ont fait un voyage en Roumanie et un autre à Chicago pour visiter des amis roumains. Les deux ont toujours travaillé les fins de semaine et elle travaille lors des fêtes importantes (Noël, Pâques, etc.). Elle dit qu'elle n'a pas de temps, ni pour les relations sociales, ni pour des activités de participation civique. « C'est que j'ai jamais le temps. Jamais le temps [...] Mais ma vie est trop occupée. J'travaille. Quand j'arrive à la maison, c'est toujours l'épicerie, le lavage, le ménage, faire à manger ». Pour elle, encore maintenant, « la vie est pas facile en tout cas ».

Figure 4.4 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Maria (Roumaine)

Trajectoire migratoire

	78	79	89	90	91	07
1956						
nRo	101	2°	Révol. Gciv.	ExQc	FamQc	vRo 53 ans

Trajectoire personnelle

		pas/aide	
misère, travail++, désir/partir,	89 dés/partir+	+ 90 isolemen	nt 91 trav++, pas de liberté, relat/couple/difficile
1956			
	Révol traumas	ExQc	FamQc_séc prob/enfants. peur anc vie =combat

Trajectoire de citoyenneté

pas de liberté, peu de droits, gouv/autoritaire	89 émeutes	90 insertion par travail	94 pas de réseaux, ni part.civique,
1956		.	. 2009
Ro Gouv. Ceaucescu. corruption. délation, F	Révol. Geiv. Ex-	Qc. DA,	C Québécoise 80%, chez soi= Ca
	9	SR. RP	

Légende générique	Légende personnalisée	
n : naissance (+pays)	Ro: Roumanie	dés. : désir
1 ^{er} , 2 ^e : naissance des enfants	Révol : révolution contre	trav.: travail
Ex : départ du pays d'origine ou de	le gouvernement de	part.: participation
transit (+pays de destination)	Ceaucescu	gouv.: gouvernement
SR : statut de réfugié	Gciv : guerre civile	séc. : sécurité
RP : résidence permanente	FamQc : arrivée des	relat.: relation
CC : citoyenneté canadienne	membres de la famille au	anc. : ancrée
Qc : arrivée au Québec	Québec	
Ca: Canada	vRo : visite en Roumanie	

4.1.5 L'étude de cas de Justine du Rwanda

Justine est née à Kigali au Rwanda en 1970 mais elle n'y a pas habité bien longtemps. Quand elle avait 3 ans, ses parents sont allés vivre au Burundi, le père sentant sa sécurité menacée en raison de son identité Tutsi. « Le climat devenait trop difficile et y avait beaucoup de ses amis qui avaient disparu. Il se disait : c'est juste une question de temps avant que ce soit mon tour 106 ». Les deux pays se ressemblent car on y trouve des cultures et des langues relativement similaires. Les deux comportent aussi deux ethnies : les Hutus majoritaires et la minorité Tutsi. Si les Tutsis ont longuement détenu les rênes du pouvoir au Rwanda, ce n'était plus le cas après l'Indépendance en 1962. Par contre, les Tutsis étaient encore au pouvoir au Burundi au moment où la famille est allée vivre dans ce pays.

Selon elle, le conflit entre ces deux ethnies s'explique par la situation de majoritaires sans pouvoir des Hutus et de minoritaires longtemps au pouvoir des Tutsis. Les relations entre individus semblent teintées de ce caractère de pouvoir. Elle décrit les Tutsis comme des personnes confiantes et fières, souvent perçues comme ayant un « complexe de supériorité » par des Hutus longtemps dominés et se sentant possiblement menacés par cette attitude. Cela s'appuie sur une histoire de conflits qui remonte à des décennies, la première guerre Tutsis-Hutus ayant eu lieu en 1959 au Rwanda.

Ses deux parents sont Tutsis et très instruits, ce qui est rare pour l'époque, particulièrement en ce qui concerne les femmes. Le père est agronome et travaille dans une plantation au Burundi. La famille est très à l'aise comparée aux familles des alentours. « Nous, on avait une belle maison, de l'eau dans la maison [...] les autres enfants avec qui j'allais à l'école ne portaient jamais de chaussures; ils allaient à l'école pieds nus. Moi, j'ai toujours porté des chaussures ». Pour faire ses études secondaires, Justine est envoyée dans un pensionnat situé dans une région très isolée. Elle y restera de 13 à 20 ans. Là-bas, elle se sent continuellement minoritaire : Rwandaise au Burundi et Tutsi à travers une majorité de Hutus. « Cette expérience-là m'a suivie toute ma vie : je me suis toujours sentie minoritaire ». Elle se sent

¹⁰⁶ Un coup d'état a eu lieu cette année-là et les militaires ont pris le pouvoir au Rwanda.

menacée à la fois comme Tutsi, comme Rwandaisc et comme fille car le viol est monnaie courante. « Tout ça faisait de moi quelqu'un d'indésirable ». D'aussi loin qu'elle se rappelle, elle ne s'est jamais sentie en sécurité; elle ne s'est jamais sentie chez elle où que ce soit. Elle vivait dans la peur constante de voir ses parents disparaître ou encore de devoir fuir ou se cacher pour sauver sa vie.

[...] depuis que je suis très jeune, depuis que je suis consciente de ce qui se passe, je me disais toujours que, chaque fois, je pouvais partir de chez moi et ne pas revenir parce que je suis obligée de fuir, d'aller quelque part, ou encore que mes parents seront plus là quand je vais revenir parce qu'ils ont dû fuir.

Sa famille a été épargnée mais il n'était pas rare d'entendre que « [...] chez tel, la famille s'est fait massacrer ».

Pour ne pas se faire remarquer, elle adopte une attitude « low profile » et trouve le réconfort dans la religion, du moins jusqu'à l'adolescence. « Ça a été le désespoir quand j'y croyais plus ». De 1985 à 1995, ses parents retournent vivre au Rwanda mais elle demeure au pensionnat pour des raisons de sécurité. À partir des années 90, il devient de plus en plus difficile d'aller les voir au Rwanda durant les vacances d'été ou à Noël. « Et pour y aller, c'était devenu des choses incroyables comme se cacher dans des marchandises pour entrer dans le pays, pour passer la frontière ». En plus, le climat se détériore grandement. « Y a personne qui faisait confiance à personne. C'était un climat de terreur continuelle 107 ».

La situation s'envenime toujours davantage au Rwanda. Comme elle n'a pas accès à la nationalité burundaise et qu'elle n'a pas le droit de poursuivre ses études universitaires au Burundi, après consultation de la famille, Justine décide d'émigrer au Canada en 1992. Elle sera accompagnée par une cousine qui a son âge (22 ans). Cela se réalise en deux temps : d'abord, la demande d'un visa de touriste aux États-Unis pour visiter une tante vivant là-bas et, par la suite, l'arrivée à la frontière canadienne pour demander l'asile. La venue en

¹⁰⁷ Des assassinats politiques, des massacres de populations, des appels à l'extermination des Tutsis marquent la période de 1990 à 1993, ce qui entraînera la mise en place de la force internationale d'intervention (MINUAR) en décembre 1993. Source : L'Express, *Les raisons d'un massacre*, 14 avril 1994. Consulté le 4 septembre 2009.

Occident réveille chez elle des peurs d'enfant, comme celles d'aboutir dans le mauvais pays ou de se perdre dans la grande ville. « C'est comme si je prendrais ma p'tite fille de 3 ans et que je l'amènerais dans le métro à la sortie Place des Arts et que je lui disais : vas-y ma fille, fais ta vie! ».

Habitant une région très isolée du Burundi durant toutes ces années, elle avait été « en famine d'informations », sans radio, sans télévision ou journaux. « C'est incroyable quand même, quand il y avait un changement de gouvernement aux États-Unis, la plus grande puissance, je l'apprenais quelque chose comme trois mois plus tard [...]». Sa perception de l'Occident était donc très partielle et incomplète. « Nous, on regardait les films des années 1950. Pour nous, l'Occident, c'était ça ». Le choc fut grand car elle ne pensait pas qu'il puisse y avoir des gratte-ciels, une telle densité de développement sur de si petits espaces, une telle circulation automobile, des clochards, etc.

Le choix de Montréal est naturel car une de ses tantes y demeure et qu'il s'agit d'une ville bilingue; cela est un avantage puisque sa cousine est anglophone. De plus, elle savait que « c'était le Canada où c'était le plus facile d'avoir le statut de réfugié ». Elle n'a eu aucune difficulté à obtenir ce statut puisque, entretemps, la situation au Rwanda a empiré. « Notre entrevue a duré peut-être 10 minutes. C'était juste une question de dire : Vous venez d'où? Ah non! Pas là! Pas là! On vous l'accorde (rires). Mais aussi, on était jeunes; on était sans parents. C'était vraiment pas une histoire compliquée ».

Son installation au Québec se déroule aisément puisqu'elle peut compter sur le soutien de sa tante. Elle apprécie particulièrement d'avoir pu bénéficier de l'aide sociale puisqu'elle ne pouvait ni étudier, ni travailler, dans les premiers temps. « Ça nous a pris peut-être un bon six mois d'adaptation et après, c'était parti là. Alors, là, c'est devenu la folie furieuse. On avait le droit de sortir sans avoir peur de se faire attaquer et tout ça ».

Parmi les difficultés importantes qu'elle a rencontrées, il y a certainement le fait que « son passé la suit » au plan psychologique. Non seulement subit-elle les réminiscences des

événements qu'elle a vécus, mais en plus, s'ajoutent à cela les images du génocide rwandais qui ont été amplement diffusées à la télévision en 1994¹⁰⁸. Heureusement, le cœur de sa famille a pu s'échapper du Rwanda grâce à une mobilisation des membres de la famille élargie installés au Québec, d'amis et de personnes généreuses¹⁰⁹. Cependant, elle est toujours hantée par la peur qu'il puisse « se passer quelque chose ». « [...] quand on grandit avec la peur, elle te quitte pas ».

Elle considère que les personnes réfugiées ne se rendent pas toujours compte qu'elles portent les séquelles des traumatismes vécus et que c'est important d'en prendre conscience et de se soigner. « Ton bien-être intérieur est plus important que, finalement, la maison dans laquelle tu es assise». Il lui a pris du temps pour aller chercher de l'aide sur ce plan mais c'est ce qu'elle a fait. « Alors, j'apprends à me distancer un peu de mes peurs, à les prendre avec un grain de sel, parce que je sais justement que je peux être portée à dramatiser les choses étant donné la vie que j'ai vécue. J'apprends à vivre avec ce handicap-là ».

Pour Justine, la citoyenneté c'est essentiellement la sécurité d'un chez-soi et c'est ce qu'elle a trouvé ici. « Finalement, j'ai un chez-moi où j'ai pas à courir, j'ai pas à m'inquiéter de où je vais être demain. Je le chéris; c'est vraiment un vrai trésor. Vraiment, là, c'est la sécurité ». Elle reconnait que, dans le passé, elle n'a pas été habituée à gérer ses responsabilités de citoyenne ni à être consciente de ses droits...encore moins à les affirmer.

Ce chez-soi, tout comme le sentiment de citoyenneté, se sont construits tout au long des années. Ce qui a aidé à l'enracinement de sa citoyenneté ici, c'est la naissance de sa fille qu'elle a eue avec un Québécois d'origine. « Je me sens de plus en plus chez moi depuis que j'ai ma fille. Ma fille, elle a le don de sortir la Québécoise en moi (rires) ». Cet événement va changer son lien avec le Québec, son sentiment de citoyenneté et ses propres comportements

¹⁰⁸ Le génocide a éclaté à la suite d'un attentat causant la mort des présidents Rwandais et Burundais réunis (deux Hutus). Près d'un million de personnes (Tutsis et Hutus modérés) ont été massacrés d'avril à juillet 1994. Source : Journal Libération, *Mémoire d'un génocide*, 4 juillet 2000, consulté le 4 septembre 2009.

Une somme de 12 000 \$ a été recueillie à deux semaines d'avis pour faire venir le père, la mère, la grand-mère et cinq de ses frères et sœurs.

de citoyenne. « Ça devient quelque chose de plus ancré et, là, je commence vraiment à avoir l'impression d'avoir une vie stable. Et c'est drôle, parce que la stabilité dans ma vie personnelle me fait sentir aussi plus stable en tant que citoyenne ».

Depuis, elle se sent de plus en plus citoyenne; elle a le sentiment de faire partie de la société et elle considère que « c'est son devoir, surtout, en tant que parent, d'élever une citoyenne, quelqu'un qui va faire avancer sa société ». Elle veut que sa fille ressente une appartenance à quelque part, ce qu'elle n'a pu vivre elle-même.

Je tiens à ce qu'elle ait un chez-elle. Je ne veux pas qu'elle ait ce sentiment-là de n'appartenir nulle part. J'ai hâte de savoir, qu'elle me dise ce qu'elle gagne là-dedans et que moi je n'ai pas connu. J'ai hâte d'avoir ces conversations-là quand elle aura 17 ans, 18 ans. J'espère qu'elle va militer pour son pays [...] J'espère qu'elle va être politisée.

D'ailleurs, sa fille l'amène à se questionner sur son identité et la reconnaissance de leur différence l'aide à se situer. Sa fille est Québécoise alors qu'elle, elle est une Québécoise d'origine rwandaise. Elle n'envisage pas d'aller vivre ailleurs car, pour elle, maintenant, ce qui est prioritaire c'est de faire avancer « les choses » qu'elle a déjà. Son désir d'enracinement se manifeste à tous les niveaux : éducation de sa fille, sentiment d'appartenance et d'accomplissement professionnel dans son travail, participation à de nombreux réseaux (famille élargie très nombreuse, voisins, mamans du quartier, collègues de travail). « Les voisins, tout ça, c'est devenu important. Avant, je pouvais vivre dans un « building » pendant cinq ans sans connaître personne ».

Justine compte voyager mais il est clair qu'elle ne veut pas quitter le Québec. Elle veut que sa fille grandisse en français « parce que c'est ça son identité ». Il n'est absolument pas question pour elle de retourner au Rwanda. « Il n'y a rien qui peut me convaincre, RIEN AU MONDE qui peut me convaincre que ça ne peut pas recommencer ». Elle est encore traumatisée à l'idée de mettre les pieds là-bas et, selon elle, « la blessure est trop profonde » pour croire en la réconciliation. « J'ai TELLEMENT vécu dans cette haine-là que je peux pas y croire que cette haine-là peut finir. Et puis, les gens non plus disent pas que c'est fini. Ils disent juste

que c'est tranquille ». Mis à part un de ses frères, tous les membres de sa famille sont ici maintenant, ce qui contribue au fait de se sentir chez-soi au Québec. « On est 50 personnes à Noël ».

Si elle a toujours eu le sentiment d'être de nulle part, « d'être une *outsider* », elle affirme avoir maintenant un chez-soi, un endroit où elle a fini par avoir une place. Et ce chez-soi se situe à plusieurs niveaux d'appartenance différents. « En ayant un chez-moi, je commence aussi à voir que le chez-moi se propage; finalement, mon p'tit chez-moi, ma maison, pis mon p'tit quartier et pis mon p'tit pays. Ça avance comme ça ».

Figure 4.5 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Justine (Rwandaise)

Trajectoire migratoire

	73	85	92	94	95	05
1970						2009
nRw	Exil Bu	'	ExEu.Qe			1 ^{er} 39 ans
		85 retour des paren	ts au Rw	FamQ	С	

Trajectoire personnelle

Trajectoire de citoyenneté

						+ réseaux sociaux
73	3 minoritaire, de nulle part	92	93	95	96	05 +citoyenne
1970						2009
	Bu pas accès à la cit., droits limités, tensions ethniques l				-	1 ^{er} Qc
					+ 000	cernée, chez-soi= OC

Légende générique	Légende personnalisée
n : naissance (+pays)	Rw: Rwanda
1 ^{er} , 2 ^e : naissance des enfants	Bu : Burundi
Ex : départ du pays d'origine ou de transit	Éu : États-Unis
(+pays de destination)	Gén : Génocide
SR : statut de réfugié	FamQc : arrivée des membres de la famille
RP: résidence permanente	au Québec
CC : citoyenneté canadienne	cit. : citoyenneté
Qc : arrivée au Québec	info.: information
Ca : Canada	

4.1.6 L'étude de cas de Nadia d'Algérie

Nadia est née en 1978 dans une famille algérienne. Ses parents sont des intellectuels assez marginaux et ils mènent une vie à l'aise. Ils sont divorcés mais cela n'empêche pas les deux enfants (elle son jeune frère) d'être en contact régulier avec leur père bien qu'ils vivent avec leur mère. Les grands-parents valorisant beaucoup l'instruction, ses tantes et ses oncles ont complété des études avancées ce qui n'est pas commun. Il s'agit donc d'une famille cultivée et politisée.

L'Algérie est un pays musulman mais, selon elle, ce n'est pas une société conservatrice. Le pays est frappé par une crise sociale et économique majeure qui encourage la montée d'un islamisme radical. En effet, 70 % de la population ayant moins de 25 ans, Nadia est témoin de nombreuses manifestations de jeunes qui se retrouvent sans emploi, sans avenir. Alors qu'elle commence son école primaire, le gouvernement en place décide d'arabiser le système scolaire et cela, même si le peuple ne parle pas arabe¹¹⁰. L'État impose l'arabe classique « tout simplement parce que c'est la langue de la religion ». Les enseignantes et enseignants viennent de pays voisins et sont islamistes. Un vent de conservatisme souffle sur le pays; des femmes commencent à porter le voile.

Alors que depuis l'Indépendance (1962) le pays était dirigé par un parti unique, le Front de libération nationale (FLN), la reconnaissance du multipartisme, en 1989, permet l'éclosion du Front Islamique du Salut (FIS) qui prône la création d'un État islamique. En jouant sur l'insatisfaction des gens, ce parti devient rapidement très populaire. Il remporte le premier tour des élections législatives de décembre 1991¹¹¹. Les militaires craignant de le voir remporter la victoire annulent la tenue du deuxième tour de scrutin et prennent le pouvoir. Le FIS est officiellement dissout mais il se transformera en un groupe armé clandestin. C'est le

La population parlait algérien et français.
 Nadia identifiait plutôt ces événements aux années 89-90. L'erreur est bien compréhensible du fait qu'elle était alors une enfant et qu'elle a vécu en France de 1990 à 1992.

début de la guerre civile (1992) et d'une période sanglante qui sera marquée par de nombreux attentats, massacres, enlèvements, alertes à la bombe, etc. qui feront près de 150 000 morts¹¹².

En 1990, voyant la situation se détériorer, la mère de Nadia demande un visa d'étudiante et quitte pour la France avec ses enfants. Durant son séjour, elle essaie tant bien que mal de changer son statut mais elle ne peut demander l'asile puisqu'à ce moment-là la communauté internationale ne reconnaît pas encore l'existence de la guerre civile en Algérie. Au plan économique, c'est une période difficile pour la famille. C'en est également une pour Nadia qui, après avoir été rétrogradée à un niveau scolaire inférieur, rencontre beaucoup de difficultés au plan académique puisqu'elle se retrouve intégrée au système français. Obligée de revenir en Algérie après deux ans et demi, la famille est de retour alors que la guerre civile éclate véritablement. « Je me souviens d'un Nouvel an qu'on a passé à quatre pattes parce qu'il y avait des tirs et des balles perdues qui rentraient ». La vie change considérablement, la famille devant adopter des mesures de haute sécurité : évitement de certains quartiers, changement de circuits ou de chemins pour se rendre à destination, déménagements trois fois par année, déplacements en groupes dans des endroits sécuritaires. « Ma mère a dû mettre une porte blindée supplémentaire ».

La situation devient plus alarmante quand des proches sont tués et que les menaces se rapprochent : fusillade et alerte à la bombe à l'école et intimidation à la maison. « [...] on sait pas qui, mais il venait toutes les nuits taper. Quelqu'un venait taper à la porte. Donc, on sentait de plus en plus que ça se rapprochait de nous ». La mère de Nadia est ciblée car, à cette époque, elle est fonctionnaire au gouvernement et elle milite dans un parti politique. Les radicaux lancent une « fatwa » 113 contre certaines personnes:

[...] ils avaient déclaré que toute femme travaillante qui sortait le matin pour aller travailler et tout ça, sans voile, serait ciblée, que tout fonctionnaire qui se présenterait à son poste serait ciblé (rires), que tout mécréant, en fait, musulman pas pratiquant, serait ciblé. Donc, ma mère, elle cumulait les torts » (rires).

http://www.lemonde.fr/web/module_chrono/0.11-0@2-3212,32-691961@51-689863.0.html

_

¹¹² Source : Le Monde, consulté le 16 septembre 2009.

Utilisé ici dans le sens courant de « condamnation ».

Son père aussi est ciblé car il mène ouvertement une vie libre, non conforme aux règles islamiques. « Donc, en fait, lui, c'est à travers sa façon d'être au quotidien qu'il était ciblé; puis, ma mère, c'est beaucoup plus par rapport à son implication ».

En 1994, la mère décide de tenter l'exil au Canada avec les enfants. Un oncle leur suggère d'aller au Québec où un de ses amis pourra les aider. Grâce à l'obtention d'un visa de touriste aux États-Unis, ils transitent par ce pays. Après quatre jours passés dans un motel à attendre le feu vert d'un avocat, ils se présentent à la frontière canadienne pour demander l'asile. Quelques mois plus tard, c'est avec soulagement qu'ils obtiendront le statut de réfugié.

Tout de suite, Nadia apprécie Montréal en raison de sa diversité et aussi de sa sécurité.

En fait, j'ai eu comme une période de boulimie de liberté; sortir, en profiter, prendre l'air...des choses qu'on pouvait plus faire là-bas. C'était la première année qui a suivi mon arrivée. J'm souviens du plaisir de pouvoir rentrer toute seule le soir, de pouvoir prendre l'autobus. Ça, c'était vraiment un plaisir. Montréal, ça a été vraiment une piqure [...] Je la trouvais magnifique. En fait, je passais mon temps à regarder partout.

Le fait de parler français est certainement un facteur facilitant son insertion. De plus, elle considère ne pas avoir vécu de choc culturel ou de valeurs puisque son éducation familiale était « moderne ». Par contre, elle vit plus difficilement le regard des autres qui la perçoivent comme « l'immigrante du pays du tiers-monde, la femme arabe ». Elle connait encore une fois un recul dans son parcours scolaire et vit dans un quartier multiethnique, ce qui fait que ce n'est qu'au CEGEP qu'elle se fera des amis Québécois. Elle reconnait qu'elle a eu des difficultés à comprendre les codes relationnels pour établir des amitiés avec les Québécois et qu'il a fallu quelques expériences décevantes pour s'adapter. Enfin, quand elle se définit comme Québécoise, elle constate que ce sont les autres qui éprouvent le besoin de lui dire : « mais t'es d'où exactement ? ». Cela l'irrite quand les gens insistent trop sur son origine étrangère.

Pour Nadia, la citoyenneté repose sur la compréhension de la société dans laquelle elle évolue et sur l'implication active. Critiquer est aussi une forme d'implication. « [...] c'est ça mon appartenance; ma façon de me définir en tant que citoyenne ». À cet égard, elle constate que certains Québécois ont de la difficulté avec la critique : « C'est toujours le fameux, toi. t'es immigrante. Si ça te plaît pas ici... ». Or, quand elle critique, ce n'est pas « en tant qu'Algérienne qui critique une Québécoise ou un Québec ». Elle affirme que c'est en tant que Québécoise qu'elle apporte sa critique afin d'améliorer la société où elle vit. C'est sans conteste que Nadia s'identifie comme Québécoise et Montréalaise car elle ressent un grand attachement à sa ville d'adoption. Par ailleurs. elle souligne la différence entre les documents et l'appartenance. « Alors, est-ce que je me sens citoyenne canadienne? Non, sûrement pas même si je le suis. Est-ce que je me sens Québécoise? Oui, mais j'ai pas de papiers pour le prouver ».

Il y a quelques années, Nadia est allée habiter deux ans en France avec son conjoint et leur fils mais elle est revenue parce que leur relation n'était pas égalitaire. C'est là-bas que, confrontée à la différence, elle a découvert son identité québécoise. « C'est là que ça s'est fait parce qu'avant j'étais une immigrante ». Par ailleurs, le fait d'avoir donné naissance à un enfant ici constitue un point tournant. « C'est mon lien avec le Québec qui est définitivement soudé. Si j'avais des doutes à une époque, depuis qu'il est né, j'en ai plus ». Son engagement politique et son travail dans le milieu associatif sont d'autres dimensions importantes de sa citoyenneté. Pour elle, s'impliquer dans la communauté est sa façon de s'enraciner dans un milieu. « [...] pour moi, être bien chez soi, c'est comme pouvoir déplacer des meubles. Si je dis qu'il y a quelque chose à améliorer, c'est bien parce que je me sens chez moi ». Selon elle, travailler dans le milieu associatif permet de « militer tout en travaillant » et de rester vigilante face aux droits et aux acquis sociaux, donc, d'exprimer sa citoyenneté. De plus, cela lui donne un sentiment de sécurité puisqu'elle a une « emprise quelque part » et le pouvoir de changer des choses. C'est ce qu'elle vit au travail dans le milieu communautaire.

Quel que soit le pays où elle est demeurée, Nadia n'a jamais senti qu'elle était « respectée dans la totalité de mes [ses] droits ». Son « sentiment de citoyenneté [ne] s'est jamais

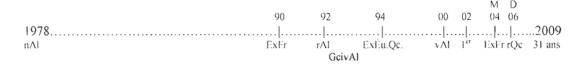
construit là-dessus [...] Il s'est construit en fait sur ma [sa] volonté d'aller les défendre ». Elle cite le cas de son père qui n'a pu obtenir de visa lors de la naissance de son fils « parce que c'était un homme arabe qui voyageait seul ». Cela se passait en 2002 après les événements que l'on connaît survenus aux États-Unis. Elle constate alors l'existence d'un « [...] double niveau de citoyenneté. Y avait les citoyens d'origine et les citoyens naturalisés. Ça, c'était une preuve flagrante ».

Elle est retournée deux mois en Algérie en 2000 et elle a ressenti une distance avec le pays. Elle considère qu'elle a changé. Maintenant, elle a le sentiment d'avoir sa place ici sur tous les plans mais il s'agit d'un processus toujours en mouvement. « J'pense que, maintenant, quand j'ai des commentaires ou un contexte qui me donnent l'impression de ne pas avoir ma place, je le prends plus. Maintenant ça ne me remet plus en question ». Elle se sent chez elle au Québec et a envie d'y rester.

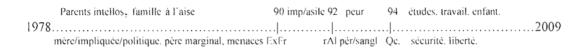
Si, à l'arrivée, ses premiers amis étaient Algériens, son réseau social a complètement changé depuis et s'est très diversifié. Elle n'a plus d'amis Algériens ayant constaté qu'ils vivaient « en groupes fermés » et qu'ils « reproduisaient les mêmes schémas qu'au pays ». C'est d'ailleurs le conseil qu'elle donnerait à une Algérienne arrivant au Québec : « De pas se ghettoïser, de pas rester dans sa communauté; j'ai le sentiment que ça ralentit un processus qui est pas négatif, au contraire, qui est très positif, très enrichissant, mais dont les gens ont très peur ». Selon elle, il faut évoluer et accepter de s'insérer dans la société d'accueil.

Figure 4.6 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Nadia (Algérienne)

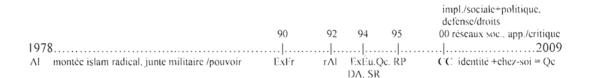
Trajectoire migratoire



Trajectoire personnelle



Trajectoire de citoyenneté



Légende générique	Légende personnalisée				
n: naissance (+pays) 1er, 2e: naissance des enfants Ex: départ du pays d'origine ou de transit (+pays de destination) SR: statut de réfugié RP: résidence permanente CC: citoyenneté canadienne Qc: arrivée au Québec Ca: Canada	Al : Algérie Fr : France Gciv : guerre civile (période la plus sanglante) v : visite (+pays) r : retour (+pays) ÉU : États-Unis M : mariage D : divorce	imp/asile: impossibilité d'obtenir l'asile impl.: implication soc.: sociaux app.: appartenance pér/sangl: période sanglante			

4.1.7 L'étude de cas de Hiyam de Palestine

L'histoire de Hiyam remonte à son grand-père paternel qui fut chassé de la Palestine en mai 1948 lors de la création de l'État d'Israël (ce que les Palestiniens appellent « la catastrophe », « Al-Nakba »)¹¹⁴. À cette occasion, toute la famille (les grands-parents et leurs 10 enfants) a été déportée au Liban et s'est installée dans un camp de réfugiés. Son père avait alors 4 ans. Ainsi, des milliers de Palestiniens ont été déplacés vers les pays arabes voisins qui convenaient entre eux de ne pas leur accorder la citoyenneté ainsi qu'à leurs descendants afin de pouvoir continuer à revendiquer le retour de ces populations en Palestine. « C'était un acte politique. Tous les Palestiniens qui sont nés à l'extérieur de la Palestine sont nés en tant que réfugiés ». C'est donc son cas comme celui de centaine de milliers d'autres exilés qui se retrouvent en situation de non-citoyenneté, de non-appartenance¹¹⁵.

Hiyam est née au Liban en 1973. Son père ayant marié une Libanaise dont la famille était relativement aisée, elle et sa sœur ont grandi à côté du camp de réfugiés, alors que le reste de la famille (les oncles et tantes du côté paternel ainsi que leurs cousines et cousins) vivait dans le camp. D'ailleurs, pour elle, la notion de famille inclut toutes ces personnes, et même davantage, puisque des membres de la famille sont installés en Jordanie, en Syrie et en Palestine. « Dans beaucoup d'instabilité...c'est la seule chose qui est toujours là ». Dès son enfance, à l'école, elle agit comme une porte-parole; elle se sent porter le « fardeau de toute l'histoire de la Palestine » sur ses épaules. Cette situation n'est pas étrangère au fait que son père et certains de ses oncles et tantes soient des militants politiques. Cette réalité la suivra toujours.

¹¹⁴ Certains parmi ceux qui ont refusé de quitter ont été massacrés. Ainsi, 420 villages palestiniens ont été rasés de la carte. Source : Le temps. No 3170, « Les Palestiniens commémorent la Nakba », 16 mai 2008 http://www.letemps.ch

Selon l'UNRWA, l'organisation de l'ONU responsable des réfugiés palestiniens, il y a plus de 700 000 réfugiés palestiniens vivant dans des camps en Jordanie, en Syrie et au Liban, dont 223 000 seulement au Liban. Source : http://www.un.org/unrwa/english.html site consulté le 4 septembre 2009.

Au Liban, elle n'a pas accès à la citoyenneté même si sa mère est Libanaise¹¹⁶. On peut donc dire qu'elle est réfugiée « de père en fille ». L'absence de citoyenneté signifie l'absence de droits importants : impossibilité d'étudier dans les meilleures institutions, de pratiquer une profession, de voter, de posséder des terrains, etc. Les Palestiniens du Liban ne sont pas bien acceptés car ils sont perçus comme des intrus... responsables de la guerre civile au Liban. Le fait d'être réfugiée pose continuellement le problème des laissez-passer qui sont les seuls papiers permettant de circuler et d'avoir accès aux services. « Alors, c'était omniprésent. Tu pouvais pas exister sans ton statut ».

Pour Hiyam, « sa vie d'enfant constitue les meilleurs moments de ma [sa] vie » malgré la guerre. « Nous, on était très habitués à avoir toujours une petite valise [...] Moi j'étais en charge de faire les valises. Alors, tu étais toujours prêt; toujours, toujours, toujours, toujours prêt à prendre fuite ». Comme la guerre civile a sévi durant plusieurs années, elle a appris à se cacher dans les souterrains ou dans des refuges et à changer de refuge très souvent. « Je me souviens, ma mère et tous les adultes veillaient toute la nuit pour tuer les rats et les souris [...] Alors, t'étais toujours en situation de fuite ». Un de ses cousins est mort durant ces événements; une de ses tantes a disparu, kidnappée par les Israéliens, et des amis de ses parents ont été tués. De plus, son père a été emprisonné à quelques reprises en raison de ses activités politiques. Donc, elle n'a jamais connu un milieu de vie sécuritaire mais il était entendu au sein de la famille que l'on « préfère mourir les quatre ensemble ».

Ses parents étant très impliqués dans la lutte palestinienne, la situation devient plus dangereuse pour eux. C'est sous la pression de la mère que la famille s'exile, le père ne voulant absolument pas quitter le Liban. Des demandes sont effectuées auprès de plusieurs ambassades et, seul, le Canada leur accorde une entrevue. Ils seront acceptés par le Québec en raison de la connaissance du français par la mère et les enfants. Si, pour beaucoup de gens, cette nouvelle aurait été qualifiée d'excellente, ce n'est pas le cas pour Hiyam car cela ne fait aucun sens de laisser le reste de la famille au Liban et de quitter tout ce qu'elle connaît pour venir vivre ici. « J'ai tout, tout, tout perdu ».

¹¹⁶ La loi libanaise n'accorde pas à la femme le droit de transmettre la citoyenneté à ses enfants. Les enfants de Libanaises mariées à des étrangers ne sont donc pas des citoyens libanais.

Dès son arrivée en 1986, à l'âge de 12 ans, elle veut retourner là-bas après les trois années nécessaires à l'obtention de la citoyenneté canadienne. « Mais moi je voulais absolument pas rester. Je voulais pas m'impliquer dans quoique ce soit. Je voulais rien faire. Je voulais juste retourner ». Elle n'établit aucun contact avec les gens d'ici car ça lui apparaît inutile puisqu'elle est de passage. Tous ses travaux académiques seront en lien avec la Palestine¹¹⁷. Elle choisira d'aller dans un CEGEP anglophone où l'on trouve beaucoup de Palestiniens et, un jour, elle épousera un Palestinien musulman du Liban. « Il n'était pas question que je me marie à un autre qu'un Palestinien, musulman et qui vient du Liban ». En plus, depuis son tout jeune âge, elle milite activement dans des organisations de défense de la Palestine. Maintenant, elle fait le constat que la question de la Palestine « a absorbé toute notre vie. Ça avait lien à tout. Tout ce que tu faisais avait lien à cette identité palestinienne ».

Elle et sa famille vivent au Québec comme des temporaires. « On n'est pas là pour s'installer; on est là pour voir ». Ainsi, après 26 ans passés au Québec, les parents ne connaissent aucun Québécois. Elle-même n'a aucun ami Québécois; d'ailleurs, elle est entrée pour la première fois dans une maison québécoise en 2008. Les relations sont donc établies avec les membres de la famille (plusieurs membres de la famille de sa mère vivent ici), avec des amis Palestiniens et Libanais ou avec des personnes d'autres origines. Par ailleurs, les liens avec la famille au Moyen-Orient se maintiennent sur une base presque quotidienne, principalement par téléphone mais aussi par courriel. Elle fait aussi des voyages réguliers dans cette région du monde. Baignée dans cette atmosphère, elle dit avoir de la difficulté à saisir l'identité québécoise et ce qui caractérise la société d'accueil, d'autant plus qu'elle a toujours habité dans un quartier multiethnique où l'on trouve beaucoup d'arabes. Elle n'a donc pas fréquenté des Québécois, ce qu'elle déplore d'ailleurs maintenant.

Selon Hiyam la décision de s'installer est impossible à prendre « parce que t'es née et tu vis avec cette idée qu'il n'y a rien de stable dans ta tête ». Pour elle, s'installer, ça voudrait dire

¹¹⁷ Elle ira jusqu'à la maîtrise.

qu'elle prend une décision claire « de couper les liens avec la famille restée là-bas. [...] On n'a pas les outils de couper ce lien. On peut pas le faire. C'est trop! »

Cette impossibilité de s'installer quelque part va de pair avec le projet de retour qui la hante ainsi que toute sa famille : « les soirées de famille, comment ça se passe, on s'assoit pis on rêve à des projets qu'on peut faire là-bas ou qu'on peut faire ici pour nous faciliter le retour là-bas ». Retourner où? La réponse à cette question demeure bien ambiguë puisqu'elle ne peut aller vivre légalement en Palestine et qu'un retour au Liban ne peut se faire qu'en tant que Canadienne. Cela impliquerait le renouvellement de son visa à tous les mois et c'est sans compter les difficultés à trouver du travail et le fait qu'elle n'est pas citoyenne libanaise. Il s'agit donc d'un retour pratiquement impossible auquel, elle et sa famille, ne peuvent renoncer. « C'est un rêve ». Elle est très animée par le désir « d'assumer à 100 % » son identité palestinienne ce qui implique « beaucoup de souffrances » liées au refus d'accepter ce qui s'est passé, et ce qui se passe encore, là-bas. Ainsi, la description de son arrivée en Palestine lors d'un voyage effectué en 2004 montre bien l'intensité de ses émotions :

J'me suis effondrée. C'était un sanglot; j'pouvais pas me retenir. Pis j'avais mon fils avec moi et j'voulais me retenir devant lui mais j'pouvais pas. Je ne pouvais pas. J'voulais juste m'asseoir par terre et ne pas bouger pour un bout de temps. C'est tout ce que je voulais faire. S'asseoir pis ne rien faire parce que c'était un sentiment qui était tellement fort pis que tu recherches, tu recherches, tu recherches, et tu le trouves pour de vrai. Y avait un sens de paix, de sérénité que j'ai jamais ressenti de toute ma vie et que j'ai jamais ressenti après ça.

Si le désir de retourner est très fort, celui de rester ici ne l'est pas du tout. Cela dépendra de la décision du clan familial puisque. « ben nous, c'est pas du tout comme ça. Ce que je veux, ce que j'aime, n'est pas du tout pris en considération [...] Nous, c'est ce que les circonstances nous dictent là ».

Après son retour de Palestine et l'échec de son mariage en 2004, elle commence à s'impliquer dans d'autres causes que celle de la Palestine et essaie d'entrer en contact avec des Québécoises et des Québécois. C'est son fils qui est sa motivation car elle ne veut pas qu'il vive la même réalité qu'elle : « Oui, il est d'origine palestinienne mais il vit ici. C'est là

sa maison; c'est là sa patrie. Son sens d'appartenance, premièrement ici; ensuite, c'est la Palestine ». Ce très grand changement d'attitude s'explique par le fait qu'elle veut lui éviter les souffrances d'être sans appartenance. «[...] je voulais pas qu'il ait la même crise identitaire que moi j'ai [...] parce que, moi, j'ai jamais appartenu nulle part ».

Elle considère qu'elle a plusieurs chez-soi : la Palestine, évidemment, le pays auquel elle appartient; le Liban à cause de la famille et des souvenirs et le Québec pour le confort et la sécurité. Quant à la définition de son identité maintenant, elle varie selon l'endroit où elle se trouve. Ainsi, elle invoque toujours l'identité qu'elle sent menacée. « Quand je suis ailleurs, je m'identifie au Canada. Quand je suis au Canada, je m'identifie au Québec. Et quand je suis au Québec, je m'identifie à mon côté comme Palestinienne, parce que là où je suis et que mon identité est remise en question, je défends cette identité ».

Sa compréhension de la notion de citoyenneté repose essentiellement sur la participation civique. Selon elle, une bonne citoyenne doit « être impliquée à tous les niveaux (local, municipal, fédéral, provincial) » et dans tous les domaines : « environnement, politique, arts, tout, tout ». Mise à part la cause palestinienne, elle s'est impliquée surtout au plan politique : défense de la loi 101, promotion du « oui » au référendum de 1995, candidate pour un parti politique à des élections fédérales, prise de parole lors de la Commission sur les accommodements raisonnables, etc. Au plan social, elle s'est impliquée principalement dans l'accueil des nouveaux arrivants.

Elle a ressenti un sentiment de citoyenneté à deux moments particuliers : la première fois où elle a voté et lors de son premier voyage à l'étranger avec son passeport canadien. Elle savoure aussi le fait d'avoir des papiers officiels plutôt que des laissez-passer. « Car, peu importe où je vais aller, à part le Québec, ici, c'est le seul lieu où je peux rester sans faire attention à mon passeport, à mon visa, à le renouveler ». Par contre, elle souligne que depuis 2001, « avec tout ce qui est arrivé », elle se sent une « citoyenne de seconde classe ».

Hiyam reconnaît que son sens d'appartenance au Québec « n'est pas encore achevé ». Et pourtant, elle exprime qu'elle a « soif d'appartenance » mais elle n'a pas encore trouvé une identité Québécoise concrète à laquelle elle serait en mesure de s'identifier vraiment.

Elle donne comme conseils aux nouvelles arrivantes de prendre la décision de s'installer dès leur arrivée (95 % de l'intégration est liée à cette décision selon elle), de faire passer leur bien-être avant la cause, de ne pas aller vivre dans des quartiers d'immigrés, voire même, d'aller en région afin de vivre avec des Québécois. « [...] si je m'étais retrouvée dans ce genre de quartier [Gatineau] à mon arrivée, ça aurait été mille fois mieux pour moi ». Elle insiste aussi sur l'importance de ne pas s'isoler, de s'ouvrir à rencontrer des gens d'ici et d'accepter de changer.

Figure 4.7 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Hiyam (Palestinienne)

Trajectoire migratoire

		M		D	
	86	98	01	04	
1973					2009
nLi, SR	ExOc	ExÈu	l°r. rQe	vPa	36 ans

<u>Trajectoire personnelle</u>

nakba	Camp de réfugiés	73 imp./famille	86 désir/retour	90 études, emploi/squal, enfar	nt 04 +ouverture pour fils
1948.					2009
Exg-p1				o CC installation/impossible	

Trajectoire de citoyenneté

pas de citoyenneté	86	90 impl. politique, réseaux sociaux arabes, peu de liens avec Québécois	
1973])9
nLi, SR Gciv, parents militan		CC identité 100% Pa, crise identitaire, chez-soi= Pa, Li, ici O	

Légende générique	Légende personnalisée	
n: naissance (+pays) 1 ^{er} , 2 ^e : naissance des enfants	Pa : Palestine Li : Liban ÉU : États-Unis	v : visite (+pays) r : retour (+pays) impl. : implication
Ex : départ du pays d'origine ou de transit (+pays de destination) SR : statut de réfugié RP : résidence permanente CC : citoyenneté canadienne Qc : arrivée au Québec Ca : Canada	M: mariage D: divorce Gciv: guerre civile nakba: création de l'État d'Israël	g-p : grands-parents imp. : importance squal. : sous-qualifié déc.fam. : décision familiale

4.1.8 L'étude de cas de Tuyet du Vietnam

Tuyet est née au Vietnam en 1956. Ses parents ont fui le Vietnam du nord l'année précédente lors de l'arrivée au pouvoir des communistes¹¹⁸ pour s'installer dans le sud, à Saigon. Elle mène une vie paisible dans une famille très à l'aise où l'on trouve des domestiques et un chauffeur. Ses parents sont des entrepreneurs. Elle va dans une école privée française.

Même si la rébellion des communistes se poursuit et que, finalement, les Américains entrent en guerre en 1964 aux côtés du gouvernement sud-vietnamien. elle avoue ne pas avoir beaucoup senti la guerre. « Je suis née dans la guerre, j'ai grandi dans la guerre. [...] à l'époque je pouvais pas faire la comparaison entre un pays en paix et un pays en guerre ». C'était tout ce qu'elle avait connu. Elle est tout de même consciente qu'un obus est tombé sur le toit de leur maison (sans exploser) et que les écoles constituaient des cibles pour les communistes. Même qu'un jour, alors qu'elle n'a que 10 ans, elle reçoit une balle perdue dans la fesse. En 1973, après 9 ans de guerre, les Américains quittent le Vietnam. C'est le 30 avril 1975 que les communistes prennent le contrôle de Saigon (c) qui entraîne la chute du Sud-Vietnam.

Cette date constitue un point marquant dans l'histoire de Tuyet et de tous les Vietnamiens. La vie change radicalement. Finis les domestiques et le chauffeur! Ses parents sont visés parce que les communistes détestent « les gens ayant un commerce ou une entreprise parce que ce sont des gens qui se sont enrichis. Pour les communistes, y en était pas question. Tout le monde devait être égal ». Par la suite, certains entrepreneurs sont emprisonnés et tués; la police fait des visites à sa maison. Elle a peur.

Les accords de Genève conclus en juillet 1954 mettent un terme à la guerre d'Indochine commencée en 1945 avec les Français. Ils amènent la division du Vietnam en deux zones : le nord, communiste et le sud pro-occidental. Source : http://www.universalis.fr/corpus2-encyclopedie/I26/MN01022/encyclopedie/GUERRE_DU_VIETNAM_reperes_chronologiques.htm#n app

app 119 La ville sera rebaptisée Hô-Chi-Minh-Ville du nom d'un célèbre leader communiste.

À chaque jour, à chaque jour, j'y pensais. Je pouvais pas vivre ça éternellement. C'était très, très étouffant parce qu'à l'époque les communistes pouvaient rentrer chez nous n'importe quand pour fouiller notre maison. On vivait ça constamment dans la peur.

Il faut s'assurer de cacher en lieu sûr les lingots d'or¹²⁰ et les bijoux. Sa mère décide de coopérer avec le nouveau régime et Tuyet croit que c'est ce qui les a sauvés. Finalement, l'entreprise maternelle est nationalisée.

À cette époque, elle affirme que tout le monde voulait quitter le Vietnam¹²¹. D'ailleurs, ses sœurs aînées étaient déjà parties en France et l'un de ses frères avait fui en bateau vers la Thaïlande. Son frère aîné, profitant du fait qu'un de ses amis avait acheté un bateau, propose de l'amener avec son autre sœur. Nous sommes en novembre 1978. Elle a 22 ans. La mère est d'accord avec cette idée mais le père est tenu dans l'ignorance car, d'après elle, il n'aurait jamais voulu exposer ses filles à un si grand danger. Ils sont huit à partir, des amis et des connaissances de l'ami de son frère. Le départ se fera de nuit dans un petit bateau de 7 mètres de long. Il semble que personne de la famille n'était au courant des modalités du voyage; encore moins elle. « Juste pour montrer à quel point j'étais inconsciente, j'croyais que j'allais sur une croisière et que quand il ferait soleil, j'allais monter sur le toit pour prendre un bain de soleil avec mon bikini ». Oubliant son argent, elle est partie avec très peu de choses : une chemise, un pantalon, un jeans et quatre bikinis!

La traversée a duré 8 jours et 8 nuits. Tout le groupe a été malade, sauf elle, ce qui fait qu'à un moment donné, c'était elle qui tenait le gouvernail. Il y avait peu de nourriture, du sucre de canne surtout et de l'eau insalubre mais « c'était pas grave ». Le voyage comportait des risques certains tels les ouragans et les pirates de mer qui étaient très nombreux dans la région.

¹²⁰ L'or était une devise plus stable que l'argent et plus facile à écouler sur le marché international.

Les conditions de vie difficiles et l'esprit de revanche des vainqueurs provoquent un exode massif des opposants, des catholiques vietnamiens, des métis et des ressortissants d'origine chinoise. Source : http://www.herodote.net/histoire/evenement.php?jour=19750430

Ils jetaient les hommes dans la mer d'abord, pis ils violaient les femmes. Ils jetaient les femmes dans la mer. Dès fois, ils laissaient les femmes survivre. Ils prenaient tous les lingots d'or, tout ce qu'il y avait, même les aliments. Des fois, ils faisaient en sorte de virer le bateau.

S'ils ont échappé à ces dangers, leur bateau a tout de même failli sombrer. Cette expérience a été très marquante pour Tuyet parce qu'elle a constitué son premier contact réel avec des adultes autres que ses parents, et en situation de survie de surcroît. « C'est là, c'est mon premier contact avec le vrai monde parce qu'à la maison, j'étais toujours sous la protection de mes parents ». Même si elle était majeure, « l'autorité parentale était très, très, présente, même après le mariage [...] y a pas de limite ». Ce voyage a été l'occasion de développer la confiance en elle-même. Ce fut un passage vers l'âge adulte.

Ça m'a renforcée [...] C'était une émancipation. Je me disais : là maintenant, j'suis capable. J'étais même pas anxieuse. Je me suis dit : j'ai survécu en mer; le restant, pour moi, c'est rien. Quand même que j'arrive dans un pays étranger, peu importe; aucun sou dans ma poche, c'est pas grave.

Le groupe arrive en Malaisie et aboutit dans un camp de réfugiés géré par la Croix-Rouge. Ils retrouvent des milliers d'autres Vietnamiens ayant fui comme eux par bateau¹²². Les conditions de vie dans le camp sont très ordinaires mais Tuyet supporte bien la situation sachant que c'est temporaire. Elle demeurera dans ce camp durant quatre mois avant de trouver un pays d'asile. Elle aurait voulu aller aux États-Unis mais son frère voulait venir au Canada parce qu'il y avait des amis. Finalement, c'est le Canada qui les acceptés. « On était très contents, pas parce que c'est le Canada, mais parce qu'il y a un pays qui nous accepte ». Elle ne connaissait absolument rien du Canada; alors, encore moins du Québec.

Sa principale difficulté au plan de l'installation fut de se trouver un emploi. Elle tempête encore contre l'attitude des entreprises de ne reconnaître que l'expérience canadienne. « [...] coudonc, faut bien commencer quelque part ». Grâce à sa détermination, elle a réussi à se

On estime à plus d'un million le nombre de Vietnamiens ayant fui entre 1978 et 1982. Ces « boatpeople » ont abouti dans des camps tout autour de la mer de Chine. http://projetscours.fsa.ulaval.ca/gie-64375/vietnam/site/renouveau.htm

trouver un emploi, puis, elle a effectué des études universitaires qui lui ont ouvert les portes du réseau de la santé.

Avec le recul, elle constate qu'au Vietnam elle n'avait pas beaucoup de droits. Même dans sa famille, elle n'en avait pas puisqu'elle était, comme les autres femmes vietnamiennes, sous l'autorité de ses parents en attendant de devenir sous l'autorité de son futur mari...choisi par les parents, par ailleurs. « [...] si j'étais encore au Vietnam et que mes parents étaient encore là, je serais comme cela ». Ici, elle considère avoir tous les droits, toutes les libertés et toutes les protections.

Pour elle, être citoyenne c'est être reconnue et c'est avoir un pays à soi, ce qu'elle n'avait plus. Elle ressent un sentiment de citoyenneté « [...] comme une garantie. C'est comme quelqu'un sur qui j'peux poser ma tête sur les épaules [...] ». Même si elle se sent citoyenne ici, sa perception de son identité n'a pas changé pour autant. « [...] même après 30 ans, la durée plus longue ici qu'au Vietnam, je me sens pas Québécoise, je me sens pas Canadienne. Et pourtant, mon pays c'est ici ». On voit bien que, pour Tuyet, les notions de citoyenneté et d'identité sont véritablement séparées. Pour elle, la notion d'identité fait référence à la ressemblance et elle constate que « [...] les Québécois sont très, très, différents » d'elle. Elle utilise la métaphore de l'enfant adoptif pour expliquer comment elle sent que son chez-soi est ici tout en se sentant différente des gens d'ici.

Mariée à un réfugié vietnamien, elle s'inquiète pour ses enfants qui se définissent comme Québécois. « Ils pensent québécois, ils réagissent québécois, ils mangent québécois, ils actent comme Québécois [...] Pas comme Québécois mais EN TANT que Québécois. Mais j'ai d'la misère avec ça ». Elle est convaincue que, « tôt ou tard, ils vont avoir un choc d'identité parce qu'ils se pensent Québécois mais ils ont une apparence vietnamienne ». Elle est d'avis que pour les Québécois « les gens de couleur sont jamais des Québécois ».

Tuyet se sent très concernée par les questions politiques mais elle ne s'y implique pas. Par contre, elle considère comme un devoir d'aller voter. Elle ne participe pas non plus à des

associations, faute de temps. Son réseau n'a pas vraiment changé depuis son arrivée. Il s'agit essentiellement de Vietnamiens auxquels s'ajoutent trois amis québécois.

Par rapport au sentiment d'avoir sa place ici, sa réponse est mitigée :

Oui dans le sens que j'ai une famille ici, j'ai des enfants. C'est assez stable. J'ai une carrière. J'ai travaillé fort et j'ai un emploi stable. Mais non, dans le sens que j'pense que j'aurais pu faire mieux [...] Au niveau carrière professionnel, au niveau d'engagement social, j'aurais pu mieux m'impliquer dans la société.

Elle pourrait retourner dans son pays d'origine pour y vivre quelques années à sa retraite mais elle entend finir ses jours ici.

Elle reconnait plusieurs avantages à l'obtention du statut de citoyenne canadienne : détenir une identité officielle, avoir un plus grand sentiment de sécurité, faire usage d'un passeport dont la crédibilité est reconnue, ce qui la rend fière. « [...] quand je voyage à l'extérieur, le monde quand ils regardaient le passeport canadien, c'est quelque chose [...] C'est pas un pays impérialiste, un pays communiste. Non. C'est Canada qui a fait quelque part du bien, qui est bien perçu à l'étranger ».

Finalement, elle considère que le fait de ne pas pouvoir retourner dans son pays d'origine a été facilitant pour elle car cela l'a aidée à « tourner la page » et à aller de l'avant. « Ça m'a donné une bonne leçon de réussite parce qu'on pensait qu'on n'avait pas le choix. Ça nous donnait moins d'options. La seule option c'est de réussir [...] On était chanceux dans notre malchance. On pouvait plus retourner ».

Figure 4.8 : Trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté de Tuyet (Vietnamienne)

<u>Trajectoire migratoire</u>

				M			
	75	78	79	81	85	94	95
1956							2009
nVict	PPC	ExMal	ExOc	l er	2°	vViet	vViet 53 ans

Trajectoire personnelle

Parents entrep. 75 désir/partir	78 boat-people 79	liberté, autonomie vs parents, études, travail, enfants,
1956		2009
peu affectée/guerre PPC fam/menacée	ExMal camp ExQu	

Trajectoire de citoyenneté

		75 perte /droits	78	79	83 réseau se	ocial=Vietnamien	
1956	5					2	009
Viet	guerre	PPC nationalisatio		ExQe			
			SR	RP			

Légende générique	Légende personnalisée
n : naissance (+pays)	Viet : Vietnam
1 ^{er} , 2 ^e : naissance des enfants	Mal : Malaisie (pays de transit)
Ex : départ du pays d'origine ou de transit	PPC : prise de pouvoir par les communistes
(+pays de destination)	M : mariage
SR : statut de réfugié	v : visite (+ pays)
RP : résidence permanente	Fam. : famille
CC : citoyenneté canadienne	Entrep. : entrepreneurs
Qc : arrivée au Québec	
Ca : Canada	

4.2 La synthèse des résultats

Dans cette section, nous présenterons une synthèse des informations recueillies lors des entrevues avec les huit femmes réfugiées, et ce, en regroupant ces données par thèmes et sous-thèmes. À plusieurs occasions, nous présenterons des tableaux; ces derniers rendront peut-être l'information plus aride mais nous aurons l'occasion de l'enrichir lors de l'analyse. Dans cette section, l'objectif est de voir ce qui se ressemble et ce qui se distingue dans les expériences des femmes réfugiées. Cependant, il ne sera pas possible de commenter l'expérience particulière de chacune comme nous avons pu le faire lors des études de cas.

4.2.1 La vie dans le pays d'origine

La grande majorité des femmes rencontrées avaient des conditions de vie confortables dans leur pays d'origine sauf dans le cas de la réfugiée roumaine et, dans une moindre mesure, dans le cas de la Congolaise. Ce sont divers événements perturbateurs qui ont entraîné leur départ. Ces événements sont de deux ordres :

- ou bien, il s'agit d'un changement radical de situation politique rendant dangereux le fait de demeurer sur place : révolution, coup d'état, guerre civile, etc.;
- ou bien, il s'agit d'une escalade de la tension annonçant l'avènement d'un événement perturbateur majeur (exemple : Rwanda).

De plus, on constate que, pour quatre femmes, la menace était personnelle, c'est-à-dire dirigée vers elles-mêmes ou leurs proches (Chilienne, Congolaise, Algérienne, Palestinienne et Vietnamienne), alors que pour la Rwandaise et l'ex-Yougoslave, la menace était liée au fait de faire partie d'un groupe ethnique particulier. En ce qui concerne la Roumaine, la menace était liée à un climat de terreur généralisé.

Tableau 4.1 : Origine et âge des réfugiées à l'arrivée, vie dans le pays d'origine et événement ayant provoqué le départ

Origine et âge à l'arrivée	Vie dans le pays d'origine avant l'événement perturbateur	Événement perturbateur ayant provoqué le départ
Chilienne 22 ans	Vie simple, étudiante à l'université, à l'aise, engagée, mariée, mère d'un bébé naissant.	Coup d'état des militaires et répression qui suivit. Mari recherché par la police et membres de la famille du mari emprisonnés.
Roumaine 34 ans	Conditions de vie misérables. Mariée, mère de 2 enfants. Travaillait. Avait déjà le désir de quitter avant les événements.	Révolution ayant conduit à l'assassinat de Ceaucescu et à la guerre civile qui a suivi en raison des conflits pour le pouvoir (assassinats arbitraires, climat de terreur, etc.).
Congolaise ¹²³ 24 ans	Vie simple. Fiancée. Commençait à travailler.	Manifestations pour contester le président Mobutu se transforment en émeutes, en pillages. Disparitions d'étudiants et d'intellectuels, dont son fiancé. Se sent menacée personnellement.
Ex-Yougoslave 42 ans	Mariée, 2 enfants, à l'aise. Travail valorisant. Vient d'un couple mélangé au plan ethnique et vit dans un couple mélangé.	Mort de Tito provoque une lutte pour le pouvoir qui éclate en guerre civile dix ans plus tard. N'a plus sa place nulle part.
Rwandaise 22 ans	A vécu de 0-3 ans au Rwanda. Après, vit au Burundi. Famille à l'aise. Étudiante.	Troubles politiques et tensions ethniques vont en s'amplifiant jusqu'à son départ du Burundi en 92. Burundi et Rwanda= même problématique Hutus-Tutsis. Sentiment d'insécurité, de menace.
Algérienne 16 ans	Étudiante, famille à l'aise. Mère cherche à partir depuis plusieurs années. Tentative de demande d'asile en France (refusée).	Montée de l'intégrisme islamique et élection du FIS ¹²⁴ (annulée) qui provoque la guerre civile (massacres, attentats, disparitions, alertes à la bombe, etc.). Ses parents sont directement visés.
Palestinienne 13 ans	N'a jamais vécu dans ce qu'elle considère son pays d'origine : la Palestine. Née au Liban. Mère Libanaise. Famille assez à l'aise et parents militants politiques engagés.	1948 : invasion de la Palestine par les Israéliens et déportation de milliers de Palestiniens dans les pays voisins. Son grand-père et toute sa famille sont déportés au Liban. Au Liban, le père a déjà été emprisonné plusieurs fois. Les pressions sur les militants politiques augmentent. Le père est visé.
Vietnamienne 22 ans	Famille très à l'aise. Très bonne instruction. A vécu la guerre du Vietnam sans ressentir une grande peur.	1975 Chute du Vietnam du sud aux mains des communistes. Les parents sont visés parce qu'ils sont entrepreneurs. Ressent davantage la peur. Tout le monde veut quitter. Exode massif (boat-people).

¹²³ RDC : République démocratique du Congo 124 Front Islamique du Salut

Il faut aussi mentionner qu'une seule réfugiée, la Roumaine, avait décidé de quitter son pays avant les événements perturbateurs et ce, en raison des piètres conditions de vie qui y prévalaient. Toutes les autres femmes seraient demeurées dans leur pays d'origine s'il n'y avait pas eu ces événements.

4.2.2 La vie dans le pays (espace) de transit

La grande majorité des femmes rencontrées ont vécu dans un pays de transit avant leur arrivée au Québec. Nous parlons ici d'espaces de transit qui peuvent prendre un sens particulier pour certaines femmes :

- pour la Chilienne, le deuxième espace de transit avant d'arriver au Québec est le Canada puisqu'elle a vécu au Manitoba;
- pour la Palestinienne qui est née au Liban, elle considère la Palestine comme son véritable pays d'origine, le Liban étant un pays de transit;
- pour l'ex-Yougoslave qui a dû fuir en Serbie pour éviter la guerre civile en Bosnie-Herzégovine, la Serbie devient un espace de transit dans son propre pays;
- pour la Vietnamienne qui a fuit en bateau vers la Malaisie, ce bateau, compte tenu de l'importance qu'il prend dans son expérience de vie, constitue le premier espace de transit.

Certaines semmes y ont vécu des périodes de temps considérables alors que d'autres semmes n'y ont passé que quelques mois, voire quelques jours ou quelques heures.

Tableau 4.2 : Séjours dans un pays (espace) de transit)

	Durée du passage	Situation	
Chilienne	Argentine : 2 mois	En attente de l'acceptation du statut de réfugié et	
		d'un pays d'accueil	
	Canada: 4 ans	Vit à Winnipeg mais ne réussit pas vraiment à	
		s'intégrer à la communauté.	
Roumaine	États-Unis : x heures	Arrivée à New York	
Congolaise	Kenya: 5 ans	Vit dans un camp de réfugiés en attendant	
		l'acceptation par un pays d'accueil	
ex-Yougoslave	Serbie: 3 ans	Exilée dans son propre pays. En attente de	
		l'acceptation du statut de réfugié et d'un pays	
		d'accueil	
Rwandaise	Burundi : 19 ans	A grandi au Burundi. Pas d'accès à la citoyenneté.	
	États-Unis : 2 mois	Vivait chez une tante en attendant de se présenter à	
		la frontière canadienne	
Algérienne	États-Unis : 4 jours	Attente dans un motel avant de se présenter à la	
-		frontière canadienne	
Palestinienne	Liban: 13 ans	Réfugiée de père en fille. Pas d'accès la citoyenneté	
		libanaise même si sa mère était Libanaise.	
Vietnamienne	8 jours en mer	Bateau transportant 8 personnes. Dangers : ouragans	
		et pirates de mer.	
	Malaisie : 4 mois	Vit dans un camp de réfugiés en attente d'un pays	
		d'accueil	

Pour celles qui ont séjourné assez longuement dans ces pays (espaces) de transit (Congolaise, Rwandaise, ex-Yougoslave et Palestinienne), les conditions de vie étaient loin d'être faciles, à l'exception de la réfugiée chilienne qui était installée dans l'Ouest canadien.

4.2.3 Le projet migratoire

4.2.3.1 Le choix et les motivations de venir ici

Deux femmes n'ont pas choisi leur lieu d'émigration car elles étaient trop jeunes pour prendre cette décision¹²⁵; plusieurs autres mentionnent que venir au Québec était un choix. La principale motivation était de rejoindre des membres de la famille ou des amis déjà installés ici. C'est le cas des réfugiées roumaine, palestinienne, rwandaise et vietnamienne.

Mais, ce choix n'était pas complètement libre non plus. Parfois, quand il est urgent de partir, on va où l'on peut. C'est le cas de la Chilienne, de la Congolaise et de la Palestinienne. Pour

¹²⁵ La Palestinienne avait 12 ans et l'Algérienne 16 ans.

sa part, la Rwandaise souligne que les politiques canadiennes d'immigration étaient plus ouvertes que celles des États-Unis. C'était plus facile et plus avantageux de venir au Canada. En règle générale, les femmes rencontrées affirment n'avoir eu que peu d'informations sur le pays d'accueil mais celles qui avaient de la famille ici étaient au courant que l'on y parlait le français.

Parmi les motivations importantes à l'émigration il y a certainement la recherche de la sécurité et l'avenir des enfants. Toutefois, pour la Palestinienne, l'objectif de l'émigration au Canada était uniquement d'obtenir une citoyenneté quelque part et des documents officiels.

4.2.3.2 Les démarches réalisées en vue de l'émigration et les réactions à l'acceptation

Les réfugiées congolaise et vietnamienne vivaient dans des camps de réfugiés. Elles ont obtenu facilement leur statut de réfugiée avant d'être acceptées par un pays d'accueil. Ce fut un grand soulagement lorsqu'elles ont eu leur réponse d'acceptation par le Canada, non parce que c'était le Canada, mais parce qu'elles pouvaient quitter le camp de réfugiés.

Les réfugiées chilienne, palestinienne et ex-yougoslave ont fait des démarches auprès de l'ambassade du Canada à partir de l'espace de transit où elles s'étaient installées temporairement (l'Argentine pour la première, le Liban pour la seconde et la Serbie pour la troisième). Dans le cas de l'ex-Yougoslave, comme elle et son mari n'avaient plus de papiers d'identité, cela a compliqué les choses. En effet, c'est un an et demi après leur acceptation que leur dossier a été complété. L'attente était interminable « [...] pour quelqu'un qui se trouve dans une situation comme [eux] nous ».

En ce qui concerne les trois femmes qui demandaient l'asile (Rwandaise, Algérienne et Roumaine), elles ont employé la même stratégie, soit celle d'utiliser un visa de touriste. Deux d'entre elles se sont présentées à la frontière canado-américaine et l'autre a profité d'une visite chez sa sœur, installée au Québec, pour demander l'asile. Aucune d'entre elles n'a eu de la difficulté à se faire reconnaître en tant que réfugiée.

4.2.4 L'arrivée et l'installation au Québec

Les premières impressions de ces nouvelles arrivantes au Québec s'étendent sur tous les registres et sont marquées par la prise de conscience des différences : climat, aménagement urbain, vie quotidienne, cuisine, culture, langue, etc.

4.2.4.1 Les obstacles à l'installation

Les réfugiées ont rencontré de nombreux obstacles à leur installation au Québec. On peut regrouper ces obstacles en différentes catégories.

Difficultés psychologiques

Après son divorce, la réfugiée chilienne a ressenti un sentiment de vulnérabilité et d'isolement ainsi qu'une faible « estime de soi ».

Pour sa part, la réfugiée roumaine reconnait avoir pu être marquée par la guerre. Elle a aussi vécu un sentiment de détresse durant la période d'attente de la réunification familiale. Comme elle a été soutien de famille pendant plusieurs années, cela lui a créé beaucoup de stress car elle considère n'avoir reçu d'aide de personne.

Quant à elle, la Rwandaise reconnait avoir des peurs issues de son enfance. C'est pourquoi elle est allée chercher de l'aide.

Si je passais dans une maison plus de 20 minutes, j`avais déjà identifié ma cachette. Je me demandais : c'est où ce sera ma cachette? Où je vais me cacher si quelque chose arrive. Ici, j'ai moins ce genre de peur-là de dire : c'est où ma cachette. Mais, par contre, je vais me poser la question, si jamais y se passe quelque chose [...]

Enfin, pour la Palestinienne, la principale difficulté vient du fait que la décision de s'installer ici n'a jamais été prise véritablement. Cette décision n'est pas personnelle; c'en est une familiale, de clan.

Difficultés d'insertion au marché du travail

À ce chapitre, plusieurs réfugiées ont mentionné la non-reconnaissance des expériences et des diplômes acquis dans leur pays d'origine. Et même lorsque le diplôme est acquis au Québec, la Palestinienne mentionne qu'il est tout de même difficile d'occuper un emploi selon sa compétence. Elle est la seule de sa classe de maîtrise à ne pas être placée dans un emploi correspondant à ses qualifications. Elle est convaincue que le seul fait de porter un nom arabe la disqualifie. D'ailleurs, la Rwandaise confirme, qu'en faisant le test de franciser son nom de famille sur des demandes d'emplois, elle a obtenu des propositions d'entrevues qu'elle n'a pas eues avec son nom à consonance africaine.

La majorité des femmes rencontrées sont donc d'avis qu'il y a de la discrimination systémique dans le marché du travail à l'égard des personnes immigrantes. De plus, elles n'ont pas les contacts qui faciliteraient leur insertion au travail. Pour sa part, la réfugiée vietnamienne déplore que l'on exige le bilinguisme partout.

Le résultat est que certaines sont obligées d'occuper des emplois en-dessous de leurs qualifications (l'ex-Yougoslave et la Palestinienne) et les difficultés de trouver un emploi sont encore plus grandes pour celles qui ont dépassé 40 ans ¹²⁶.

Connaissance et maîtrise de la langue

Plusieurs femmes mentionnent l'importance de parler le français. C'est un outil privilégié pour trouver un travail et se faire une place dans la société d'accueil. Cependant, la difficulté linguistique demeure de façon permanente pour celles qui n'ont pas appris le français dans leur pays d'origine ou qui n'ont pas été scolarisées ici. Elles n'arrivent pas à avoir une maîtrise parfaite de la langue (Chilienne, Ex-Yougoslave, Roumaine) ce qui nuit à leurs chances de trouver un travail de qualité. Dans le cas de la Roumaine, cela peut même

¹²⁶ La réfugiée algérienne souligne le cas de sa mère qui a dû reprendre ses études universitaires au Québec et à qui on ne reconnaissait aucune expérience alors qu'elle avait travaillé 20 ans dans son pays d'origine.

signifier de ne pas oser téléphoner pour obtenir des informations importantes de peur de ne pas être bien comprise ou de ne pas bien comprendre les autres.

Différences culturelles

Trois femmes mentionnent que la différence culturelle est un obstacle, particulièrement en ce qui concerne les normes en matière d'éducation des enfants. Elles déplorent que les valeurs de la société d'accueil aillent à l'encontre de celle de l'autorité parentale (Roumaine, Congolaise, Rwandaise). Une d'entre elles regrette qu'il n'y ait pas d'accompagnement pour les jeunes, ni pour les parents, pour faire face à ce choc culturel.

Pour l'Algérienne, le plus difficile a été d'accepter le regard que les gens posaient sur elle en tant que femme arabe. Quant à la Vietnamienne, elle considère qu'ici, « l'habit fait le moine » alors que c'est complètement l'inverse dans son pays d'origine. « Chez nous, c'est toujours la mentalité : Venez me découvrir!...C'était même mal vu au Vietnam de faire trop la promotion de soi ».

Difficultés financières

Certaines femmes mentionnent avoir eu des difficultés financières, entre autres, celles qui vivaient une situation de monoparentalité, soit comme parent, soit comme enfant.

Regroupement d'immigrants dans des espaces à concentration monoethnique et multiethnique

Deux femmes réfugiées déplorent le fait d'avoir vécu, lors de leur arrivée, dans des quartiers à forte concentration multiethnique car cela a nui à la prise de contacts avec des Québécois et à la connaissance de la société d'accueil. Dans le même sens, le fait d'aller dans des écoles à majorité immigrante, d'habiter dans des logements à majorité ethnique ou encore de travailler dans des entreprises où la langue de travail n'est pas le français, fait également obstacle à l'insertion et à la maîtrise de la langue. Si l'Algérienne s'est sortie de cette situation, la Palestinienne vit toujours dans un tel milieu.

Difficultés relationnelles

Plusieurs femmes ont mentionné avoir eu (et avoir encore) des difficultés à entrer en relations avec les gens d'ici et à développer des relations d'amitié. En règle générale, entrer en relations avec les Québécoises et Québécois d'origine exige une adaptation en fonction de plusieurs facteurs : la manière d'établir les liens qui est différente (Palestinienne), le moment où l'on considère qu'une amitié est établie (Algérienne), les manifestations d'intimité permises (Congolaise), la distance à conserver (Rwandaise), etc.

Difficultés à faire leur place

Trois réfugiées (la Congolaise, la Palestinienne et l'Algérienne) sont irritées quand les gens insistent trop, soit pour savoir d'où elles viennent, soit sur leur origine étrangère une fois qu'ils le savent. Cette insistance se manifeste même si elles sont au Québec depuis une décennie, voire davantage. On les renvoie toujours au fait qu'elles ne sont pas d'ici. « J'ai dit : je suis plus immigrante. Ça fait une vingtaine d'années qu'on est là. J'ai eu ma citoyenneté. J'ai fait toutes mes études ici [...] Après combien d'années tu arrêtes de dire à des personnes qu'elles sont immigrantes? » (Palestinienne).

Aussi, certains Québécois réagissent mal à la critique. Et pourtant, c'est bien comme Québécoise vivant ici que l'Algérienne se permet de critiquer la société qui l'a accueillie. C'est peut-être cela qui fait dire à la Palestinienne : « J'peux bien crier haut et fort : je suis citoyenne; je veux appartenir. Mais il y a aussi un certain contrôle qui te dit : reste à ta place; oui, t'es citoyenne mais, pour encore un bout de temps, tu va rester immigrante ».

Difficultés liées à la réunification familiale

Pour la réfugiée congolaise, le principal obstacle rencontré concerne les délais déraisonnables d'Immigration Canada lors de l'évaluation de la demande de parrainage de son fiancé, demande qui finalement fut refusée après six ans d'étude. « J'ai dit, s'ils me disaient d'avance une année, deux ans, ça pourrait être quelque chose, mais six ans, sept ans. Une femme est en attente ».

Faiblesse du soutien reçu pour l'installation

Le soutien reçu par les femmes varie beaucoup mais celui apporté par la famille, les amis ou la communauté ressort en premier lieu. À l'occasion, on fait mention du soutien apporté par des bénévoles et par certains organismes (St-Vincent-de-Paul).

Quatre réfugiées sur huit disent n'avoir reçu l'aide d'aucun organisme ou association lors de leur installation au Québec.

4.2.4.2 Les éléments facilitateurs à l'installation

Les réfugiées identifient beaucoup moins d'éléments ayant facilité leur installation dans la société québécoise.

La connaissance ou l'apprentissage de la langue française

Celles qui avaient déjà le français comme langue d'usage ont trouvé que c'était un grand avantage. Les autres ont suivi les cours du COFI. Elles considèrent que ce fut un élément très facilitateur de leur insertion dans la société d'accueil. Non seulement ont-elles pu comprendre la langue, mais en plus elles ont acquis des connaissances sur l'histoire du Québec et la société québécoise.

La reconnaissance de certains droits dès l'arrivée

Plusieurs réfugiées ont pu bénéficier de l'aide sociale et de l'assurance-maladie en arrivant au Québec, ce qui fut très apprécié. « C'est une des choses que j'ai trouvé extraordinaire. C'était la première fois que je voyais la gratuité, des choses gratuites, un pays aussi fin. J'en revenais pas. Je me disais : c'est pas possible, on nous donne de l'argent » (Rwandaise).

Le jumelage ou l'intégration à une famille québécoise

La Congolaise mentionne que le fait d'avoir été jumelée rapidement à une Québécoise a été facilitateur. Il en est de même pour la Rwandaise qui est allée travailler dans une famille qui lui a appris à « vivre à la québécoise ».

4.2.5 La description et le sentiment de citoyenneté

Les femmes réfugiées ont diverses perceptions de la citoyenneté. Tout d'abord, elles la perçoivent en lien avec les droits : liberté d'aller et d'agir, droit d'avoir des droits, droit de vote, la sécurité, etc. Mais il s'agit aussi d'être reconnue et d'avoir un pays à soi pour lequel on ressent un sentiment d'appartenance. Enfin, cela signifie de participer et d'être impliquée dans la communauté pour faire avancer les choses.

Quant au sentiment de citoyenneté, celui-ci fait référence au sentiment d'être respectée, écoutée, de faire partie intégrante de la société. Elles ont toutes le sentiment d'être citoyennes sauf la réfugiée palestinienne pour qui il s'agit davantage d'un désir. Certaines retrouvent ce qu'elles ont vécu dans leur pays d'origine (Chilienne, ex-Yougoslave). Pour la Roumaine, l'idéal de citoyenneté, c'est ici, alors que la Rwandaise ressent davantage ce sentiment depuis la naissance de son enfant.

Comme on peut le voir dans le tableau 4.3, certaines nuances sont apportées en lien avec la différence liée à la couleur de la peau, le désir de défendre ses droits ou la peur « d'aller les chercher ».

Tableau 4.3 : Description de la citoyenneté et sentiment de citoyenneté

_	Description de la citoyenneté	Sentiment de citoyenneté
Chilienne	Faire partie intégrante Participer, voter Liberté d'aller et d'agir	Comme dans son pays d'origine avant le coup d'état : respectée, écoutée, partie intégrante.
Roumaine	Droit de rester ici et d'avoir des droits Liberté d'aller où elle veut Voter et apporter une contribution au pays d'accueil	Idéal de la citoyenneté est ici. Sentiment d'être une personne, d'être quelqu'un, d'être plus respectée. A peur d'aller chercher ses droits.
Congolaise	Avoir tous les droits	Se sent citoyenne au plan des droits mais se sent différente à cause de la couleur de sa peau.
ex-Yougoslave	Être impliquée dans son milieu pour faire avancer les choses, particulièrement par le travail.	Autant citoyenne que dans son pays d'origine. Se sent respectée et considère qu'elle a les mêmes droits que tout le monde.
Rwandaise	La sécurité. Avoir des droits	Se sent davantage faire partie de la société depuis la naissance de sa fille. Devoir de s'impliquer et d'élever une citoyenne.
Algérienne	Compréhension de la société et implication dans la communauté	Critiquer est une façon de manifester son appartenance. Son sentiment de citoyenneté se construit moins sur le fait d'avoir des droits que d'aller les défendre.
Palestinienne	Accorde plus d'importance aux responsabilités qu'aux droits. C'est s'impliquer partout.	Elle a le désir d'appartenir au Québec. À certains moments particuliers, s'est sentie citoyenne (droit de vote, voyage à l'étranger).
Vietnamienne	Être reconnue et avoir un pays à soi.	Se sent citoyenne car elle n'a plus d'autre pays que le Canada.

4.2.6 Les droits civils, politiques, sociaux et culturels¹²⁷

Nous allons faire état de la perception des femmes réfugiées eu égard aux différents types de droits dans leur pays d'origine (avant et après les événements perturbateurs), dans les pays de transit, le cas échéant 128 et dans la société d'accueil.

¹²⁷ Il importe de mentionner que le schéma d'entrevue ne questionnait pas de façon systématique sur les différents types de droits. Il laissait plutôt les femmes libres d'aborder les droits qui leur paraissaient importants.

128 Nous ne parlons que des cas où la durée du séjour dans le pays de transit est significative.

4.2.6.1 Dans les pays d'origine et de transit

Le tableau qui suit présente leurs points de vue en ce qui regarde leur pays d'origine et les pays de transit traversés.

Tableau 4.4 : Perception des droits dans le pays d'origine et dans le pays (espace) de transit

_	Pays d'origine avant événement	Pays d'origine après événement	Pays de transit
Chilienne	Avait tous les droits	Perte des droits civils et politiques	Tous les droits accordés aux RP ¹²⁹ par le Canada
Roumaine	Peu de droits civils, politiques, sociaux	Perte des droits civils	NSP
Congolaise	Peu de droits formels Droit d'aînesse Règles coutumières	Perte des droits civils	Droit à l'aide minimale pour survivre
ex- Yougoslave	Avait tous les droits	Perte des droits civils et politiques	Perte des droits civils, politiques, sociaux et économiques
Rwandaise	NSP	NSP	Atteinte aux droits civils, sociaux et économiques. Absence de droits politiques
Algérienne	Droits menacés par la montée de l'islamisme	Perte des droits civils et politiques	NSP
Palestinienne	NSP	NSP	Atteinte aux droits civils, sociaux et économiques. Absence de droits politiques
Vietnamienne	Peu de droits, même dans sa famille (sous l'autorité parentale)	Perte des droits civils, politiques, économiques	NSP

Droits civils

Des six répondantes qui ont vécu dans leur pays d'origine 130, deux affirment qu'elles avaient tous les droits (Chilienne, ex-Yougoslave) et trois n'en avaient à peu près pas parce qu'elles

¹²⁹ Résidents permanents

ne vivaient pas dans un contexte d'État de droit (Roumaine, Vietnamienne et Congolaise). Quant à elle, la réfugiée algérienne a vu ses droits aliénés au fur et à mesure de la montée de l'islamisme radical.

Les événements qui ont perturbé leur pays sont venus bouleverser radicalement leurs droits et, en premier lieu, leurs droits civils fondamentaux: liberté d'opinion, de parole, d'association, droit à la vie et à la sécurité, etc. Les femmes se sont toutes senties menacées mais à des degrés divers. Elles font état tour à tour d'émeutes suivies de massacres, d'emprisonnements arbitraires, de morts « gratuites » ou sans raison d'innocents, de disparitions, d'assassinats, de torture, d'un climat de terreur, etc. Certaines étaient visées personnellement par la répression en raison de l'implication politique des membres de leur famille proche¹³¹. Quant à la Vietnamienne, c'est le statut d'entrepreneurs de ses parents qui en faisait la cible des communistes.

Cinq femmes ont vécu dans des pays (espaces) de transit durant plusieurs années^{1,3,2}. À l'exception de la Chilienne qui vivait au Canada, toutes les autres ont vu leurs droits aliénés. Ainsi, les réfugiées palestinienne et rwandaise n'avaient pas accès à la citoyenneté (même si la Palestinienne était née dans ce pays); elles étaient limitées dans leurs études et dans la pratique de certaines professions. Elles étaient considérées comme des intruses ou bien traitées comme « minoritaires ». Pour la réfugiée congolaise, la situation était pire encore puisqu'elle a passé cinq ans dans un camp de réfugiés.

Leur droit à la vie et à la sécurité était menacé, soit par les bombardements. disparitions et emprisonnements (Palestinienne), soit par les assassinats, viols et autres exactions (Rwandaise), et enfin, soit par les vols, les viols et la violence dans le camp de réfugiées (Congolaise).

Rappelons que la réfugiée rwandaise a quitté son pays à l'âge de trois ans et que la réfugiée palestinienne est née au Liban, mais que, compte tenu de sa trajectoire particulière, nous considérons la Palestine comme son pays d'origine.

¹³¹ C'est le cas des réfugiées algérienne, chilienne et palestinienne.

Rwandaise, 19 ans: Palestinienne, 12 ans; Congolaise, 5 ans; Chilienne, 4 ans; ex-Yougoslave, 3 ans.

Droits politiques

Dans son pays d'origine, seule la réfugiée chilienne a pu exercer ses droits politiques dans un régime démocratique. Elle a d'ailleurs voté pour la première fois lors de l'élection du président Allende en 1970. Parmi les autres, très peu de femmes pouvaient exercer leurs droits politiques puisque la démocratie n'existait pas (dictature en RDC et au Vietnam, parti unique en Algérie). Quant aux deux réfugiées venant des pays socialistes, il « semble 133 » que le multipartisme existait mais, selon l'ex-Yougoslave, « le parti communiste était le plus populaire ».

Les femmes réfugiées n'ont pu exercer de droits politiques dans les pays (espaces) de transit où elles ont vécu, soit parce qu'elles n'avaient pas accès à la citoyenneté, soit parce que c'était la guerre, ou encore, dans le cas de la Chilienne qui était au Canada, parce qu'elle n'avait pas encore la citoyenneté canadienne.

Droits sociaux (incluant les droits économiques)

Les femmes se sont peu étendues sur la réalité des droits socio-économiques dans leur pays d'origine. Celles qui en ont parlé davantage sont les réfugiés des pays de l'est. La réfugiée de l'ex-Yougoslavie mentionne « qu'ils avaient tous les droits » et que tout était très bien organisé. La réfugiée roumaine a parlé des services de santé publics mais en insistant surtout sur ce qui faisait défaut.

Les autres n'ont pas vraiment parlé de cette question. Il est possible qu'elles n'aient pas été conscientes des services éducatifs et sociaux existants, soit parce qu'elles étaient enfants (Algérienne et Palestinienne), soit parce que leurs conditions de vie supérieures aux autres leur donnaient accès à des services que le reste de la population ne pouvait s'offrir (Rwandaise, Vietnamienne. Algérienne. Palestinienne).

Toutefois, la réfugiée congolaise a fait état que, dans son pays, il n'existait pas de structures sociales. C'était les familles qui prenaient soin des malades et des personnes âgées.

-

Les guillemets sont de nous.

4.2.6.2 Dans la société d'accueil

Généralement, les femmes considèrent, soit qu'elles ont tous les droits, soit qu'elles ont les mêmes droits que les autres citoyennes et citoyens. La réfugiée algérienne fait exception en ce domaine puisqu'elle confie ne s'être « jamais sentie complètement respectée dans la totalité de ses droits » quel que soit l'endroit où elle a habité.

Droits civils

Quand elles parlent de leur arrivée au Québec, la plupart des répondantes mentionnent le soulagement de retrouver des droits civils (sans jamais utiliser le terme). Elles parlent plutôt de liberté, de paix et de sécurité. Certaines mentionnent le plaisir de se promener dans la ville, seule, le soir (Algérienne, Rwandaise).

Questionnées sur la réalité de leurs droits actuels, elles font peu référence aux droits civils. C'est possiblement aussi le cas pour bon nombre de personnes nées ici qui considèrent que ce sont des acquis dans notre société. Toutefois, il faut mentionner quelques sons de cloche différents. La réfugiée chilienne s'inquiète des certificats de sécurité qui affectent la liberté de certaines personnes immigrées soupçonnées d'activités terroristes. De son côté, l'Algérienne mentionne clairement qu'il y a « un double niveau de citoyenneté » quand elle relate que son père n'a pu obtenir un visa lors de la naissance de son fils parce que c'était un homme arabe qui voyageait seul. La réfugiée palestinienne abonde dans le même sens. « Mais les dernières années, depuis 2001, avec tout ce qui est arrivé, non. Le fait que tu es différente, que tu es citoyenne de seconde classe, est clair partout, partout, partout

D'ailleurs, l'actualité canadienne est remplie d'événements qui montrent que les personnes d'origine arabe n'ont pas tout à fait les mêmes droits que les autres...même quand elles détiennent la citoyenneté canadienne. Exemples: Suaad Hagi Mohamud, une citoyenne canadienne d'origine somalienne bloquée à Nairobi pendant près de 3 mois et accusée de vol d'identité ainsi que Abousfian Abdelrazik, coincé pendant 6 ans à l'ambassade du Canada à Khartoum en raison des soupçons de terrorisme qui pesaient sur lui.

Droits politiques

Ce sont les types de droits les plus souvent mentionnés par les femmes. C'est peut-être parce que leur obtention est précisément identifiable car, directement liée à l'accès à la citoyenneté canadienne. Toutes les femmes votent et considèrent que c'est un devoir de le faire. Toutefois, la Rwandaise n'a commencé à voter qu'après la naissance de sa fille au Québec (2005). Quant à la réfugiée palestinienne, elle s'est même portée candidate à des élections fédérales.

Droits sociaux (incluant les droits économiques)

À leur arrivée au Québec, plusieurs femmes mentionnent avoir eu droit à l'aide sociale et aux services de santé gratuits, aux cours de francisation du COFI (les réfugiées roumaine, exyougoslave et chilienne) et aux services de garde durant la période d'apprentissage de la langue. Deux femmes ont eu droit aux services d'un avocat pour préparer leur dossier devant la CISR. Ces services ont été très appréciés. Par ailleurs, la Roumaine mentionne avoir reçu peu d'informations sur ses droits.

La réfugiée Algérienne déplore le petit nombre de places subventionnées en services de garde ce qui l'a obligée à rester à la maison durant trois ans pour s'occuper de son fils né en 2002. De plus, quatre femmes ont fait état de la discrimination dans l'accès au marché du travail, soit en raison de leur âge (ex-Yougoslave), soit en raison de leur origine étrangère (Rwandaise, Palestinienne), soit en raison de la non-reconnaissance des expériences et des diplômes acquis à l'étranger (Algérienne, ex-Yougoslave).

Pour sa part, la réfugiée vietnamienne considère avoir toutes les protections nécessaires depuis qu'elle est ici.

Droits culturels

Les droits culturels sont des droits qui peuvent être accordés à des individus membres de minorités (ex : quotas, mesures positives, statuts spéciaux, accommodements raisonnables, etc.). Les femmes réfugiées n'ont pas parlé de ce type de droits.

4.2.7 L'identité

4.2.7.1 Les liens avec le pays d'origine

À l'exception de la Vietnamienne, toutes les femmes réfugiées trouvent important de maintenir les liens avec le pays d'origine. Essentiellement, il s'agit de liens avec la famille proche (père, mère, frères ou sœurs). Pour la Palestinienne, la famille est beaucoup plus élargie incluant les oncles, tantes, cousins et cousines. En général, les liens d'amitié n'ont pas traversé le temps ou encore les amis sont maintenant éparpillés à travers le monde. L'ex-Yougoslave a toutefois gardé le contact avec quelques amies très proches demeurées là-bas.

C'est d'abord le téléphone qu'on utilise puis, le courriel et le courrier. La fréquence des conversations téléphoniques varie selon les personnes, de quelques fois par mois (Congolaise, Roumaine, ex-Yougoslave), à toutes les semaines, voire tous les jours (Palestinienne).

Deux femmes affirment téléphoner dans les moments de solitude ou pour parler de leurs problèmes. Pour les autres, il n'y a pas de raison particulière si ce n'est de donner ou de prendre des nouvelles.

Les visites sont une autre façon de conserver les liens. Seules la Congolaise et la Rwandaise ne sont jamais retournées voir la famille restée là-bas. Notons que, dans certains cas, le père ou la mère sont venus ici (Roumaine et Algérienne).

4.2.7.2 La description identitaire et le lieu du chez-soi

La question de l'identité et de l'appartenance a été fouillée par un ensemble de questions et de sous-questions lors des entrevues. Le tableau-synthèse qui suit résume les éléments relatifs à l'identité-appartenance de chaque réfugiée.

Tableau 4.5: Description identitaire et lieu du chez-soi

Répondante	Identité avant	Identité maintenant	Chez-soi
Chilienne	Chilienne	Toujours Chilienne	Québec, Montréal,
	_	Femme immigrante	Pointe St-Charles
Roumaine	Roumaine	80% Québécoise	Canada
Congolaise	Africaine	Canadienne d'origine africaine Africaine	Canada
ex-Yougoslave	Yougoslave	Canadienne	Canada
Rwandaise	Rwandaise vivant au Burundi	Québécoise d'origine rwandaise	Québec Plusieurs chez-soi : maison, quartier, pays
Algérienne	Algérienne	Québécoise Montréalaise	Québec Montréal
Palestinienne	Palestinienne	Palestinienne	Plusieurs chez-soi : Palestine, Liban, ici
Vietnamienne	Vietnamienne	Vietnamienne	Québec au Canada

Comme on peut le voir, les réponses sont variées. Deux femmes n'ont pas du tout changé leur façon de définir leur identité. Si certaines s'identifient au Québec, d'autres s'identifient davantage au Canada. De plus, certaines ont tendance à définir leur identité actuelle de plusieurs façons simultanées. Enfin, la Congolaise s'identifie au continent africain 135.

4.2.7.3 Le retour dans le pays d'origine ou le désir de demeurer ici

À une exception près, les réfugiées ne veulent pas retourner vivre dans leur pays d'origine. Les raisons invoquées sont l'absence de sécurité là-bas, les conditions de vie supérieures ici, la perte des réseaux, la distance qui s'est créée avec le pays, l'obligation de recommencer à zéro, etc. Seule, la réfugiée palestinienne a le désir de retourner.

La contrepartie est qu'elles ont le désir de finir leurs jours ici. L'ex-Yougoslave mentionne toutefois que cela dépendra si ses enfants vont demeurer au Québec puisqu'elle a l'intention de les suivre.

¹³⁵ D'ailleurs, elle ne parlera à peu près jamais du Congo lors de l'entrevue.

4.2.7.4 L'évolution des réseaux de relations

Le tableau 4.6 décrit les liens que les femmes réfugiées entretiennent avec des membres de leur communauté d'origine, d'autres personnes immigrées et des Québécois d'origine.

Tableau 4.6 : Liens établis avec des membres de la communauté d'origine, des personnes immigrées et des Québécois-es et évolution des relations

	CO	PI	QUÉ	Évolution des relations
Chilienne Mariée à un Chilien Divorcée Vit seule maintenant	oui		oui	Au départ des gens de gauche; maintenant c'est plus des féministes. Amitiés importantes avec des Québécoises et a toujours des amis chiliens Liens se développent à travers le travail et le militantisme
Roumaine Vit avec son mari (Roumain) et un de ses fils			1 amie	Ne peut voir librement sa seule amie. Encore trop occupée pour entretenir des relations
Congolaise Conjoint congolais. Séparée. Vit avec sa fille	oui	oui Africains	1 ami	Toujours des Africaines et Africains
ex-Yougoslave Vit avec son mari (ex-Yougoslave) et son fils	1 amie	oui	oui	Davantage de liens avec collègues de travail et militantes (Québécoises et immigrées)
Rwandaise Vit avec un Québécois et leur fille	oui famille élargie	oui collègues de travail	oui collègues de travail, voisins, amis	Diversification des réseaux : en plus de la famille élargie et des collègues de travail (immigrés et Québécois), maintenant, il y a les voisins et les mamans du quartier
Algérienne Mariée à un Européen Divorcée Vit avec son fils	au début	oui	oui	Elle n'a plus d'amis algériens
Palestinienne Mariée à un Palestinien. Divorcée Vit avec son fils et ses parents	oui beaucoup	oui Moyen- Orient	non	Toujours beaucoup de Palestiniens Elle n'a pas d'amis Québécois Commence à faire des efforts pour rencontrer des gens d'ici
Vietnamienne Vit avec son mari (Vietnamien)	oui		3 ami-e-s	Pas de changement

Comme on peut le voir, la majorité des femmes réfugiées ont vu leurs réseaux s'élargir avec le temps. Toutefois, quatre d'entre elles ont plus de difficultés à créer des liens. Ainsi, la Roumaine est très isolée alors que la Palestinienne, la Congolaise et la Vietnamienne comptent sur un réseau composé essentiellement de ressortissants de leur pays ou région d'origine. Il est à remarquer que, seule, la réfugiée rwandaise vit en union avec un Québécois ce qui peut influencer le réseau de relations du couple.

Par ailleurs, mentionnons qu'à leur arrivée, les réfugiées algérienne et palestinienne n'entretenaient des contacts qu'avec des personnes immigrées, principalement en provenance de leur pays ou région d'origine. Cela s'explique par le fait qu'elles vivaient dans un quartier multiethnique et qu'il n'y avait pas de Québécoises et de Québécois d'origine dans leur environnement immédiat.

4.2.8 La participation civique

4.2.8.1 La participation civile

Quatre femmes ont des implications soutenues dans des organisations de la société civile (voir tableau 4.7). Pour l'Algérienne et la Chilienne, il s'agit d'ailleurs d'une façon de vivre où le militantisme et le travail vont de paire. C'est de façon beaucoup plus récente que les réfugiées palestinienne et rwandaise s'impliquent dans des associations. Dans le cas de la réfugiée roumaine, elle consacre un soir par année à ce genre d'activité mais elle le fait depuis dix ans maintenant. Seule, la réfugiée vietnamienne ne participe à aucune association.

Les motivations sont variées. Selon le cas, il s'agit d'une façon de rencontrer des gens, de développer un réseau de relations, de comprendre la société, de se faire plaisir, d'être utile, de prendre sa place, voire de changer certaines situations problématiques.

Tableau 4.7 : Activités de participation civile, motivations et importance accordée

	Avant l'arrivée au Québec	Au Québec	Importance / Motivations
Chilienne	Mouvement de quartier Coopérative	Conseil des parents de l'école Coops d'habitation Mouvement féministe	Implication soutenue Changer des choses
Roumaine	nil	Activité de sensibilisation interculturelle (1 soir/an) depuis 10 ans	Implication sporadique « Ça fait du bien »
Congolaise	Porte-parole dans le camp Montre aux femmes à faire le pain	Association interculturelle depuis 6 ans Accueil des nouveaux arrivants	Implication soutenue Expérience formatrice Compréhension des gens Esprit d'ouverture
ex- Yougoslave	nil	Association interculturelle depuis près de 15 ans	Implication soutenue « C'est mon bébé ici » Être utile Rencontrer des gens
Rwandaise	nil	Associations étudiantes Association de parents du quartier	Implication récente Comprendre le milieu d'accueil Aider sa fille à prendre sa place
Algérienne	nil (enfant)	Mouvement féministe Femmes immigrées sans statut	Implication soutenue Changer des choses Emprise sur la réalité
Palestinienne	nil (enfant)	Club des p`tits déjeuners Accueil des nouveaux arrivants	Implication récente Rencontrer des gens Connaître la société
Vietnamienne	Guides	Nil	

4.2.8.2 La sensibilité aux questions politiques et l'engagement

L'intérêt pour la politique est fort variable chez les femmes rencontrées. Trois d'entre elles sont concernées et impliquées au plan politique (Chilienne, Algérienne, Palestinienne). Ce pourcentage (37,5 %) est probablement plus élevé que pour la moyenne de la population québécoise. Il est à remarquer que leur intérêt s'est manifesté tôt dans leur pays d'origine et qu'il s'est poursuivi une fois arrivées au Québec. Leur engagement se manifeste aussi par la

participation à des mouvements à caractère politique (ex : comité de défense de la Palestine ou comité de solidarité avec les peuples d'Amérique centrale ou latine).

La réfugiée vietnamienne se dit très concernée par la politique mais elle ne s'est jamais impliquée, ni dans son pays d'origine, ni au Québec. Trois autres femmes ne se sentent pas très concernées (Congolaise, Roumaine, ex-Yougoslave) et, par conséquent, ne s'y impliquent pas. La réfugiée rwandaise est en processus de changement à cet égard depuis la naissance de sa fille.

Tableau 4.8 : Intérêt et implication politique avant l'arrivée au Québec et au Québec

	Concernée	Impliquée	Avant l'arrivée au Québec	Au Québec
Chilienne	oui	oui	Appui au gouvernement socialiste d'Allende	Référendum de 1980 Comités de solidarité avec les peuples d'Amériques centrale et latine Impliquée dans un parti politique Comité chilien pour les droits humains.
Algérienne	oui	oui	Marche pour la paix (enfant)	Impliquée dans un parti politique
Palestinienne	oui	oui	Défense de la cause palestinienne (enfant)	Organisations de défense de la Palestine Référendum de 1995 Défense de la loi 101 Mémoire sur les accommodements raisonnables Candidate aux élections fédérales
Rwandaise	commence	non		Implication exceptionnelle au référendum de 1995 (à cause du conjoint)
Vietnamienne	oui	non		
Congolaise	non	non		A déjà été membre d'un parti politique
ex-Yougoslave	non	non		
Roumaine	non	non	Était obligée d'être membre du parti communiste	

4.2.9 Le statut de citoyenne

4.2.9.1 Le sentiment d'avoir sa place dans la société d'accueil

En général, les réfugiées ont le sentiment d'avoir fait leur place au Québec bien que des différences existent selon les dimensions de leur vie. Pour la moitié d'entre elles, ce sentiment est généralisé à l'ensemble des dimensions de leur vie (Chilienne, Rwandaise, Algérienne et Vietnamienne). Pour les autres, il existe au moins une sphère de leur vie où elles ne sentent pas à leur place. Quant à la Palestinienne, elle ne sent pas vraiment qu'elle s'est faite une place ici.

Tableau 4.9: Sentiment d'avoir fait leur place ici

	Oui	Non	Commentaires
Chilienne	Travail, famille, réseau social		
Roumaine	Travail	Désir de maîtriser le français Préoccupée par l'avenir de ses enfants	Un combat à poursuivre
Congolaise	Réseau social	Réorientation de carrière Difficulté à intégrer des Québécois dans son réseau	
ex- Yougoslave	Famille, réseau social	Emploi sous-qualifié	
Rwandaise	Travail, famille, réseau social		
Algérienne	Travail, famille, réseau social		Un processus jamais achevé
Palestinienne		Réseau social Emploi sous-qualifié	« Un p'tit peu à cause des dernières années »
Vietnamienne	Travail, famille réseau social	Pas d'implication dans la société	Croit qu'elle aurait pu faire mieux

4.2.9.2 Le changement créé par l'obtention de la citoyenneté

Pour l'ensemble des réfugiées, les principaux changements survenus avec l'obtention de la citoyenneté sont l'acquisition du droit de vote et du passeport canadien. Ainsi, le passeport a facilité grandement les déplacements à l'étranger car il donne plus d'indépendance et de

sécurité. De plus, la crédibilité accordée au passeport canadien apporte une reconnaissance à la personne qui le détient. « [...] quand je voyage à l'extérieur, le monde quand ils regardent le passeport canadien, c'est quelque chose [...] » (Vietnamienne).

Pour la réfugiée palestinienne qui n'a jamais eu aucune autre citoyenneté, c'est tout un droit d'avoir de vrais papiers et de ne plus utiliser de laissez-passer.

Certaines mentionnent aussi la fierté et le sentiment de sécurité de pouvoir demeurer ici. «C'est là où t'es sûr et certain qu'y pourront pas te sortir d'ici, que tes racines vont se faire ici » (Roumaine). Pour l'ex-Yougoslave, c'est un point tournant. Elle mentionne que c'est le début de sa « deuxième vie » dans son nouveau pays. « [...] j'ai passé plus que la moitié de ma vie, c'est sûr et certain, là-bas. Mais comme ce pays n'existe plus, donc, on a fait notre deuil même si ça reste toujours quelque chose. Maintenant, on a dit : bon, ça, c'est fait! Maintenant, on regarde en avant».

4.2.9.3 Les décisions et événements marquants en lien avec l'obtention de la citoyenneté

Certains événements sont très significatifs dans l'expérience de citoyenneté des réfugiées. Ainsi, la cérémonie d'assermentation comme citoyenne canadienne a été un événement important pour la Roumaine et l'ex-Yougoslave. Pour la Congolaise et la Palestinienne, le premier voyage à l'étranger avec le passeport canadien a été très significatif. Les réfugiées rwandaise et palestinienne mentionnent la première fois où elles ont exercé leur droit de vote. « Oh oui! Je me rappelle quand je suis allée voter la première fois. Je me rappelle que j'avais eu le sentiment, comme la première fois que j'étais allée dans une discothèque, de poser un acte qui te rend mature (rires) [...] de poser un acte politique » (Rwandaise).

Pour la Rwandaise et l'Algérienne, la décision de donner naissance à un enfant ici a été un facteur d'enracinement de leur citoyenneté au Québec. Enfin, la réfugiée algérienne insiste sur le choix qu'elle a fait de travailler dans le milieu associatif et de s'impliquer en politique, ce qui lui permet de vivre une citoyenneté active.

4.2.9.4 La possession d'une autre citoyenneté

La majorité des femmes réfugiées n'ont pas d'autre citoyenneté que la citoyenneté canadienne, et ce, pour des raisons diverses. La Congolaise n'a pu conserver sa citoyenneté d'origine parce que la RDC n'accepte pas la double citoyenneté. La Vietnamienne et la Rwandaise l'ont perdue en quittant leur pays. L'ex-Yougoslave ne l'a plus parce que son pays n'existe plus. Quant à la Palestinienne, elle n'a jamais pu avoir ni citoyenneté palestinienne, ni citoyenneté libanaise. Enfin, la réfugiée chilienne a renoncé à la citoyenneté après le coup d'état car elle ne voulait pas avoir de « papiers chiliens » sous la dictature.

Les motivations des deux femmes qui ont conservé leur citoyenneté d'origine sont variées. Pour la Roumaine, c'est une question utilitaire. Advenant une guerre ici, elle pourra toujours retourner dans son pays. Pour la répondante algérienne, cette citoyenneté a un sens symbolique puisqu'elle la renvoie à ses origines et à ses souvenirs d'enfance.

Conclusion

La présentation des huit études de cas nous a permis de mieux comprendre l'histoire de ces femmes réfugiées ainsi que les faits saillants de leurs trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté. Il est clair que chaque récit est unique et qu'il permet de comprendre le caractère singulier de l'expérience vécue par chaque femme.

Alors que les récits ont mis en évidence des aspects qui s'incarnent dans l'histoire individuelle des femmes, la synthèse des résultats a fait état des informations brutes obtenues sur chacun des thèmes et sous-thèmes de notre recherche en essayant de mettre en évidence les ressemblances et les différences qui se dégageaient.

Que peut-on découvrir à travers tout ce matériel? Que peut-on déduire et comprendre de l'articulation entre les trajectoires des femmes réfugiées et leur expérience de la citoyenneté? Le prochain chapitre permettra de répondre à ces interrogations.

CHAPITRE V : LA DISCUSSION DES RÉSULTATS

Dans cette partie nous allons discuter des résultats de notre recherche et voir ce qui s'en dégage. Cet exercice sera effectué, dans un premier temps, à la lumière de ce qui émerge des récits livrés par les femmes réfugiées. Dans un deuxième temps, nous allons retourner à notre cadre théorique ainsi qu'à nos questions de recherche pour voir quelles sont les réponses à nos interrogations de départ. Enfin, nous allons présenter une typologie de la citoyenneté des femmes réfugiées et énoncer un certain nombre de pistes de recherche et d'intervention pour le futur.

5.1 Les aspects émergents des récits migratoires

Nous avons identifié sept aspects qui ressortent des entrevues et qui, à notre point de vue, méritent notre attention. Pour les présenter, nous devrons croiser les expériences des femmes réfugiées rencontrées.

5.1.1 L'exil, une expérience toujours difficile

Pour toutes les femmes réfugiées, l'exil est une expérience difficile, principalement parce qu'il ne s'agit pas d'un choix libre. Le départ fait suite au constat et à la décision qu'il faut partir et la principale raison est la sécurité, pour soi-même et pour les enfants. Il y a donc un sentiment de perte extrêmement important qui peut se manifester sous plusieurs dimensions: perte du pays, de la famille, de la maison, de tous ses effets personnels, de son travail, de toutes ses économies, de ses amis, de ses repères familiers, de sa citoyenneté, etc. Il y a donc toujours une rupture... et une part de douleur même si la décision prise apparaît comme étant « la bonne ».

Le deuil suit l'expérience de l'exil, car une fois arrivée dans un pays d'accueil, la réfugiée doit faire le deuil de tout ce qu'elle a perdu. Ce deuil, ou plutôt ces deuils, sont plus ou moins difficiles à faire selon la situation de la personne, sa sensibilité et son âge. Évidemment, il est

plus facile de s'adapter quand on est jeune. On apporte moins de choses dans ses bagages personnels et on a « la vie devant soi ».

L'établissement dans un nouveau pays implique de « repartir à zéro » : s'installer dans un nouveau logis, apprendre une nouvelle langue (dans plusieurs cas), découvrir la société d'accueil, la culture, les mentalités, etc., connaître les institutions et les services, trouver un travail, développer des réseaux sociaux, se faire des amis, etc. Cela demande énormément d'énergie et de courage et tout cela se fait à travers les soins apportés aux enfants car ceux-ci constituent la priorité dans la famille.

L'expérience de la citoyenneté se vit donc à travers ce processus marqué par la rupture, le deuil, la réinstallation et les difficultés afférentes. Il faut donc envisager cette expérience, elle aussi, comme un processus qui s'élabore à travers le temps de manière différente pour chacune et qui, possiblement, ne se termine jamais. C'est à voir...

5.1.2 Des blessures difficiles à guérir

Les femmes réfugiées transportent avec elles leurs souffrances qui ne disparaissent pas automatiquement du fait qu'elles vivent sous un ciel plus clément. Ces souffrances peuvent se manifester par les réminiscences de souvenirs douloureux liés au rejet, à la privation, à la perte, à la fuite, à la séparation, au fait d'être minoritaire, etc. Dans certains cas, les femmes sont aux prises avec un sentiment de peur alimenté par les expériences traumatisantes vécues ou dont elles ont été témoin ou encore menacées : bombardements, assassinats, disparitions, vols, viols, etc. Leur état psychologique peut être sérieusement affecté, temporairement ou pour plus longtemps, à la suite des traumatismes vécus. Deux des participantes ont mentionné avoir eu peur de devenir folles en raison de ce qu'elles ont subi. Dans leur bouche, ces propos n'étaient pas qu'une figure de style. « Si je reste enfermée entre quatre murs, je deviens folle, folle, folle, folle, complètement » (ex-Yougoslave). « [...] je pensais que j'allais pas m'en

sortir comme une personne normale, quand j'ai vu les tueries [...] pis toutes les choses que j'ai affrontées avec la révolution » (Roumaine)¹³⁶.

Par ailleurs, les réfugiées vietnamienne et algérienne ont mentionné que, la guerre étant la règle dans leur pays d'origine, cela a fini par ne plus les déranger car c'est tout ce qu'elles avaient connu. « Je suis née dans la guerre, j'ai grandi dans la guerre. Pis je réalisais pas à quel point [...] à l'époque, je pouvais pas faire la comparaison entre un pays en paix et un pays en guerre » (Vietnamienne).

Quand elles arrivent ici, il n'est pas toujours prioritaire de guérir de leurs blessures même si c'est important. Souvent, les femmes se concentrent sur les aspects plus matériels de leur vie mais les blessures du passé peuvent resurgir plus tard comme le mentionne la réfugiée rwandaise :

Tu sais, quand tu arrives ici et que tu sors d'un pays comme l'Afrique où, juste manger, c'est un luxe, les gens veulent courir et trouver un emploi et faire beaucoup d'argent, avoir une belle maison, avoir une belle auto et toutes ces choses-là, et sans avoir traité les blessures qu'on a eues de ces moments-là que l'on a vécus. Moi, je leur conseillerais de prendre le temps de se guérir, de se soigner, parce qu'après tu cours après tout ça. Tu finis par y arriver. Tu l'as ta maison puis, par contre, les choses ne vont pas bien. Et là, maintenant, tu commences à te dire : comment je vais faire finalement pour combler ce vide-là? C'est juste parce qu'il y a des blessures en nous qu'on n'a pas pris le temps de soigner.

Même si l'on doit reconnaître la force et la résilience de ces femmes réfugiées. il ne faut pas sous-estimer la puissance du « retour » de ces traumatismes et leur impact sur la vie de ces femmes à plus long terme. Il est difficile de croire à une pleine liberté dans l'exercice de la citoyenneté si les blessures du passé ne sont pas guéries.

_

¹³⁶ Au cours de l'entrevue, celle-ci utilisera l'expression « j'ai peur » à 12 reprises.

5.1.3 La relation de couple comme entrave possible à la citoyenneté

Deux récits sont particulièrement révélateurs pour illustrer comment la relation conjugale peut possiblement constituer un obstacle à l'affirmation de la citoyenneté. Il s'agit des récits des réfugiées chilienne et roumaine. Sans entrer dans les détails, la première mentionne que la période où elle a été mariée a été difficile : isolement, peu de soutien de son mari dans les soins apportés aux enfants, violence conjugale. Elle affirme que c'est après son divorce que sa vie s'est améliorée et qu'elle a pu rencontrer des gens qui l'ont aidée, particulièrement à travers la participation à des activités sociales et politiques. Pour sa part, la réfugiée roumaine ne cache pas les difficultés présentes dans sa vie de couple : conjoint peu collaborateur à la maison, dépendant d'elle à plusieurs niveaux, contrôlant ses allées et venues, refusant qu'elle se lie d'amitié, etc. Elle est toujours aux prises avec cette situation car « le mot divorce est tabou » pour elle.

Il n'est pas de notre intention ici de faire porter la responsabilité de ne pas s'affirmer comme citoyenne sur le conjoint mais, simplement, de souligner que la relation de couple peut être une entrave importante dans certains cas. Cette réalité n'est nullement particulière aux femmes réfugiées ou immigrantes. En effet, bon nombre de Québécoises d'origine vivent une situation de dépendance, de contrôle ou d'abus de pouvoir dans leur relation de couple, situation qui vient altérer leur espace de liberté, en premier lieu, et l'affirmation de leur citoyenneté, en second lieu. Mais quand cet obstacle s'ajoute à ceux directement liés au fait d'être une nouvelle arrivante, l'insertion dans la société d'accueil peut devenir encore plus ardue car cela draine des énergies considérables...jusqu'à ce que la femme décide de sortir de cette situation (comme l'a fait la réfugiée chilienne) ou de renégocier le cadre de sa relation de couple quand cela est possible.

5.1.4 La difficile conjugaison de l'égalité et de la différence

Les entrevues ont montré la difficulté de certaines femmes réfugiées de conjuguer l'égalité et la différence dans leur perception ou sentiment de citoyenneté. Ainsi, la Congolaise dit ne pas se sentir citoyenne (mis à part les papiers officiels) parce qu'elle est différente des gens d'ici,

et elle est différente en raison de la couleur de sa peau. « On est deux femmes immigrantes : une Yougoslave et moi. Mais moi je vais rester toujours immigrante, mais elle non, parce que sa peau et l'autre peau c'est la même ».

Même son de cloche chez la Vietnamienne qui ne se sent pas Québécoise à cause de la différence entre elle et les Québécois. Cette conviction qu'il faut être « pareils » pour faire partie de la société est si forte chez elle qu'elle envisage que ses enfants vont avoir une crise d'identité plus tard. Pourtant, ils sont nés ici et ils se définissent comme Québécois. « J'ai peur pour eux, parce qu'à un moment donné, eux, tôt ou tard, ils vont avoir un choc d'identité parce qu'ils se pensent Québécois mais ils ont une apparence vietnamienne [...] Jamais, je penserais que les gens les voient comme des Québécois ». Ce genre de réactions provient-il du fait de s'être fait rappeler souvent leur différence par des Québécoises ou des Québécois d'origine ou bien est-ce leur difficulté à assumer leur différence face à une majorité aux caractéristiques plutôt homogènes?

Dans le même sens, la Palestinienne déplore que « personne ici partage toutes nos valeurs et personne là-bas partage toutes nos valeurs [...] ». On peut questionner le réalisme de ces propos dans une société comme la nôtre qui devient de plus en plus pluraliste au plan des origines, des cultures, des religions, des valeurs individuelles, etc. N'est-ce pas un objectif, non seulement non-réalisable, mais aussi non-souhaitable? Si, pour reprendre les mots de Touraine (1997), il faut reconnaître que nous sommes « égaux et différents », l'idéal de la citoyenneté se situerait davantage dans une société démocratique reconnaissant, d'une part l'unicité et la liberté de chaque individu et, d'autre part la diversité et le pluralisme qui la composent. N'est-ce pas d'abord sur la base de l'acceptation des différences que l'on peut ensuite chercher ce qui nous est commun?

5.1.5 Le retour impossible, aspect facilitant l'insertion ou non?

La réfugiée d'ex-Yougoslavie a parlé amplement de l'importance du deuil de son pays d'origine et de la douleur qui y est associée. On peut se demander, toutefois, si, comme l'affirme la Vietnamienne, il est plus facile de « tourner la page » quand le retour est impossible. Pour cette dernière, il n'y a pas de doute à ce sujet : « ça m'a donné une bonne leçon de réussite parce qu'on pensait qu'on n'avait pas le choix. Ça nous donnait moins d'options. La seule option c'est de réussir [...] On était chanceux dans notre malchance. On pouvait plus retourner ».

Le récit de la réfugiée palestinienne est particulièrement bouleversant à cet égard. Nous avons vu à quel point elle est coincée dans sa situation : coincée entre le désir de retourner et l'impossibilité réelle de retourner, entre l'incapacité de décider de s'installer à demeure au Québec et le désir que son fils appartienne à la société québécoise, entre la volonté familiale (ce qui doit être fait) et ses besoins individuels. Mais elle ne peut même pas y penser tellement cela ne fait pas partie de son cadre de référence. « Ce que je veux, ce que j'aime, n'est pas du tout pris en considération. Même ce que ma mère veut [...] Nous, c'est ce que les circonstances nous dictent là. On a toujours vécu comme ça à cause de qui on est et c'est comme ça qu'on sait comment vivre ».

Sa conception de l'identité palestinienne est absolue et son imaginaire de la Palestine très idéalisé. « Ça peut pas être une situation plus précaire et plus pire que la Palestine à cause de l'occupation israélienne. Pis ça ne peut pas être mieux que ça parce que t'es dans ce rêve, dans cet imaginaire que tu t'es construit dans ta tête, et là, tu es là » (lors de son voyage en Palestine).

Il nous a semblé que, pour elle, renoncer au retour serait comme une trahison face à sa famille (parents et grands-parents) et à la cause qu'ils défendent depuis maintenant 60 ans. « On n'a pas les outils de couper ce lien et de dire, ça y est, on s'installe ici [...] (longue hésitation). On peut pas le faire. C'est trop! On peut pas le faire ».

Lorsque nous examinons l'expérience de ces huit femmes réfugiées, nous sommes en mesure de constater que le deuil est un passage essentiel pour en arriver au bien-être dans la société d'accueil. En ce sens, on pourrait dire que fermer une porte aide à ouvrir la suivante. Pourquoi certaines femmes arrivent-elles à franchir cette étape et d'autres pas?

5.1.6 L'importance des enfants, tant dans la décision de s'exiler que dans l'enracinement dans la société d'accueil

À travers plusieurs récits, nous avons été à même de constater que les enfants occupent une place très importante chez les femmes réfugiées. Sans dire qu'elles s'exilent uniquement à cause des enfants, il est clair que cela joue beaucoup dans la décision de partir. Elles souhaitent un « avenir meilleur », non seulement pour elles-mêmes, mais, surtout, pour leurs enfants. Pour ce faire, elles acceptent beaucoup de sacrifices et elles encourent parfois des risques qu'elles n'auraient peut-être pas pris s'il n'y avait pas eu l'enjeu de la sécurité des enfants.

C'est sans surprise que l'on peut constater qu'il y a souvent une projection sur les enfants de leur aspiration à une meilleure qualité de vie (ex-Yougoslave, Roumaine). « Pour les jeunes qui arrivent, on a vraiment des possibilités. Ça, je trouve ça merveilleux. Ils vont finir leurs études; ils vont avoir leurs diplômes et tout va se dérouler bien » (ex-Yougoslave). Cette attitude est souvent accompagnée d'une projection du désir de citoyenneté sur les enfants comme si ça ne leur était pas vraiment accessible à elles (Rwandaise, Palestinienne). « Je tiens à ce qu'elle ait un chez-elle. Je ne veux pas qu'elle ait ce sentiment-là de n'appartenir nulle part. J'ai hâte de savoir, qu'elle me dise ce qu'elle gagne là-dedans et que moi je n'ai pas connu » (Rwandaise).

Les propos de la réfugiée rwandaise et, dans une moindre mesure, de la réfugiée algérienne, sont éloquents pour démontrer comment le fait de donner naissance à un enfant au Québec a changé leur vision de la citoyenneté et leur sentiment d'appartenance et de citoyenneté.

Quand j'étais seule, mon but, pourquoi je travaillais, c'était pour gagner ma vie. Je me posais pas la question que (hésitation) si je suis en train de travailler ici, je suis en train d'enrichir la société. Je me voyais comme un individu et non pas comme une partie. Alors que maintenant, oui. Ah oui! (Rwandaise).

On peut voir à travers son récit comment cet événement a changé sa vie et son rapport au monde. Le fait que son conjoint soit Québécois d'origine a pu jouer partiellement dans la

situation. Mais cela n'est pas le seul facteur puisque l'Algérienne abonde dans le même sens alors que le père de son fils n'est pas Québécois. « C'est mon lien avec le Québec qui est définitivement soudé. Si j'avais des doutes à une époque, depuis qu'il est né, j'en ai plus ».

Les propos de la réfugiée chilienne nous permettent de voir que cet enracinement peut venir beaucoup plus tard puisqu'il est maintenant clair pour elle que la présence de ses enfants et petits-enfants au Québec assure qu'elle est ici pour toujours.

5.1.7 L'exil comme passage vers l'âge adulte et l'émancipation de la femme

Le récit de la réfugiée vietnamienne est intéressant pour mettre en évidence comment l'obligation de s'exiler a constitué une formidable opportunité d'émancipation pour la jeune fille qu'elle était. En effet, rappelons qu'elle vivait dans un milieu très strict, sous la protection de ses parents. Elle cite deux exemples. Quand elle était chez les Guides, même lorsqu'elle allait au camp, elle devait revenir dormir à la maison le soir. Même à l'adolescence, il lui était interdit de parler aux garçons vietnamiens et, encore moins, aux GI américains. Il n'est pas surprenant qu'elle n'ait pas voulu s'exiler en France, là où ses sœurs aînées s'étaient installées. Cela aurait signifié de se placer sous leur autorité. Comme elle le dit clairement : « je voulais être autonome ».

Ces préoccupations expliquent peut-être « l'innocence » et l'absence de caractère dramatique de son récit malgré les difficultés rencontrées lors de sa fuite. Pour elle, l'exil a été l'occasion de quitter un système patriarcal puissant et de s'émanciper comme femme, ce qu'elle n'aurait pu faire si elle était restée dans son pays bien installée dans le mode de vie traditionnel. « [...] si j'étais encore au Vietnam et que mes parents étaient encore là, je serais comme cela ».

Vu sous cet angle, l'exil apparaît comme une porte ouverte vers la liberté. liberté acquise non seulement face à un système politique oppresseur mais face à une culture traditionnelle limitant le développement de l'autonomie de la femme. Cette liberté peut constituer le socle sur lequel peut s'appuyer par la suite l'exercice de la citoyenneté.

5.2 Le retour au cadre théorique

Nous retournons maintenant à notre cadre théorique afin de mettre en perspective les résultats de la recherche avec celui-ci. Rappelons d'abord que notre cadre a été élaboré en fonction de trois grandes dimensions inter-reliées : la citoyenneté comme telle avec ses composantes, le temps (de la migration) et l'espace (de citoyenneté)¹³⁷.

5.2.1 La citoyenneté

5.2.1.1 Les droits

Les propos des femmes réfugiées montrent le cheminement de leurs droits en fonction des deux scénarios possibles qui prévalaient dans leur pays d'origine. Par la suite, le cheminement est identique.

Ou bien elles possédaient des droits relativement élaborés et les événements perturbateurs qui sont survenus ont provoqué la perte de l'ensemble de ces droits (Chilienne, ex-Yougoslave). Ou bien elles ne possédaient que très peu de droits et la perte a été beaucoup moins sévère (Roumaine). Mais, dans tous les cas, la perte des droits civils a été vécue de façon importante, entraînant la peur pour leur sécurité et pour leur vie.

Sauf exception, la vie dans les pays de transit traversés n'a pas apporté de véritables gains au plan de leurs droits, sauf qu'elles ont pu y trouver une relative sécurité. L'arrivée dans la société d'accueil a entraîné une avancée automatique de leurs droits civils, puis de leurs droits sociaux. Quant aux droits politiques, c'est lors de l'obtention de la citoyenneté que cette avancée s'est concrétisée.

En ce qui concerne la perception de leurs droits maintenant, en règle générale, elles considèrent avoir les mêmes droits que les personnes nées ici, sauf les deux femmes d'origine arabe qui mentionnent des réserves à ce sujet.

¹³⁷ Ces interrelations entre les dimensions font en sorte qu'il y aura inévitablement des répétitions dans la discussion des résultats, que nous commencions par l'une ou l'autre dimension.

5.2.1.2 L'identité et l'appartenance

La multiplicité des définitions identitaires

Rappelons que Helly, Lavallée et Mc Andrew (2000) considèrent que le concept d'identité se définit simultanément par l'identité nationale ou collective d'une communauté politique et par les identités particulières des individus qui la composent.

L'examen des récits sur les aspects identitaires permet de voir les transformations qui s'effectuent dans le sens de l'appartenance à la société d'accueil. Ces transformations apparaissent fort différentes selon la façon dont les femmes réfugiées se définissent (exemples : Vietnamienne, Canadienne d'origine africaine. Québécoise et Montréalaise à la fois, etc.)¹³⁸. Non seulement les femmes réfugiées se définissent de manière très diversifiée entre elles mais, en plus, elles se définissent simultanément de plusieurs façons. ce qui confirme l'existence d'identités multiples ou hybrides (Labelle et al., 2007, p.109-110). Ces différentes identités sont liées à des appartenances identitaires particulières entrant en relation avec l'identité collective valorisée. En regard de l'identité collective, mentionnons que la question de la langue est l'aspect culturel qui a retenu le plus l'attention et, fait à noter, ce sont principalement des réfugiées qui n'en possédaient pas l'usage avant d'arriver qui ont insisté sur l'importance de parler le français (Roumaine, Chilienne, Vietnamienne).

En ce qui concerne le lieu du chez-soi, il varie beaucoup d'une femme à l'autre et lui aussi se manifeste simultanément à plusieurs niveaux en fonction des attaches identitaires et territoriales. En effet, certaines femmes s'identifiant au Québec reconnaissent vivre différents niveaux d'appartenance simultanément : l'État, la ville. le quartier (Algérienne, Rwandaise, Chilienne).

C'est sans surprise que nous constatons que les réponses sur le lieu du chez-soi témoignent de la dualité Canada-Québec dans la façon de définir l'identité collective de la société d'accueil. Entre celles qui définissent clairement leur chez-soi au Canada ou bien au Québec, on note

¹³⁸ Voir la section 4.2.7 présentant les résultats pour l'ensemble des femmes réfugiées.

que certaines réfugiées sont dans l'ambivalence. La Vietnamienne dit : « Je suis au Québec qui est au Canada ». La Roumaine se sent à 80 % Québécoise mais « le Canada est un grand pays » plus sécuritaire. La Palestinienne a voté pour le OUI au référendum de 1995 mais elle s'est présentée comme candidate aux élections fédérales (pour un parti fédéraliste). Elle valorise l'identité québécoise pour son fils mais se sent très fière d'avoir le passeport canadien 139.

En définitive, il ressort plusieurs types de configurations identitaires :

- une identité canadienne et un chez-soi au Canada (ex-Yougoslave);
- une identité québécoise et un chez-soi au Québec (Algérienne, Rwandaise);
- une identité québécoise et un chez-soi au Canada (Roumaine);
- une identité du pays d'origine et un chez-soi au Canada (Vietnamienne);
- une identité du pays d'origine et un chez-soi dans divers pays (Palestinienne);
- une double identité « femme immigrante-pays d'origine » avec un chez-soi au Québec (Chilienne) ou encore « Canadienne-Africaine » avec un chez-soi au Canada.
 Cette dualité identitaire est assumée de manière très révélatrice par la réfugiée chilienne lorsqu'elle fait état de son désir de voir ses cendres dispersées à la fois au Québec et au Chili.

Il apparaît donc, dans le discours des femmes réfugiées, deux notions identitaires qui sont valorisées simultanément :

- <u>l'identité-résidence</u> c'est-à-dire le lieu où l'on vit, où l'on se sent bien, où l'on se sent en sécurité, où l'on a des droits, où l'on est chez soi. (Celle-ci apparaît souvent liée à l'identité collective de la société d'accueil);
- <u>l'identité-racine</u> c'est-à-dire le lieu d'où l'on vient, d'où l'on a ses plus lointains souvenirs, ses références culturelles, des coutumes intégrées à son mode de vie, certaines façons de penser, etc. (Celle-ci apparaît souvent liée aux identités particulières en lien avec le pays d'origine).

¹³⁹ Cette dualité identitaire existe aussi chez bon nombre de Québécoises et de Québécois d'origine.

Les femmes interrogées insistent sur l'une ou l'autre dimension mais il n'y a pas de renoncement à leur culture d'origine. On peut donc dire que ces femmes sont d'ici et d'ailleurs à la fois dans le sens où elles conserveront toujours une part d'elles-mêmes, de leur culture, de leur histoire, de leurs traditions, etc. Elles considèrent même comme très important de garder une partie de leur identité liée à leur origine. Tour à tour, elles parlent de l'intérêt du mélange des cultures (Congolaise), de l'importance de conserver sa langue et de ne pas oublier d'où l'on vient (ex-Yougoslave), de la joie de raconter son histoire à sa fille et du désir de lui faire connaître l'Afrique un jour (Rwandaise), du fait qu'elle sera toujours Africaine (Congolaise) ou encore que « ça coule en dedans » (Chilienne).

Il y a donc une médiation à faire par chacune entre la culture d'origine et la culture de la société d'accueil. La réfugiée ex-Yougoslave exprime cette idée à travers la notion de compromis :

J'ai essayé d'avoir l'esprit ouvert, de m'adapter aux réalités d'ici, essayé de trouver un compromis entre ma culture, ma pensée et les gens d'ici. Comprenez-vous? Il faut toujours garder une partie de nous-mêmes telle qu'elle est; l'autre partie. il faut s'adapter au milieu où on est bien accueillie, pour être utile, pour être fonctionnelle, pour se sentir bien.

On pourrait penser que, si la question identitaire était étudiée sur une base longitudinale, nous serions en mesure de constater les changements qui peuvent survenir chez les femmes réfugiées selon le temps plus ou moins long passé au Québec car l'on peut supposer que ces identités sont loin d'être figées et qu'elles continuent à se transformer avec les ans.

5.1.2.3 La participation civique

Les femmes réfugiées s'impliquent de manière significative dans des activités de participation civique qu'elles soient civiles ou politiques. Cela leur permet de rencontrer des gens, de connaître et de comprendre la société d'accueil, de pratiquer la langue, d'établir des contacts pour éventuellement se bâtir un réseau social et créer des amitiés, d'avoir une emprise quelque part et de contribuer à changer des choses.

La participation civile

Pour la moitié des femmes rencontrées, l'implication dans la société civile est très importante. À l'exception de la Vietnamienne, toutes les femmes réfugiées investissent du temps dans des organismes de tous genres : milieu scolaire, groupes de femmes, organisations à caractère interculturel ou venant en aide aux personnes immigrantes, groupes communautaires. Pour certaines personnes telles la Palestinienne et la Rwandaise, cette implication est relativement récente. En ce qui concerne la Chilienne et la Congolaise, ce type d'implication remonte même à la période précédant leur arrivée au Québec.

On peut voir l'importance qu'elles accordent à ce type d'activités dans le schéma suivant tracé en fonction de leur implication concrète dans des activités de la société civile.

Figure 5.1 : Importance accordée à la participation civile

Vict.	Roum.	Rw.	Pal.	Cong.	ex-Youg. Alg.	Chi.
						++

La participation politique

L'implication politique des femmes réfugiées se mesure par la participation à des partis politiques, la participation à des mouvements politiques ou à des manifestations et par le dépôt de sa candidature à des élections. On peut voir dans le schéma qui suit l'importance que les réfugiées accordent à la participation politique à partir de leur implication concrète en ce domaine.

Figure 5.2 : Importance accordée à la participation politique



Il apparaît que trois des huit femmes réfugiées sont très actives en politique. On peut établir un lien entre la scolarité des femmes et leur implication politique. En effet, plus elles sont scolarisées (formation universitaire), plus elles sont concernées et impliquées politiquement (Chilienne, Algérienne. Palestinienne). La réfugiée rwandaise apparaît en processus de changement à ce niveau. En effet, elle est très scolarisée mais elle s'intéresse à la politique depuis trois ans seulement, soit depuis la naissance de sa fille. Inversement. moins elles sont scolarisées, moins elles sont concernées et impliquées politiquement (Roumaine, ex-Yougoslave, Congolaise).

Par ailleurs, la Vietnamienne fait figure d'exception puisqu'elle est très scolarisée mais qu'elle ne s'est jamais impliquée en politique.

5.2.2 Le temps

Le tableau 5.1 permet d'effectuer un retour à la dimension temporelle de la trajectoire migratoire et aux différentes étapes qui la composent, soit l'exil. l'accueil, l'installation et la citoyenneté. Nous allons pouvoir comparer la réalité vécue par les femmes réfugiées au cours de ces différentes étapes avec la situation décrite dans notre cadre théorique.

Tableau 5.1 : Comparaison entre les éléments du cadre théorique et le vécu des femmes réfugiées rencontrées selon les étapes de la trajectoire migratoire

Étapes	Situation des personnes réfugiées	Vécu des femmes réfugiées rencontrées
Exil	Vécu d'insécurité, de violence, etc. Sans maîtrise sur leur situation (période d'attente) Rupture des liens territoriaux, sociaux, etc.	Plusieurs menacées personnellement Urgence de partir Passent par un pays de transit (absence de droits)
	Recherche d'une terre d'accueil (sécurité) et d'un meilleur avenir pour les enfants	Pays d'accueil n'est pas un véritable choix (peu d'information mais perception positive)
Accueil	Besoins de base à combler (logement, nourriture, vêtements) Nouveaux repères à se définir	Sentiment d'être perdue. de repartir à zéro Nouveaux repères sur tous les plans (différences culturelles, aménagement de l'espace. climat, vie quotidienne).
Installation	Recherche d'une place dans la société d'accueil: - l'apprentissage de la langue - l'obtention d'un emploi - la compréhension des codes culturels - la création d'un réseau social - la participation Développement de stratégies d'insertion-citoyenneté	Obstacles divers: psychologiques, professionnels, linguistiques, culturels, relationnels, financiers Reconnaissance de droits sociaux à l'arrivée est appréciée Peu de soutien de la part des organismes d'accueil (soutien de la famille et des amis) Mise en œuvre de stratégies diverses
Citoyenneté	Possession et exercice des droits (civils, politiques, sociaux et culturels)	Citoyenneté = 1) les droits, 2) l'appartenance, 3) la participation Très majoritairement, elles ont le sentiment d'être citoyennes et d'avoir les mêmes droits que les autres
	Transformation de l'identité et développement d'un sentiment d'appartenance à la société d'accueil	Plusieurs identités simultanément Dualité entre identité-racine et identité- résidence (compromis entre les deux) Dualité quant à l'identité collective: Canada vs Québec Certaines ont plusieurs chez-soi simultanément Importance de la défense de la langue française pour plusieurs
	Activités de participation civique	Implication active pour la plupart

Comme nous pouvons le voir, la réalité vécue par les femmes réfugiées rencontrées concorde avec les éléments identifiés dans notre cadre théorique en fonction des différentes étapes. Toutefois, quelques éléments nouveaux apparaissent, comme le fait que le pays-refuge ne constitue pas toujours un véritable choix, le peu de soutien accordé par les organismes d'aide aux réfugiés, l'appréciation qu'elles font des droits sociaux qui leur sont accordés après leur arrivée, la simultanéité des identités et des lieux du chez-soi, la dualité Canada-Québec dans l'identification à la société d'accueil, l'importance de la langue française comme marqueur de l'identité collective québécoise.

5.2.3 L'espace

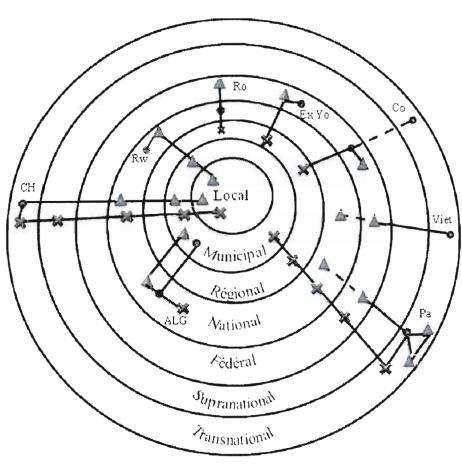
Nous avons expliqué précédemment la dimension spatiale de notre recherche c'est-à-dire l'existence de divers niveaux de citoyenneté qui se superposent les uns sur les autres (du local au transnational). Le schéma qui suit présente la façon dont les femmes réfugiées définissent présentement leur citoyenneté en fonction de ces niveaux. Il localise leur définition identitaire, le lieu de leur chez-soi ainsi que les activités de participation civique exercées.

Il est à noter que ce schéma ne prend pas en compte les droits puisque ceux-ci sont déterminés pratiquement de la même manière pour toutes¹⁴⁰. En effet, elles ont des droits aux niveaux canadien (fédéral), québécois (national) et municipal¹⁴¹. En plus, celles qui ont une double citoyenneté ont des droits transnationaux, c'est-à-dire dans un autre pays.

¹⁴⁰ Nous ne les avons pas intégrés par souci de ne pas alourdir le schéma.

¹⁴¹ Il n'y a pas de droits spécifiques attitrés aux niveaux local, régional et supranational.

Figure 5.3 : Définitions identitaires, lieux du chez-soi et participation civique en lien avec les niveaux de citoyenneté



Légende Identité Chez-soi A Participation civique Ambivalence — —

Quand on analyse ce schéma, on constate que :

 pour les réfugiées chilienne et palestinienne, la citoyenneté traverse la plupart des niveaux, en particulier par l'exercice d'activités de participation civique;

- pour quatre réfugiées (Chilienne, Congolaise, Vietnamienne et Palestinienne), le niveau transnational de citoyenneté est présent, celui-ci exprimant essentiellement le lien avec le pays d'origine, principalement au plan de la définition identitaire 142;
- la dualité Canada-Québec se manifeste puisque le niveau fédéral (Canada) est mentionné par cinq femmes alors que le niveau national (Québec) par six d'entre elles; c'est donc dire que pour plusieurs femmes les deux niveaux sont importants;
- la citoyenneté de proximité (niveaux local, municipal, régional) est importante pour sept femmes sur huit, principalement pour le lieu du chez-soi et la participation civique;
- la localisation du chez-soi est multiple pour cinq femmes réfugiées car elle se situe à deux ou trois niveaux à la fois.

Il apparaît donc que la « superposition de citoyenneté » dont parlait Heater (1990) est validée auprès des femmes réfugiées rencontrées. La réalité apparaît donc comme fort complexe. En effet, les lieux du chez-soi sont multiples et la localisation des définitions identitaires est variée. Quant aux manifestations de participation civique, bien qu'elles se concentrent aux niveaux « micros » (local, municipal et régional), il apparaît que, pour certaines femmes, il s'agit d'une dimension tout à fait transversale.

5.3 Les réponses aux questions de recherche

Nous allons maintenant revenir à notre questionnement de recherche pour voir comment les données recueillies lors de l'enquête apportent un éclairage ou une réponse à nos interrogations. Rappelons d'abord notre question : « Comment la trajectoire migratoire de femmes réfugiées au Québec interagit-elle avec leur expérience de la citoyenneté? »

Notre hypothèse était que le vécu des femmes réfugiées aux différentes étapes de leur trajectoire migratoire influence leur expérience de la citoyenneté.

Dans le cas de la réfugiée palestinienne, la localisation du chez-soi montre à la fois ses attaches combinées à la Palestine et au Liban ainsi qu'une ambivalence Canada-Québec en tant que société d'accueil.

Et nous poursuivions aussi les objectifs de recherche suivants :

- Comprendre le sens qu'elles donnent à la citoyenneté et vérifier si elles ont le sentiment d'être « citoyennes »;
- Connaître les obstacles rencontrés tout au long de leur trajectoire migratoire en regard de leurs droits, de leur identité et de leur participation civique et, en contrepartie, les avancées obtenues en regard de ces mêmes dimensions;
- Savoir les stratégies qu'elles ont utilisées;
- Vérifier si l'obtention du statut de « citoyenne » a transformé leur réalité.

Nous commencerons d'abord par répondre aux questions sous-jacentes à nos objectifs de recherche.

5.3.1 La perception et le sentiment de citoyenneté

Les femmes réfugiées ont diverses perceptions de la citoyenneté. Tout d'abord, elles la perçoivent en lien avec les droits : la sécurité, la liberté d'aller et d'agir, le droit d'avoir des droits, le droit de vote, etc. Mais il s'agit aussi d'être reconnue et d'avoir un pays à soi pour lequel on ressent un sentiment d'appartenance. Enfin, cela signifie de participer et d'être impliquée dans la communauté pour faire avancer les choses.

Quant au sentiment de citoyenneté, celui-ci fait référence au fait d'avoir les mêmes droits que les autres, au sentiment d'être respectée, écoutée et de faire partie intégrante de la société. La très grande majorité des femmes ont le sentiment d'être citoyennes mais certaines expriment des réserves comme la réfugiée congolaise dont la couleur de la peau l'empêche de se sentir comme les Québécoises et la réfugiée palestinienne pour qui il s'agit davantage d'un désir¹⁴³. D'autres retrouvent ce qu'elles ont vécu dans leur pays d'origine (Chilienne, ex-Yougoslave). Pour la Roumaine, l'idéal de citoyenneté, c'est ici, alors que la Rwandaise ressent davantage ce sentiment depuis la naissance de son enfant.

¹⁴³ Les deux femmes arabes mentionnent qu'il n'en est pas de même pour tous les arabes ou musulmans puisqu'elles considèrent que les droits civils de certains sont menacés.

5.3.2 Les obstacles rencontrés et les avancées

Nous avons eu l'occasion de parler amplement des difficultés rencontrées par les femmes réfugiées dans leur pays d'origine et dans les pays de transit traversés. Nous allons insister ici sur les obstacles qui se sont présentés dans la société d'accueil. Plusieurs des obstacles mentionnés rejoignent ceux qui avaient été identifiés dans la section portant sur l'état de la question, c'est-à-dire la langue, l'insertion au travail, les difficultés psychologiques liées aux traumatismes vécus, les longs délais de réunification des familles.

Toutefois, certains obstacles sont nouveaux pour nous:

- les difficultés relationnelles dans l'établissement de liens avec les gens nés ici : elles parlent d'une certaine distance dans les relations, de la période de temps nécessaire pour établir une relation d'amitié qui serait plus longue ici que dans leur pays d'origine, ou encore de la difficulté à entrer dans l'intimité du foyer des Québécoises et des Québécois;
- les difficultés à faire leur place ici en tant que Québécoises : certaines mentionnent qu'on leur rappelle souvent leur statut d'immigrante ou bien qu'elles sentent peser sur elles le poids des préjugés face à la femme arabe;
- les regroupements de personnes immigrées dans des espaces à concentration monoethnique et multiethnique qui ne facilitent pas leur insertion dans la société d'accueil : ce type de regroupement ne servirait pas bien les personnes réfugiées puisque l'absence de contacts avec des gens d'ici ne leur permet pas de comprendre la culture de la société d'accueil et de créer des liens;
- les difficultés culturelles principalement liées à l'éducation des enfants et à la vision des rôles parentaux : trois femmes ont parlé de cette question et une a souhaité un soutien des familles à ce niveau.

C'est avec une certaine surprise que l'on constate que la moitié des femmes réfugiées disent n'avoir reçu l'aide d'aucun organisme ou association lors de leur installation au Québec et qu'elles ont dû s'appuyer uniquement sur leur famille et leurs amis.

Les principales avancées liées à leur arrivée ici se ressemblent sensiblement. Elles mentionnent d'abord la sécurité, la liberté, la paix, le fait d'avoir des droits, etc.

Ensuite, plusieurs insistent sur le fait d'avoir une appartenance quelque part et un statut de citoyenne « en règle », des papiers officiels, un passeport, etc.

Enfin, on peut déduire des récits que la projection vers un avenir meilleur, pour elles-mêmes, et surtout pour leurs enfants, constitue la principale avancée de leur exil et de leur enracinement au Québec. D'ailleurs, une seule femme pense à quitter le Québec.

5.3.3 Les stratégies d'insertion-citoyenneté

Rappelons que Vatz Laaroussi (2001) a identifié quatre stratégies d'insertion-citoyenneté utilisées par les familles immigrantes pour faire leur place au Québec¹⁴⁴. Voyons maintenant si les femmes réfugiées rencontrées s'inscrivent ou non à l'intérieur de ces stratégies.

1) Stratégies de compétition: Il nous semble que les réfugiées roumaine et vietnamienne s'inscrivent dans une telle stratégie car elles sont à la recherche d'une citoyenneté fonctionnelle et rentable au plan économique. Toutes deux ont manifesté une grande motivation à « réussir ». Par exemple, la Vietnamienne a raconté comment elle avait fait du porte-à-porte à son arrivée pour se trouver du travail comme secrétaire. Elles n'ont pas hésité à suivre des cours de formation pour se garantir un meilleur emploi. En dehors de la famille, pour l'essentiel, elles investissent leurs énergies dans leur travail. Elles visent la réussite au plan socio-économique et l'ont atteinte à plusieurs égards puisqu'elles sont propriétaires et semblent avoir des conditions de vie très confortables. Enfin, elles ne sont pas impliquées dans leur milieu, ou alors, vraiment très peu, comme dans le cas de la Roumaine.

_

¹⁴⁴ La description a été présentée à la section 1.2.2.9.

- 2) Stratégies de réseaux : Les réfugiées rwandaise et ex-yougoslave s'inscrivent davantage dans des stratégies relationnelles car elles accordent une très grande importance à l'établissement et au maintien de réseaux diversifiés à travers toutes les sphères de leur vie (famille, collègues de travail ou de bénévolat, voisins, communauté d'origine, gens du Québec, etc.). Ces réseaux sont établis à des fins d'ancrage, de soutien affectif ou utilitaire, d'implication sociale, etc.
- 3) Stratégies de promotion des différences: Dans cette stratégie, la personne valorise sa différence qu'elle perçoit comme « un plus » et elle en fait la promotion. On pourrait penser que la réfugiée congolaise agit dans une telle perspective. Elle a insisté beaucoup sur sa différence (la couleur de sa peau) qui la rendait irrémédiablement à part des autres, sur la richesse d'être entre deux cultures et sur son « âme africaine ». Elle a mentionné aussi la grande ouverture et la simplicité des Africains dans les relations interpersonnelles ainsi que la solidarité familiale dont ils font preuve en s'occupant de leurs parents âgés, deux aspects de sa culture qu'elle valorise beaucoup et qu'elle considère comme moins présents dans la culture québécoise.
- 4) <u>Stratégies collectivistes</u>: La réfugiée palestinienne a reconnu spontanément que ses préférences personnelles disparaissaient derrière les décisions familiales et que celles-ci étaient influencées par l'histoire collective du peuple palestinien. Nous avons vu à quel point la communauté d'origine joue un rôle de référent identitaire de première importance pour elle et que les rapports entretenus par sa famille avec la société d'accueil sont des rapports d'extériorité.

Nous constatons donc que la typologie développée par Vatz Laaroussi pour décrire les stratégies d'insertion-citoyenneté utilisées par les familles immigrantes est tout aussi pertinente pour décrire celles utilisées par les femmes réfugiées au plan individuel. Toutefois, nous croyons opportun d'ajouter une catégorie :

5) Stratégies de participation civique: Les réfugiées chilienne et algérienne ont développé des stratégies de participation civique (civile et politique) afin de s'insérer dans la société québécoise et d'exercer une citoyenneté active. Pour elles, cette implication a un caractère essentiel car elle leur permet d'avoir une emprise quelque part et de contribuer à changer des situations. Le fait de travailler dans le milieu associatif est un avantage car cela les amène à rester vigilantes face aux droits et aux acquis sociaux. Leur engagement les a conduites à développer de nombreux réseaux mais, dans leur cas, nous sommes d'avis qu'il s'agit davantage d'un impact de la stratégie utilisée que de la stratégie elle-même.

Il serait intéressant lors d'une recherche ultérieure de poursuivre la validation de ces stratégies auprès d'autres femmes réfugiées et de vérifier quels autres types de stratégies pourraient émerger.

5.3.4 Les changements survenus après l'obtention de la citoyenneté

L'obtention de la citoyenneté n'est pas perçue de la même manière chez toutes les femmes réfugiées. Ce qui a changé dans leur vie diffère de l'une à l'autre.

Les deux femmes qui ont manifesté être encore aux prises avec des sentiments de peur ont cité « la sécurité ». Par ailleurs, celles qui ont nommé « l'appartenance à un pays » avaient toutes perdu le leur, dans le sens où elles ne pouvaient pas véritablement y retourner.

Tableau 5.2 : Changements survenus suite à l'obtention de la citoyenneté

Appartenance à un pays Victnamienne Palestinienne Ex-Yougoslave	Sécurité	Rwandaise Roumaine
Droit de vote	Passeport	
Chilienne Algérienne Palestinienne ex-Yougoslave		Chilienne Congolaise Algérienne Palestinienne Victnamienne

Comme on peut le voir, le droit de vote et la détention du passeport canadien, avec tous les avantages qui leur sont liés, sont les aspects les plus appréciés à la suite de l'obtention de la citoyenneté canadienne.

5.3.5 Le lien entre la trajectoire migratoire et l'expérience de la citoyenneté

En réponse à notre question de départ qui était : « Comment la trajectoire migratoire des femmes réfugiées au Québec interagit-elle avec leur expérience de la citoyenneté »?, nous pouvons dire que notre hypothèse de départ est vérifiée. Il existe un rapport entre la trajectoire migratoire de la femme réfugiée et son expérience de la citoyenneté.

Ce rapport est unique puisqu'il est tributaire, non seulement des faits vécus, mais aussi de la résonance interne de ces événements ainsi que des mécanismes de défense et des stratégies développés par la personne pour s'adapter à la situation et prendre sa place dans son milieu d'accueil.

Ce rapport est influencé par divers facteurs dont :

- l'âge de la réfugiée à son arrivée;
- l'histoire familiale et le mode de vie antérieur dans le pays d'origine;
- le maintien de l'adhésion à des valeurs et à la culture d'origine et l'ouverture aux valeurs et à la culture de la société d'accueil;
- les traits de caractère de la personne (sensibilité, adaptation, insécurité, etc.);
- le contexte de la migration et son impact sur la personne;
- l'expérience de la citoyenneté vécue dans le pays d'origine ou de transit.

Chaque histoire est singulière et, comme nous avons pu le voir, le récit de chacune de ces femmes réfugiées montre diverses façons de penser, de ressentir et d'exercer leur citoyenneté. En ce sens, on peut donc parler de « citoyenneté plurielle ».

5.4 Une typologie de la citoyenneté des femmes réfugiées

Dans la foulée de ce qui précède, nous pouvons nous avancer à constituer une typologie de la citoyenneté des femmes réfugiées. Rappelons que l'objet de la typologie « n'est pas de classer les personnes, mais d'élaborer la logique des relations abstraites qui permet de mieux comprendre les comportements et les discours observés et donne une nouvelle intelligibilité aux interactions sociales » (Schnapper, 1999, p. 113-114). Par ailleurs, il faut prendre garde à l'effet pervers d'une typologie qui donne toujours une image statique de la réalité¹⁴⁵.

Notre typologie porte donc sur le rapport des femmes réfugiées à la citoyenneté. À partir des données de l'enquête, nous avons identifié cinq types : la militante, la « minimaliste », la sociable, la différente et l'éternelle migrante. Essentiellement, ces types ont été construits en référant aux composantes de la citoyenneté (droits, identité-appartenance, participation) ainsi qu'à l'obtention du statut.

Citoyenneté critique et engagée (la militante)

Pour la militante, l'exercice de la citoyenneté consiste à revendiquer des droits ou à défendre le respect de ceux qui sont déjà acquis, ou encore à œuvrer en faveur de changements sociaux ou politiques dans le pays d'accueil mais, possiblement aussi, dans son pays d'origine si elle y est restée fidèle. L'exercice de la citoyenneté se fait par la participation civique, incluant souvent les deux dimensions, politique et civile. La militante peut être une personne très scolarisée mais, chose certaine, elle est toujours très politisée, cet intérêt venant souvent de son mode de vie dans son pays d'origine et/ou de l'influence des membres de sa famille proche. Il peut arriver que cet engagement se manifeste aussi dans le cadre de son travail ce qui renforce encore davantage sa conscience des problèmes sociaux et l'impact de son action.

¹⁴⁵ Aucun type ne se retrouve de manière absolue dans la réalité.

Citoyenneté par l'obtention du statut et les droits afférents (la « minimaliste »)

Pour la « minimaliste », avec le statut viennent la sécurité recherchée et la reconnaissance nécessaire pour avoir le sentiment de faire partie de la société d'accueil. La possession de droits est considérée comme suffisante pour avoir sa place. Même si elle n'a pas à s'en prévaloir, le fait d'avoir des droits grâce à l'obtention d'une citoyenneté nationale est une réussite en soi. Il existe un souci de contribuer à la société et de redonner un peu de ce qu'elle a reçu. Le travail et la réussite matérielle peuvent être importants et très valorisés. C'est souvent dans cette sphère de la vie que la « minimaliste » investit une grande partie de ses énergies.

Citoyenneté par l'appartenance à des réseaux sociaux (la sociable)

Pour la sociable, il s'agit plutôt d'exercer sa citoyenneté à travers la création et le maintien de divers réseaux sociaux. C'est dans la sphère relationnelle qu'elle trouve sa place dans la société d'accueil et qu'elle éprouve un sens d'appartenance. Les lieux de cet investissement sont diversifiés : famille élargie, travail, amis, voisins, loisirs, engagement civique, etc. Ils peuvent aussi dépasser les frontières de la société d'accueil (liens transnationaux).

Citovenneté par l'affirmation et le maintien de sa différence (la différente)

Pour la différente, la citoyenneté se manifeste par l'affirmation de sa singularité et de sa différence, quelle qu'elle soit. Cela lui donne une place unique dans la société d'accueil. La dynamique « pareille-pas pareille » est très importante chez elle. Elle peut avoir tendance à valoriser sa propre culture comparée à celle de la société d'accueil et, elle peut aussi, par moments, ressentir certaines difficultés d'insertion du fait qu'elle n'est pas semblable aux membres de la majorité. Il est impératif pour elle de maintenir des liens d'appartenance avec les membres de sa communauté d'origine, qu'ils soient établis ici ou à l'étranger.

Citoyenneté utilitaire et refus de l'insertion (l'éternelle migrante)

Pour l'éternelle migrante, l'obtention du statut est importante (comme pour la « minimaliste ») car cela permet d'avoir les « papiers » officiels qui apportent de nombreux

avantages. Comme pour la différente, le maintien et l'affirmation de sa singularité sont importants, mais ce qui la différencie toutefois, c'est que l'objectif poursuivi n'est pas de s'insérer à la société d'accueil. La personne demeure de passage au plan physique ou symbolique, ou les deux à la fois. Ses attaches pour le pays « perdu » peuvent demeurer très fortes; pour elle, le retour peut constituer un rêve même s'il est souvent impossible à réaliser. Et si ce n'est pas le retour dans le pays d'attache qui est visé, le désir de partir pour vivre ailleurs est tout de même présent. Les liens avec les membres de la société d'accueil apparaissent donc comme secondaires et la citoyenneté peut être vécue de manière purement utilitaire.

Cette typologie mériterait certainement d'être validée et raffinée à travers des recherches subséquentes auprès d'autres femmes réfugiées dont les profils seraient diversifiés.

5.5 Quelques pistes d'intervention et de recherche

À ce moment-ci, nous sommes en mesure de dégager certaines pistes d'intervention et de recherche en lien avec l'insertion et la citoyenneté des femmes réfugiées ou, dans certains cas, en lien avec l'immigration en général.

5.5.1 Au plan de l'intervention

Les pistes d'intervention qui suivent s'adressent à divers acteurs : responsables politiques, intervenants sur le terrain, société d'accueil, etc. Elles sont directement connectées à la recherche. Dans certains cas, nous nous inspirons des propos de certaines femmes réfugiées; dans d'autres cas, il s'agit d'observations personnelles issues de notre expérience et/ou de notre analyse.

Ces pistes abordent divers niveaux d'intervention : les politiques d'immigration, les mesures de soutien à l'insertion, la sensibilisation de la société d'accueil et l'utilisation du récit comme outil d'intervention.

5.5.1.1 Les politiques en matière d'immigration du gouvernement fédéral

Nous avons vu, dans la section 1.2 portant sur l'état de la question, que les politiques fédérales sont pour le moins « questionnables » en matière de sélection et d'acceptation des personnes réfugiées. La réfugiée chilienne s'est montrée particulièrement sensible à cette situation. Ainsi, au lieu de resserrer les barrières à l'entrée comme il le fait présentement, le Canada devrait plutôt adopter une politique d'ouverture qui soit « généreuse » face aux personnes réfugiées en réévaluant certaines mesures en vigueur : l'entente sur « le tiers pays sûr » avec les États-Unis, le cas des personnes dont l'expulsion est sous moratoire, les temps d'attente pour les démarches de parrainage, la dépendance des femmes face à leurs parrains ou leurs conjoints, l'absence de soutien aux personnes revendicatrices du statut de réfugié, la mise en vigueur du droit d'appel, etc. De plus, le gouvernement canadien devrait réviser le projet de loi C-11 à la lumière des critiques formulées par les organismes venant en aide aux personnes réfugiées l'46.

5.5.1.2 Les mesures de soutien à l'insertion des nouveaux arrivants¹⁴⁷

En ce domaine, des mesures concrètes ont été suggérées par les femmes rencontrées : remettre sur pied le « Programme de jumelage », améliorer les services d'information, soutenir l'insertion en emploi des personnes de 40 ans et plus, renforcer l'usage du français et investir davantage dans la régionalisation de l'immigration.

- Remettre sur pied le « Programme de jumelage »

Tel que souhaité par la réfugiée congolaise, il apparaît hautement pertinent que le gouvernement du Québec remette sur pied le « Programme de jumelage » qui permettait aux nouveaux arrivants de prendre contact avec des gens d'ici, de leur parler, de découvrir la ville, de faire des activités, de développer des amitiés, de

¹⁴⁶ Conseil canadien pour les réfugiés (CCR), Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), Association d'individus à la défense du droit d'asile (AiDDA)

Les mesures proposées interpellent principalement le gouvernement du Québec en tant que responsable de l'accueil, de l'installation et de l'insertion des personnes immigrées.

prendre confiance en soi et d'aller vers les autres. Selon elle, c'était un excellent moyen de soutenir leur accueil et leur insertion dans la société québécoise.

L'expérience de la commission Bouchard-Taylor qui a sillonné le Québec en 2007 nous a démontré qu'il est urgent d'agir pour favoriser une meilleure communication et compréhension entre les gens d'ici et les nouveaux arrivants. Un programme de jumelage serait un moyen intéressant de favoriser concrètement la communication et la compréhension interculturelles.

- Améliorer les services d'information destinés aux personnes immigrées et réfugiées

Une difficulté importante rencontrée par les personnes immigrées et réfugiées est d'apprivoiser le milieu où elles vont vivre. Cela signifie, entre autres, de savoir chercher de l'aide et de savoir utiliser les ressources disponibles. La réfugiée rwandaise questionne le type d'informations qui est donné aux nouvelles arrivantes et le moment où cela est fait. « C'est sûr que tu arrives à l'Immigration, on te donne un sac en plastique comme ça plein de documentation... y a trop d'information et finalement t'es perdue ».

Elle mentionne qu'il n'est pas facile de connaître les besoins spécifiques de chaque nouvelle arrivante une fois qu'elle est installée ici. « Ils savent pas que je peux ignorer que je peux aller à la bibliothèque chercher des livres ». En contrepartie, pour les femmes immigrées, il n'est pas toujours évident de s'informer à propos d'une chose qu'elles ne conçoivent même pas qu'elle puisse exister (Info-santé dans son cas.) « Et c'est pas quelque chose de facile à penser de quelqu'un qui vient d'où je venais, que quelque chose comme ça est possible ».

Ce qu'il faut retenir de ces propos c'est l'importance que des organismes offrent des services aux personnes immigrées et réfugiées au-delà des cinq années suivant leur arrivée car d'autres besoins émergent après la période d'installation.

De plus, il serait nécessaire de sensibiliser davantage les municipalités afin qu'un plus grand nombre d'entre elles se dotent de politiques et de programmes d'accueil

spécifiques pour rejoindre les citoyennes et les citoyens issus de l'immigration qui vivent sur leur territoire.

Soutenir l'insertion en emploi des personnes de 40 ans et plus par des programmes particuliers

La question de l'insertion en emploi est un problème qui n'en finit plus d'être soulevé par les organismes intervenant auprès des personnes immigrées. Nous ne reprendrons pas toute l'argumentation maintes fois apportée à l'effet qu'il est nécessaire de reconnaître les expériences et diplômes acquis à l'étranger. À partir des propos formulés par les réfugiées ex-yougoslave et algérienne, nous voulons insister ici sur la situation des personnes de 40 ans et plus car elles vivent des difficultés encore plus importantes à ce niveau. Souvent, elles doivent apprendre la langue ce qui prend déjà quelques années. Si ces personnes doivent retourner aux études en plus, elles risquent d'arriver sur le marché du travail à 50 ans. Alors, qui va les embaucher?

Par ailleurs, il existe de nombreux organismes d'employabilité au Québec dont le mandat est d'aider les personnes immigrées dans leur recherche d'emploi. L'ex-Yougoslave pose un jugement très sévère sur ces organismes. « ... on devient juste des statistiques pour des gens qui travaillent ici, pour qu'ils gardent leurs emplois sur notre dos. J'connais personne qui a trouvé un emploi grâce à un organisme ».

Notre propre expérience sur le terrain confirme ces propos car le mandat de ces organismes est davantage d'améliorer l'employabilité des personnes (information sur le marché du travail, connaissance de ses compétences, construction de curriculum vitae, etc.) que de « placer » concrètement les personnes dans des milieux de travail. Le gouvernement du Québec devrait revoir leur mandat pour l'enrichir d'un volet « placement » et bonifier leur subvention en fonction des résultats tangibles obtenus.

- Renforcer l'usage du français

Plusieurs répondantes pensent qu'il faut promouvoir davantage l'usage de la langue française chez les personnes immigrées. Pour la Chilienne, c'est la clé pour s'insérer et trouver un emploi. Elle déplore que Montréal soit une ville où l'on utilise beaucoup trop l'anglais. La Vietnamienne va dans le même sens en regrettant l'exigence de bilinguisme pour accéder au marché du travail ce qui nuit aux personnes nouvellement arrivées. Pour sa part, la Palestinienne souligne que le fait d'offrir des services dans la langue d'origine des personnes réfugiées peut nuire à la pratique de la langue française. « Moi, ma grand-mère, elle parle le français mais. depuis qu'elle est arrivée, elle a pas eu besoin d'utiliser son français : le boucher parle arabe, le dépanneur parle arabe; quand le CLSC lui envoie une infirmière, elle parle arabe ».

Dans le même esprit, elle donne les exemples de son père et de sa tante qui travaillent dans des entreprises où les gens parlent arabe, ce qui fait qu'ils ont perdu le français appris dans les cours du COFI. Son témoignage illustre bien l'importance de promouvoir et de favoriser l'usage du français, particulièrement à Montréal où la compétition linguistique avec l'anglais est la plus forte.

- <u>Investir davantage dans la régionalisation de l'immigration afin de favoriser</u> <u>l'insertion des personnes réfugiées à la société québécoise</u>

Les réfugiées algérienne et palestinienne déplorent la concentration de personnes immigrées dans des quartiers multiethniques et dans des immeubles locatifs ou des milieux de travail à majorité ethnique. Cela nuit grandement à la socialisation avec les gens d'ici, à leur insertion et à la connaissance de la langue française. « Ils sont en train de créer des ghettos et ça va vraiment contre toute cette idée de vouloir intégrer les nouveaux arrivés » (Palestinienne). Forte de son expérience personnelle, elle va même jusqu'à favoriser que les personnes immigrées, à leur arrivée, partent en région. « Pis les gens, veut, veut pas, c'est du bouche à oreille; tel habite ici, les Grecs habitent là. les Italiens... Ça devient plus facile. Si tu sors, tu te retrouves dans

le vide ». Elle livre un vibrant plaidoyer pour l'insertion dans la société d'accueil au lieu de la vie en ghetto.

Les enfants vont pas grandir dans une société d'accueil. Ils vont grandir dans un État où les histoires de leurs parents, où l'Algérie imaginaire, où le Maroc imaginaire se retrouvent là. C'est là où ils vont grandir. Ils vont pas grandir ici, au Québec [...] Non, parce que leurs amis sont tous des Marocains, des Algériens, des Tunisiens. À l'école, c'est la même histoire. Dans les milieux de travail, c'est la même histoire. Et si tu ne peux pas parler le français, ne t'inquiète pas, on va trouver quelqu'un qui parle ta langue.

Mais ça a pas de sens. Qu'est-ce que vous allez retrouver dans une vingtaine d'années? Vous allez retrouver des [Marocains, des Algériens, des Tunisiens], des Libanais. Vous allez pas trouver des citoyens? Vous allez trouver des gens qui, peut-être, vont partir voter si on vient vraiment les amener par la main, mais, sinon. ils vont pas s'impliquer parce que ça. c'est par pour eux. Mais c'est pour qui d'abord?

Une des façons d'éviter les regroupements à concentration ethnique serait de mettre davantage l'accent sur la régionalisation de l'immigration. Comme on le sait, ce sont les personnes réfugiées qui sont dirigées vers les régions du Québec à leur arrivée. Cela impliquerait que le gouvernement du Québec investisse des ressources supplémentaires afin d'améliorer les services offerts (particulièrement au plan de l'emploi) et la rétention des personnes réfugiées en région. Il nous paraît qu'une politique plus active et déterminée de régionalisation de l'immigration est un gage d'une meilleure insertion des nouveaux arrivants à la société québécoise (apprentissage de la langue, contacts avec les Québécois d'origine, évitement des concentrations ethniques, etc.).

5.5.1.3 Le changement de la perception de la population face aux personnes réfugiées

La réfugiée algérienne a mentionné qu'il existe une perception péjorative des réfugiés par les membres de la société d'accueil. Selon elle, les gens ont la perception que « c'est eux qui sont la plus lourde charge pour la société » alors qu'ils contribuent à la construction de la société sur tous les plans.

[...] souvent, le réfugié c'est la personne qu'on n'a pas pu choisir, qui arrive on sait pas à quel niveau intellectuel. Souvent, on dit que c'est ceux-là qui sont pas obligatoirement instruits [...] C'est une perception beaucoup plus péjorative que pour les immigrants parce qu'on reconnaît à l'immigrant d'arriver avec un bagage ou des investissements, qu'il a été sélectionné sur des critères.

À l'instar de la réfugiée palestinienne, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait mener une campagne de sensibilisation auprès de la population afin qu'elle comprenne mieux les raisons de l'immigration et la réalité des personnes réfugiées. Cette campagne favoriserait certainement le rapprochement interculturel.

5.5.1.4 L'utilisation du récit comme outil d'intervention

Enfin, si nous nous situons davantage au plan du processus que du contenu, le récit de vie pourrait être utilisé comme outil d'intervention pour accompagner des femmes réfugiées dans leur processus d'insertion à la société d'accueil. En effet, nous avons constaté la richesse du matériel recueilli lors de cette enquête. Dans un processus de recherche participative mené en collaboration avec une association venant en aide aux femmes réfugiées, le contenu pourrait être utilisé pour orienter les interventions de l'association, susciter la création d'un dialogue entre les femmes réfugiées, les stimuler à agir pour améliorer leur situation en se mobilisant de manière collective, etc.

5.5.2 Au plan de la recherche

Nous croyons que la présente recherche fait émerger des pistes ultérieures de recherche. Mentionnons d'abord que nous sommes restées un peu « sur notre faim » du fait de n'avoir pu rencontrer que huit femmes réfugiées. Cela était suffisant pour la réalisation d'un mémoire de maîtrise mais cela demeure insatisfaisant pour nous qui voulons développer une connaissance plus approfondie de la réalité des femmes réfugiées. Rappelons d'ailleurs que peu de recherches ont été effectuées en lien avec la thématique de la citoyenneté. En ce sens, il y aurait intérêt à étendre cette recherche à d'autres femmes réfugiées d'origines diverses

pour continuer à « croiser » la réalité de leur trajectoire migratoire avec leur expérience de la citoyenneté.

Nous avons identifié certaines stratégies de citoyenneté utilisées par les femmes réfugiées en nous inspirant des travaux de Vatz Laaroussi sur les familles immigrantes (2001). Il serait pertinent, dans le cadre d'une recherche ultérieure de valider ces stratégies auprès d'autres femmes réfugiées et de vérifier quels autres types de stratégies peuvent exister. Nous ne pouvons prétendre avoir fait le tour de la question. Dans le même sens, nous avons élaboré une typologie de la citoyenneté des femmes réfugiées qui mériterait d'être validée et raffinée à travers des recherches subséquentes auprès d'autres femmes réfugiées dont les profils sont diversifiés.

De plus, à l'intérieur de notre échantillon, il n'y avait que trois femmes demandeuses d'asile et toutes les trois n'ont eu aucune difficulté à se faire reconnaître leur statut de réfugié par la Commission de l'Immigration. Sachant que ce n'est pas la réalité de toutes les femmes revendicatrices du statut de réfugié, il serait très approprié de poursuivre une recherche avec des femmes demandeuses d'asile qui ont connu des difficultés au plan de la reconnaissance de leur statut afin de voir si cette expérience a eu un impact sur leur sentiment de citoyenneté, de même que sur leurs pratiques et leurs stratégies.

Par ailleurs, des recherches plus spécifiques pourraient être menées sur certaines dimensions de la citoyenneté telles que l'identité et la participation civique. Ainsi, nous croyons que l'étude sur une base longitudinale de la définition identitaire permettrait de comprendre les changements qui surviennent chez les femmes réfugiées selon le temps plus ou moins long passé au Québec et l'évolution de cette caractéristique.

En ce qui a trait à la participation civique, une recherche plus pointue pourrait être réalisée auprès de femmes réfugiées engagées dans des mouvements politiques ou dans des organisations de la société civile afin de comprendre le sens de cet engagement, leurs motivations, les gains que cela leur apporte, etc.

Il serait également intéressant de connaître le point de vue des enfants de femmes réfugiées afin de voir l'impact de cette expérience sur leur propre vie.

Voilà quelques pistes de recherche pouvant intéresser des personnes désireuses de pousser plus loin la réflexion sur la citoyenneté chez les réfugiés, et sur les femmes en particulier.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons vu les réalités qui émergent des récits des femmes rencontrées ainsi que les constats qui se dégagent de l'analyse de leurs trajectoires. La recherche a permis, non seulement de valider notre cadre théorique, mais surtout de l'enrichir, tout en ouvrant sur des perspectives d'intervention et de recherche futures. Au final, notre hypothèse de recherche s'avère et nous avons pu élaborer une typologie de la citoyenneté des femmes réfugiées qui mériterait d'être validée et raffinée ultérieurement.

CONCLUSION

Aux termes de ce parcours à l'intérieur de la vie des femmes réfugiées, nous allons résumer ce qui s'en dégage.

Les études de cas nous ont permis de prendre connaissance de la diversité des trajectoires migratoires de ces femmes réfugiées. Ce qu'elles ont en commun, c'est le fait d'avoir été obligées de quitter leur pays pour des raisons de sécurité. Cette expérience de rupture et d'exil est pour chacune une expérience difficile dont certaines sont encore meurtries. Les enfants ont une importance particulière à l'intérieur de cette histoire, soit parce qu'ils augmentent la motivation à partir grâce à l'espoir de leur donner un avenir meilleur, soit parce qu'ils contribuent à l'enracinement à la société québécoise, particulièrement quand ils naissent ici. Si l'exil est un passage difficile et insécurisant pour plusieurs, pour certaines femmes il s'agit d'un passage vers l'émancipation et la liberté personnelle, liberté acquise à l'encontre des coutumes patriarcales existantes dans leur pays d'origine. Toutefois, pour d'autres il appert une difficulté à rompre avec ces coutumes, particulièrement dans la manière de vivre la relation de couple; celle-ci peut donc être une entrave à leur liberté et, par conséquent, à l'exercice de leur citoyenneté.

Dans notre cadre théorique, nous avons identifié quatre étapes à l'intérieur de la trajectoire migratoire : l'exil, l'accueil, l'installation et la citoyenneté. En parcourant ces quatre étapes, nous constatons que les fondements de la protection offerte aux personnes réfugiées « évoluent » :

- 1) exil: protection par le droit humanitaire international,
- 2) accueil : respect des droits humains par le Canada et protection des droits civils de chaque personne se trouvant sur le sol canadien,
- installation : reconnaissance de droits sociaux et soutien « humaniste » apporté par les organismes communautaires d'accueil,
- 4) citoyenneté formelle : accès aux droits politiques et reconnaissance de l'ensemble des droits et des devoirs liés à la citoyenneté.

Quant à la situation des personnes réfugiées à travers ces étapes, nous pourrions la résumer ainsi : 1) insécurité, rupture et exil; 2) besoins de base à combler et nouveaux repères à se définir; 3) recherche d'une place dans la société d'accueil et stratégies d'insertion-citoyenneté 4) transformation identitaire et participation civique.

Tout au long de leurs trajectoires, les femmes réfugiées rencontrent de nombreuses difficultés, qu'elles soient psychologiques, linguistiques, financières, relationnelles, culturelles, professionnelles, etc. La moitié d'entre elles disent n'avoir reçu l'aide d'aucun organisme ou association lors de leur installation au Québec. Elles ont dû compter sur l'unique soutien de leurs familles et de leurs amis.

Toutes les femmes réfugiées témoignent de la perte de leurs droits dans leur pays d'origine après les événements perturbateurs ayant obligé leur départ. Même quand elles en avaient très peu, elles font état de l'atteinte à leurs libertés individuelles et de la menace planant sur leur sécurité et leur vie. L'arrivée dans la société d'accueil a entraîné une avancée automatique de leurs droits civils, puis de leurs droits sociaux. Quant aux droits politiques, c'est lors de l'obtention de la citoyenneté formelle que cette avancée s'est concrétisée. Toutes les femmes votent et elles pensent que c'est un devoir de le faire. En règle générale, elles considèrent, maintenant, avoir les mêmes droits que les personnes nées ici, mais les femmes d'origine arabe constatent l'existence de discriminations à l'égard des personnes arabes.

Nous constatons une variété de descriptions identitaires chez les femmes réfugiées. Ce sont souvent des constructions hybrides entre l'identité-résidence et l'identité-racine, la première référant au lieu où l'on vit et où l'on se sent bien, la seconde référant au lieu d'où l'on vient et dont on porte la culture. les coutumes, etc. Il apparaît donc chez plusieurs un métissage entre la culture de la société d'accueil et celle du pays d'origine. Ces femmes sont donc à la fois d'ici et d'ailleurs, c'est-à-dire désireuses de prendre leur place dans la société qui les a accueillies et soucieuses de conserver une part de leur histoire, de leur héritage et de leur culture.

L'identification à la société d'accueil est aussi marquée par la dualité Canada-Québec et, pour certaines, il existe une réelle ambivalence entre les deux territoires d'appartenance. Par ailleurs, la façon de définir leur chez-soi est variée et plusieurs mentionnent avoir plus d'un chez-soi.

La majorité des réfugiées s'adonnent à des activités de participation civile afin de développer un réseau social, de comprendre la société, d'être utile, etc. L'engouement pour les activités politiques est plus mitigé; certaines y sont très impliquées, alors que d'autres pas du tout. Chez celles qui sont impliquées, cet intérêt remonte à leur pays d'origine et/ou à l'implication de leurs proches en ce domaine.

Il apparaît que divers niveaux de citoyenneté se vivent simultanément par rapport à la définition identitaire, à la localisation du chez-soi et aux activités de participation civique. En effet, les attaches « voyagent » du local au transnational en passant par les niveaux national et fédéral.

Afin de prendre leur place dans la société d'accueil, les femmes réfugiées utilisent diverses stratégies d'insertion-citoyenneté. Cela peut être des stratégies de compétition, de réseaux, de promotion des différences, de participation civique ou des stratégies collectivistes. À une exception près, elles ont le sentiment d'avoir fait leur place ici. Pour la moitié d'entre elles, ce sentiment est généralisé à l'ensemble des dimensions de leur vie.

Les femmes réfugiées ont toutes le sentiment d'être citoyennes, sauf la réfugiée palestinienne pour qui il s'agit d'un désir. Pour la Congolaise et la Vietnamienne, ce sentiment est davantage en lien « avec les papiers » car la différence de leur peau atténue partiellement leur sentiment de citoyenneté. L'obtention de la citoyenneté formelle a été un événement important pour toutes les femmes car elle a permis l'acquisition du droit de vote et du passeport canadien, ce qui a été très apprécié.

Le fait de ne pouvoir retourner dans le pays d'origine est perçu par certaines femmes comme un élément facilitant l'enracinement ici, alors que pour une autre, il s'agit d'une situation dramatique. Sauf exception, toutes les femmes ont le désir de demeurer au Québec.

La recherche a démontré qu'il existe un rapport entre la trajectoire migratoire des femmes réfugiées et leur expérience de la citoyenneté dans le sens où cette expérience est influencée par leur vécu tout au long de leur trajectoire, soit depuis leur pays d'origine, jusqu'à maintenant. Ce rapport est tributaire de divers facteurs liés aux caractéristiques de la femme (ex : âge, traits de caractère, mode de vie antérieur) et à son histoire (familiale, contexte de la migration et son impact, expérience antérieure de la citoyenneté). De plus, l'ouverture aux valeurs et à la culture de la société d'accueil en lien avec le maintien de l'adhésion aux valeurs et à la culture d'origine apparaissent aussi comme des facteurs d'influence.

Nous arrivons donc à la conclusion qu'il existe différents types de citoyenneté chez les femmes réfugiées et nous en avons dressé une typologie. Il y a d'abord *la militante* dont la citoyenneté est critique et engagée; *la minimaliste* pour qui la citoyenneté est liée à l'obtention du statut et aux droits afférents; *la sociable* dont la citoyenneté repose sur la création et le maintien de divers réseaux sociaux; *la différente* qui exprime sa citoyenneté par l'affirmation et le maintien de sa différence et *l'éternelle migrante* dont la citoyenneté est utilitaire et qui refuse l'insertion; elle est susceptible de partir vivre ailleurs.

Cette intrusion dans le monde des femmes réfugiées s'est révélée tout simplement passionnante. Nous avons été à même de constater la singularité de chaque récit et de chaque trajectoire qui se manifeste à chaque fois à travers une expérience humaine très riche et une diversité de façons d'appréhender la citoyenneté et de la vivre.

Après cette recherche, nous pouvons donc véritablement témoigner de la présence de « trajectoires singulières et de citoyenneté plurielle » chez les femmes réfugiées au Québec.

APPENDICE A

CANEVAS D'ENTREVUE

« Trajectoires migratoires et citoyenneté de femmes réfugiées au Québee » Recherche menée par Louise paquet

sous la direction	sous la direction de Lilyane Rachédi
Axes/Thèmes	Sous-questions
Tour d'horizon des principales dates significatives	
1. Récit de l'expérience migratoire Pays d'origine Vous êtes originaire de J'aimerais que vous me	
parliez de votre vie dans votre pays d'origine (avant les événements qui vous ont amenée à partir)?	Lieu de résidence? Milieu familial? Études? Travail? Statut civil? Comment étaient vos conditions de vie?
Pouvez-vous m'expliquer quels sont les événcments qui ont perturbé la vie dans votre pays d'origine?	
Qu'est-ce qui vous a incitée à quitter votre pays (torts directs subis, témoins de situations difficiles, menaces, etc.) ?	Quand cela s'est-il passé? Quel âge aviez-vous? Comment êtesvous partie? Étiez-vous seule ou avec votre famille? Comment le départ s'est-il organisé? Etc.
Pays de transit Pouvez-vous me dire si vous êtes passée par un (ou des) pays de transit avant d'arriver ici?	Si oui, avez-vous choisi ce pays? Duréc? Comment était votre vie làbas? Étiez-vous en sécurité? Quel soutien y avez-vous reçu? Qu'est-ce qui vous a décidé à partir? Comment s'est organisé le voyage?
	Que connaissiez-vous du Québec à ce moment-là?

Projet migratoire Racontez-moi comment s'est prise la décision de venir ici?	Quelles motivations aviez-vous en venant ici? Comment imaginiez- vous votre vic ici? Quels espoirs ou craintes vous animaicnt? Quelles démarches avez-vous réalisées pour venir ici? Comment avez-vous réagi à la nouvelle de votre acceptation? Comment s'est organisé le voyage?
Arrivée dans la société d'accueil J'aimerais savoir à quel moment vous êtes arrivée au Québec et quel âge vous avicz. Vous rappelez vous de la date?	Quel statut aviez-vous à votre arrivée (réfugiée, demandeure d'asile, autre)? Comment vous sentiez-vous avec ce statut? Racontez-moi votre arrivée ici, vos premières impressions ou réactions, etc. Qu'est-ce qui vous a frappée, ravie Qu'est-ce qui
Installation dans la société d'accueil Racontez-moi comment s'est passée votre installation ici en tant que réfugiée: conditions de vie, évolution de votre situation, forces, obstacles, etc.	vous a déçue? Comment avez-vous réussi à contrer ces obstacles ? Y a-t-il eu des éléments facilitant votre insertion? Sur quelle aide avez-vous pu compter (réseaux personnels (famille, amis), organismes, etc.)?

2. Croisement parcours migratoire et citoyenneté	
Sentiment de citoyenneté	En fonction de cette définition, est-ce que dans votre vie vous avez
J'aimerais savoir ce que cela veut dire pour vous d'être une citoyenne?	d'être une citoyenne? déjà eu le sentiment d'être véritablement une citoyenne ?
	(pays d'origine (avant et après), pays de transit, pays d'accueil et
	maintenant).
	En fonction de cette définition, y a-t-il des actions que vous avez
	posées, des décisions que vous avez prises, des moments que vous avez
	vécus qui ont été particulièrement significatifs au plan de votre
	citoyenneté?
Droits	Par exemple. le droit à l'éducation, à la santé, au logement, les libertés
Pouvez-vous me dire comment vos droits ont ete pris en	individuelles, le droit d'association, le droit de vote, l'égalité entre les
constructation dans les pays ou vous avez vecu?	hommes et les femmes, etc.?
	(pays d'origine (avant et après), pays de transit, et ici (à votrc arrivée et maintenant))
Identité-appartenance	Comment est-ce important pour vous de conserver ces liens? En
Lien avec le pays d'origine	quelles circonstances, établissez-vous des liens? (ex.: fêtes, événements enéciaux) Par quels moyons?
Est-ce que vous avez encore des liens avec votre pays d'origine?	
Quels sont vos rapports (visites régulières, liens avec la parenté ou des amis, participation à des réseaux, etc.)?	

Construction identitaire Au plan identitaire comment vous définissiez-vous dans votre pays	
	Avec le recul, trouvez-vous que vous avez changé depuis que vous êtes
d'origine? Pourquoi?	ici? En quoi?
Comment vous décrivez-vous aujourd'hui?	
Réfugiée, immigrante, canadienne, canadienne d'origine,	
québécoise, etc.? Pourquoi ?	
Pourc	Pourquoi?
Maintenant, vous diriez que chez-vous c'est où?	
Qu'est-ce qui ferait que vous retourneriez dans votre pays	Commentaires
d'origine?	
Est-ce que vous pensez que vous allez rester ici toute votre vie?	
Participation civique	
Parlez-moi des relations que vous entretenez avec des personnes à	Comment votre réseau de relations a-t-il évolue depuis que vous etes
l'extérieur de votre famille, soit au travail ou au plan social? S'agit-il	
surtout de personnes de la même origine que vous, de personnes	
d'origines diversifiées, de personnes nées au Québec?	Si oui, à quel type d'associations et qu'est-ce que cela vous apporte?
En ét	En était-il de même dans votre pays d'origine? Dans le pays de transit?
J'aimerais savoir si vous participez à une ou des associations? À vot	À votre arrivée?

Jusqu'à quel point vous sentez-vous concernée par les questions politiques? Vous sentez-vous impliquée d'une quelconque façon?	Si oui, pouvez-vous me dire de quelle manière ? En était-il de même dans votre pays d'origine? De transit?
Statut Jusqu'à quel point avez-vous le sentiment d'avoir réussi à faire votre place ici? Au plan familial, professionnel, social, etc.?	
L'obtention du statut de citoyenne canadienne a-f-elle changé quelque chose dans votre vie?	Était-ce important pour vous d'avoir ce statut?
Avez-vous une autre citoyenneté?	Laquelle? Importance?
3. Autres Projections Avez-vous un conseil à donner à une femme de la même origine que vous pour bien vivre ici au Québec? Avez-vous un conseil à donner à une femme réfugiée (quel que soit son pays d'origine) pour bien vivre ici au Québec?	

Questionnements en filigrane: travail effectué (pays d'origine, de transit et d'accueil), et renseignements personnels.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

Anadon, Marta. 2006. « La recherche dite « qualitative » : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents ». *Recherches qualitatives*, vol.26, p.5-31.

Barber Gardiner, Pauline. 2003. « Une citoyenneté et des attaches au-delà des frontières? Un programme de recherche transnational et anthropologique ». *Diversité urbaine*. Printemps, vol. 1, no 3, p. 98-102.

Bertaux, Daniel. 1997. Les récits de vie. Perspective ethnosociologique. Paris : Nathan, 128p.

Bertaux, Daniel. 2005. Le récit de vie. L'enquête et ses méthodes, 2^e édition, Paris : Armand Colin, 127 p.

Bertot, Jocelyne, Louis-Robert Frigault, André Jacob et Joseph Lévy. 1998. *De l'exil à l'espoir : l'intégration des réfugiés à Montréal.* UQAM : CRIEC, 175 p.

Bouchard, Gérard et Charles Taylor. 2007. Accommodements et différences. Vers un terrain d'entente : la parole aux citoyens. 44 p.

Bourque, Renée. 2008. « Les mécanismes d'exclusion des immigrants et des réfugiés ». *L'intervention interculturelle*, 2^e édition, sous la direction de G. Legault et L. Rachédi, p. 68-95. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Camilleri, Carmel, Joseph Kastersztein, Edmond Marc Lipiansky. Hanna Malewska-Peyre, Isabelle Taboada-Leonetti et Ana Vasquez. 1990. *Stratégies identitaires*. Paris: Presses universitaires de France, 232 p.

Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2004. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*. Gouvernement du Canada. Ottawa, 39 p.

Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2005. Rapport annuel au Parlement sur l'immigration. Gouvernement du Canada. Ottawa, 58 p.

Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2006. Rapport annuel au Parlement sur l'immigration. Gouvernement du Canada. Ottawa, 54 p.

Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2007. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*. Gouvernement du Canada. Ottawa, 52 p.

Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2008. Rapport annuel au Parlement sur l'immigration. Gouvernement du Canada. Ottawa, 57 p.

- Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*. Gouvernement du Canada. Ottawa, 36 p.
- Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2008. *Rapport annuel sur le rendement 2007-2008*. Gouvernement du Canada. Ottawa, 72 p.
- Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. *Rapport annuel sur le rendement 2008-2009*. Gouvernement du Canada. Ottawa, 46 p.
- Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. *Rapport sur les plans et les priorités* 2008-2009. Gouvernement du Canada. Ottawa, 60 p.
- Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. *Rapport sur les plans et les priorités* 2009-2010. Gouvernement du Canada. Ottawa, 40 p.
- Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2008. Faits et chiffres 2007. Gouvernement du Canada. Ottawa, 100 p.
- Canada, CIC- Citoyenneté et Immigration Canada. 2009. Faits et chiffres 2008. Gouvernement du Canada. Ottawa, 109 p.
- CCR- Conseil Canadien pour les réfugiés. non-daté. À propos des réfugiés et des immigrants : un glossaire terminologique. 2 p. Consulté le 8 avril 2009 : http://www.ccrweb.ca/glossaire.PDF
- CCR- Conseil Canadien pour les réfugiés. non-daté. *Au-delà des apparences. Les mythes et préjugés sur les réfugiés et les immigrants au Québec et au Canada*. 4 p. Consulté le 8 avril 2009 : http://www.ccrweb.ca/documents/FFactsFR.htm
- CCR- Conseil Canadien pour les réfugiés. 2000. *Droit des réfugiés = Droits de la personne*. 12 p. Consulté le 8 avril 2009 : http://www.ccrweb.ca/droitsref.htm
- CCR- Conseil Canadien pour les réfugiés. 2004. *Problèmes clé : l'immigration et la protection des réfugiés.* 5 p. Consulté le 8 avril 2009 : http://www.ccrweb.ca/keyissuesfr.htm
- CCR- Conseil Canadien pour les réfugiés. 2008a. *La situation des réfugiés : Présentation des enjeux relatifs à l'immigration et aux réfugiés du Canada*. 8 p. Consulté le 8 avril 2009 : http://www.ccrweb.ca/documents/situationFR.pdf
- CCR- Conseil Canadien pour les réfugiés. 2008b. Rapport de situation annuel. 4 p. Consulté le 8 avril 2009 : http://www.ccrweb.ca/documents/ASR2008fr.pdf
- CRI-Conseil des relations interculturelles. 2004. *Au-delà des nombres : Pour une véritable intégration*. Mémoire présenté à la Commission sur la planification des niveaux d'immigration 2005-2007. Montréal, 49 p.

Dieckhoff, Alain. 2000. *La nation dans tous ses états : les identités nationales en mouvement.* Paris : Flammarion, 354 p.

Dufresne, Jacques. 1994. *La démocratie athénienne, miroir de la nôtre*. La Bibliothèque de l'Agora, 206 p.

Ferry, Luc et Alain Renault. 1985. Philosophie politique tome 3: Des droits de l'homme à l'idée républicaine. Paris : PUF, 181 p.

Fortin, Marie-Fabienne, José Côté et Françoise Filion. 2006. Fondements et étapes du processus de recherche. Montréal : Chenelière Éducation, 485 p.

Fraser, Nancy. 2004. « De la distribution à la reconnaissance? Les dilemmes de la justice dans une ère « postsocialiste ». Repenser le politique : L'apport du féminisme, sous la direction de F. Collin et P. Deutscher, (traduction de D. Lamoureux), p.111-140. Paris : Éditions Campagne Première.

Gagnon, Alain-G., Luc Turgeon et Olivier de Champlain. 2006. « La bureaucratie représentative au sein des états multinationaux ». Revue française d'administration publique, nol18, p. 291-306.

Gagnon, Alain-G. 2007. De la nation à la multination: les rapports Québec-Canada. Montréal : Boréal, 262 p.

Gaille, Marie. 1998. Le citoyen. Paris : Flammarion, 239 p.

Giordano, Yvonne. 2003. « Les spécificités des recherches qualitatives ». Conduire un projet de recherche : une perspective qualitative, coordonné par Y. Giordano, Colombelles, Éditions EMS, Management et société, p.11-39.

Groulx, Lionel-Henri. 1998. « Sens et usage de la recherche qualitative en travail social ». La recherche qualitative : diversité des champs et des pratiques au Québec. sous la direction de J. Poupart, L.H. Groulx, R. Mayer, J.P. Deslauriers, A. Laperrière et A. Pires, p.1-50. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Guilbert, Lucille. 2005. «L'expérience migratoire et le sentiment d'appartenance ». *Ethnologies*, vol. 27, no 1, p. 5-32.

Habermas, Jürgen. 1998a. L'intégration républicaine. Essais de théorie politique, (traduction de R. Rochlitz). Paris : Fayard, 386 p.

Habermas, Jürgen. 1998b. *Après l'État-nation; une nouvelle constellation politique*. (traduction de R. Rochlitz). Paris : Fayard, 149 p.

Hauswirth, Marulla, Assal Momeni Canellini et Nathalie Bennoun. 2004. « Un improbable refuge. Les répercussions sur la santé mentale des procédures en matière d'asile ». *Psychothérapies*, vol.24, p. 215-222.

IICNUDI - Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, 1987. *Convention contre la torture*. 15 p. http://www.unhchr.ch/french/html/menu3/b/h cat39 fr.htm

HCNUR- Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 1951. *Convention et protocole relatif au statut des réfugiés*, 56 p. http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/basics/opendoc.pdf?tbl=BASICS&id=41a30b9d4

HCNUR- Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. 2009. Tendances mondiales en 2008 : réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et apatrides, 121 p.

Heater, Derek. 1990. *Citizenship. The civic ideal in world history, politics and education.* London et New York: Longman, 354 p.

Helly, Denise, Marc Lavallée et Marie Mc Andrew. 2000. « Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité: la position des organismes non gouvernementaux québécois ». Recherches sociographiques, vol. 41. no 2, p. 271-298.

Houle, François. 2001. « La communauté partagée. Patriotisme et sociétés pluralistes ». *Politique et Sociétés*, vol. 20, no 1, p. 97-122.

Jacob, André. 1993. « Le processus d'intégration des réfugiés, facteur explicatif majeur dans l'intervention ». *Santé mentale au Québec*, vol. 18, no 1, printemps, p. 1-16.

Jacob, André, Jocelyne Bertot, Louis-Robert Frigault et Joseph Lévy. 1996. Le processus d'intégration des réfugiés et l'intervention préventive et communautaire. UQAM: CRRIR, 230 p.

Joppke, Christian. 2007. « Transformation of Citizenship: Status, Rights, Identity ». *Citizenship studies*, vol.11, no 1 (février), p. 37-48.

Juteau, Danielle. 1998. « Les enjeux de la citoyenneté : un bilan sociologique ». *Les enjeux de la citoyenneté; un bilan interdisciplinaire*, sous la direction de J. Black, H.P. Glenn, D. Juteau et D. Weinstock, p. 47-72. Immigration et métropoles.

Juteau, Danielle. 1999. L'ethnicité et ses frontières. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 226 p.

Juteau, Danielle. 2008. « Différenciation. politique sociale et droits de la citoyenneté ». La différenciation sociale, sous la direction de D. Juteau. p. 252-260. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.

Kymlicka, Will. 2001. La citoyenneté multiculturelle : une théorie libérale du droit des minorités, (traduction de P. Savidan). Montréal : Les Éditions du Boréal, 357 p.

Kymlicka, Will. 2004. « Le mythe de la citoyenneté transnationale ». *Critique internationale*, no 23 (avril), p. 97-111.

Labelle, Micheline. 2005. «Les enjeux de la reconnaissance de la diversité dans l'espace national québécois : exclusion ou incorporation segmentée? ». *Petites sociétés et minorités nationales : Enjeux politiques et perspectives comparées.* sous la direction de J.L. Boucher et J.Y. Thériault, p. 27-47. Ste-Foy : Presses de l'Université du Québec.

Labelle, Micheline, Ann-Marie Field et Jean-Claude Icart. 2007. Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec. Montréal, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, août, 133 p.

Labelle, Micheline, François Rocher et Rachad Antonius. 2009. *Immigration, diversité et sécurité : les associations arabo-musulmanes face à l'État au Canada et au Québec*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 180 p.

Lacroix, Marie. 2004. « Les demandeurs d'asile au Canada : quelques enjeux pour la pratique du travail social ». *Service social*, vol. 51, no 1, p. 45-59.

Lamoureux, Diane. 1989. *Citoyennes? Femmes, droit de vote et démocratie*. Montréal : Les éditions du remue-ménage, 195 p.

Lamoureux, Jocelyne. 2004. « On est des entêté(e)s. Pensez pas nous épuiser ». *Lien social et Politiques*, no 51, p. 29-38.

Leca, Jean. 1991. « La citoyenneté en question ». Tome 2 de *Face au racisme*, sous la direction de P.A.Taguieff, p. 311-336. Paris : La Découverte.

Le François, David. 2004. « Sur quelle conception de la citoyenneté édifier un modèle de formation civique? La réponse de la théorie de la démocratie délibérative ». *Quelle formation pour l'éducation à la citoyenneté?*, sous la direction de F. Ouellet, p. 73-100. Québec : Presses de l'Université Laval.

Le Gall, Josiane. 2009. « Le lien familial et la solidarité à l'épreuve de la migration : le cas de musulmanes libanaises à Montréal ». *Les politiques sociales*, 3/4, p. 27-44.

Legault, Gisèle et Joël Fronteau. 2008. « Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés ». *L'intervention interculturelle*, 2° édition, sous la direction G. Legault et L. Rachédi, p. 44-66. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Le Pors, Anicet. 1997. Le nouvel âge de la citoyenneté. Paris : Les Éditions de l'atelier, 173p.

Magnette, Paul. 2007. « Citoyenneté et diversité culturelle ». *L'état des citoyennetés en Europe et dans les Amériques*, sous la direction de J. Jenson, B. Marques-Pereira et É. Remacle. p.31-44. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.

Marshall, Thomas Humphrey. 1949. *Citizenship and social class*, reproduit dans *Class*, *Citizenship and social development*. New York: Anchor Book, 1965.

Martiniello, Marco. 2000. La citoyenneté à l'aube du 21^e siècle: questions et enjeux majeurs. Liège: Les éditions de l'Université de Liège, 48 p.

Mayer, Robert et Francine Ouellet. 1998. « La diversité des approches dans la recherche qualitative au Québec depuis 1970 : le cas du champ des services de santé et des services sociaux ». La recherche qualitative : diversité des champs et des pratiques au Québec, sous la direction de J. Poupart, L.H. Groulx, R. Mayer, J.P. Deslauriers, A. Laperrière et A. Pires, p.173-217. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Mayer, Robert et Marie-Christine St-Jacques. 2000a. « L'entrevue de recherche ». *Méthodes de recherche en intervention sociale*, sous la direction de R. Mayer, F. Ouellet, M-C. St-Jacques et D. Turcotte, p. 115-133. Boucherville : Gaëtan Morin.

Mayer, Robert et Jean-Pierre Deslauriers. 2000b. « Quelques éléments d'analyse qualitative ». *Méthodes de recherche en intervention sociale*, sous la direction de R. Mayer. F. Ouellet, M-C. St-Jacques et D. Turcotte, p. 159-189. Boucherville : Gaëtan Morin.

Meintel, Deirdre. 1998. « Récits d'exil et mémoire sociale de réfugiés ». *Récit et connaissance*, p. 55-73. Lyon : Presses universitaires de Lyon.

Moreau, Sylvie, Cécile Rousseau et Abdelwahed Mekki-Berrada. 1999. « Politiques d'immigration et santé mentale des réfugiés; profil et impact des séparations familiales ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, no 1, p.177-196.

Mouffe, Chantale. 2000. « Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle ». *Genre et politique; débats et perspective*, sous la direction de T-H. Balmer-Cao, V. Mottier et L. Sgier, p. 167-197. Paris : Gallimard.

Ouellet, Fernand et Michèle Vatz Laaroussi. 2002. Enjeux interculturels des événements du 11 septembre. Sherbrooke : Éditions CRP, 127 p.

Ouellet, Francine et Marie-Christine St-Jacques. 2000. « Les techniques d'échantillonnage ». *Méthodes de recherche en intervention sociale*, sous la direction de R. Mayer, F. Ouellet, M-C. St-Jacques et D. Turcotte, p. 71-90. Boucherville : Gaëtan Morin.

Pateman, Carole. 2000. « Féminisme et démocratie ». *Genre et politique. Débats et perspectives*, sous la direction de T.H. Balmer-Cao, V. Mottier et L. Sgier, p. 88-121. Paris : Gallimard.

Picard, Étienne. 2002. « La notion de citoyenneté ». *Le pouvoir, l'État, la politique*, sous la direction de Y. Michaud, p. 39-66. Paris : Odile Jacob, Université de tous les savoirs.

Piché, Victor. 2005. « Immigration, mondialisation et diversité culturelle : comment « gérer » les défis? ». *Diversité urbaine*, vol. 5, no 1, printemps, p. 7-27.

Pierre. Myrlande. 2005. « Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec : Un état des lieux ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, no 2, p. 75-94.

Pineault, Gaston et Jean-Louis Le Grand. 1993. « Les histoires de vie ». *Que sais-je?* Presses universitaires de France, 128 p.

PNUD- Programme des Nations Unies pour le développement. 2009. Rapport mondial sur le développement humain 2009. Lever les barrières : Mobilité et développement humain. New York, 237 p.

Québec. 1990. Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains. 32 p.

Québec, MICC- ministère de l'Immigration et des communautés culturelles. 1990. Au Québec, pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration. Québec, 104 p.

Québec, MICC- ministère de l'Immigration et des communautés culturelles. 2007. Portrait économique des femmes immigrées et recensées au Québec en 2001. Québec, 114p.

Québec, MRCI- ministère des Relations avec les citoyens. 2003. La planification des niveaux de l'immigration 2005-2007. Québec, 33 p.

Quivy, Raymond et Luc Van Campenhoudt. 2006. *Manuel de recherches en sciences sociales*, 3^e éd. Paris : Dunod, 256 p.

Rachédi, Lilyane. 2008. Trajectoires migratoires et stratégies identitaires d'écrivains maghrébins immigrants au Québec : l'écriture comme espace d'insertion et de citoyenneté pour les immigrants. Thèse de doctorat, Montréal : Université de Montréal, 370 p.

Rachédi, Lilyane. 2008b. « Des histoires de migration aux assignations identitaires : éloge de l'imposture pour le travail social ». *EMPAN*, vol. 3, no 71, p. 85-91.

Rachédi, Lilyane et Gisèle Legault. 2008. « Les réfugiés : problématiques et intervention ». *L'intervention interculturelle*, 2^e édition, sous la direction G. Legault et L. Rachédi. p. 252-272. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Rocher, François, Micheline Labelle, Ann-Marie Field et Jean-Claude Icart. 2007. *Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme.* Montréal, Commission de consultation sur les pratiques d'accomodement reliées aux différences culturelles, décembre, 63 p.

Roy, Simon N. 2006. « L'étude de cas ». Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données, sous la direction de B. Gauthier, p.159-184. Québec : Presses de l'Université du Québec.

Saillant, Francine. 2007. « Vous êtes ici dans une mini-ONU: Les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire ». *Anthropologie et Sociétés*, vol.31, no 2, p. 65-90.

Saillant, Francine. 2008. « L'accueil paradoxal des réfugiés. Une réflexion sur l'intégration et l'exclusion ». *Politiques d'intégration, rapports d'exclusion*. sous la direction de E. Gagnon, Y. Pelchat et R. Édouard, p. 287-301. Québec : Presses de l'Université Laval.

Saillant, Francine, Mary Richardson et Marie Paumier. 2005a. «L'humanitaire et les identités: Un regard anthropologique ». *Ethnologies*, vol. 27, no 2, p. 159-187.

Saillant, Francine, Marguerite Cognet et Mary Richardson. 2005b. « Représentations de l'accueil et de l'Humanitaire dans les sites Internet des organisations transnationales, nationales et locales reliées à l'intervention auprès des personnes réfugiées ». *Anthropologica*. vol. 47, no 1, p.115-127.

Saillant, Francine et Karoline Truchon. 2008. « Être plus que corps. Figures des réfugiés dans l'espace public ». *Lien social et Politiques*, no 59, Printemps, p. 61-74.

Schnapper, Dominique. 1999. La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique. Paris : Presses universitaires de France, 125 p.

Schnapper, Dominique. 2000. Qu'est-ce que la citoyenneté? Paris : Gallimard, 320 p.

Schnapper, Dominique. 2001. « La citoyenneté ». Universalis, p. 1-6.

Schnapper, Dominique. 2004. « La République face aux communautarismes ». Études. Tome 400, p.177-188.

Seymour, Michel. 2004. The Fate of the Nation-State. Montréal: McGill-Queens, 441 p.

Taylor, Charles. 1994. « La politique de reconnaissance ». *Multiculturalisme : différence et démocratie*, (traduction de D.-A. Canal). Paris : Aubier, 142 p.

TCRI-Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes. 2007. *L'immigration et l'intégration au Québec : Trop peu et hien tard, il faut agir!* Mémoire relatif à la planification de l'immigration 2008-2010 au Québec présenté à la Commission de la Culture de l'Assemblée nationale du Québec. Montréal, 26 p.

Thériault, Joseph-Yvon. 1997. « Les deux écoles de la démocratie ». *Religion, éducation et démocratie*, sous la direction de M. Milot et F. Ouellet, p. 19-33. Montréal : L'Harmattan.

Thériault, Joseph-Yvon. 1999. « La citoyenneté fragmentée est-elle incontournable? ». *Droits fondamentaux et citoyenneté; une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire?*, sous la direction de M. Coutu, P. Bosset, C. Gendreau et D. Villeneuve, p. 165-184. Montréal: Thémis.

Thomson, Dennis Frank. 1970. *The democratic citizen*. Cambridge: Cambridge University Press, 271 p.

Tossutti, Liviana. 2003. « Le capital social, une tradition dans les communautés minoritaires ». *Diversité urbaine*, Printemps. vol. I, no 3, p. 37-43.

Touraine, Alain. 1994. Qu'est-ce que la démocratie? Paris : Fayard, 297 p.

Touraine, Alain. 1997. Pourrons-nous vivre ensemble? Égaux et différents. Paris : Fayard, 395 p.

Tully, James. 2001. « La conception républicaine de la citoyenneté dans les sociétés multiculturelles et multinationales ». *Politique et sociétés*, vol. 20, no 1, p. 123-146.

Turcotte, Daniel. 2000. « Le processus de la recherche sociale». *Méthodes de recherche en intervention sociale*, sous la direction de R. Mayer, F. Ouellet, M-C. St-Jacques et D. Turcotte, p. 39-68. Boucherville : Gaëtan Morin.

Turner, Brian S. 1997. « Citizenship Studies: a General Theory ». Citizenship studies. vol. 1, no 1, p. 5-18.

Valtonen, Kathleen. 2004. « From the margins to the mainstream : conceptualizing refugee resettlement ». *Journal of Refugee Studies*, vol. 17, no 1, p. 70-96.

Vatz Laaroussi, Michèle. 2001. Le familial au cœur de l'immigration : les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France. L'Harmattan, 279 p.

Vatz Laaroussi, Michèle. 2003. « Des familles citoyennes? Le cas des familles immigrantes au Québec ». *Nouvelles pratiques sociales*, vol.16, no 1, p. 148-164.

Vatz Laaroussi, Michèle. 2007. « Les usages sociaux et politiques de la mémoire familiale : de la réparation de soi à la réparation des chaos de l'histoire ». *Enfances. Familles, Générations*, no 7, automne, p.1-17.

Vatz Laaroussi, Michèle. 2008. « Les famille immigrantes et l'intervention intergénérationnelle ». *L'intervention interculturelle*, 2^e édition, sous la direction G. Legault et L. Rachédi, p. 230-249. Montréal : Gaëtan Morin éditeur.

Vatz Laaroussi, Michèle. 2009. Mobilité, réseaux et résilience. Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec. Québec : Presses de l'Université du Québec. 251 p.

Vatz Laaroussi, Michèle et Lilyane Rachédi. 2003. Familles réfugiées des guerres en Estrie. Rapport de recherche, 203 p.

Weinstock, Daniel. 2000. « La citoyenneté en mutation ». *Vivre la citoyenneté*, sous la direction de Y. Boisvert, J. Hamel et M. Molgat, p. 15-26. Montréal : Liber.

Wieviorka, Michel. 2001. La différence. Paris: Éditions Balland, 200 p.

Woerhling, José. 1999. « Les droits et libertés dans la construction de la citoyenneté au Canada et au Québec». *Droits fondamentaux et citoyenneté, une citoyenneté fragmentée, limitée, illusoire?*, sous la direction de M. Coutu, P. Bosset, C. Gendreau et D. Villeneuve. p. 269-302. Montréal: Thémis.

Young, Iris Marion. 2000. *Inclusion and democracy*. Oxford: Oxford University Press, 304 p.

Young, Margaret. 1998. *Analyse de l'Accord Canada- Québec sur l'immigration* (1991). Gouvernement du Canada. 6 p. http://dsp-psd.tpsgc.gc.ca/Collection-R/LoPBdP/BP/bp252-f.htm#D.%20Réfugiéstxt